



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 48

4 décembre 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	62
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	128
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	135
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	142
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées	293
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 décembre 2009, 14 h	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> c. <i>Michel L'Italien</i> et 9151-5270 <i>Québec Inc.</i> et <i>Les Investissements Noble & Finance Inc.</i> et <i>Noble & Finance Inc.</i> et <i>Berchmans L'Italien</i> et <i>Lisette L'Italien</i> et <i>Services Financiers Michel L'Italien Inc.</i> et <i>Pauline L'Italien</i> et <i>Sylvie Basso</i> et <i>Fleurette Rousseau</i> et <i>Michelle Béliveau</i> et <i>Water Bank of America Inc.</i> et <i>Water Bank of America (USA) Inc.</i> (intimés)	2007-010	Alain Gélinas	15 décembre 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM 250 (2)]	À la suite de l'audience du 26 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	<i>Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné et Martine Gravel et 9112-2192 Québec Inc. et 9151-2632 Québec Inc. et Daniel Bélanger (intimés) et Banque Nationale du Canada et Banque CIBC (mises en cause)</i>	2006-022	Gérald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM 250 (2)]	À la suite de l'audience du 26 novembre 2009
8°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) (demanderesse) c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (Daniel Kochenburger Avocat) Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury [LVM-249, 250, 265 et 323.7] Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de Jean-Pierre Desmarais [LVM-265 et 323.7] Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants [LVM-249, 250, 255 et 323.7]	À la suite de l'avis d'audience du 23 octobre 2009 À la suite de la demande reçue le 27 octobre 2009 À la suite de la demande reçue le 27 octobre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc. (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)</i>					
9°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) (demanderesse) c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, P. M. Gélinas, Michel Hamel et G. E. Fleury (Daniel Kochenburger Avocat) J.-P. Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, G. Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc. (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 décembre 2009, 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de Jean-Pierre Desmarais</p> <p>[LVM-265 et 323.7]</p> <p>Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants</p> <p>[LVM-249, 250, 255 et 323.7]</p>	À la suite de l'audience du 16 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (demanderesse) c. <i>Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i> (Daniel Kochenburger Avocat) <i>Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats</i> , (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et <i>Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc.</i> (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 décembre 2009, 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés <i>Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i></p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de <i>Jean-Pierre Desmarais</i></p> <p>[LVM-265 et 323.7]</p> <p>Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants</p> <p>[LVM-249, 250, 255 et 323.7]</p>	À la suite des audiences des 16 et 17 décembre 2009
11°	<i>Marc-Yvan Côté</i> (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i>	2009-015	Alain Gélinas Claude	21 décembre 2009,	<p>Demande de révision d'une décision de l'Autorité</p> <p>[LVM-322]</p>	À la suite de la remise de l'audience prévue le 22 octobre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	(Girard et al.) (intimée)		St Pierre	9 h 30		Audience <i>pro forma</i>
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (demanderesse) c. <i>Groupe Sajo inc. et Marc Roberge et Roger Boucher et Luc Richard</i> (intimés)	2009-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'ordonnance de déclaration d'emprise, d'interdiction d'opération sur valeurs et de pénalité administrative [LVM-89, 96, 97, 265, 272.1 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 4 novembre 2009 Audience <i>pro forma</i>
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc. et 177889 Canada Inc. et 3330575 Canada Inc. et 3965121 Canada Inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont</i>	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	22 décembre 2009, 9 h 30	Contestation d'une prolongation de blocage [LVM 250 (2)]	À la suite des audiences des 23 et 25 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	<i>Autorité des marchés financiers c. F.D. De Leeuw & Associés Inc. et Francis Daniel De Leeuw (intimés)</i>	2006-026	Alain Gélinas Gérald La Haye	11 janvier 2010, 9 h 30		À la suite de la décision du 30 novembre 2009. Audience <i>pro forma</i>
15°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) (demanderesse) c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, P. M. Gélinas, M. Hamel et G. E. Fleury (Daniel Kochenburger Avocat) J.-P. Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, G. Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc. (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 janvier 2010, 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de Jean-Pierre Desmarais</p> <p>[LVM-265 et 323.7]</p> <p>Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants</p> <p>[LVM-249, 250, 255 et 323.7]</p>	À la suite des audiences des 16, 17 et 18 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (demanderesse) c. <i>Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i> (Daniel Kochenburger Avocat) <i>Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats</i> , (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et <i>Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc.</i> (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 janvier 2010, 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés <i>Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i></p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de <i>Jean-Pierre Desmarais</i></p> <p>[LVM-265 et 323.7]</p> <p>Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants</p> <p>[LVM-249, 250, 255 et 323.7]</p>	À la suite des audiences des 16, 17 et 18 décembre 2009 et 13 janvier 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (demanderesse) c. <i>Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i> (Daniel Kochenburger Avocat) <i>Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats</i> , (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et <i>Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc.</i> (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	15 janvier 2010, 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés <i>Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i></p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de <i>Jean-Pierre Desmarais</i></p> <p>[LVM-265 et 323.7]</p> <p>Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants</p> <p>[LVM-249, 250, 255 et 323.7]</p>	À la suite des audiences des 16, 17 et 18 décembre 2009 et 13 et 14 janvier 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (demanderesse) c. <i>Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i> (Daniel Kochenburger Avocat) <i>Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats</i> , (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et <i>Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc.</i> (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 janvier 2010, 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés <i>Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i></p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de <i>Jean-Pierre Desmarais</i></p> <p>[LVM-265 et 323.7]</p> <p>Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants</p> <p>[LVM-249, 250, 255 et 323.7]</p>	À la suite des audiences des 16, 17 et 18 décembre 2009 et 13, 14 et 15 janvier 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
19°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (demanderesse) c. <i>Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i> (Daniel Kochenburger Avocat) <i>Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats</i> , (Marchand Melançon Forget, S.E.N.C.R.L., avocats) (intimés) et <i>Gestion JCV inc., 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc. et Les Entreprises Richard Beaupré inc.</i> (Laurin Duhaime Avocats) (intervenants)	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 janvier 2010, 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés <i>Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</i></p> <p>[LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p> <p>Demande de levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs de <i>Jean-Pierre Desmarais</i></p> <p>[LVM-265 et 323.7]</p> <p>Demande de précisions et de levée d'une ordonnance de blocage des intervenants</p> <p>[LVM-249, 250, 255 et 323.7]</p>	À la suite des audiences des 16, 17 et 18 décembre 2009 et 13, 14, 15 et 18 janvier 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
20°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
21°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
22°	<i>AMF</i> (Girard et al.) c. <i>B. Dionne</i> et <i>J.-M. Leblond</i> et <i>M. Truchon</i> et <i>M. Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
23°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 janvier 2010, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de la conférence préparatoire du 20 octobre 2009 Audience <i>pro forma</i>
24°	<i>Autorité des marchés financiers</i> c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune Triglobal inc.</i> et <i>Themistoklis Papadopoulos</i> et <i>Anna Papathanasiou</i> et <i>Franco Mignacca</i> et <i>Joseph Jekkel</i> et <i>PNB Management inc.</i> et <i>Mario Bright</i> et <i>Focus Management inc.</i> et <i>Ivest Fund Ltd</i> et <i>Kevin Coombes</i> et <i>3769682 Canada Inc.</i> (intimés) et <i>Interactive Brokers</i> et <i>Banque CIBC</i> et <i>Groupe Financier Banque TD</i> et <i>BNP Paribas (Canada)</i> et <i>Jean Robillard</i> , ès qualités d'administrateur	2007-033	Alain Gélinas	25 janvier 2010, 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 2 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>provisoire de gestion de capital Triglobal Inc. (mises en cause) et Nechi Investments inc. et 2938201 Canada inc. et Hymson Holdings inc. et Etinvest Holdings Ltd et Franfreluche Investments inc et Michael Zunenshine et Hazel Zunenshine et Howard Zunenshine et Linda Zunenshine (intervenants)</i>					
25°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
26°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
27°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) (demanderesse) c. Future Growth Group inc. et Future Growth Fund Limited et Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (Kulidjian & Associates) (intimés)</i>	2008-013	Alain Gélinas	2 février 2010, 9 h 30	Demande de levée d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite de la remise de l'audience <i>pro forma</i> du 20 novembre 2009 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
28°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 mars 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
29°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 mars 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
30°	<i>AMF (Girard et al.) c. B. Dionne et J.-M. Leblond et M. Truchon et M. Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 mars 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
31°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 mars 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
32°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	12 mars 2010, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

Le 4 décembre 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-016

DÉCISION N° : 2009-016-003

DATE : Le 4 novembre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^o ALAIN GÉLINAS
M^o CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

BERTRAM EARL JONES

et

LA CORPORATION EARL JONES, CONSEILLER ADMINISTRATIF

et

EARL JONES IN TRUST

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL

et

BANQUE ROYALE DU CANADA

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE ET
DÉCISION POUR UN MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
[art. 250 (2^e al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et
art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^o Nicole Martineau
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 4 novembre 2009

DÉCISION

[1] Le 9 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause une ordonnance de blocage, une interdiction d'opération sur valeurs et une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, le tout en vertu des articles 249, 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

1. L.R.Q., c. V-1.1.

2. L.R.Q., c. A-33.2.

[2] Une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 9 juillet 2009 afin d'entendre la demande de l'Autorité. Après avoir délibéré, le Bureau a rendu, le 10 juillet 2009 les ordonnances suivantes³ :

« i) BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* :

Il ordonne à Bertram Earl Jones et à La Corporation Earl Jones, conseiller administratif de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

Il ordonne à Bertram Earl Jones et à La Corporation Earl Jones, conseiller administratif de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

Il ordonne à la Banque Royale du Canada, succursale située au 108 Beaurepaire Dr., Beaconsfield, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de La Corporation Earl Jones, Conseiller administratif portant le numéro 101 235;

Il ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 183 K, Hymus Blvd, West, Pointe-Claire, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes portant les numéros 1021241 et 1037139, dont l'un est au nom de Earl Jones in Trust;

ii) INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* ET DES ARTICLES 265, 266 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* :

Il interdit à Bertram Earl Jones et La Corporation Earl Jones, conseiller administratif, toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

Il interdit à Bertram Earl Jones et à La Corporation Earl Jones, conseiller administratif d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ou celle de représentant d'un tel conseiller. »⁴

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[3] Le 19 octobre 2009, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵. Une audience a été fixée au 4 novembre 2009, relativement à la demande de prolongation de blocage. La demande de prolongation de blocage contenait également une conclusion à l'effet que le Bureau prononce une décision pour mode spécial de signification de l'avis d'audience et de la demande.

[4] À la suite de cette demande de prolongation et de mode spécial de signification, un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intéressées, afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 4 novembre 2009. Le Bureau tient à noter que les intimés et les mises en cause étaient ni présents ni représentés lors de l'audience du 4 novembre 2009.

³. *Autorité des marchés financiers c. Bertram Earl Jones, La Corporation Earl Jones, conseiller administratif, Earl Jones in trust, Banque de Montréal et Banque Royale du Canada*, 2009 QCBDRVM 31.

⁴. *Id.*, 15-16.

⁵. Précitée, note 1.

L'AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE 2009

[5] Lors de l'audience, la procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme à l'appui de sa demande. Ce dernier a témoigné à l'effet que les motifs initiaux au soutien de l'ordonnance de blocage sont toujours existants. Il a souligné qu'après l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau, l'enquête de l'Autorité s'est poursuivie.

[6] La Sûreté du Québec s'est par la suite intéressée au dossier, afin de vérifier si des accusations criminelles devaient être portées. La Sûreté du Québec a également entrepris sa propre enquête. L'enquêteur de l'Autorité précise que des accusations de fraude ont été déposées à l'égard de M. Earl Jones. Il ajoute que l'Autorité a recueilli les témoignages de plusieurs investisseurs. Quant aux sommes investies, elles s'élèveraient à plus de cinquante millions de dollars. D'après les informations que l'enquêteur détient en regard de l'enquête de l'Autorité, aucun investisseur n'aurait à ce jour récupéré de fonds investis.

[7] La procureure de l'Autorité a précisé que les motifs initiaux à l'appui de l'ordonnance de blocage demeurent et que les parties intéressées ne se sont pas présentées à l'audience d'aujourd'hui. Par conséquent, l'Autorité demande une prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours. Elle a en outre présenté une requête afin d'obtenir un mode spécial de signification de la décision à venir, pour que celle-ci puisse être signifiée au procureur de M. Earl Jones qui a comparu dans le cadre des procédures criminelles, à savoir M^e Jeffrey K. Boro, et au procureur du syndic de faillite qui a été nommé pour les sociétés intimées, soit M^e Neil Stein.

L'ANALYSE

[8] Il appert que l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶ prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁷. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁸.

[9] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁹. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰ prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[10] Le Bureau tient à souligner que les intimés et les mises en cause ne se sont pas présentés et n'étaient pas représentés lors de l'audience du 4 novembre 2009. Ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister. De plus, l'enquête de l'Autorité est toujours en cours. Par conséquent, le Bureau considère qu'il est justifié de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce.

LA DÉCISION

[11] Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme et des arguments de la procureure de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 4 novembre 2009. Le Bureau estime que l'Autorité a prouvé qu'il est dans l'intérêt public de prolonger l'ordonnance de blocage

6. *Id.*
 7. *Id.*, art. 249 (1^o).
 8. *Id.*, art. 249 (2^o).
 9. *Id.*, art. 249 (3^o).
 10. Précitée, note 1.

prononcée le 10 juillet 2009 puisque les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage existent toujours et que l'enquête continue.

[12] Par conséquent, le Bureau, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹¹ et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹², accueille la demande de l'Autorité et prolonge l'ordonnance de blocage qu'elle avait initialement prononcée le 10 juillet 2009¹³, et ce, de la manière suivante :

- Il ordonne à Bertram Earl Jones et à La Corporation Earl Jones, conseiller administratif de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;
- Il ordonne à Bertram Earl Jones et à La Corporation Earl Jones, conseiller administratif de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;
- Il ordonne à la Banque Royale du Canada, succursale située au 108, Beaurepaire Dr., Beaconsfield, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de La Corporation Earl Jones, Conseiller administratif portant le numéro 101 235;
- Il ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 183 K, Hymus Blvd, West, Pointe-Claire, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes portant les numéros 1021241 et 1037139, dont l'un est au nom de Earl Jones in Trust;

[13] De même, le Bureau, en vertu de l'article 16 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*¹⁴ accueille la requête pour mode spécial de signification de l'Autorité et permet que la présente décision soit signifiée à M^e Jeffrey K. Boro, procureur d'Earl Jones dans le cadre des procédures criminelles et à M^e Neil Stein, procureur du syndic à la faillite d'Earl Jones.

[14] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵, la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 4 novembre 2009.

(S) Alain Gélinas
M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre
M^e Claude St Pierre, vice-président

11. Précitée, note 2.

12. Précitée, note 1.

13. Précitée, note 3.

14. (2004) G.O. II, 4695.

15. Précitée, note 1.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES**

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIERS N^{OS} : 2009-009
2009-022

DÉCISION N^{OS} : 2009-009-010
2009-022-005

DATE : Le 20 novembre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^E ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

PATRICK GAUTHIER

et

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

et

BANQUE NATIONALE

Parties intimées

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, 2^e alinéa, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^E Jean-Nicolas Wilkins
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 19 novembre 2009

DÉCISION

[1] Le 24 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage à l'encontre de Patrick Gauthier et de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, le tout en vertu des articles 249, 250 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

[2] Le 24 juillet 2009, une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau relativement à cette demande et le Bureau a prononcé verbalement la décision n° 2009-009-004³. Les motifs écrits ont été rendus par le Bureau le 31 juillet 2009 par la décision n° 2009-009-005⁴, dont voici le dispositif :

« BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Montréal), décision *ex parte* n° 2009-009-004, 24 juillet 2009, M^E A. Gélinas, 2 pages.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 36.

ORDONNE à Patrick Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Patrick Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;

ORDONNE à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy située au 3455, boulevard Neilson à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 160766, transit 20465; »⁵

[3] Par la suite, le 5 août 2009, une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau afin d'entendre la demande de l'Autorité visant à obtenir une ordonnance de blocage à l'égard des intimés Patrick Gauthier, Christal Tannous, Nabih Haddad Tannous, Banque de Montréal et Banque Nationale. Suivant cette audience, le Bureau a rendu le 6 août 2009 la décision n° 2009-022-001⁶, dont voici le dispositif :

« ORDONNANCE DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 93 ET 94 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

Il ordonne à Christal Tannous de ne pas se départir des traites bancaires portant les numéros 350915247 et 350915248 qu'elle a en sa possession et de déposer celles-ci dans son compte personnel à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe de Ste-Foy portant le numéro 153323, transit 815-20465;

Il ordonne à la Banque de Montréal succursale Le Gendre située au 1660, rue Jules-Verne, à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds provenant de l'encaissement de la traite bancaire numéro 350915249 appartenant à Nabih Haddad Tannous dans le compte portant le numéro 8106745, transit 21255-001;

Il ordonne à la Banque Nationale située au 4605, 1^e avenue à Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 2456493-11671; »⁷

[4] Il convient de faire un résumé des procédures entreprises par la suite dans le présent dossier.

[5] D'abord, le 21 septembre 2009, le Bureau a accordé une levée partielle de l'ordonnance de blocage prononcée les 24 et 31 juillet 2009⁸ en faveur de Ginsberg Gingras et Associés inc., ès qualités de séquestre intérimaire et de syndic à la proposition de 9205-4774 Québec inc. afin que lui soit transférée dans son compte en fidéicomis la somme de 85 000 \$ détenue dans le compte de Patrick Gauthier à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Ste-Foy.

[6] Par la suite, soit le 7 octobre 2009, le Bureau, suivant une demande de Patrick Gauthier, a prononcé une levée partielle de blocage⁹ afin de lui permettre d'ouvrir un nouveau compte de banque dans une institution financière de son choix, en vue d'y déposer son salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance. Il est mentionné dans les conclusions de cette décision que les opérations effectuées dans ce compte ne seront pas assujetties aux ordonnances de blocage prononcées les 24 et 31 juillet 2009¹⁰ et le 6 août 2009¹¹.

⁵ Ibid.

⁶ Autorité des marchés financiers c. Nabih Haddad Tannous, Patrick Gauthier, Christal Tannous, Banque Nationale et Banque de Montréal, 2009 QCBDRVM 58.

⁷ Ibid.

⁸ Précitées, notes 3 et 4.

⁹ Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et al., 2009 QCBDRVM 49.

¹⁰ Précitées, notes 3 et 4.

¹¹ Précitée, note 6.

[7] De plus, le Bureau, suivant une demande de Patrick Gauthier, a rendu le 27 octobre 2009, une décision de levée partielle de blocage afin de lui permettre de procéder à la vente d'un immeuble¹².

[8] Finalement, il convient de noter que le 3 novembre 2009¹³, le Bureau a prononcé une levée complète des blocages visant les comptes de Mme Tannous et Mme Nabiha Haddad Tannous. La présente demande de prolongation de blocage ne vise donc pas ces dernières.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[9] Le 2 novembre 2009, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger les ordonnances de blocage visant les intimés pour une période de 120 jours, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴. À la suite de cette demande, un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intéressées, afin de les convoquer à une audience le 19 novembre 2009.

L'AUDIENCE

[10] L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 19 novembre 2009, en présence du procureur de l'Autorité. Les intimés n'étaient ni présents ni représentés à l'audience quoique dûment signifiés.

[11] Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme à l'appui de sa demande de prolongation de blocage. Ce dernier a mentionné que l'enquête de l'Autorité se poursuit activement et que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage sont toujours existants.

[12] À cet égard, il a précisé que l'enquête de l'Autorité est entrée dans une phase intensive et que depuis le mois de juillet 2009, environ 55 investisseurs-prêteurs ont été rencontrés et l'Autorité a recueilli de la documentation auprès des investisseurs. Il a indiqué que dans la plupart des cas, il s'agit de dossier de prêt à terme, dont M. Gauthier a lui-même signé les contrats pour les compagnies et il a également, à l'occasion, cautionné personnellement les emprunts.

[13] Selon les informations recueillies, une somme d'au moins 4 millions de dollars aurait été rassemblée auprès de ces investisseurs. L'Autorité procède donc à une analyse des informations et des documents obtenus auprès des investisseurs. L'enquêteur a souligné que l'Autorité prévoit rencontrer une quinzaine d'investisseurs dans les prochaines semaines.

[14] L'enquêteur a mentionné que l'Autorité communique également avec le syndic à la faillite de Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe Financier inc. et Gestion Financière Appalaches inc. afin de recueillir des informations et que l'enquête du syndic se poursuit également.

[15] L'enquêteur a souligné que selon les informations qu'il détient actuellement le nombre total d'investisseurs est évalué entre 85 et 90. Les montants des investissements effectués sont très variables, allant de 5 000 \$ à 500 000 \$. L'enquêteur a souligné que des fonds ont été recueillis au Québec et au Nouveau-Brunswick.

[16] Le procureur de l'Autorité a ajouté que le syndic qui a produit un rapport intérimaire évaluait les investissements à environ 11 ou 12 millions de dollars. L'enquêteur a précisé que la moitié des sommes investies aurait été investie au Québec; il y a également un plus grand nombre d'investisseurs au Québec. Ces chiffres sont toutefois sujets à changement puisque l'enquête de l'Autorité se poursuit activement.

[17] Le procureur de l'Autorité a précisé que lors d'une audience dans le présent dossier, le procureur de Patrick Gauthier a reconnu qu'il renonçait à contester la preuve au fond concernant les ordonnances de blocage.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et al.*, 2009 QCBDRVM 56.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Christal Tannous et Nabiha Haddad Tannous et al.*, 13 novembre 2009, Vol. 6, n° 45, BAMF, 33.

¹⁴ Précitée, note 1.

[18] Le procureur de l'Autorité a précisé que les motifs initiaux à l'appui de l'ordonnance de blocage demeurent et que les parties intéressées ne se sont pas présentées à l'audience d'aujourd'hui. Par conséquent, l'Autorité demande une prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[19] Il appert que l'article 249 de la Loi prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁵. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁶.

[20] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁷. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la Loi prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[21] Le Bureau tient à souligner que les intimés n'étaient pas présents ni représentés lors de l'audience du 19 novembre 2009 et qu'ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister. De plus, l'enquête de l'Autorité est toujours active (rencontres avec des investisseurs prévues pour les prochaines semaines et analyse d'informations et de documents recueillis). Par conséquent, le Bureau considère qu'il est justifié de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce.

LA DÉCISION

[22] Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme et des arguments du procureur de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 19 novembre 2009. Le Bureau estime que l'Autorité a prouvé qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage prononcées en l'espèce à l'égard des intimés puisque les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage existent toujours et que l'enquête se poursuit activement.

[23] Le Bureau considère par conséquent qu'il est nécessaire de prolonger les ordonnances de blocage pour une période de 120 jours, renouvelable, afin de permettre à l'Autorité de poursuivre son enquête, tout en assurant la protection des investisseurs.

[24] Par conséquent, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁸ et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁹; de ce fait, il prolonge les ordonnances de blocage initiales prononcées les 24 et 31 juillet 2009²⁰ et le 6 août 2009²¹, et ce, de la manière suivante :

- Il ordonne à Patrick Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- Il ordonne à Patrick Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;

¹⁵ *Id.*, art. 249 (1^o).

¹⁶ *Id.*, art. 249 (2^o).

¹⁷ *Id.*, art. 249 (3^o).

¹⁸ Précitée, note 2.

¹⁹ Précitée, note 1.

²⁰ Précitées, notes 3 et 4.

²¹ Précitée, note 6.

- Il ordonne à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy située au 3455, boulevard Neilson, à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 160766, transit 20465;
- Il ordonne à la Banque Nationale située au 4605, 1^e avenue, à Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 2456493-11671.

[25] Cependant, cette prolongation d'ordonnances de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution d'une décision rendue par le Bureau accordant une levée partielle de blocage. À cet effet, le Bureau rappelle qu'il a permis à Patrick Gauthier, en vertu de la décision du 7 octobre 2009²², d'ouvrir un compte de banque dans une institution financière de son choix, en vue d'y déposer son salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance. Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

- a. les montants que Patrick Gauthier déposera dans le compte de banque dont les opérations sont dispensées de l'application des blocages du Bureau, ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevient aux ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs n^{os} 2009-009-001 et 2009-009-002 que le Bureau a prononcées à l'encontre de Patrick Gauthier les 7 mai 2009²³ et 15 mai 2009²⁴, respectivement;
- b. Patrick Gauthier devra faire part à l'Autorité du nom de l'institution financière où il a ouvert son compte bancaire ainsi que du numéro de ce compte dans un délai de 10 jours de cette ouverture;
- c. Patrick Gauthier transmettra à un employé de l'Autorité qu'elle désignera une copie de son état de compte mensuel du susdit compte dans un délai de cinq jours de la réception de cet état de compte;
- d. l'Autorité pourra demander à Patrick Gauthier de lui remettre toutes pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans son compte, lorsque l'Autorité l'estimera nécessaire.

[26] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁵, la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 20 novembre 2009.

(S) Alain Gélinas
M^e Alain Gélinas, président

²² Précitée, note 9.

²³ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe Financier inc., Financière CTIC inc., Gestion Financière Appalaches inc., Patrick Gauthier, André Traversy, Benoit Mercier, Réjean Lessard, Banque de Montréal et Desjardins centre financier de la Capitale*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Montréal), n^o 2009-009-001, 7 mai 2009, M^e A. Gélinas, 2 pages.

²⁴ *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc.*, 2009 QCBDRVM 26.

²⁵ Précitée, note 1.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-004

DÉCISION N°: 2008-004-015

DATE : Le 24 novembre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS

et

MARIO BRIGHT

et

PNB MANAGEMENT INC.

et

2967-9420 QUÉBEC INC.

et

4384610 CANADA INC.

et

4190424 CANADA INC.

et

ANGELA SKAFIDAS

et

ANTHANASIOS PAPADOPOULOS

INTIMÉS

PAUL CHRONOPOULOS

et

JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE P.N.B.
MANAGEMENT INC., 2967-9420 QUÉBEC INC., 4190424 CANADA INC. ET 4384610
CANADA INC.

MIS EN CAUSE

NECHI INVESTMENTS INC.

et

2938201 CANADA INC.

et

HYMSON HOLDINGS INC.

et

ETINVEST HOLDINGS LTD

et

FRANFRELUCHE INVESTMENTS INC.

et

MICHAEL ZUNENSHINE

et

HAZEL ZUNENSHINE
 et
 HOWARD ZUNENSHINE
 et
 LINDA ZUNENSHINE

INTERVENANTS

PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250 (2^o al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

Jonathan Foucault-Samson, stagiaire en droit
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 24 novembre 2009

DÉCISION

Le 23 janvier 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer les ordonnances suivantes à l'encontre des personnes intimées et des mis en cause dans le présent dossier :

1. une ordonnance de blocage, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 (3^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²;
2. une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ et de l'article 93 (6^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴;
3. une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵ et de l'article 93 (7^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶;
4. une recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et de l'article 93 (4^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸.

La journée même, le Bureau a tenu une audience *ex parte*. À la suite de cette audience, le Bureau a, le 24 janvier 2008, accueilli la demande de l'Autorité et prononcé les ordonnances demandées⁹. Cette décision fut prononcée à l'encontre des intimés et mis en cause suivants :

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ Précitée, note 1.

⁴ Précitée, note 2.

⁵ Précitée, note 1.

⁶ Précitée, note 2.

⁷ Précitée, note 1.

⁸ Précitée, note 2.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., David Mizrahi, Brian Ruse, 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc., Angela Skafidas, Services Financiers Dundee inc., M^r Daniel Meyer, Ouaknine, Sydney Elhadad, Royal-Lepage Versailles, Renée Sarah Arsenault, Nicolas Tétrault, Groupe Sutton Royal inc., D. Mizrahi & Associates Ltd, Giuseppe (Joseph) Geroue, Anthanasios Papadopoulos, Paul Chronopoulos, Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de*

- LES INTIMÉS :
 - o Themistoklis Papadopoulos;
 - o Mario Bright;
 - o PNB Management inc.;
 - o 2967-9420 Québec inc.;
 - o David Mizrahi;
 - o Brian Ruse;
 - o 4384610 Canada inc.;
 - o 4190424 Canada inc.;
- LES MIS EN CAUSE :
 - o Angela Skafidas;
 - o Services Financiers Dundee inc.;
 - o M^e Daniel Meyer Ouaknine;
 - o Sydney Elhadad;
 - o Royal-Lepage Versailles;
 - o Renée Sarah Arsenault;
 - o Nicolas Tétrault;
 - o Groupe Sutton Royal inc.;
 - o D. Mizrahi & Associates Ltd;
 - o Giuseppe (Joseph) Geroue;
 - o Anthanasios Papadopoulos;
 - o Paul Chronopoulos; et
 - o Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Le Bureau a, les 21 avril 2008¹⁰, 17 juillet 2008¹¹, 10 octobre 2008¹², 7 janvier 2009¹³, 6 avril 2009¹⁴ et 30 juillet 2009¹⁵ prolongé l'ordonnance initiale de blocage, à la demande de l'Autorité.

Notons que suivant la recommandation du Bureau contenue dans la décision citée plus haut, la ministre des Finances du Québec a, le 24 janvier 2008, prononcé une décision à l'effet de désigner M. Jean Robillard, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. à la place de leur conseil d'administration¹⁶. Ce mandat a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2010¹⁷.

P.N.B. Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc., 8 février 2008, Vol. 5, n° 5, BAMF, 16.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 16 mai 2008, Vol. 5, n° 19, BAMF, 31.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 22 août 2008, Vol. 5, n° 33, BAMF, 20.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 24 octobre 2008, Vol. 5, n° 42, BAMF, 14.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 16 janvier 2009, Vol. 6, n° 2, BAMF, 19.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 17 avril 2009, Vol. 6, n° 15, BAMF, 18.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et al.*, 19 août 2009, Vol. 6, n° 32, BAMF, 53.

¹⁶ Québec, Ministre des Finances, *Administration provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. : Désignation d'un administrateur provisoire*, Québec, 24 janvier 2008, Min. Monique Jérôme-Forget, 2 pages.

¹⁷ Québec, Ministre des Finances, *Prolongation du mandat d'administration provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.*, Québec, 26 mars 2009, Min. Monique Jérôme-Forget, 2 pages;

Le Bureau tient à souligner que certains des intimés et mis en cause susmentionnés ne sont pas visés par la présente décision de prolongation de blocage, tel qu'il appert de l'en-tête des présentes, considérant que l'ordonnance de blocage pour laquelle l'Autorité demande une prolongation ne les vise plus.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

Le 3 novembre 2009, l'Autorité a adressé au Bureau une nouvelle demande de prolongation de blocage.

Dès après, un avis d'audience fut dûment signifié à toutes les parties au présent litige pour une audience devant se tenir au siège du Bureau le 24 novembre 2009. Quant aux intimés suivants : Thémistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos, l'avis d'audience et la demande de prolongation de blocage ont été signifiés par communiqué de presse sur le site Internet de l'Autorité.

L'AUDIENCE DU 24 NOVEMBRE 2009

L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 24 novembre 2009 en présence du procureur de l'Autorité. Les parties intéressées n'étaient ni présentes ni représentées à l'audience.

Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse de cet organisme à l'appui de sa demande de prolongation de blocage. Cette dernière a mentionné que l'enquête de l'Autorité se poursuit et que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage sont toujours existants.

À cet égard, elle a précisé que l'équipe d'enquêteurs de l'Autorité a rencontré une soixantaine d'investisseurs et qu'une cinquantaine d'autres investisseurs seront rencontrés prochainement. Elle a souligné qu'une nouvelle équipe d'enquêteurs a été affectée au dossier. L'enquêteuse de l'Autorité a affirmé qu'elle travaillait à temps plein sur le présent dossier.

Le procureur de l'Autorité a mentionné que le mandat de l'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. a été renouvelé jusqu'au 31 janvier 2010. Il a souligné que l'audience sur l'appel des intervenants dans le présent dossier relativement à la décision du Bureau du 27 mai 2009¹⁸ s'est tenue le 17 novembre 2009 et le dossier a été pris en délibéré.

Il a ajouté que considérant le témoignage de l'enquêteuse à l'effet que l'enquête se poursuit activement et que les motifs initiaux persistent, il est nécessaire de prolonger le blocage en l'espèce conformément à la demande de l'Autorité.

Enfin, le procureur de l'Autorité demande au Bureau qu'il accorde les mêmes conclusions en regard du mode spécial de signification de la décision à venir, soit par un communiqué de presse publié sur le site Internet de l'Autorité pour les personnes suivantes : Thémistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos. Le procureur souligne que ces personnes sont introuvables.

LE DROIT

Il appert que l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁹ prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession²⁰. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a

Québec, Ministre des Finances, de *PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.*, Québec, 29 septembre 2009, Min. Raymond Bachand, 2 pages.

¹⁸ . *Nechi Investments Inc. c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM 22.

¹⁹ . Précitée, note 1.

²⁰ . *Id.*, art. 249 (1°).

la garde ou le contrôle²¹. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont il a le dépôt ou qui en ont la garde ou le contrôle²².

Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²³ prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister. Or, aucune des parties intéressées ne s'est prévalu de la possibilité, qui leur est offerte, de se faire entendre lors de l'audience dans le but de s'opposer au renouvellement de l'ordonnance de blocage.

L'ANALYSE

Le Bureau considère que la preuve soumise par l'Autorité dans le cadre de cette demande de prolongation de l'ordonnance de blocage est concluante à l'effet que l'enquête se poursuit activement (rencontres avec une cinquantaine d'investisseurs prévues pour les prochains mois, nouvelle équipe d'enquêteurs assignée au dossier). L'enquêtrice a également témoigné à l'effet que les motifs initiaux énoncés lors de l'audience *ex parte* tenue le 23 janvier 2008 sont toujours présents.

Le Bureau tient à souligner que les parties intéressées, malgré la signification de l'avis d'audience, ne se sont pas présentées pour cette audience du 24 novembre 2009 et ont par conséquent, fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

Dans ces circonstances, le Bureau estime qu'il est nécessaire dans l'intérêt public de prolonger l'ordonnance de blocage demandée par l'Autorité.

Enfin, le Bureau est prêt à accéder à la requête de l'Autorité quant à un mode spécial de signification à l'égard de certains intimés.

LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêtrice de cet organisme et des arguments du procureur de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 24 novembre 2009 devant ce tribunal.

Le Bureau accueille la demande de l'Autorité et par conséquent le Bureau, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²⁴ et de l'article 250, 2^e alinéa de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁵ prolonge l'ordonnance de blocage n° 2008-004-001 qu'il a prononcée le 24 janvier 2008²⁶, telle que renouvelée depuis²⁷, et ce, de la manière suivante :

- il ordonne à 2967-9420 Québec inc., située au 518-3551, boulevard St-Charles, à Kirkland, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Angela Skafidas de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 2967-9420 Québec inc.;
- il ordonne à 4384610 Canada inc., située au 243, rue Montreuil à Laval, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier

²¹ *Id.*, art. 249 (2°).

²² *Id.*, art. 249 (3°).

²³ Précitée, note 1.

²⁴ Précitée, note 2.

²⁵ Précitée, note 1.

²⁶ Précitée, note 9.

²⁷ Précitées, notes 10 à 15.

de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4384610 Canada inc.;
- il ordonne à 4190424 Canada inc., située au 1304, Avenue Green, 3^e étage, à Westmount, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4190424 Canada inc.;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Angela Skafidas, 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc., 4384610 Canada inc., Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Cependant, la présente ordonnance de prolongation de blocage à l'encontre des sociétés PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc., ne sera pas opposable à Jean Robillard, *ès qualités* d'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc., qui a été nommé par le ministre des Finances pour gérer lesdites compagnies²⁸, à la suite de la recommandation du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières et dont le mandat a été renouvelé jusqu'au 31 janvier 2010²⁹.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁰, la présente ordonnance de prolongation de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Enfin, le Bureau, en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*³¹, autorise la signification de la présente décision aux personnes énumérées ci-après en diffusant sur le site Internet de l'Autorité un communiqué de presse, auquel sera annexée la présente décision :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright; et
- Anthanasios Papadopoulos.

Fait à Montréal, le 24 novembre 2009.

(S) Alain Gélinas
M^e Alain Gélinas, président

²⁸ . Précitée, note 16.
²⁹ . Précitée, note 17.
³⁰ . Précitée, note 1.
³¹ . (2004) 136 G.O. II, 4695.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-018

DÉCISION N° : 2009-018-003

DATE : Le 25 novembre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

9095-0049 QUÉBEC INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

et

JOHN DRACONTAIDIS (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

et

AXIA CONSULTING INC.

et

AXIA BUSINESS CENTER INC.

et

IND CAPITAL MANAGEMENT

et

GLACIER FOODS CANADA INC.

et

JOHN DRACONTAIDIS

et

DIMITRIOS (JIMMY) KAVATHAS

et

FILIPPO ARGENTO

et

STÉPHANE CHARBONNEAU

Intimés

et

BANQUE TD CANADA TRUST (8200, boul. Décarie, Montréal (Québec) H4P 2P5)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4120)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4336)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 0527)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 0654)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4512)

et

TD WATERHOUSE, 500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1

Mises en cause

et

NICOLAS BOILY (RAYMOND CHABOT GRANT THORTON ET CIE), ÈS QUALITÉS
D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE 9095-0049 QUÉBEC INC., AXIA CONSULTING INC., IND
CAPITAL MANAGEMENT INC. ET JOHN DRACONTAIDIS

Intervenant

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE ET REFUS DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE
 [art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Jean-Nicolas Wilkins
 (Girard et al.)
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

M^e Miguel Bourbonnais
 (McCarthy Tétrault)
 Procureur de l'administrateur provisoire, intervenant

M^e Sabia Chicoine
 (BCF)
 Procureure des intimés

M^e Tiziana Di Donato
 (Kaufman Laramée)
 Procureure de la Banque TD Canada Trust, mise en cause

Date d'audience : 23 novembre 2009

DÉCISION

[1] Le 3 novembre 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a adressé au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une demande à l'effet de prolonger le blocage initial qu'il avait prononcé le 29 juillet 2009 dans le dossier en titre¹. À cette date, le Bureau a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et de blocage à l'encontre des personnes intimées dont les noms apparaissent ci-après :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis;
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC;
- Dimitrios (Jimmy) Kavathas;
- Filippo Argento; et
- Stéphane Charbonneau.

[2] Les institutions mises en cause dans ce dossier sont les suivantes :

- Banque TD Canada Trust [8200, boul. Décarie, Montréal (Québec)];
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4120);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4336);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0527);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0654); et

¹ *Autorité des marchés financiers* (demandeur) c. *9095-0049 Québec Inc (ICC Capital Management)*, 2009 QCBDRVM, 42.

- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4512);
- TD Waterhouse [500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec)].

[3] Les conclusions de l'ordonnance de blocage du Bureau étaient à l'effet suivant :

« 1) BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;
- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom d'Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 2155 boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 999 boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 5500 av. Westminster à Côte-Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

ORDONNE à TD Waterhouse située au 500 rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en

dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S; »²

[4] Le 31 août 2009, dans le même dossier, Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consulting Inc., IND Capital Management Inc., et John Dracontaidis, a adressé au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») une requête pour une levée partielle de blocage, d'une interdiction d'opération sur valeurs et d'une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs.

[5] Le 10 septembre 2009, le Bureau accédait à cette demande et prononçait la décision n° 2009-018-002, levant les ordonnances précédentes dans les termes suivants :

- « 2) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS, EN VERTU DES ARTICLES 265 ET 266 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

Le Bureau lève partiellement l'interdiction d'opération sur valeurs et l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs qu'il a prononcées le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001³ à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier.

- 3) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

Le Bureau lève partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001⁴ à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier, notamment aux fins de prendre possession de toutes les sommes détenues par 9095-0049 Québec inc., John Dracontaidis, Axia Consultant inc. et IND Capital Management inc., dans les comptes bancaires et de courtage de TD Canada Trust et de TD Waterhouse, dont les soldes ont été communiqués le 24 août 2009. »⁵

[6] Suite à la demande de prolongation de blocage de l'Autorité du 3 novembre 2009, le Bureau a tenu une audience à son siège le 23 novembre 2009, en présence des procureurs des parties.

L'AUDIENCE

[7] Au cours de l'audience du 23 novembre 2009, les parties suivantes étaient représentées devant le tribunal :

- l'Autorité des marchés financiers;

² *Id.*, 24, par. 34.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Autorité des marchés financiers (demandeur) c. 9095-0049 Québec Inc (ICC Capital Management)*, 2009 QCBDRVM, 45.

- l'administrateur provisoire;
- les intimés suivants :
 - 9095-0049 Québec Inc (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management);
 - John Dracontaidis;
 - Axia Consulting Inc.;
 - Axia Business Center Inc.;
 - IND Capital Management;
 - Glaciers Foods Canada Inc.; et
 - Dimitrio Kavathas (ci-après les « *intimés* »);
- la Banque TD Canada Trust.

[8] D'entrée de jeu, la procureure des intimés s'est opposée à la demande de prolongation de blocage de l'Autorité; elle a présenté les arguments à l'appui de ses prétentions, alléguant surtout qu'il n'était plus nécessaire de prolonger le blocage, vu la nomination d'un administrateur provisoire dans le présent dossier. Elle a ajouté que si le Bureau décide malgré tout d'accéder à la demande de l'Autorité et de prolonger le blocage, qu'il accorde cependant à John Dracontaidis une levée partielle de blocage aux fins de libérer le contenu des quatre comptes suivants :

- Compte n° 3111622-4120 du père de John Dracontaidis;
- Compte n° 3152191-4512 de John Dracontaidis et de son épouse;
- Compte n° 5222700-4366 de Glacier Foods Canada Inc.; et
- Compte n° 5227354-4336 d'Axia Business Center Inc.

[9] La procureure des intimés a fait entendre le témoignage de John Dracontaidis, intimé en la présente instance, à l'appui de sa défense et de sa demande de levée partielle de blocage.

[10] L'Autorité a pour sa part fait entendre le témoignage de deux enquêteurs. Ces témoins ont rapporté quels avaient été les faits qui avaient amené la demanderesse à présenter sa demande originelle devant le Bureau. Ils ont également traité de la suite que l'Autorité a donnée à son enquête à la suite du blocage original du Bureau, dont le fait que l'Autorité s'apprête à interroger une vingtaine de témoins supplémentaires, à savoir des investisseurs ayant versé des montants importants à John Dracontaidis.

[11] Le second témoin de l'Autorité a également fait état du travail qui a été effectué par l'administrateur provisoire qui a été nommé par la Cour supérieure; il a à cette occasion déposé en preuve le rapport de l'administrateur provisoire qui est daté du 5 octobre 2009. Il a également témoigné que des fonds provenant des investisseurs au présent dossier auraient transité dans les quatre comptes évoqués plus haut dans la présente décision et pour lesquels la procureure des intimés demande une levée partielle de blocage.

[12] La procureure de la Banque TD Canada Trust, mise en cause en la présente instance, a fait valoir le point de vue de sa cliente. Cependant, comme cette dernière n'a pas présenté de demande formelle au Bureau et que sa procureure n'a pas appuyé ses propos devant le tribunal de la moindre preuve, le Bureau n'entend pas se prononcer plus avant à ce sujet.

L'ANALYSE

[13] Le Bureau doit déterminer si la protection des investisseurs exige le maintien des ordonnances de blocage. À cette étape de l'enquête, il est impossible de déterminer avec exactitude la provenance des fonds dans les comptes dont on demande la levée de blocage. Qu'il suffise d'évoquer que des fonds des investisseurs ont transité dans ces comptes et les conclusions du rapport de l'administrateur provisoire du 5 octobre 2009 pour justifier la décision :

7. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, l'Administrateur provisoire conclut que l'administration provisoire des Sociétés et de Dracontaidis est à l'avantage des investisseurs et doit être continuée conformément et en vertu de l'Ordonnance de nomination, notamment en ce que :

- 7.1 les éléments de passif, principalement constitués des prêts consentis par les investisseurs, dépassent largement les éléments d'actif des Sociétés et de ICC enrg., lesquels sont principalement constitués :
- i) d'investissements non garantis; et
 - ii) dont la valeur de réalisation est largement inférieure aux montants initialement investis par les Sociétés et ICC enrg.;
- 7.2 la gestion financière et comptable des Sociétés et de ICC enrg. par Dracontaidis a été menée d'une manière inadmissible eu égard notamment aux faits :
- i) qu'aucune comptabilité fiable et complète des Sociétés et de ICC enrg. n'était tenue, les données financières disponibles des Sociétés et de ICC enrg. étant quasi-inexistantes à plusieurs égards;
 - ii) qu'aucun état financier récent des Sociétés et de ICC enrg. n'a été préparé;
 - iii) que les Sociétés ont fait défaut de produire leurs déclarations fiscales au cours des deux (2) dernières années;
 - iv) qu'aucun registre complet et fiable des investisseurs n'était tenu ni aucune comptabilité des investissements effectués par ceux-ci;
 - v) qu'aucune planification comptable et financière adéquate des Sociétés et de ICC enrg., notamment à l'aide de budgets de caisse et/ou d'états des flux de trésorerie, n'était faite par Dracontaidis;

- vi) que les investissements, constituant les principaux éléments d'actif des Sociétés et de ICC enrg., qui ont été effectués par celles-ci à partir des sommes reçus des investisseurs, ne reposaient pas, à plusieurs égards, sur une saine logique commerciale, considérant notamment que les investissements les plus importants ont été effectués sur simple demande à des personnes proches de Dracontaidis, principalement Zakikhani, sans aucune garantie, sans obtenir des états financiers des bénéficiaires de ces investissements et/ou sans documentation contractuelle établissant les termes et conditions de ces investissements;
- vii) que les Sociétés et ICC enrg. ne tenaient aucun dossier de suivi des investissements effectués à partir des sommes reçues des investisseurs;
- viii) que les Sociétés ont consenti des prêts à Zakikhani et aux sociétés de celui-ci sur la seule base de l'amitié qui unissait Dracontaidis à Zakikhani et en sachant que celui-ci éprouvait des difficultés financières et ce, à partir des sommes reçues par les Sociétés et/ou ICC enrg. des investisseurs;
- ix) que les Sociétés ont effectué des transferts de fonds en faveur de Dracontaidis et des proches de celui-ci sans aucune contrepartie, Dracontaidis ayant déclaré qu'il s'agissait de dividendes et ce, bien qu'aucune résolution n'apparaît aux livres et registres des Sociétés et qu'aucune mesure n'a été prise afin de s'assurer de la solvabilité des Sociétés eu égard aux critères applicables avant de verser ces prétendus dividendes; et
- x) que Dracontaidis a procédé à des transferts de fonds destinés à ICC enrg. et provenant d'investisseurs dans son compte de courtage personnel.

[14] Les conclusions de l'administrateur provisoire démontrent une situation plutôt chaotique et le témoignage de John Dracontaidis n'a pas su renverser l'impression que laisse ce rapport. À cela s'ajoute le témoignage de l'enquêteur de l'Autorité selon lequel des fonds appartenant aux investisseurs auraient transité par les quatre comptes pour lesquels on demande une levée partielle de blocage. Cela contredit les motifs évoqués par la procureure des intimés pour qui ces comptes sont de nature plus personnelle et devraient être exceptés du blocage du Bureau.

[15] De plus, le Bureau estime que l'Autorité a fait la preuve que les motifs initiaux de l'enquête dans ce dossier existent toujours, que cette enquête continue, que le portrait des placements reprochés se précise de plus en plus par la découverte d'environ 20 nouveaux investisseurs et que ces derniers seront bientôt interrogés par les enquêteurs de l'Autorité.

[16] En outre, le deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶ prévoit qu'une personne intéressée peut tenter d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister. Or, le Bureau, après avoir entendu le témoignage de l'intimé John Dracontaidis et pris connaissance des arguments des intimés, estime que ces derniers n'ont pu assumer le fardeau qu'ils avaient de prouver que les motifs du blocage initial avaient cessé d'exister, qu'il ne serait pas justifié de le prolonger et, accessoirement, qu'il serait justifié de lever partiellement le blocage à l'égard des quatre comptes décrits plus haut.

[17] Bien au contraire, l'état des lieux dressé par le rapport de l'administrateur provisoire révèle clairement l'état de désorganisation qui a été initialement révélé au moment où le Bureau prononçait sa première décision. L'enquête de l'Autorité a de plus révélé qu'il existait encore plus d'éléments à découvrir dans ce dossier et que des investisseurs supplémentaires se sont ajoutés à la liste de ceux qui sont déjà connus et qu'il faut les interroger pour mieux connaître l'ampleur que cette situation a atteint.

⁶ L.R.Q., c. V-1.1.

[18] Par conséquent, le Bureau accueille la demande de prolongation de blocage de l'Autorité parce que cette dernière a assumé la part du fardeau de preuve à laquelle elle devait faire face, alors que les intimés n'ont pas su assumer le fardeau de preuve qui leur incombait. Pour les mêmes raisons, le Bureau refuse la demande de levée partielle de blocage des mêmes intimés.

LA DÉCISION

[19] Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 250, 2^e alinéa, de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ prolonge l'ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 29 juillet 2009, en vertu de la décision n° 2009-018-001⁸, et ce, de la manière suivante :

IL ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

IL ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;
- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom d'Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 2155 boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 999 boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 5500 av. Westminster à Côte Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

7. *Ibid.*

8. Précitée, note 1.

IL ORDONNE à TD Waterhouse située au 500, rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S;

[20] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée.

[21] Cependant, la présente décision de prolongation de blocage n'est pas applicable à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier. Le tout est conforme à la décision n° 2009-018-002 qui a été prononcée par le Bureau le 10 octobre 2009 dans le présent dossier¹⁰.

[22] Enfin, pour les mêmes motifs, le Bureau, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, rejette la demande de levée partielle de blocage de John Dracontaidis à l'égard des comptes suivants :

- Compte n° 3111622-4120;
- Compte n° 3152191-4512;
- Compte n° 5222700-4366; et
- Compte n° 5227354-4336.

Fait à Montréal, le 25 novembre 2009.

(S) *Alain Gélinas*
M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*
M^e Claude St Pierre, vice-président

⁹ Précitée, note 1.

¹⁰ Précitée, note 5.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉALDOSSIERS N^{os} : 2007-005
2007-008DÉCISIONS N^{os} : 2007-005-016
2007-008-017

DATE : Le 25 novembre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINASAUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

GESTION GUYCHAR (CANADA) INC.

et

177889 CANADA INC.

et

3330575 CANADA INC.

et

3965121 CANADA INC.

et

GUY CHARRON

et

RICHARD LANTHIER

et

HUGUETTE GAUTHIER

Et

GÉRALD TURP

et

TURP DTD CONSULTANTS INC.

INTIMÉS

et

BANQUE DE MONTRÉAL

et

CAISSE POPULAIRE DE ROSEMONT

MISES EN CAUSE

PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE

[art. 250 (2^e al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]M^e Nicole Martineau

(Girard et al.)

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Marc-Antoine Rock
 (Rock, Vleminckx, Dury, Lanctôt et Associés)
 Procureur de Gestion Guychar inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc.,
 Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier et correspondant pour M^e Johanne St-Gelais,
 procureure de Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc.

Dates d'audience : 23 et 25 novembre 2009

DÉCISION

DOSSIER 2007-005

LA DÉCISION DU BUREAU

[1] Le 27 février 2007, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau »), suite à une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité »), prononçait la décision n° 2007-005-001, à savoir une interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 (6°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² à l'encontre de Gestion Guychar (Canada) inc., de Guy Charron, de Richard Lanthier et de Huguette Gauthier³.

[2] Dans la même décision, le Bureau interdisait également à Richard Lanthier et à Huguette Gauthier d'exercer l'activité de conseiller en valeurs⁴, le tout en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵ et de l'article 93 (7°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶. Par la même occasion, le Bureau a prononcé une ordonnance de blocage dans les termes apparaissant ci-après :

« ORDONNANCE DE BLOCAGE

- il ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :
 - Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte n° 0259 1016-213);
 - Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte n° 02591016-213);
 - Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte n° 02301318-345);
 - Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0157-3079-646); et
 - Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte n° 02591022-437).
- il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630 René Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :
 - Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte n° 0259 1016-213);

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar Canada inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier et Banque de Montréal*, 30 mars 2007, Vol. 4, n° 13, BAMF, 18, à la page 26.

⁴ *Ibid.*

⁵ Précitée, note 1.

⁶ Précitée, note 2.

- Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte n° 02591016-213);
 - Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte n° 02301318-345);
 - Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0157-3079-646); et
 - Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte n° 02591022-437).
- il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;
 - il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et qui appartiennent à des investisseurs;
 - il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;
 - il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle et qui appartiennent à des investisseurs;
 - il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada Inc.;
 - il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. »⁷

LA MODIFICATION DE L'ORDONNANCE DE BLOCAGE

[3] Ayant constaté des erreurs dans les numéros des comptes faisant l'objet du blocage auprès de la Banque de Montréal, l'Autorité a demandé au Bureau de modifier le susdit blocage, ce qui fut fait le 16 avril 2007, dans les termes suivants :

« MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE

Il modifie l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau le 27 février 2007, en vertu de la décision n° 2007-005-001⁸, en supprimant les mentions de la page 13 de cette décision qui apparaissent ci-après :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte n° 0259-1016-213);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte n° 02301318-345);

Les mentions supprimées à la page 13 de cette décision sont remplacées par les suivantes :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. : (compte n° 0230-1318-345);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. : (compte n° 0259-1009-435). »⁹

⁷ . Précitée, note 3, 25.

⁸ . *Ibid.*

LES PROLONGATIONS DE BLOCAGE DU BUREAU

[4] À la demande de l'Autorité, le Bureau a prolongé le blocage modifié à plusieurs reprises, soit le 23 mai 2007¹⁰, le 21 août 2007¹¹, le 14 novembre 2007¹², le 8 février 2008¹³, le 6 mai 2008¹⁴, le 30 juillet 2008¹⁵, le 22 octobre 2008¹⁶, le 14 janvier 2009¹⁷, le 8 avril 2009¹⁸ et le 31 juillet 2009¹⁹.

DOSSIER 2007-008

LA DÉCISION DU BUREAU

[5] Le 16 avril 2007, à la suite de la demande de l'Autorité, le Bureau prononçait la décision n° 2007-008-001 par laquelle il interdisait à Guy Charron d'exercer l'activité de conseiller en valeurs²⁰, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²¹ et de l'article 93 (7°) de la *Loi sur l'Autorité*²². Par la même occasion, le Bureau prononçait une ordonnance de blocage dans les termes suivants :

« ORDONNANCE DE BLOCAGE

Il ordonne à Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René- Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. (compte n° 0230-4652-866);
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0259-8025-868);
- Compte au nom de Guy Charron (comptes n° 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);

⁹ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 18 mai 2007, Vol. 4, n° 20, BAMF, 23.

¹⁰ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 15 juin 2007, Vol. 4, n° 24, BAMF, 19.

¹¹ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 16 novembre 2007, Vol. 4, n° 46, BAMF, 14.

¹² . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 30 novembre 2007, Vol. 4, n° 48, BAMF, 13.

¹³ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 22 février 2008, Vol. 5, n° 7, BAMF, 29.

¹⁴ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 30 mai 2008, Vol. 5, n° 21, BAMF, 24.

¹⁵ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 12 septembre 2008, Vol. 5, n° 36, BAMF, 29.

¹⁶ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 31 octobre 2008, Vol. 5, n° 43, BAMF, 39.

¹⁷ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 6 février 2009, Vol. 5, n° 5, BAMF, 11.

¹⁸ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 1 mai 2009, Vol. 6, n° 17, BAMF, 14.

¹⁹ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 14 août 2009, Vol. 6, n° 32, BAMF, 43.

²⁰ . Précitée, note 9, 34.

²¹ . Précitée, note 1.

²² . Précitée, note 2.

- Compte au nom de Huguette Gauthier (compte n° 2000-8605-045);
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte n° 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et DTD Consultants inc. (comptes n° 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

Il ordonne à la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Comptes au nom de Richard Lanthier (comptes no. 047-555 et 044-277);

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, 3965121 Canada inc., Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte n° 0230-1318-345 et n° 0230-4652-866);
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0259-8025-868);
- Compte au nom de Guy Charron (comptes n° 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
- Compte au nom de Huguette Gauthier (compte n° 2000-8605-045);
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte n° 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. (compte n° 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

Il ordonne à Richard Lanthier de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9 :

- Compte au nom de Richard Lanthier (comptes n° 047-555 et 044-277)

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Gérald Turp et Turp-DTD Consultants inc.;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. »²³

LES PROLONGATIONS DE BLOCAGE DU BUREAU

[6] À la demande de l'Autorité, le Bureau a prolongé le blocage modifié à plusieurs reprises, soit le 23 mai 2007²⁴, le 21 août 2007²⁵, le 14 novembre 2007²⁶, le 8 février 2008²⁷, le 6 mai 2008²⁸, le 30 juillet 2008²⁹, le 22 octobre 2008³⁰, le 14 janvier 2009³¹, le 8 avril 2009³² et le 31 juillet 2009³³.

²³ . Précitée, note 9, 33.

²⁴ . Précitée, note 10.

²⁵ . Précitée, note 11.

²⁶ . Précitée, note 12.

DOSSIER 2007-011

[7] Le 1^{er} juin 2007, l'Autorité adressait au Bureau une demande à l'effet de convoquer la société 3965121 Canada Inc. à une audience en vue de lui interdire toute opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁴. Cette demande de l'Autorité fut introduite au cours d'une audience du Bureau tenue le 1^{er} juin 2007. Au cours d'une autre audience tenue dans ce dossier le 12 juin 2007, le tribunal a prononcé une interdiction d'opération sur valeurs verbale, décision n° 2007-011-001, à l'encontre de cette société; le tout a été consigné au procès-verbal de l'audience, tel que cela apparaît ci-après :

« Décision n° 2007-011-01 :

« Le Bureau, suite à la conférence préparatoire que nous avons tenue ce matin, où M^e Martineau et M^e Vachon étaient présents, les parties, suite à cette conférence, admettent que le Bureau rende une ordonnance d'interdire à 3965121 Canada inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et cela, sans qu'il n'y ait aucune admission des faits mentionnés à la demande par les intimés.

La présente ordonnance demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par le Bureau, le cas échéant. »³⁵

LA JONCTION DES AFFAIRES

[8] Au cours de l'audience du 12 juin 2007 à laquelle il est fait référence plus haut dans la présente décision, le tribunal a avisé les parties que, tel que prévu à l'article 13 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*³⁶, sur ordre du président du Bureau, les dossiers 2007-005 et 2007-011 étaient réunis; quant au dossier 2007-008, il était également réuni aux deux autres pour ce qui est des intimés qui étaient représentés par M^e Richard Vachon, à savoir :

- Gestion Guychar (Canada) inc.;
- 177889 Canada inc.;
- 3330575 Canada inc.;
- 3965121 Canada inc.;
- Guy Charron;
- Richard Lanthier; et
- Huguette Gauthier.

LES LEVÉES PARTIELLES DE BLOCAGE**LA PREMIÈRE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE**

[9] Le 11 juillet 2007, Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ont fait parvenir au Bureau une demande de levée partielle des ordonnances de blocage prononcées par le Bureau à leur

²⁷ . Précitée, note 13.

²⁸ . Précitée, note 14.

²⁹ . Précitée, note 15.

³⁰ . Précitée, note 16.

³¹ . Précitée, note 17.

³² . Précitée, note 18.

³³ . Précitée, note 19.

³⁴ . Précitée, note 1.

³⁵ . *Autorité des marchés financiers c. 3965121 Canada Inc.*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, dossier 2007-011, 12 juin 2007, J-P. Major et A. Gélinas.

³⁶ . (2004) 136 G.O. II, 4695.

encontre, telles qu'elles ont été renouvelées depuis. Cette demande fut adressée au motif que ces trois intimés n'avaient accès à aucune somme découlant de leur profession depuis plus de quatre mois et qu'il était important de leur permettre d'accéder à des sommes d'argent afin de subvenir à leurs besoins de base. Dans cette demande, les intimés ont accepté que la décision du Bureau soit assortie d'un certain nombre de conditions encadrant l'exercice de la levée partielle de blocage demandée.

[10] Suite à cette demande de levée partielle de blocage, le Bureau a, le 16 juillet 2007, levé partiellement les ordonnances de blocage n° 2007-005-001 du 27 février 2007³⁷ et n° 2007-008-001 du 16 avril 2007³⁸, telles que prolongées le 23 mai 2007³⁹, à l'égard de Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier, à la seule fin de leur permettre d'ouvrir chacun un nouveau compte bancaire à l'institution de leur choix dans le but de subvenir à leurs besoins usuels⁴⁰.

[11] Cette décision a été assortie des conditions suivantes :

- a. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier déposeront sans limitation dans leurs nouveaux comptes bancaires respectifs les sommes qu'ils percevront d'une quelconque tierce partie, étant toutefois entendu que ces sommes ne seront pas perçues en contravention de l'interdiction d'opération sur valeurs et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-005-001 du 27 février 2007⁴¹ et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-008-001 du 16 avril 2007⁴²;
- b. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ne pourront retirer par mois qu'un montant maximum de cinq mille dollars (5 000,00 \$) chacun de leurs comptes bancaires respectifs;
- c. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier devront chacun faire part à l'Autorité des marchés financiers du nom de l'institution où ils ouvriront leurs comptes bancaires respectifs ainsi que des numéros de ces comptes, et ce, dans un délai de dix (10) jours de l'ouverture desdits comptes;
- d. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier transmettront à l'attention d'un individu désigné par l'Autorité une copie de leurs états de compte mensuels respectifs pour leurs nouveaux comptes bancaires, et ce, dans les cinq jours de la réception desdits états de compte; et
- e. l'Autorité pourra demander toutes pièces justificatives et les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier s'engagent à transmettre les documents ainsi demandés par l'Autorité dans les cinq (5) jours d'une telle demande.

LA SECONDE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

[12] Le 6 décembre 2007, les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ont adressé au Bureau une demande de levée partielle de blocage, afin de permettre à Richard Lanthier d'exécuter les trois actions suivantes, à savoir :

- vendre un véhicule automobile;
- déposer l'excédent entre le montant de la vente de ce véhicule et le solde dû sur un prêt personnel dans un compte faisant l'objet d'un blocage ordonné par le Bureau; et
- remettre un autre véhicule automobile loué au locateur.

³⁷ . Précitée, note 3.

³⁸ . Précitée, note 9.

³⁹ . Précitées, notes 10 et 19.

⁴⁰ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) Inc., Guy Charron, Huguette Gauthier et al.*, 9 novembre 2007, Vol. 4, n° 45, BAMF, 18.

⁴¹ . Précitée, note 3.

⁴² . Précitée, note 9.

[13] À la suite d'une audience tenue à son siège le 10 décembre 2007, le Bureau a accordé cette demande de levée partielle de blocage⁴³.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE DE L'AUTORITÉ

[14] Le 22 octobre 2009, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation des blocages prononcés à l'encontre des intimés et mises en cause dont les noms apparaissent ci-après, à savoir :

- Gestion Guychar (Canada) inc.;
- 177889 Canada inc.;
- 3330575 Canada inc.;
- 3965121 Canada inc.;
- Guy Charron;
- Richard Lanthier;
- Huguette Gauthier;
- Gérald Turp;
- Turp DTD Consultants inc.;
- Banque de Montréal; et
- Caisse populaire de Rosemont.

[15] À la suite de cette demande, un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intéressées, afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 23 novembre 2009; cet avis d'audience a été signifié à toutes les parties dans les dossiers 2007-005 et 2007-008.

[16] Lors de cette audience du 23 novembre 2009, le procureur des intimés Gestion Guychar inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier et correspondant pour la procureure de Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc., a indiqué que les intimés souhaitaient contester la prolongation de blocage dans les présents dossiers.

[17] Les procureurs ont donc convenu de remettre l'audience et de fixer une audience *pro forma* au 25 novembre 2009 afin de convenir d'une date d'audience pour entendre la demande de contestation. Lors de l'audience du 25 novembre 2009, une audience a été fixée de consentement des parties au 22 décembre 2009. Le procureur des intimés a indiqué au Bureau qu'il ne contestait pas que les ordonnances de blocage se prolongent jusqu'à la date la plus rapprochée entre la période de 120 jours de prolongation et la décision du Bureau à être rendue sur la demande des intimés.

LA DÉCISION

[18] Considérant que les intimés souhaitent contester la prolongation des blocages, qu'une date d'audience sur cette demande a été fixée avec le consentement des parties au 22 décembre 2009, à 9 h 30, et vu que le procureur des intimés a indiqué qu'il ne s'opposait pas à la prolongation des blocages pour une période de 120 jours ou d'ici à ce que le Tribunal se soit prononcé sur la demande des intimés, en conséquence, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁴ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴⁵, prolonge les blocages dans les dossiers 2007-005 et 2007-008, de la manière suivante :

ORDONNANCE DE BLOCAGE

⁴³ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) Inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont*, 1^{er} février 2008, Vol. 5, n° 4, BAMF, 18.

⁴⁴ . Précitée, note 1.

⁴⁵ . Précitée, note 2.

Il ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René- Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. (compte n° 0230-1318-345), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n^{os} 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.⁴⁶;
- Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte n° 02591016-213);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte n° 0259-1009-435);
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0157-3079-646); et
- Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte n° 02591022-437).

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. : (compte n° 0230-1318-345), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n^{os} 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.⁴⁷;
- Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte n° 02591016-213);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. : (compte n° 0259-1009-435). »
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0157-3079-646); et
- Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte n° 02591022-437).

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

Il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et qui appartiennent à des investisseurs;

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

Il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle et qui appartiennent à des investisseurs;

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres

⁴⁶ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc., Caisse populaire de Rosemont et Primatlantis Capital S.E.C., 23 novembre 2007, Vol. 4, n° 47, BAMF, 15.*

⁴⁷ . *Ibid.*

biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc.;

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Il ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. (compte n° 0230-4652-866), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n°s 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.⁴⁸;
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0259-8025-868);
- Compte au nom de Guy Charron (comptes n°s 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
- Compte au nom de Huguette Gauthier, (compte n° 2000-8605-045);
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte n° 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et DTD Consultants inc. (comptes n°s 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

Il ordonne à la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Comptes au nom de Richard Lanthier (comptes n°s 047-555 et 044-277);

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, 3965121 Canada inc., Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. (compte n°s 0230-1318-345 et 0230-4652-866), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n°s 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.⁴⁹;
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte n° 0259-8025-868);
- Compte au nom de Guy Charron (comptes n°s 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
- Compte au nom de Huguette Gauthier (compte n° 2000-8605-045);
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte n° 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. (compte n°s 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

Il ordonne à Richard Lanthier de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9 :

- Compte au nom de Richard Lanthier (comptes n°s 047-555 et 044-277);

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

⁴⁸ . *Ibid.*

⁴⁹ . *Ibid.*

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc., Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc.;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Cependant, le Bureau permet aux intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier de maintenir chacun un compte bancaire à l'institution de leur choix dans le but de subvenir à leurs besoins usuels. Cette autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

- a. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier déposeront sans limitation dans leurs nouveaux comptes bancaires respectifs les sommes qu'ils percevront d'une quelconque tierce partie, étant toutefois entendu que ces sommes ne seront pas perçues en contravention de l'interdiction d'opération sur valeurs et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-005-001 du 27 février 2007⁵⁰ et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-008-001 du 16 avril 2007⁵¹;
- b. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ne pourront retirer par mois qu'un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) chacun de leurs comptes bancaires respectifs;
- c. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier auront chacun fait part à l'Autorité des marchés financiers du nom de l'institution où ils auront ouvert leurs comptes bancaires respectifs ainsi que des numéros de ces comptes, et ce, dans un délai de dix (10) jours de l'ouverture desdits comptes;
- d. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier transmettront à l'attention d'un individu désigné par l'Autorité une copie de leurs états de compte mensuels respectifs pour leurs comptes bancaires, et ce, dans les cinq jours de la réception desdits états de compte; et
- e. l'Autorité pourra demander toutes pièces justificatives et les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier s'engagent à transmettre les documents ainsi demandés par l'Autorité dans les cinq (5) jours d'une telle demande.

[19] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵², la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme par une décision du Bureau suivant la demande des intimés qui sera entendue le 22 décembre 2009.

Fait à Montréal, le 25 novembre 2009.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

⁵⁰ . Précitée, note 3.

⁵¹ . Précitée, note 9.

⁵² . Précitée, note 1.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Alberto	Manon	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-20
Amar	Sarah	Services d'investissement TD inc.	2009-11-24
Arfaoui	Skander	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-10-30
Armantier	Christophe	Placements Banque Nationale inc.	2009-11-27
Artinian	Alexandre	BMO Investments inc.	2009-11-12
Asselin	Josianne	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-08-14
Banaszkiewicz	Véronique	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-20
Barrette	Carole	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Beaudet	Emmanuelle	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
Beaudoin	Karine	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-06
Beaulieu	Jérôme	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-26
Beaulieu	Rino	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Bédard	Ginette	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-29
Bédard	Nathalie	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2009-11-20
Bélanger	Lucette	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
Bérubé	Diane	Maoki Inc.	2009-11-30
Bissonnette	Martine	Maoki Inc.	2009-11-26
Blouin	Louise	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Bologaro	Francesco	Phillips, Hager & North Investment Funds Ltd	2009-11-26
Bombardier	Isabelle	Les placements PFSL du Canada ltée	2009-11-24
Bordeleau	Nathalie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-23
Boucher-Boily	Brigitte	Services financiers Groupe Investors Inc.	2009-11-20
Brière	Diane	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
Briski	Kaitlan	Placements CIBC inc.	2009-11-19
Carette	Gertrude	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Caron	Geneviève	Placements Banque Nationale inc.	2009-10-30
Casati	Cristina	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-24
Chassé	Cynthia	Investia services financiers inc.	2009-11-24
Chen	Fanny Huei-Fen	Investia services financiers inc.	2009-11-24
Cloutier	Berthier	Promutuel Capital Cabinet de Services Financiers inc.	2009-11-30
Corado Castillo	Giovanni	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-13
Cournoyer	Denis	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Crandall	Paula	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Derival	Jimmy Lecès	Les placements PFSL du Canada ltée	2009-11-24
Desjardins	Ghislaine	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-26
Di Lorenzo	Claudio	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-20
Doucet-Lussier	Fernande	Maoki Inc.	2009-11-26
Dubé	Marcel	Placements Banque Nationale inc.	2009-12-01
Duggan	Gregory	Gestion Financière Worldsource inc.	2009-11-30
Dupont	Jean-Claude	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Duteau	Chantal	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
El Makhad	Hanane	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-25
El-Khoury	Naji	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-23
Falciglia	Antonio	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-10-30
François	Karen	Placements Banque Nationale inc.	2009-11-23
Gagné	Suzanne	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-08-18
Gagnon	Marie-Josée	Avantages, Services financiers inc.	2009-09-25
Gagnon	Olivier	Placements CIBC inc.	2009-11-26
Gauthier-Noreau	Lyne	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-23
Gervais	Émilie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Gervais	Luce	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
Ghannamy	Tony Antoine	BMO Investments inc.	2009-11-16
Gignac	Johannie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-25
Gleeton	Christine	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-20
Gosselin	France	Services en placements PEAK inc./Peak Investment services inc.	2009-11-27
Haddad	Noha	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-02
Hope-Tooley	Terri	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-30
Hyer	Derek	Services financiers Groupe Investors inc.	2009-11-24
Janusas	Joey	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-20
Karls	Myron	Consultants C.S.T. inc.	2009-11-30
Khalil	Najwa	Placements Banque Nationale inc.	2009-11-05
Klibi	Amir	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-10
Kropp	Marilyn	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-25
Lagrange	Valérie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-20
Languay	Robert	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2009-11-27
Latulippe	Ginette	BMO Investments inc.	2009-11-24
Le Van	Dinh	Promutuel Capital Cabinet de Services Financiers inc.	2009-11-25
Lefebvre	Mario	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-23
Lelièvre	Nathalie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Lemire	Patrick	Services d'investissement TD inc.	2009-11-25

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Lochhead-Chatoyan	Marie-France	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Longchamps	David	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-28
Longpré	Richard	Investia services financiers inc.	2009-11-24
MacDonald	Tammy Lee	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-30
Malpartida Rodriguez	Milagritos	BLC Services financiers inc.	2009-09-14
Mamodhoussen	Maleka	Placements CIBC inc.	2009-11-21
Marcotte	Sylvie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Marquis	André	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2009-11-30
Mercier	Claudette	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Merlot	Jean-Michel	Services financiers Groupe Investors inc.	2009-11-20
Micky	Hany	BMO Investments inc.	2009-11-13
Miron	Jocelyne	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Moisan	Nancy	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-29
Morin	Monique	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Moss	Andria	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-30
Ouellet	Lucie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-20
Pana	Daniëla Maria	Services financiers Groupe Investors Inc.	2009-11-20
Parent	Chantal	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Picotin	Julie	Consultants C.S.T. inc.	2009-11-23
Pili-Pili	Raphael Kalula	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-18
Plouffe	Nathalie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Postras	Josée	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Ponce Cabrera	Yareth Thamara	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2009-11-30
Prévost	Guy	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
Provencher	Christiane	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-20
Richardson	Robin	Services financiers Groupe Investors inc.	2009-11-30
Rodrigue	Martin	Fonds d'éducation Héritage inc.	2009-11-26
Rodrigue	Simon	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
Samoisette	Marie-Josée	BMO Investments inc.	2009-11-27
Sasseville	Jeanne-Mance	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-24
Simard	Julie	Investia services financiers inc.	2009-11-25
Sirois	Véronique	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
St-Amand	Louise	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-23
Sun	Xiaoyan	Services financiers Groupe Investors inc.	2009-11-27
Sutton	Jason	Services d'investissement TD inc.	2009-11-24
Tardif	Manuel	Fonds d'éducation Héritage inc.	2009-11-23
Tardif	Véronique	Services d'investissement TD inc.	2009-11-23

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Thibault	Marc	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-30
Timothy	Alexandre	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2009-11-30
Tong	Yat Wah	Fonds d'investissement Royal inc.	2009-11-19
Tremblay-Pedneault	Line	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-24
Turki	Mahdi Abdelhafidh	Services financiers Groupe Investors inc.	2009-11-20
Vaillancourt	Jacques	CABN Placements inc.	2009-11-12
Vallières	Denise	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-30
Venne	Sylvie	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-11-27
Vizarro	Alexander	Services d'investissement TD inc.	2009-11-27
Wahid	Javed	Services d'investissement TD inc.	2009-11-27
Wlodarski	Linda	Services d'investissement TD inc.	2009-11-23
Zakhama	Sami	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2009-09-11
Zelleg	Habib	USC Régimes d'épargne-études inc.	2009-11-21
Zucchet	Rémy	Placements Banque Nationale inc.	2009-11-20

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ballantyne	Thomas	Cambridge Associates LLC	2009-11-30
Dupont	Jacques	Placements IA Clarington inc.	2009-11-27
Frost	Peter	AMI Partners inc.	2009-11-25
Noltemy	Astrid	Cambridge Associates LLC	2009-11-30
Reda	Salvatore	Fiera Capital inc.	2009-09-28
Ryan	Donal	Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), société en commandite	2009-11-25
Shukis	David	Cambridge Associates LLC	2009-11-30

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	

5f Expertise en règlement de sinistres à
l'emploi d'un assureur en assurance de
dommages des entreprises

6 Planification financière

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100006	Abbey	Stanley	1A	2009-11-30
170148	Acciaoli	Roberto	5E	2009-12-01
165648	Ahmarani	Christine	1A	2009-12-01
166531	Arcuri	Giovanni	1A	2009-11-30
100489	Armantier	Christophe	6	2009-12-01
100652	Atalla	Claude	1A	2009-11-27
184572	Beakes	Bryan	1A	2009-12-01
102629	Bergeron	René	3A	2009-11-30
142579	Bertrand	Jean-Pierre	1A	2009-12-01
165101	Bérubé	Diane	D	2009-11-30
170551	Bouillon-Gingras	Nancy	4B	2009-11-26
104573	Boulangier	Nikoll	6	2009-11-30
104714	Bourgeault	Martine	1A, 2A, 6	2009-12-01
138888	Bradley	Peter	1A	2009-12-01
105051	Braut	Paul	4A	2009-11-25
141547	Brisebois	Myriam	1A	2009-12-01
179673	Brousseau	Hélène	1A	2009-11-30
181042	Chiarore	Michel	1A	2009-12-01
177571	Corado Castillo	Giovanni	1A	2009-11-30
163610	Daigle	Marie-Claude	4A	2009-12-01
153524	Del Balso	Antonio	1A	2009-11-30
109815	Desjardins	Pierre	6	2009-11-30
141650	Deveau	Normand	3A	2009-12-01
110718	Drouin	Claudette	4C	2009-12-01
111083	Duclos	Patrice	5D	2009-12-01
184199	Estimable	Merlyne	4B	2009-12-01
181816	Estime	Hereaux	1A	2009-12-01
179668	Feng	Liang	1A	2009-12-01
172716	Gagné	Frédérique	1A	2009-11-25
158924	Gilardi	Anthony	1A	2009-11-25
114797	Giroux	Daniel	4A	2009-11-30
170722	Goyette	Christine	4C	2009-11-26

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
174316	Guyot	Valérie	4B	2009-11-26
143785	Krauth	Peter	7, 9	2009-11-24
184537	Labrie	Annie	1A	2009-12-01
163491	Lachance	Karine	6	2009-11-26
141872	Lalonde	Sylvie	5A	2009-11-26
158280	Languay	Robert	1A	2009-12-01
119153	Lann	Ronald	1A	2009-11-30
122012	Longpré	Richard	1A, 2B	2009-11-25
169779	Marquis	Brigitte	1A	2009-12-01
122883	Marquis	André	1A, 2A	2009-12-01
123394	Mc Cabe	André	4A	2009-11-26
123627	Ménard	Michel	6	2009-11-30
172279	Michelot	Carmelle	4B	2009-12-01
169949	N'guérékata	Yvla Gastine	5E	2009-12-01
125250	Olivier	Gilles	1A, 2A	2009-12-01
148156	Ouellet	Mathieu	4A	2009-12-01
153540	Pana	Danièla Maria	1A	2009-11-26
159763	Pelletier	Emmanuelle	3B	2009-12-01
166946	Perilla	Oliver	1A	2009-11-30
128238	Racine	Roger	1A	2009-11-30
138060	Ricci	Sylvain	5A	2009-12-01
167402	Robitaille	Pierre	3A	2009-11-25
182921	Rochon	Jean-Paul	1A	2009-12-01
176077	Sediki	Larbi	1A	2009-11-26
185052	Sokalski	Christopher	1B	2009-11-30
172696	Song	Li Ping	1A	2009-12-01
162552	Thellen	Linda	4C	2009-12-01
182809	Timothy	Alexandre	1A	2009-12-01
133597	Vachon	Claude	1A	2009-11-30
133730	Vaillancourt	Stéphane	1A	2009-12-01
134032	Venne	Sylvie	6	2009-12-01
138964	Wolfe	Micheline	5D	2009-12-01
134806	Zicat	Jean	2B	2009-11-30
100006	Abbey	Stanley	1A	2009-11-30

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Avantages, services financiers inc.	Gagnon	Marie-Josée	2009-09-25
Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	Bosrock	Matthew	2009-11-17
Investia services financiers inc.	Bellemare	Jonathan	2009-11-26
Maoki inc.	Bérubé	Diane	2009-11-30
Placements Banque Nationale inc.	Laflamme	Éric	2009-09-28
Placements Banque Nationale inc.	Lavigne	Martin	2009-09-28
Placements Banque Nationale inc.	Piette	Renée	2009-09-28
Placements financière Sun Life (Canada) inc.	Marrese	Christopher	2009-11-26
Services financiers Partenaires en planification ltée	Welton	William	2009-10-01
USC régimes d'épargne-études inc.	Bili	Diane	2009-09-28
USC régimes d'épargne-études inc.	Papadakis	Michael	2009-09-28
USC régimes d'épargne-études inc.	Thompson	Ian	2009-09-28

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
AMI Partners inc.	Frost	Peter	2009-11-25
BNC gestion alternative inc.	Bourassa	François	2009-11-13
Bonavista Asset Management Ltd	Montalbano	John	2009-11-23
Cambridge Associates LLC	Urie	Sandra	2009-11-30
Citibank Canada Investment Funds Limited	Johnston	Kathy	2009-10-22
Conseils en placements Portland inc.	Ringelberg	Victoria	2009-11-30
Fiera Capital inc.	Reda	Salvatore	2009-09-28
Fortis Investment Management Canada Ltd	Marcoux	Vincent	2009-11-27
Gestion d'actifs sectoriels inc.	Lapierre	Simon	2009-09-28
Gestion d'actifs sectoriels inc.	Martin	Éric	2009-09-28
Gestion de placements Innocap inc.	Bourassa	François	2009-09-28
Gestion de placements Innocap inc.	Paiement	Luc	2009-09-28
Gestion de placements Innocap inc.	Racicot	Mario	2009-09-28
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Chouinard	Gilles	2009-11-26

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Cyr	Christian	2009-11-26
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Falk	Michel	2009-11-26
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Paiement	Luc	2009-11-26
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Piscopos	Lambros	2009-09-28
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Quigley	Michael	2009-11-26
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Veilleux	Francis	2009-09-28
Goodman & Company, conseil en placement Itée	Luszawski	Thomas	2009-09-28
Goodman & Company, conseil en placement Itée	Michelini	Charlene	2009-09-28
Goodman & Company, conseil en placement Itée	Thomas	Michelle	2009-09-28
Goodman & Company, conseil en placement Itée	Wiebe	Gail	2009-09-28
Industrielle Alliance gestion de placements inc.	Vachon	Christine	2009-11-11
Intact gestion de placements inc.	Blant	Brandon	2009-11-25
Intact gestion de placements inc.	Denommée	Chantal	2009-11-26
Intact gestion de placements inc.	Gaudreau	Yvon	2009-11-25
Intact gestion de placements inc.	Lachance	Audrey	2009-11-26
Intact gestion de placements inc.	Muehlemann	Werner	2009-11-25
Intact gestion de placements inc.	Tang	Kenny	2009-11-24
Intact gestion de placements inc.	Tremblay	David	2009-11-25
Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), société en commandite	Sylvain	Jhoan	2009-09-25
Mercer Global Investments Canada Limited	Webster	Donald	2009-09-28
Open Access Limited	Boyd	Julie	2009-11-30
Open Access Limited	Cameron	Eric	2009-11-30
Open Access Limited	Thevenet	Lisette	2009-11-30
Qwest Investment Fund Management Ltd	Harrison	Christoper	2009-11-25
Trust Banque Nationale inc.	Bourgeois	Bruno	2009-11-23
Trust Banque Nationale inc.	Chouinard	Diane	2009-11-23
Trust Banque Nationale inc.	Côté	Paul	2009-11-13
Trust Banque Nationale inc.	Gauthier	Benoit	2009-11-23
Trust Banque Nationale inc.	Montesi	Samuel	2009-11-27
Trust Banque Nationale inc.	Paiement	Luc	2009-09-28
Watson Di Primo Steel (WDS) Investment Management Ltd	Steel	James	2009-11-30

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
502386	Sécurigroupe inc.	Bouchard	Claude	2009-11-26
504397	Assurances Ronald Henrichon inc.	Henrichon	Pierre	2009-11-25
511720	Services d'agent d'assurance inc.	Lapierre	Benoit	2009-11-30
501887	Services d'assurance Youville inc.	Lapierre	Benoit	2009-11-30
511745	L'Agence d'assurance PC finance inc.	Lapierre	Benoit	2009-11-30

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiation de conseillers

Nom de la firme	Catégorie	Date de radiation
Cogesfonds inc.	Gestionnaire de portefeuille	2009-11-11

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500553	Chantal Lanthier	Assurance de personnes	2009-12-01
502757	Claude Leroux	Assurance de personnes	2009-12-01
503173	Groupe financier Gespro inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financières	2009-11-30
503308	Richard Longpré	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-11-25
505241	Chantal Vachon	Assurance de personnes Planification financières	2009-11-25
505277	Jocelyn Simard	Assurance de personnes	2009-11-25
505487	Robert A. Drouin inc. Courtiers d'assurance	Assurance de dommages	2009-11-30
506274	Les assurances CLS inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-11-30
506977	Claude Atalla	Assurance de personnes	2009-11-27
507644	Myriam Brisebois	Assurance de personnes	2009-12-01
508102	Richard Lefebvre	Assurance de personnes	2009-11-25
508301	Gaétan Turcotte	Assurance de personnes Planification financières	2009-12-01
511274	La Base de la vie en bleu inc.	Assurance de personnes	2009-11-30

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
511998	Anthony Gilardi	Assurance de personnes	2009-11-25
512025	Marc Filion	Assurance de personnes Assurance de dommages	2009-11-27
513436	Carmelle Dallaire	Assurance de personnes	2009-12-01
514516	Richard Morin	Assurance de personnes	2009-12-01

Radiations pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
512613	Mathieu Pilon	2009-PDIS-0293	Radiation	2009-PDIS-0293
512747	Jonathan Poirier	2009-PDIS-0290	Radiation	2009-PDIS-0290
513186	William Kacogo	2009-PDIS-0266	Radiation	2009-PDIS-0266

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsable, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
501887	Services d'assurance Youville inc.	Jalbert	Lynn	2009-11-30
502386	Sécurigroupe inc.	Murphy	Johanne	2009-11-26
504397	Assurances Ronald Henrichon inc.	Henrichon	Stéphane	2009-11-25
511720	Services d'agent d'assurance inc.	Jalbert	Lynn	2009-11-30
511745	L'Agence d'assurance PC finance inc.	Harris Savage	Stephen	2009-11-30

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514264	Gestion Richard Lefebvre inc.	Richard Lefebvre	Assurance de personnes	2009-11-25
514499	Groupe financier LGC inc.	Gaétan Laurin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-12-01

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514524	Les Assurances Shan inc.	Sharon Hillard	Assurance collective de personnes	2009-12-01
514525	Assurances Marc Filion inc	Marc Filion	Assurance de personnes Assurance de dommages	2009-11-27
514527	Les services Guy Pépin inc.	Guy Pépin	Planification financière	2009-12-01

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2009-PDG-0170

PARTENAIRES FINANCIERS MAJESTA INC.,
personne morale légalement constituée ayant
son siège social et son principal établissement
au 219, Carré Sir-Georges-Étienne-Cartier,
Montréal (Québec) H4C 3A3

DÉCISION

(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 4 décembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Partenaires financiers Majesta inc. (« Majesta ») un avis (l'« avis »), portant le numéro 2008-DSEC-0068, en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF;

L'avis signifié au cabinet Majesta le 8 décembre 2008 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet Majesta détient une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 510509, dans la discipline du courtage en épargne collective et de la planification financière. À ce titre, il est régi par la LDPSF;
2. Martin Garneau est le président, administrateur et dirigeant responsable du cabinet Majesta;
3. Martin Garneau détient un certificat portant le numéro 113744, lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines du courtage en épargne collective et de la planification financière. À ce titre, monsieur Garneau est régi par la LDPSF;
4. Du 11 au 14 septembre 2007, l'Autorité a procédé à l'inspection des assises financières du cabinet Majesta, le tout conformément aux articles 107 et 109 de la LDPSF;
5. Lors de cette inspection, il fut constaté que certains postes du rapport bimestriel sur le capital liquide net du cabinet Majesta ne respectaient pas les principes de comptabilité d'exercice, comme le prévoit l'article 8 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières* (le « Règlement »);
6. L'article 8 du Règlement indique que « le capital liquide net est calculé selon les modalités prévues à l'Annexe I », qui prévoit que « ce rapport est effectué sur une base de comptabilité d'exercice »;

7. Il fut constaté par les inspecteurs de l'Autorité que le rapport bimestriel sur le capital liquide net n'était pas effectué sur une base de comptabilité d'exercice en ce qui concerne les éléments suivants :
- Les dépenses, le passif ainsi que le capital liquide net étaient sous-estimés de cinq cents dollars (500 \$) tous les mois, car aucune provision n'était inscrite aux registres comptables concernant les honoraires pour la vérification externe de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2007;
 - Le solde des créiteurs au rapport sur le capital liquide net a dû faire l'objet d'un redressement par les inspecteurs de l'Autorité afin de tenir compte du solde des commissions payables au 31 décembre 2006, des provisions et des paiements effectués au cours de l'année 2007;
 - Alors que la balance de vérification ainsi que le grand-livre doivent refléter toutes les écritures d'ajustement, et ce, à chaque fin de mois, les inspecteurs ont constaté des différences entre les résultats du capital liquide net et les résultats affichés aux registres comptables;
 - Afin de clôturer les états financiers, le vérificateur externe du cabinet Majesta avait présenté à l'Autorité, au 31 décembre 2006, des écritures de régularisation. Les inspecteurs ont toutefois noté, au moment de leurs vérifications, que ces écritures n'avaient pas été enregistrées aux livres comptables rétroactivement au 31 décembre 2006;
 - Les revenus de commission de maintenance du premier et deuxième trimestre de l'année 2007, provenant d'« Acuity Funds Ltd. », au montant respectif de 1 431,00 \$ et 1 315,00 \$, auraient dû être enregistrés à titre de revenus courus et honoraires à recevoir dans le calcul du capital liquide net des mois de mars et juin 2007;
 - Les revenus mensuels générés principalement par le fonds « RBC Fonds Revenu Mensuel » de 527,48 \$ au premier trimestre et de 549,44 \$ au deuxième trimestre, n'étaient pas enregistrés aux livres au 30 juin 2007;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET MAJESTA

8. Le cabinet Majesta a fait défaut de respecter l'article 8 du Règlement, en ce qu'il avait l'obligation de déposer auprès de l'Autorité le rapport bimestriel sur le capital liquide net calculé selon les modalités prévues à l'Annexe I, sur la base d'une comptabilité d'exercice;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 8 décembre 2008, l'Autorité donnait au cabinet Majesta l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 23 décembre 2008, 17h;

Ainsi, le 11 décembre 2008, le comptable de Majesta, transmettait à l'Autorité de la correspondance entre celle-ci et Majesta, pour faire suite à son inspection des assises financières;

Aussi, le 18 décembre 2008, le cabinet Majesta faisait parvenir à l'Autorité, par l'entremise de Martin Garneau, ses observations sous forme écrite en réponse à l'avis;

Essentiellement, les observations présentées par le cabinet Majesta sont à l'effet que :

- À la suite de l'inspection menée par l'Autorité en septembre 2007, des mesures auraient été prises par le cabinet Majesta en décembre 2007 afin de corriger les irrégularités soulevées;

- Le cabinet Majesta a fourni la liste des mesures qu'il aurait mises en place dès le début de l'année 2008, Monsieur Garneau s'exprimant ainsi :

« Here are the measures that were undertaken at the beginning of 2008 :

 1. Financial statements are produced monthly, as is completion of the Monthly Report on Net Free Capital;
 2. Both audit expenses and tax instalments are now recorded;
 3. Revenues from service fees are now accrued using an average amount;
 4. Accrued liabilities are now accrued using an average amount, which is 50% of accounts receivables;
 5. The Trust account was closed;
 6. The US \$ denominated account has been closed, thus no longer requiring currency conversion calculations;
 7. Bank reconciliations are jointly signed with the bookkeeper on a quarterly basis;
 8. Quarterly fees from Acuity Funds are being recorded properly;
 9. Distributions from the RBC Funds are being recorded properly;
 10. The QST/GST refunds are no longer stated on a current basis. »
- Le dirigeant responsable du cabinet Majesta indique qu'après avoir reçu la signification de l'avis, le 8 décembre 2008, ce dernier aurait fait les vérifications qui s'imposent en vue de répondre adéquatement à l'Autorité et afin de savoir si les mesures correctives mises en place au début de l'année 2008 étaient bien efficaces;
- En procédant à l'analyse du bilan du cabinet Majesta afin de s'assurer de sa conformité avec les mesures mises en place au début de l'année 2008, le dirigeant responsable du cabinet Majesta s'est aperçu que des irrégularités existaient toujours, Monsieur Garneau s'exprimant ainsi :

« In analyzing Majesta's Balance Sheet to see if it conforms to the measures that were implemented at the beginning this year, it appears deficiencies remain.

These are:

 11. Audit expense and tax instalments:

[...]
 12. [...] » (nos soulignés)
- À la lumière de ces constatations, le dirigeant responsable du cabinet Majesta indique qu'il aurait immédiatement pris les mesures ci-après décrites :
 - « I appointed a new bookkeeper on December 16, 2008; this individual has comprehensive knowledge of accrual accounting, and with a mandate beginning January 1, 2009 to ensure that these deficiencies will be corrected immediately and once and for all.

- A meeting has been scheduled for Friday, January 16, 2009 to establish the proper accounts and accruals needed so that not only are all entries recorded on an accrual basis, but that the Monthly Statement on Net Free Capital and Majesta's financials are identical every month, all towards conforming to the law.
- Furthermore, I would like to have the new bookkeeper redo both the 2008 financials as well as all the Monthly Reports on Net Free Capital for 2008 in order to resubmit them to the Autorite and rectify these deficiencies. »
- Le dirigeant responsable du cabinet Majesta tient à exprimer ses regrets et indique qu'il prend entièrement la responsabilité de la présente situation;
- Toutefois, Monsieur Garneau souligne qu'en aucun temps le capital sur le liquide net du cabinet Majesta ne fut déficitaire. Ainsi, la protection de la clientèle du cabinet Majesta et celle du grand public ne fut pas compromise;
- Monsieur Garneau reconnaît que le cabinet Majesta est en défaut et accepte les sanctions projetées par l'Autorité;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

L'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par le cabinet Majesta, par l'entremise de Martin Garneau;

L'Autorité retient que les manquements survenus semblent résulter d'une méprise de la part du personnel comptable du cabinet. La méprise évoquée par le cabinet Majesta n'est toutefois pas une excuse satisfaisante pour l'Autorité. En effet, il était de la responsabilité de Majesta de s'assurer qu'il déposait auprès de l'Autorité ses rapports bimestriels sur le capital liquide net sur la base d'une comptabilité d'exercice, conformément à l'Annexe 1 du Règlement. Les circonstances pouvant expliquer les manquements sont inacceptables et les observations confirment les manquements constatés par l'Autorité;

L'Autorité ne requiert pas du cabinet Majesta, tel que le suggérait son dirigeant responsable, qu'il soumette une version corrigée de tous les rapports bimestriels sur le capital liquide net déposés auprès de l'Autorité au cours de l'année 2008, puisque ceux-ci n'étaient pas déficitaires;

L'Autorité exige dorénavant et ce, dès la signature de la présente décision, que tous les rapports bimestriels sur le capital liquide net déposés auprès de l'Autorité rencontrent les exigences de la LDPSF et ses règlements et plus particulièrement, qu'ils soient basés sur une comptabilité d'exercice;

Au surplus, l'Autorité prend en considération le fait que le cabinet Majesta a mis en place des mesures correctives afin d'éviter que la présente situation ne se reproduise à l'avenir;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 106 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, à la demande de l'Autorité, lui transmettre tout document et tout renseignement qu'elle requiert sur ses activités. »;

CONSIDÉRANT l'article 107 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité procède, aussi souvent qu'elle l'estime nécessaire, à l'inspection d'un cabinet pour s'assurer du respect de la présente loi et de ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 109 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'inspecteur peut :

1° avoir accès, à toute heure raisonnable, à tout établissement du cabinet;

2° examiner et tirer copie des livres, registres, comptes, dossiers et autres documents du cabinet;

3° exiger tout document relatif aux activités du cabinet.

Toute personne qui a la garde, la possession ou le contrôle de ces livres, registres, comptes, dossiers et autres documents doit, à la demande de l'inspecteur, lui en donner communication et lui en faciliter l'examen. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 8 du Règlement, qui se lit comme suit :

« Le cabinet doit posséder un capital liquide net au moins égal à la somme de 50 000 \$ et du montant de la franchise que comporte la police d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet prévue au paragraphe 2° de l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome approuvé par le décret n° 832-99 du 7 juillet 1999.

Le cabinet qui exerce des activités dans plus d'une province canadienne ajoute à cette somme, le cas échéant, le montant de la franchise exigée au cautionnement fourni en vertu des autres lois provinciales applicables.

Le capital liquide net est calculé selon les modalités prévues à l'Annexe I. » ;

CONSIDÉRANT l'Annexe I du Règlement, qui se lit comme suit :

« **Annexe I RAPPORT BIMESTRIEL SUR LE CAPITAL LIQUIDE NET**
(a. 8 et 11)

**NOTE : CE RAPPORT EST EFFECTUÉ SUR UNE BASE DE COMPTABILITÉ
D'EXERCICE**
(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 130 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q 2009, c. 25 qui prévoit notamment que tout recours introduit par l'Autorité avant le 28 septembre 2009 concernant un représentant titulaire d'un certificat ou un cabinet inscrit dans une discipline de valeurs mobilières est continué conformément à la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet Majesta une pénalité* au montant de 2 000 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signature de la présente décision.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 23 novembre 2009

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Nathalie Robin, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

DÉCISION N° 2009-PDG-0171

ROCHEFORT, PERRON, BILLETTE ET ASSOCIÉS INC., personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 80, rue Nicholson, Salaberry-De-Valleyfield (Québec) J6T 4N2

DÉCISION
(art. 115, Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 27 août 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. un avis (l'« avis »), portant le numéro 2008-DSEC-0048, en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF;

L'avis signifié à Rochefort, Perron, Billette et associés inc. le 28 août 2008 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. détient auprès de l'Autorité une inscription portant le numéro 501225 dans les disciplines de l'assurance de dommages et de l'expertise en règlement de sinistres. À ce titre, il est assujéti à la LDPSF;
2. Pierre-Yves Billette est président, administrateur et dirigeant responsable du cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc.;
3. Le 28 décembre 2006, l'Autorité recevait une dénonciation à l'effet que le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. contrevenait à la LDPSF;
4. Il appert de cette dénonciation que deux employés du cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc., à savoir Manon Bourbonnais et Germain Jr Périard s'affichaient régulièrement dans les journaux à titre de courtiers en assurance de dommages rattachés au cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc., et ce, sans détenir le certificat requis dûment délivré par l'Autorité;
5. En effet, le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. a fait paraître une publicité dans le journal « La Petite-Nation » les 17 et 24 septembre 2006, 8 octobre 2006, 26 novembre 2006, 10 décembre 2006 et 28 janvier 2007, laissant croire que Manon Bourbonnais et Germain Jr Périard, étaient autorisés à agir comme courtiers en assurance de dommages pour le compte du cabinet Rochefort, Perron Billette et associés inc.;

6. Or, Manon Bourbonnais et Germain Jr Périard n'ont jamais détenu le certificat requis devant être délivré par l'Autorité en vertu de la LDPSF, qui leur aurait permis d'agir comme courtiers en assurance de dommages;
7. Les informations véhiculées par la publicité parue dans le journal « La Petite-Nation » sont fausses, trompeuses et susceptibles d'induire en erreur les consommateurs visés par la publicité du cabinet;
8. De plus, la publicité parue dans le journal « La Petite-Nation » indiquait comme place d'affaire du cabinet, le 3, Montée Champêtre à Ripon (Québec), J0V 1V0;
9. Or, l'adresse indiquée dans cette publicité n'a jamais été déclarée auprès de l'Autorité comme étant l'un des établissements au Québec du cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc.;
10. L'Autorité a pour responsabilité de voir à l'application des dispositions de la LDPSF et de ses règlements auxquels est assujéti le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc.;
11. L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF;

MANQUEMENTS REPROCHÉS À ROCHEFORT, PERRON, BILLETTE ET ASSOCIÉS INC.

12. En faisant paraître la publicité dans le journal « La Petite-Nation », le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. a contrevenu à l'article 5 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* qui prévoit qu'un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome ne peut, par quelque moyen que ce soit, faire de la publicité ou des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur;
13. Par le biais des représentations faites dans ses publicités parues dans le journal « La Petite-Nation » et en raison des faits entourant la présente affaire, le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. a fait défaut de respecter l'article 86 de la LDPSF qui prévoit qu'un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements;
14. En ne déclarant pas la liste de tous ses établissements au Québec, plus particulièrement la place d'affaire sise au 3, Montée Champêtre, à Ripon (Québec), J0V 1V0, le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. a contrevenu à l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 28 août 2008, l'Autorité donnait au cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, avant le 12 septembre 2008, 17h.

Ainsi, le 12 septembre 2008, le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc., par l'entremise de Pierre-Yves Billette, son président, administrateur et dirigeant responsable, faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, ses observations en réponse à l'avis;

Essentiellement, les observations présentées par le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. sont à l'effet que :

- Après avoir eu connaissance que des poursuites pénales avaient été entreprises par l'Autorité à l'égard Germain Jr Périard, lui reprochant d'avoir agi en tant que courtier en assurance de dommages sans être titulaire d'un certificat délivré par l'Autorité en vertu de la LDPSF, le cabinet indique avoir mis en place les mesures de contrôle et de surveillance suivantes au cours de l'année 2007 :

1. Une personne-ressource a été désignée et ayant pour fonction de s'assurer que tous les courtiers en assurance de dommages soient dûment inscrits auprès de l'Autorité;
 2. Aucune publicité du cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. ne pourra être faite sans le consentement d'un des actionnaires du cabinet;
 3. Tout maître de stage et son stagiaire devront rencontrer le contrôleur à la fin du stage afin de garantir que la demande de certificat du stagiaire a bien été effectuée;
- Il n'a jamais été dans l'intention du cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. de faire de fausses représentations;
 - Le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. précise que Germain Jr Périard a effectué son stage au sein de leur cabinet du 4 avril 2007 au 18 mai 2007, mais que celui-ci avait omis de formuler sa demande de certificat de représentant auprès de l'Autorité;
 - Le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. reconnaît cependant son erreur qui consistait d'avoir omis de s'assurer que Germain Jr Périard avait bien transmis sa demande à l'Autorité afin d'obtenir un certificat de représentant et de s'assurer que ce dernier soit en règle auprès de cet organisme;
 - Le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc., précise avoir acquitté, au nom de son employé Germain Jr Périard, les amendes et les frais réclamés par l'Autorité à ce dernier, lesquels s'élevaient au montant de six mille deux cent soixante dollars (6 260,00 \$). Le cabinet souligne avoir acquitté les amendes et les frais dus par Germain Jr Périard en raison du fait que ce dernier était sous sa responsabilité;
 - Enfin, le dirigeant responsable du cabinet souhaite qu'il soit tenu compte du paiement de ces pénalités dans le cadre de la présente décision;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

L'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc., de même que les pièces transmises au soutien de celles-ci.

En faisant paraître six (6) publicités dans le journal « La Petite-Nation », le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. a laissé croire au public que Manon Bourbonnais et Germain Jr Périard étaient autorisés à agir à titre de courtiers en assurance de dommages au sein de ce cabinet, alors que ce n'était pas le cas.

Au moment où ont paru ces publicités, madame Bourbonnais et monsieur Périard n'étaient pas titulaires des certificats requis émis par l'Autorité pour agir à titre de courtier et ne pouvaient donc pas être rattachés au cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc.

Ce faisant, le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. a alors véhiculé de l'information fausse, trompeuse et susceptible d'induire en erreur les consommateurs visés par la publicité du cabinet.

De plus, le cabinet Rochefort, Perron Billette et associés inc. n'a fourni aucune explication relativement aux manquements concernant Manon Bourbonnais.

En tant que cabinet inscrit à l'Autorité, il est de la responsabilité de Rochefort, Perron, Billette et associés inc. de s'assurer que ses employés et représentants respectent la LDPSF et ses règlements.

L'Autorité tient à rappeler que le fait d'exercer illégalement des activités réservées aux détenteurs d'un certificat délivré par l'Autorité constitue une infraction pénale. Bien que le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. ait accepté d'acquitter le montant des amendes et des frais qui étaient réclamés personnellement à Germain Jr Périard dans le cadre des poursuites pénales intentées par l'Autorité, celle-ci tient à souligner que cela ne peut suppléer aux pénalités administratives réclamées à l'endroit du cabinet dans le cadre de la présente affaire. L'imposition de pénalités administratives s'insère dans le cadre de sa mission qui consiste, entre autres, à voir à l'application de la LDPSF et de ses règlements.

Néanmoins, l'Autorité prend en considération le fait que le cabinet souligne avoir procédé, en 2007, à la mise en place de mesures de contrôle et de surveillance afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sont des représentants, le représentant en assurance, le représentant en valeurs mobilières, l'expert en sinistre et le planificateur financier. »

CONSIDÉRANT l'article 2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sont des représentants en assurance, le représentant en assurance de personnes, le représentant en assurance collective, l'agent en assurance de dommages et le courtier en assurance de dommages. »

CONSIDÉRANT l'article 6 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le courtier en assurance de dommages est la personne physique qui offre directement au public un choix de différents produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs ou qui offre à un cabinet, à un représentant autonome ou à une société autonome des produits d'assurance de dommages d'un ou de plusieurs assureurs. Il agit également comme conseiller en assurance de dommages. »

CONSIDÉRANT l'article 12 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sous réserve des dispositions du titre VIII, nul ne peut agir comme représentant, ni se présenter comme tel, à moins d'être titulaire d'un certificat délivré à cette fin par l'Autorité.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article du 5 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome ne peut, par quelque moyen que ce soit, faire de la publicité ou des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur. »

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement

(...) »

CONSIDÉRANT le défaut du cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. de respecter les dispositions de l'article 86 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT que le cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. souligne avoir procédé, en 2007, à la mise en place de mesures de contrôle et de surveillance afin qu'une telle situation ne se reproduise plus;

CONSIDÉRANT que l'Autorité est satisfaite par la mise en place de telles mesures de contrôle et de surveillance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés et que les manquements survenus ne se produisent plus dans l'avenir;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet Rochefort, Perron, Billette et associés inc. une pénalité* de 5 000 \$ laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la signification de la présente décision;

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, la décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 23 novembre 2009

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M. Jean-François Vézina, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

DÉCISION N° 2009-PDG-0172

ASSURANCES CIRRINCIONE & LAURICELLA INC., personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 4823, boul. Métropolitain Est, bureau 200, Saint-Léonard (Québec) H1R 3J6.

DÉCISION
(art. 115, Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 24 septembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre d'Assurances Cirrincione & Lauricella inc. (« ACL ») un avis (l'« avis »), portant le numéro 2008-DSEC-0053, en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*,

L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la LDPSF;

L'avis signifié à ACL le 30 septembre 2008 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. ACL détient une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 504921, dans la discipline de l'assurance de dommages. À ce titre, ACL est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »);
2. Antonio Cirrincione est le président d'ACL et il détient un certificat portant le numéro 107279 lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages. À ce titre, monsieur Cirrincione est régi par la LDPSF;
3. Eugenia Izzo est administratrice et dirigeante responsable d'ACL et elle détient un certificat portant le numéro 116867 lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages. À ce titre, madame Izzo est également régie par la LDPSF;
4. Suite à la réception d'une plainte le 6 mars 2007, la Direction de l'inspection et des enquêtes de l'Autorité fut saisie d'une demande de vérification à l'égard d'ACL et de son employée Rosa De Gaetano;
5. Au moment des faits pertinents aux présentes, Rosa De Gaetano était à l'emploi du cabinet ACL à titre de technicienne en assurance de dommages;
6. Rosa De Gaetano n'a jamais été titulaire d'un certificat délivré par l'Autorité lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages des particuliers;
7. Il appert de la preuve recueillie que la plaignante avait déjà souscrit, par l'entremise d'un cabinet concurrent, une police d'assurance automobile auprès de la Compagnie d'assurance ING du Canada (« ING »), laquelle était valide pour la période du 18 juin 2005 au 18 juin 2007;
8. La plaignante avait également souscrit une police d'assurance habitation par l'entremise de ce cabinet concurrent pour assurer deux (2) immeubles dont elle est propriétaire;
9. Souhaitant réduire les frais d'assurance pour les immeubles dont elle était propriétaire, le ou vers le 11 octobre 2006, la plaignante communiqua avec Rosa De Gaetano lui indiquant alors qu'elle désirait obtenir une soumission quant à l'obtention d'une assurance habitation;
10. Lors de cette conversation, Rosa De Gaetano affirma à la plaignante qu'elle était en mesure de lui offrir un meilleur prix si cette dernière souscrivait également une assurance automobile par son entremise;
11. Rosa De Gaetano recueillit alors des informations personnelles auprès de la plaignante et remplissait une soumission d'assurance automobile sur le logiciel informatique du cabinet;
12. Rosa De Gaetano indiqua à la plaignante le tarif exigé par L'Unique Assurances générales inc. (« L'Unique ») pour souscrire une police d'assurance automobile d'une durée de deux (2) ans;
13. La plaignante accepta verbalement cette offre et Rosa De Gaetano obtenait ensuite l'acceptation verbale de ce risque par un souscripteur de L'Unique;

14. Rosa De Gaetano compléta elle-même la proposition d'assurance, puis la fit valider par son supérieur, Antonio Cirrincione, président et administrateur de ACL;
15. En octobre 2006, Rosa De Gaetano transmettait une lettre à l'intention du cabinet concurrent, l'avisant que dorénavant la plaignante confiait son portefeuille d'assurance automobile à ACL et par conséquent, demandait de procéder à l'annulation de la police d'assurance automobile souscrite par la plaignante par leur entremise;
16. Cependant, cette lettre d'instructions adressée au cabinet concurrent ne fut pas signée par Rosa De Gaetano, mais plutôt par Antonella Schiavetti, qui est titulaire d'un certificat portant le numéro 157764 et qui a été délivré par l'Autorité, lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages des particuliers et est rattachée à ACL,
17. La plaignante indique n'avoir jamais transigé avec madame Schiavetti;
18. Une note de couverture datée du 12 octobre 2006, fut ensuite émise par ACL et signée par Antonio Cirrincione, cette note confirme qu'une police d'assurance automobile fut émise par L'Unique au nom de la plaignante et que celle-ci était en vigueur à compter du 11 octobre 2006 jusqu'au 11 octobre 2008;
19. Le 13 octobre 2006, Rosa De Gaetano écrivit à L'Unique afin de leur demander de procéder à l'émission de la police d'assurance automobile de la plaignante dans les plus brefs délais;
20. À la même date, un avis de résiliation fut émis par ING à la plaignante confirmant l'annulation de sa police d'assurance automobile en date du 11 octobre 2006;
21. Le 7 novembre 2006, le véhicule de plaignante, alors conduit par son conjoint, fut impliqué dans un accident de la route. Le véhicule fut déclaré comme étant une perte totale.
22. Suite à l'accident, sur recommandation de Rosa De Gaetano, la plaignante communiqua alors avec L'Unique afin de déclarer l'accident;
23. Le ou vers le 9 novembre 2006, alors qu'elle procédait à la location d'un véhicule de remplacement, la plaignante apprenait de L'Unique que sa réclamation était en suspens étant donné qu'aucune police d'assurance n'avait été émise en son nom par la compagnie;
24. Le 10 novembre 2006, la plaignante communiqua avec Rosa De Gaetano afin de l'informer de la situation. Cette dernière lui aurait alors confirmé qu'elle était bien assurée auprès de L'Unique, la rassurant en lui indiquant que son supérieur, monsieur Cirrincione, verrait à régler la situation;
25. Rosa De Gaetano aurait toutefois réalisé le 11 novembre 2006 que la proposition d'assurance automobile de L'Unique n'avait jamais été signée par la plaignante. Rosa De Gaetano aurait alors fait signer par son supérieur, Antonio Cirrincione, la proposition qu'elle avait remplie précédemment;
26. C'est ainsi que la signature de monsieur Cirrincione apparaît sur la proposition d'assurance à titre de courtier, et ce, malgré le fait que celui-ci nous indique n'avoir jamais rencontré la plaignante, le tout contrairement aux dispositions de l'article 27 de la LDPSF;
27. Ce n'est que le 12 novembre 2006 que la proposition d'assurance automobile de L'Unique fut présentée à la plaignante et fut signée par celle-ci;
28. Sur cette proposition, la plaignante répondit par la négative à la question suivante :

« Le proposant ou à sa connaissance, quelque personne vivant sous le même toit que lui, a-t-il été l'objet d'une interdiction ou restriction quelconque – de la part des autorités compétente, touchant la conduite ou l'immatriculation d'un véhicule au cours des 5 dernières années? »

29. Selon la plaignante, c'est suite aux représentations de Rosa De Gaetano qu'elle aurait répondu par la négative à cette question;
30. Le 14 novembre 2006, la plaignante aurait reçu une copie de la proposition que lui avait fait signer Rosa De Gaetano quelques jours plus tôt;
31. Toutefois, après avoir vérifié les informations inscrites sur la proposition par Rosa De Gaetano, la plaignante modifia la réponse à la question précitée et retourna une version modifiée de cette proposition à ACL et ce, deux (2) jours après que la proposition initiale ait été transmise à L'Unique;
32. Le 20 novembre 2006, la plaignante recevait une lettre de L'Unique lui confirmant que L'Unique ne pouvait donner suite à sa réclamation;
33. L'Unique allègue qu'en raison des fausses déclarations de la plaignante, la proposition d'assurance devait être considérée comme nulle *ab initio*;
34. En conséquence de ce qui précède et suite aux agissements de Rosa De Gaetano, la plaignante s'est retrouvée sans couverture d'assurance automobile et doit poursuivre le paiement mensuel pour la location d'un véhicule qu'elle ne possède plus;
35. ACL a permis à Rosa De Gaetano de poser des actes à titre de courtier en assurance de dommages, tout en sachant que cette dernière ne détenait pas le certificat pour ce faire;

MANQUEMENTS REPROCHÉS À ACL

36. ACL a contrevenu à l'article 86 de la LDPSF et a fait défaut de superviser adéquatement son employée, Rosa De Gaetano, en lui permettant de poser des actes réservés aux courtiers en assurance de dommages dûment certifiés auprès de l'Autorité;
37. En raison de l'ensemble des faits ci-haut relatés, ACL a fait défaut d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec la plaignante, le cabinet n'a pas agi avec soin et compétence, le tout en contravention de l'article 84 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 30 septembre 2008, l'Autorité donnait l'opportunité à ACL de lui transmettre ses observations par écrit avant le 14 octobre 2008, 17h.

Le 14 octobre 2008, ACL faisait parvenir à l'Autorité, par l'entremise de son procureur, ses observations écrites en réponse à l'avis.

Essentiellement, les observations présentées par le cabinet ACL sont à l'effet que :

- La plaignante a intenté une poursuite contre le cabinet ACL et l'Unique Compagnie d'assurance leur réclamant un montant de 123 612,79 \$;
- La réclamation de la plaignante fut réglée hors cour et les parties ont signé une entente de confidentialité empêchant son procureur de divulguer les termes exacts du règlement et les montants reçus par la plaignante;

- Cependant, le procureur nous confirme que la plaignante a réglé la portion de sa réclamation relative à l'assurance « valeur à neuf » contractée auprès de son cessionnaire automobile;
- Suivant ce règlement, la plaignante a présenté, le ou vers le 17 juillet 2008, une demande écrite au Service des enquêtes de l'Autorité afin de retirer la plainte qu'elle avait formulée à l'égard d'ACL et son employée Rosa De Gaetano;
- En terminant, le procureur demande à l'Autorité de réviser la décision telle que rédigée dans son avis daté du 24 septembre 2008, afin de tenir compte du fait que la plaignante a été indemnisée des pertes qu'elle a subies et qu'ACL a dû formuler une réclamation auprès de son assureur responsabilité professionnelle et a ainsi dû acquitter la franchise en découlant;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

Précisons que l'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par ACL par l'entremise de son procureur;

Malgré le fait que la plaignante ait fait part à l'Autorité de son intention de retirer la plainte qu'elle avait formulée à l'égard d'ACL et de son employée, Rosa De Gaetano, l'Autorité considère que cela ne diminue en rien l'importance des manquements survenus et qu'il est du devoir de l'Autorité de s'assurer du respect de la LDPSF et de ses règlements;

Ainsi, en raison de l'importance des manquements constatés, l'Autorité ne peut donner suite à la demande de la plaignante de mettre fin au présent recours administratif;

En tant que cabinet inscrit à l'Autorité, il est de la responsabilité d'ACL de s'assurer que ses dirigeants, employés et représentants respectent la LDPSF et ses règlements. Il appert de l'ensemble de la preuve au dossier qu'ACL a fait défaut de superviser adéquatement son employée, Rosa De Gaetano, en lui permettant de poser des actes réservés aux courtiers en assurance de dommages dûment certifiés auprès de l'Autorité;

L'Autorité tient à rappeler que le fait d'exercer illégalement des activités réservées aux détenteurs d'un certificat délivré par l'Autorité constitue également une infraction pénale;

De plus, ACL n'a fourni à l'Autorité aucune preuve démontrant la mise en place de mesures de contrôle et de surveillance afin qu'une telle situation ne se reproduise plus;

Néanmoins, l'Autorité prend en considération, pour l'imposition de sa pénalité administrative, que la plaignante a été dédommagée des pertes subies en raison des faits à l'origine du présent recours administratif;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sont des représentants, le représentant en assurance, le représentant en valeurs mobilières, l'expert en sinistre et le planificateur financier. »;

CONSIDÉRANT l'article 2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sont des représentants en assurance, le représentant en assurance de personnes, le représentant en assurance collective, l'agent en assurance de dommages et le courtier en assurance de dommages. »;

CONSIDÉRANT l'article 6 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le courtier en assurance de dommages est la personne physique qui offre directement au public un choix de différents produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs ou qui offre à un cabinet, à un représentant autonome ou à une société autonome des produits d'assurance de dommages d'un ou de plusieurs assureurs. Il agit également comme conseiller en assurance de dommages. »;

CONSIDÉRANT l'article 12 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sous réserve des dispositions du titre VIII, nul ne peut agir comme représentant, ni se présenter comme tel, à moins d'être titulaire d'un certificat délivré à cette fin par l'Autorité.

Toutefois, une institution financière ou un organisme de placement collectif peut, par la remise de brochures ou de dépliant, par le publipostage ou par l'utilisation de toute autre forme de publicité, inviter le public à acquérir un produit d'assurance, des actions ou des parts d'organismes de placement collectif ou des parts de plans de bourses d'études. »;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance doit recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins d'un client afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient le mieux. »;

CONSIDÉRANT l'article 84 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients.

Ils doivent agir avec soin et compétence. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 461 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 12 et du titre VIII, quiconque, sans y être autorisé par l'Autorité, agit comme représentant, en utilise soit le titre, soit l'abréviation, ou se présente comme tel commet une infraction. »;

CONSIDÉRANT l'article 483 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Tout administrateur, associé, dirigeant, employé ou mandataire d'une personne morale ou d'une société qui aide ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amène cette personne morale ou cette société à commettre une infraction visée aux articles 461 à 480 commet une infraction. »;

CONSIDÉRANT les actes posés par Rosa De Gaetano et l'absence de supervision de ses activités par le cabinet;

CONSIDÉRANT qu'ACL a dédommagé la plaignante des pertes qu'elle a subies en raison des faits à l'origine du présent recours administratif ;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER à ACL une pénalité au montant de 8 000 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signification de la présente décision;

REQUÉRIR de la part d'ACL qu'il fournisse, à la satisfaction de l'Autorité, une liste détaillée des mesures de contrôle et de surveillance qu'il aura mises en place afin de s'assurer que le cabinet, son dirigeant responsable, ses représentants et ses employés respectent la LDPSF et ses règlements, et ce, dans les 45 jours de la date de la signification de la présente décision;

À défaut pour le cabinet de fournir à la satisfaction de l'Autorité, dans le délai prescrit, une liste détaillée des mesures mises en place en matière de contrôle et de surveillance du cabinet, de son dirigeant responsable, ses représentants et ses employés :

SUSPENDRE l'inscription d'ACL dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit, et ce, tant et aussi longtemps qu'il ne se sera pas conformé à la présente décision.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, la décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 23 novembre 2009

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Karine Paquet, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

DÉCISION N° 2009-PDG-0173

DENIS BEAUREGARD INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social et principal établissement au 419, rue Sainte-Marie, Mariville (Québec), J3M 1H7

DÉCISION

(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 4 décembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Denis Beauregard inc. (« DB ») un avis (l'« avis »), portant le numéro 2008-DSEC-0066, en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF;

L'avis signifié au cabinet DB le 8 décembre 2008 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet DB détient une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 500759, dans la discipline de l'assurance de dommages. À ce titre, le cabinet DB est assujéti à la LDPSF;
2. Denis Beauregard est le président, administrateur et dirigeant responsable du cabinet DB;
3. Denis Beauregard détient un certificat portant le numéro 101730, lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages. Ainsi, Denis Beauregard est régi par la LDPSF;
4. En décembre 2007, suite à la réception d'une plainte, le Service des préenquêtes de l'Autorité fut saisi d'une demande de vérification relativement au cabinet DB et de son employée Francine Banville;

Manquements relativement à l'employée Francine Banville :

5. Cette plainte dénonçait divers actes posés par Francine Banville, qui agissait sans être certifiée auprès de l'Autorité, à titre de courtier en assurance de dommages pour le compte du cabinet DB;
6. Francine Banville a été titulaire d'un certificat portant le numéro 101053, lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages des particuliers, et ce, pour la période s'échelonnant du 1er octobre 1999 au 3 janvier 2000. Le 4 janvier 2000, le Bureau des services financiers lui faisait parvenir une lettre lui confirmant qu'on avait procédé à la fermeture de son dossier, suite à sa demande;
7. En vue d'effectuer certaines vérifications, le 5 septembre 2007, le Service des préenquêtes de l'Autorité requérait de la part du cabinet DB qu'il fournisse une copie complète de dix-sept (17) dossiers de clients qui auraient fait affaire avec ce cabinet;
8. Dans une lettre datée du 2 octobre 2007, le dirigeant responsable du cabinet DB confirmait aux enquêteurs de l'Autorité que Francine Banville était à l'emploi du cabinet depuis le 7 juin 2004;
9. Denis Beauregard justifiait le recours aux services de Francine Banville, même si elle n'était pas dûment certifiée auprès de l'Autorité, en alléguant une pénurie de courtiers d'assurance de dommages compétents dans la région de Marieville ;
10. De même, Denis Beauregard transmettait par le même envoi, une copie complète de quatorze (14) des dix-sept (17) dossiers clients demandés, précisant que trois (3) des clients dont les dossiers étaient demandés n'avaient jamais fait affaire avec le cabinet DB;
11. Il appert des dossiers clients fournis par le dirigeant responsable du cabinet, qu'entre juillet 2004 et novembre 2006, Francine Banville a signé, à titre de courtier en assurance de dommages pour le compte du cabinet DB, des propositions d'assurance automobile, des notes de couverture ainsi que des mémos destinés aux assureurs et ce, sans être dûment certifiée auprès de l'Autorité;
13. Ainsi, le cabinet DB a sciemment permis à son employée, Francine Banville, d'accomplir des actes à titre de courtier en assurance de dommages, tout en sachant que cette dernière ne détenait pas le certificat requis pour ce faire;
14. L'Autorité rappelle qu'en vertu de l'article 461 de la LDPSF, quiconque, sans y être autorisé par l'Autorité, agit comme représentant, en utilise soit le titre, soit l'abréviation, ou se présente comme tel commet une infraction pénale;

Manquements relativement au représentant Daniel Racette :

15. L'Autorité a été informée qu'une plainte disciplinaire avait été déposée le 31 octobre 2007, par le comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (la « CHAD »), à l'endroit de Denis Beauregard, dirigeant responsable du cabinet DB;
16. Cette plainte disciplinaire reprochait à Denis Beauregard, en tant que dirigeant responsable du cabinet DB, d'avoir, notamment, fait défaut de s'assurer que Daniel Racette était dûment certifié auprès de l'Autorité en tant que représentant rattaché à ce cabinet, pour la période s'échelonnant entre le 20 novembre 2006 et le 4 avril 2007;
17. Denis Beauregard a plaidé coupable, le 14 août 2008, aux manquements qui lui étaient reprochés par le comité de discipline de la CHAD;
18. Ainsi, après avoir été informé de la plainte disciplinaire déposée à l'endroit de Denis Beauregard, le Service des préenquêtes de l'Autorité a procédé à des vérifications additionnelles concernant le représentant Daniel Racette;

Le représentant Daniel Racette :

19. Daniel Racette est titulaire d'un certificat portant le numéro 128189, lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages;
20. Entre le 3 avril 2007 et le 15 novembre 2007 Daniel Racette était rattaché au cabinet DB;
21. Or, le dirigeant responsable du cabinet DB a confirmé aux enquêteurs de l'Autorité que Daniel Racette était à l'emploi du cabinet depuis le 20 novembre 2006;
22. Ainsi, entre le 20 novembre 2006 et le 2 avril 2007, le représentant Daniel Racette a agi pour le compte du cabinet DB alors qu'il n'était pas rattaché à ce cabinet;
23. Le cabinet DB a fait défaut de rattacher, pour son compte, auprès de l'Autorité, Daniel Racette à titre de représentant certifié, contrevenant ainsi aux dispositions du premier alinéa de l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET DB

24. En permettant à Francine Banville de poser des actes réservés aux courtiers en assurance de dommages tout en sachant que cette dernière n'était pas dûment certifiée auprès de l'Autorité pour ce faire, le cabinet DB a sciemment fait défaut de superviser adéquatement son employée et de veiller à ce que celle-ci agisse conformément à la LDPSF et ses règlements, contrevenant ainsi à l'article 86 de la LDPSF;
25. En ne rattachant pas Daniel Racette pour son compte auprès de l'Autorité, le cabinet DB a fait défaut de respecter le premier alinéa de l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*;
26. En raison de l'ensemble des faits ci-haut relatés, le cabinet DB a fait défaut d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients. De plus, le cabinet n'a pas agi avec soin et compétence, le tout en contravention à l'article 84 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 8 décembre 2008, l'Autorité donnait au cabinet DB l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, avant le 23 décembre 2008, 17h.

Ainsi, le 17 décembre 2008, le cabinet DB, par l'entremise de Denis Beauregard, son président, administrateur et dirigeant responsable, faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, ses observations en réponse à l'avis;

Essentiellement, les observations présentées par le cabinet DB sont à l'effet que :

- Un ancien employé, [...] lui aurait suggéré de retenir les services de Francine Banville, car cette dernière était disposée à exercer à nouveau à titre de courtier en assurance de dommages;
- Denis Beauregard aurait offert à Francine Banville de lui procurer tous les manuels nécessaires en vue qu'elle puisse se voir décerner un certificat de courtier en assurance de dommages par l'Autorité. Selon Monsieur Beauregard, Madame Banville était en accord avec cette proposition;
- C'est à ce moment que Madame Banville aurait commencé à travailler pour le compte du cabinet DB sous la supervision de Normand Bédard;
- D'après Denis Beauregard, Francine Banville était tellement efficace qu'elle a obtenu la responsabilité de gérer sa propre clientèle;
- Un litige serait survenu entre Denis Beauregard et [...], qui a ensuite démissionné du cabinet DB;
- Vers le mois d'octobre 2006, le cabinet DB était alors à la recherche d'un nouvel employé afin de remplacer Monsieur [...] et à cet égard, les services d'une agence de placement ont été requis par le cabinet DB;
- C'est par l'entremise de cette agence de placement que le cabinet DB a embauché Daniel Racette. Au moment de son embauche, Monsieur Racette était certifié auprès de l'Autorité pour agir à titre de courtier en assurance de dommages;
- Denis Beauregard mentionne qu'il avait reçu une lettre indiquant que Daniel Racette avait « oublié son inscription » et qu'il a semblé avoir fait part de cette situation à Monsieur Racette de la façon suivante, selon ses propres termes, : « (...) Daniel j'ai reçu une lettre Tu as oublié ton inscription (...) »;
- Le cabinet DB ajoute avoir acquitté, au nom de son employée Francine Banville, les amendes et les frais réclamés à cette dernière par la CHAD, lesquels s'élevaient à un montant d'au-delà de douze mille dollars (12 000 \$);
- D'après Denis Beauregard, c'est à regrets qu'il a vendu sa clientèle, le 1^{er} juin 2008, à Claude Brosseau, président, administrateur et dirigeant responsable du cabinet Assurancia Groupe Brosseau inc.;
- Enfin, Denis Beauregard reconnaît les manquements qui sont reprochés au cabinet DB, mais précise que ceux-ci sont plutôt dus à de l'ignorance de sa part et que cette situation n'a jamais affecté sa clientèle;
- Pour ces motifs, le dirigeant responsable du cabinet DB demande grâce et pardon à l'Autorité;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

L'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par le cabinet DB par l'entremise de Denis Beauregard;

En tant que cabinet inscrit à l'Autorité, il est de la responsabilité du cabinet DB de s'assurer que ses employés et représentants respectent la LDPSF et ses règlements;

L'Autorité rappelle que le fait d'exercer illégalement des activités réservées aux détenteurs d'un certificat délivré par l'Autorité constitue une infraction pénale. Bien que le cabinet DB ait accepté d'acquitter le montant des amendes et des frais qui étaient réclamés personnellement à Francine Banville dans le cadre des poursuites pénales intentées par l'Autorité, celle-ci tient à souligner que cela ne peut suppléer aux pénalités administratives réclamées à l'endroit du cabinet dans le cadre de la présente affaire;

Néanmoins, l'Autorité prend en considération le fait qu'elle a reçu le 7 janvier 2009 du cabinet DB une demande de retrait de son inscription dûment remplie par Denis Beauregard, dirigeant responsable et seul représentant rattaché au cabinet DB;

La demande de retrait de l'inscription présentée par le cabinet DB précise que la personne qui serait responsable de la consignation de tous les livres et registres du cabinet et qui assurerait le suivi des dossiers clients est Lynn Fournier, laquelle détient un certificat portant le numéro 139715, lui permettant d'agir à titre de courtier en assurance de dommages;

Lynn Fournier est rattachée auprès du cabinet Assurancia Groupe Brosseau inc., lequel détient une inscription portant le numéro 513587, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance de dommages;

En effet, après avoir pris connaissance de cette demande de retrait de l'inscription du cabinet DB, l'Autorité estime approprié que la conservation des dossiers clients du cabinet DB soit effectuée par Lynn Fournier, dûment certifiée auprès de l'Autorité (numéro 139715) et rattaché au cabinet Assurancia Groupe Brosseau inc., dûment inscrit auprès de l'Autorité (numéro 513587);

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sont des représentants, le représentant en assurance, le représentant en valeurs mobilières, l'expert en sinistre et le planificateur financier. »;

CONSIDÉRANT l'article 2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sont des représentants en assurance, le représentant en assurance de personnes, le représentant en assurance collective, l'agent en assurance de dommages et le courtier en assurance de dommages. »;

CONSIDÉRANT l'article 6 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le courtier en assurance de dommages est la personne physique qui offre directement au public un choix de différents produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs ou qui offre à un cabinet, à un représentant autonome ou à une société autonome des produits d'assurance de dommages d'un ou de plusieurs assureurs. Il agit également comme conseiller en assurance de dommages. »;

CONSIDÉRANT l'article 12 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sous réserve des dispositions du titre VIII, nul ne peut agir comme représentant, ni se présenter comme tel, à moins d'être titulaire d'un certificat délivré à cette fin par l'Autorité.

Toutefois, une institution financière ou un organisme de placement collectif peut, par la remise de brochures ou de dépliants, par le publipostage ou par l'utilisation de toute autre forme de publicité, inviter le public à acquérir un produit d'assurance, des actions ou des parts d'organismes de placement collectif ou des parts de plans de bourses d'études. »;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant, autre qu'un représentant en valeurs mobilières, ne peut exercer ses activités que s'il agit pour le compte d'un cabinet, s'il est inscrit comme représentant autonome ou s'il est un associé ou un employé d'une seule société autonome.

Un représentant qui agit pour le compte de plusieurs cabinets doit divulguer à la personne avec laquelle il transige le nom de celui pour le compte duquel il agit.

Un représentant en valeurs mobilières ne peut exercer ses activités à ce titre que s'il agit pour le compte d'un seul cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 84 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients.

Ils doivent agir avec soin et compétence. »;

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 461 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 12 et du titre VIII, quiconque, sans y être autorisé par l'Autorité, agit comme représentant, en utilise soit le titre, soit l'abréviation, ou se présente comme tel commet une infraction. »;

CONSIDÉRANT l'article 483 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Tout administrateur, associé, dirigeant, employé ou mandataire d'une personne morale ou d'une société qui aide ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amène cette personne morale ou cette société à commettre une infraction visée aux articles 461 à 480 commet une infraction. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement.

Le cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières doit déposer son avis conformément au Règlement 31-102Q sur la Base de données nationale d'inscription et au Règlement 33-109Q sur les renseignements concernant l'inscription selon les délais qui y sont indiqués. »;

CONSIDÉRANT que le cabinet DB a présenté à l'Autorité, une demande afin que son inscription à titre de cabinet soit retirée;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet DB une pénalité* au montant de 10 000 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signature de la présente décision;

Dans l'éventualité où le cabinet DB ne devait pas procéder au retrait de son inscription, portant le numéro 500759, d'ici le 25 janvier 2010 :

RADIER l'inscription du cabinet DB dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, la décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 23 novembre 2009

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Nathalie Robin, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

Décision n° 2009-PDIS-0290

JONATHAN POIRIER
[...]
Inscription n° 512 747

Décision

(article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Jonathan Poirier détenait un certificat portant le n° 161 868, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Jonathan Poirier détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 512 747;

CONSIDÉRANT que Jonathan Poirier n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Jonathan Poirier a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 octobre 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Jonathan Poirier;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Jonathan Poirier dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

Et, par conséquent, que Jonathan Poirier :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 24 novembre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Décision n° 2009-PDIS-0293

MATHIEU PILON
[...]
Inscription n° 512 613

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Mathieu Pilon détenait un certificat portant le n° 165 655, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Mathieu Pilon détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 512 613;

CONSIDÉRANT que Mathieu Pilon n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Mathieu Pilon a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 octobre 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Mathieu Pilon;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Mathieu Pilon dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

Et, par conséquent, que Mathieu Pilon :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 24 novembre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Décision n° 2009-PDIS-0266

WILLIAM KACOGO
[...]
Inscription n° 513 186

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que William Kacogo détenait un certificat portant le n° 146 212, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues par l'article 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que William Kacogo détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 513 186;

CONSIDÉRANT que William Kacogo n'a pas de représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que William Kacogo a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'avoir un représentant certifié à son inscription de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2009 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par William Kacogo;

CONSIDÉRANT les articles 115, 117 et 146 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de William Kacogo dans la discipline de :

- assurance de personnes.

Et, par conséquent, que William Kacogo :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 26 octobre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0658

DATE : 26 novembre 2009

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Kaddis R. Sidaros, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

M^{me} LÉNA THIBAULT, en sa qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

M. ROBERT DUVAL
Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] À la suite de sa décision sur culpabilité, le comité de discipline s'est réuni le 3 juillet 2009, au siège social de la Chambre de la sécurité financière sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, Montréal, et a procédé à l'audition sur sanction.

[2] La plaignante produisit alors de consentement, sous la cote SP-1, une attestation de pratique de l'intimé. Elle déposa ensuite, sous réserve de l'objection de l'intimé, la copie du subpoena adressé à ce dernier lors de l'audition au mérite (sous la cote SP-2) ainsi que, sous la cote SP-3, la copie d'une convention d'achat d'actions. Elle ne fit entendre aucun témoin.

[3] L'intimé, quant à lui, témoigna en défense et déposa sous les cotes SI-1 et SI-2 ses déclarations fiscales pour les années 2007, 2008, ainsi qu'en liasse, des copies de feuillets T4 sous la cote SI-3. De plus, il produisit sous les cotes SI-4, SI-5 et SI-6 deux

CD00-0658

PAGE : 2

(2) préavis de prise en paiement ainsi qu'une requête en délaissement forcé et en prise en paiement.

[4] Enfin, il déposa sous la cote SI-7 une lettre du 12 décembre 2007 émanant de l'Autorité des marchés financiers (accompagnant l'expédition du contrat d'achat d'actions coté SP-3 à la Chambre de la sécurité financière).

[5] Par ailleurs, à la suite de l'objection formulée par l'intimé au dépôt en preuve des pièces SP-2 et SP-3, les parties convinrent de produire des notes et autorités à l'appui de leur position respective.

[6] Celles-ci parvinrent au comité respectivement le 18 août 2009 (notes de la plaignante) et le 2 septembre 2009 (notes de l'intimé), date à laquelle débuta le délibéré.

Décision sur l'objection à la preuve présentée par l'intimé

[7] Le comité doit d'abord disposer de l'objection présentée par l'intimé au dépôt en preuve des pièces SP-2 et SP-3.

[8] Mentionnons d'abord que la preuve a révélé que la plaignante a reçu une copie de la convention d'achat d'actions (SP-3) au cours de l'audition au mérite de la plainte mais ledit document n'y fut ni invoqué ni produit.

[9] Celui-ci aurait certes pu avoir sa pertinence dans le cadre du débat sur la culpabilité mais là n'est pas la question.

[10] La plaignante réclame en effet que le comité lui en permette le dépôt (ainsi que du subpoena (SP-2)) à titre de preuve sur sanction.

[11] Elle invoque que le comité devrait tenir compte de la convention d'achat d'actions (SP-3) et du subpoena (SP-2) dans « l'appréciation des critères relatifs à l'imposition

CD00-0658

PAGE : 3

des sanctions, notamment la collaboration (de l'intimé) avec le syndic, la collaboration avec le Comité et l'absence de repentir ».

[12] L'intimé quant à lui plaide qu'il est en droit de s'objecter au dépôt par la plaignante, à titre de preuve sur sanction, d'un document qui aurait pu être déposé à titre de preuve sur culpabilité mais que la syndique a fait défaut de produire.

[13] Il invoque que la plaignante cherche à faire « indirectement » ce qu'elle n'a pas fait lors de l'enquête au mérite et par sa demande « témoigne de sa négligence dans l'administration de sa preuve ».

[14] Il soutient de plus que le document SP-3 (comme la pièce SP-2) n'est ni pertinent pour établir, ni n'établit ce que la plaignante entend démontrer en le déposant.

[15] Or, mentionnons d'abord qu'une fois que le représentant a été reconnu coupable, il incombe à la plaignante d'introduire les éléments qui vont indiquer le degré plus ou moins grand de la faute commise et ce n'est pas parce qu'une preuve aurait pu servir à établir la culpabilité qu'elle devient inadmissible sur sanction.

[16] Toutefois, en l'espèce, la preuve qu'entend présenter la plaignante comporte, de l'avis du comité, sinon une absence, très peu de force probante à l'égard de ce qu'elle cherche à démontrer au moyen de celle-ci.

[17] Sa proposition repose sur une base peu concluante.

[18] Aussi, l'objection de l'intimé au dépôt des pièces SP-2 et SP-3, ne serait-ce que sur la base de la pertinence, sera maintenue.

[19] Maintenant qu'il a disposé de l'objection, le comité doit rendre sa décision sur sanction.

CD00-0658

PAGE : 4

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

Représentations de la plaignante

[20] Lors de l'audition sur sanction, d'entrée de jeu la plaignante référant à la décision sur culpabilité invita le comité à partager en six (6) blocs distincts les infractions pour lesquelles l'intimé a été reconnu coupable.

[21] **Bloc A** : Chefs d'accusation 1, 3, 9, 23 et 43.

[22] **Bloc B** : Chef numéro 4.

[23] **Bloc C** : Chefs 10, 24, 33, 34 et 38.

[24] **Bloc D** : Chefs 2, 6, 7, 11, 13, 15, 20, 22, 30, 31, 32, 36 et 40.

[25] **Bloc E** : Chefs 5, 12, 25, 27, 28, 29 et 35.

[26] **Bloc F** : Chefs 8, 14, 16, 21, 26, 37, 41 et 42.

[27] Elle débuta ensuite son argumentation en discutant des événements relatifs au chef d'accusation numéro 4.

[28] Elle souligna que de l'ensemble des actifs sous gestion de l'intimé, environ 4 000 000 \$, avaient été placés auprès de Norbourg après le financement par M. Lacroix de son entreprise.

[29] Elle référa ensuite aux paragraphes 68 à 70 de la décision sur culpabilité soulignant notamment le paragraphe 68 où le comité a écrit : « *L'acceptation pour son entreprise d'un financement d'envergure par M. Lacroix était de nature à engendrer un conflit d'intérêts entre lui et les clients dont il dirigeait les avoirs vers les fonds Norbourg et l'intimé le savait ou aurait dû le savoir.* »

CD00-0658

PAGE : 5

[30] Puis, invoquant généralement l'ensemble du dossier, la plaignante rappela que, bien que plusieurs des consommateurs en cause avaient été indemnisés par le Fonds d'indemnisation des services financiers, la limite de l'indemnisation se situant pour chacun d'eux à un montant de 200 000 \$, bon nombre n'avaient pu être totalement compensés et avaient subi un préjudice financier important.

[31] Elle résuma à son point de vue la situation en mentionnant que la rencontre avec M. Lacroix s'était avérée un événement fort avantageux pour l'intimé mais fort appauvrissant pour les consommateurs.

[32] Elle insista ensuite sur le fait que, lors de sa déposition, l'intimé s'était, à son avis, refusé à réellement répondre aux questions qui lui étaient posées sur ses actifs. Elle souligna que lorsque interrogé sur ceux-ci, il avait fait défaut de témoigner avec sérieux et bonne foi démontrant ainsi une forme de mépris pour le processus disciplinaire et une absence de collaboration avec l'administration de la justice.

[33] Elle indiqua que malgré la preuve administrée par l'intimé à l'effet qu'il n'aurait actuellement que peu ou pas de revenus, aucune crédibilité ne devrait être accordée à son témoignage.

[34] Elle affirma que le comportement de l'intimé ne permettait de déceler chez ce dernier aucune forme de repentir puisqu'il se contentait de reporter « la faute » sur M. Lacroix.

[35] Elle invoqua ensuite la période relativement prolongée au cours de laquelle l'intimé a commis ses fautes et signala le nombre de victimes, soit vingt-six (26), ainsi que leur « vulnérabilité ». Elle rappela qu'il s'agissait en général de clients de longue date, peu versés dans le domaine de l'investissement, qui lui faisaient entièrement confiance.

CD00-0658

PAGE : 6

[36] Elle insista enfin sur la gravité objective des infractions reprochées à l'intimé indiquant qu'elles avaient été commises de façon préméditée, volontaire et voulue par ce dernier.

[37] Elle référa ensuite à la décision du comité sur culpabilité.

[38] À l'égard des infractions du **bloc A**, elle évoqua les paragraphes 19 à 31 de la décision indiquant que l'intimé avait touché une « double commission ».

[39] Relativement à l'infraction du **bloc B**, la plaignante invoqua particulièrement les paragraphes 67 à 71 de la décision mentionnant que l'intimé savait qu'il était en conflit d'intérêts ou aurait dû le savoir.

[40] Relativement aux infractions du **bloc C**, la plaignante référa notamment aux paragraphes 77 et 88 de la décision.

[41] Relativement aux infractions du **bloc D**, la plaignante rappela que seize (16) consommateurs avaient témoigné à peu près dans le même sens. Selon leur version des faits, l'intimé leur aurait donné peu ou pas d'explications. Il leur aurait fait signer des documents non remplis, non complétés et ne leur aurait généralement pas laissé de copies des documents qu'ils signaient. À cet égard, elle référa aux paragraphes 93 à 113 de la décision.

[42] Relativement aux infractions du **bloc E**, la plaignante invoqua les paragraphes 122 à 128 de la décision. Elle souligna que sept (7) consommateurs distincts étaient en cause.

[43] Relativement aux infractions du **bloc F**, elle invoqua les paragraphes 134 à 140 de la décision et indiqua que huit (8) consommateurs étaient en cause.

[44] La plaignante déposa ensuite un cahier d'autorités qu'elle commenta puis, prenant appui sur celles-ci, elle suggéra au comité l'imposition des sanctions suivantes :

CD00-0658

PAGE : 7

[45] À l'égard des chefs d'accusation contenus au **bloc A**, soit les **chefs 1, 3, 9, 23 et 43**, la plaignante recommanda sur chacun des chefs la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six (6) mois à être purgée de façon concurrente.

[46] À l'égard du chef d'accusation contenu au **bloc B**, soit le **chef 4**, la plaignante suggéra la radiation permanente de l'intimé.

[47] À l'égard des chefs d'accusation contenus au **bloc C**, soit les **chefs 10, 24, 33, 34 et 38**, la plaignante recommanda l'imposition sur chacun des chefs, d'une amende de 4 200 \$ (total 21 000 \$).

[48] À l'égard des chefs d'accusation contenus au **bloc D**, soit les **chefs 2, 6, 7, 11, 13, 15, 20, 22, 30, 31, 32, 36 et 40**, la plaignante recommanda sur chacun des chefs la radiation temporaire de l'intimé pour une période de un (1) an à être purgée de façon concurrente.

[49] À l'égard des chefs d'accusation contenus au **bloc E**, soit les **chefs 5, 12, 25, 27, 28, 29 et 35**, la plaignante recommanda l'imposition sur chacun des chefs d'une amende de 4 200 \$ (total 29 400 \$).

[50] À l'égard des chefs d'accusation contenus au **bloc F**, soit les **chefs 8, 14, 16, 21, 26, 37, 41 et 42**, la plaignante recommanda l'imposition sur chacun des chefs d'une amende de 4 200 \$ (total 33 600 \$).

[51] La plaignante termina en soulignant que puisque l'intimé avait, depuis la fin de 2005, choisi de ne plus agir à titre de représentant et avait en quelque sorte abandonné l'exercice de la profession, une décision du comité ne lui imposant qu'une sanction de radiation permanente n'aurait chez ce dernier, à son avis, que l'effet d'une « réprimande ». Elle évoqua qu'imposer à l'intimé cette seule sanction ce serait faire abstraction des objectifs d'exemplarité et de dissuasion que commande le dossier.

CD00-0658

PAGE : 8

[52] Elle conclut ses représentations en réclamant la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés ainsi que la publication, au frais de ce dernier, de la décision.

Représentations de l'intimé

[53] Le procureur de l'intimé répliqua d'abord aux allégations de non collaboration de son client à l'administration de la justice en invoquant que ce dernier, qui aurait pu exiger que l'audition sur sanction se tienne, comme l'audition au mérite, à Amos, avait volontiers consenti à ce qu'elle soit tenue à Montréal bien que cela lui imposait un long déplacement pour y assister.

[54] Puis, expliquant que la décision sur culpabilité avait été portée en appel, il invoqua que son client se trouvait dans une situation « difficile » lorsqu'il s'agissait pour lui d'exprimer une forme de repentir ou de regret.

[55] Il insista ensuite sur la situation financière précaire de l'intimé soumettant que celui-ci ne disposait plus d'aucun revenu et de très peu d'actifs. Il mentionna notamment que son entreprise, « Planures »¹, avait ou allait faire faillite, qu'il circulait dans une vieille automobile et qu'il avait dû procéder, au cours de l'année précédente, au décaissement de ses REER pour subvenir à ses besoins courants.

[56] Tout en admettant que les chefs d'accusation en cause référaient à un ensemble d'infractions fort sérieuses, il indiqua qu'à son avis la somme totale réclamée à titre d'amende par la plaignante, en plus des sanctions de radiation, était abusive et excessive.

[57] Il concéda qu'un message devait être transmis au public et aux membres de la profession mais termina en indiquant que plutôt que de s'appliquer à présenter une recommandation distincte pour chacun des chefs d'accusation, il préférait faire une

¹ Planures Nord-Ouest inc.

CD00-0658

PAGE : 9

seule recommandation qui couvrirait tous les chefs. Aussi, il suggéra à titre de sanction pour l'ensemble des chefs la radiation permanente de l'intimé.

[58] Il évoqua que la radiation permanente étant la sanction ultime, cela devrait être, en l'espèce, une sanction suffisante.

[59] Il suggéra qu'une telle sanction rencontrerait les objectifs d'exemplarité, de dissuasion ainsi que de protection du public qui doivent inspirer le comité. Il ajouta que la condamnation de l'intimé en surplus à des amendes n'aurait « aucun effet » puisque ce dernier se dirigeait de toute façon vers la faillite.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[60] L'intimé a exercé sa profession pendant plusieurs années et n'a aucun antécédent disciplinaire. Depuis les événements en cause, sa situation financière s'est, à tout le moins, substantiellement détériorée. Mais, outre ces éléments, peu de facteurs atténuants s'imposent en sa faveur.

Bloc A, chefs d'accusation 1, 3, 9, 23 et 43

[61] Ces chefs reprochent à l'intimé son défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de ses clients en effectuant des transferts de fonds de l'option « frais de sortie » à l'option « frais d'entrée » avant l'échéance des frais de sortie, lesdites opérations occasionnant à ces derniers des frais injustifiés.

[62] Or, la gravité objective de telles infractions est indéniable. Elles touchent directement à l'exercice de la profession. L'intimé a favorisé ses intérêts au détriment de ceux de ses clients. . Les transactions en cause ont occasionné à ces derniers des frais inutiles de l'ordre de 35 000 \$. Le comité est confronté à des fautes répétitives commises de façon préméditée, volontaire et voulue à l'endroit de plusieurs d'entre eux.

CD00-0658

PAGE : 10

[63] Bien que le comité doit toujours s'efforcer de ne pas perdre de vue que chaque cas comporte ses particularités, dans l'affaire de *Mme Léna Thibault c. M. Louis Faribault*², celui-ci a imposé au représentant déclaré coupable d'une infraction de même nature une radiation temporaire de six (6) mois.

[64] Le comité est d'avis que, dans les circonstances du cas en l'espèce, une telle sanction serait juste et appropriée.

[65] Il suivra donc sur ces chefs la recommandation de la plaignante et condamnera l'intimé sur chacun d'eux à une radiation temporaire de six (6) mois, à être purgée de façon concurrente.

Bloc B, chef d'accusation 4

[66] À ce chef, l'intimé a été déclaré coupable, alors qu'il acceptait de vendre son bloc d'affaires dans Groupe Futur à Norbourg, vente à la suite de laquelle le président de Norbourg, M. Vincent Lacroix a financé la nouvelle entreprise de l'intimé Planures Nord-Ouest inc., de s'être placé en situation de conflit d'intérêts.

[67] Or, soulignons d'abord que le financement de l'entreprise de l'intimé était un financement d'envergure puisque de l'ordre de 3 337 000 \$.

[68] Par ailleurs, plus de 4 000 000 \$ des fonds appartenant aux clients de l'intimé ont par la suite été transférés ou investis par l'entremise de ce dernier auprès de Norbourg.

[69] Selon les représentations de la plaignante, après que l'intimé eût dirigé la majorité des placements de ses clients vers les fonds Norbourg, il ne leur restait plus que 1 500 000 \$ investis chez les autres institutions financières ou maisons de fonds.

² *Mme Léna Thibault c. M. Louis Faribault*, CD00-0721, décision en date du 2 février 2009.;

CD00-0658

PAGE : 11

[70] Tel que le comité l'a mentionné aux paragraphes 67 et 68 de sa décision sur culpabilité : « Appelé à orienter sinon à influencer ses clients sur l'opportunité de placer leurs avoirs dans les fonds Norbourg, l'intimé s'est alors placé dans une situation où les intérêts en présence étaient tels que son jugement ou sa loyauté pouvait être questionné ou mis en cause ». « L'acceptation pour son entreprise, d'un financement d'envergure par M. Lacroix, était de nature à engendrer un conflit d'intérêts entre lui et les clients dont il dirigeait les avoirs vers les fonds Norbourg et l'intimé le savait ou aurait dû le savoir. »

[71] La conduite reprochée à l'intimé est une conduite inacceptable de la part d'un conseiller en sécurité financière en qui le public met sa confiance. Elle porte sérieusement atteinte à la réputation des membres de la Chambre.

[72] Les fautes de l'intimé vont au cœur de la profession et comportent un caractère de gravité objective indéniable. Elles se sont prolongées dans le temps et de nombreux clients sont en cause.

[73] Même si plusieurs d'entre eux ont reçu des indemnités du Fonds d'indemnisation des services financiers, ils n'ont été indemnisés que jusqu'à concurrence du plafond de l'indemnisation prévue à la loi, soit 200 000 \$.

[74] Malgré une indemnisation partielle, bon nombre d'entre eux ont été dépossédés de sommes importantes qu'ils n'ont plus aucun véritable espoir de récupérer.

[75] Enfin, les « victimes » étaient dans l'ensemble des clients de longue date, vulnérables, possédant peu de connaissances dans le domaine des valeurs mobilières ou des fonds d'investissement qui se fiaient entièrement à l'intimé.

[76] Ajoutons que ce dernier n'a pas semblé manifester beaucoup de regret à l'égard de leur situation ou de leurs malheurs.

CD00-0658

PAGE : 12

[77] De l'avis du comité, le caractère répété et multiple des gestes posés par l'intimé, au réel mépris des règles élémentaires relatives aux conflits d'intérêts, témoigne d'une pratique professionnelle déficiente et dangereuse pour le public.

[78] Celui-ci est d'avis que la protection du public risquerait d'être compromise s'il était permis à l'intimé de continuer d'exercer sa profession.

[79] Le comité ordonnera donc sur ce chef la radiation permanente de l'intimé tel que l'a suggéré la plaignante.

Bloc C, chefs d'accusation 10, 24, 33, 34 et 38

[80] À ces chefs, l'intimé a été reconnu coupable d'avoir facturé à ses clients des honoraires pour services rendus sans leur dévoiler le fait qu'il recevait alors en plus des commissions.

[81] Dans l'affaire *Léna Thibault c. Paul Messier*³, le comité a condamné le représentant déclaré coupable d'infractions semblables à une amende de 2 000 \$ par chef.

[82] Or, la plaignante a invoqué que la sanction en cette affaire ayant été imposée alors que l'amende maximale prévue par la loi était de 6 000 \$, maintenant que le législateur a majoré l'amende maximale à 12 500 \$, pour se conformer au précédent, le comité devrait imposer à l'intimé une amende de 4 200 \$ sur chacun de ces chefs.

[83] Or, parce que d'une part il ne croit pas devoir systématiquement adopter un tel raisonnement et surtout parce qu'il lui faut tenir compte de l'effet global des sanctions qui seront imposées à l'intimé, le comité n'entend pas suivre la recommandation de la plaignante à l'égard de ces chefs.

³ *Léna Thibault c. Paul Messier*, CD00-0673, décision du 27 mars 2008.

CD00-0658

PAGE : 13

[84] Le comité est d'avis qu'en l'espèce, compte tenu tant des éléments objectifs que subjectifs du dossier, l'imposition d'une sanction de 2 000 \$ sur chacun desdits chefs serait une sanction juste et appropriée. Il condamnera en conséquence l'intimé à une amende de 2 000 \$ sur chacun desdits chefs (total de 10 000 \$).

Bloc D, chefs d'accusation 2, 6, 7, 11, 13, 15, 20, 22, 30, 31, 32, 36 et 40

[85] À ces chefs, l'intimé a été reconnu coupable, alors qu'il faisait souscrire et adhérer ses clients aux fonds d'investissement Norbourg, de leur avoir fourni de l'information trompeuse ou incomplète, notamment quant aux caractéristiques et objectifs des placements en cause, aux risques, aux frais applicables, à l'obligation pour ces derniers de modifier les placements, au potentiel de rendement des fonds et de plus en ne leur remettant pas de prospectus.

[86] Il s'agit d'infractions objectivement sérieuses qui touchent directement à l'exercice de la profession et vont au cœur de celle-ci.

[87] Plusieurs transactions et plusieurs clients sont en cause. Les sommes visées auxdites transactions sont substantielles et les conséquences pour lesdits clients ont été malheureuses, voire même dans certains cas dramatiques.

[88] En l'espèce, les sanctions doivent être de nature à convaincre l'intimé de ne pas recommencer tout en comportant un caractère dissuasif à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés d'imiter sa conduite.

[89] Les précédents du comité en semblable matière militent en faveur de la suggestion de la plaignante, soit l'imposition d'une radiation de un (1) an sur chacun de ces chefs à être purgée de façon concurrente.

[90] Ainsi, le comité ordonnera sur chacun desdits chefs, la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'une année à être purgée de façon concurrente.

CD00-0658

PAGE : 14

Bloc E, chefs d'accusation 5, 12, 25, 27, 28, 29 et 35

[91] À ces chefs, l'intimé a été déclaré coupable, alors qu'il faisait souscrire et adhérer ses clients aux fonds d'investissement Norbourg, d'avoir manqué à son devoir d'information en leur faisant notamment signer des formulaires en blanc afin d'effectuer des opérations aux comptes de ces derniers.

[92] Dans l'affaire *Mme Léna Thibault c. M. Louis Faribault*⁴, le comité de discipline a imposé au représentant reconnu coupable sur plus d'un chef, du même type d'infraction, une amende de 2 000 \$ sur chaque chef.

[93] Dans l'affaire *Mme Léna Thibault c. Mme Diane Camplone*⁵, la représentante a également été condamnée à une amende de 2 000 \$ pour une infraction de même nature.

[94] En l'espèce, sur ces chefs, comme dans le cas de ceux mentionnés au **bloc C** et essentiellement pour les mêmes motifs. le comité est d'avis de ne pas suivre les recommandations de la plaignante, étant plutôt d'opinion que l'imposition d'une amende de 2 000 \$ sur chacun desdits chefs (total 14 000 \$) serait en l'espèce une sanction juste et appropriée qui prendrait en considération tant les éléments objectifs que subjectifs du dossier et qui tiendrait compte de la « globalité » des sanctions et des amendes imposées à l'intimé.

[95] Il condamnera en conséquence ce dernier à une amende de 2 000\$ sur chacun desdits chefs.

Bloc F, chefs d'accusation 8, 14, 16, 21, 26, 37, 41 et 42

[96] À ces chefs, l'intimé a été reconnu coupable, alors qu'il faisait souscrire et adhérer ses clients aux fonds d'investissement Norbourg, de ne pas s'être assuré de

⁴ Voir note 2.

⁵ *Mme Léna Thibault c. Mme Diane Camplone*, CD00-0615.

CD00-0658

PAGE : 15

bien connaître leurs profils d'investisseurs et de n'avoir pu alors leur proposer des placements qui leur convenaient.

[97] Comme à l'égard des chefs précédemment mentionnés et de ceux du **bloc C**, la plaignante a suggéré l'imposition d'une amende de 4 200 \$ sur chacun de ces chefs. À l'appui de sa recommandation, elle a cité les affaires *Mme Léna Thibault c. M. Christian Gignac*⁶, *Mme Léna Thibault c. Mme Diane Camplone*⁷ et *M^e Françoise Bureau c. M. Donald Tremblay*⁸ où les représentants, pour des infractions de même nature, ont été condamnés au paiement d'une amende de 2 000 \$.

[98] Or, les faits rapportés dans ces décisions diffèrent de ceux en l'espèce.

[99] En effet, à la différence des cas précités où peu d'infractions de même nature sont en cause, le comité est confronté ici à des d'infractions répétées neuf (9) fois à l'endroit de différents clients pendant une période de plus d'une année et demie.

[100] Le comité n'est donc pas en présence, comme dans les affaires invoquées, de fautes ponctuelles ou occasionnelles mais d'une façon de procéder beaucoup plus systématique.

[101] Parce que l'établissement du profil d'investisseur du client est le point de départ de toute intervention professionnelle du représentant (puisque de cette analyse vont dépendre ses recommandations), le manquement délibéré et répété par l'intimé à cette obligation réglementaire est indicatif d'une insouciance de sa part à l'endroit d'une des règles les plus fondamentales de l'exercice de la profession.

[102] Le comité considère donc qu'en vertu des circonstances propres au présent cas et du nombre d'infractions de même nature reprochées à l'intimé, une sanction de radiation s'impose sur ces chefs.

⁶ *Mme Léna Thibault c. M. Christian Gignac*, CD00-0693, décision du 4 juin 2008.

⁷ Voir note 5.

CD00-0658

PAGE : 16

[103] Aussi, le comité est-il d'avis qu'une sanction de radiation de trois (3) mois, à être purgée de façon concurrente sur chacun desdits chefs, serait une sanction juste et appropriée qui tiendrait compte tant des éléments objectifs que subjectifs du dossier.

[104] Il condamnera donc l'intimé à une radiation temporaire de trois (3) mois sur chacun desdits chefs à être purgée de façon concurrente.

[105] Par ailleurs, en l'absence de motifs qui auraient pu l'inciter à agir autrement, le comité suivra la recommandation de la plaignante et condamnera l'intimé au paiement des déboursés et ordonnera si tant est qu'elle doit le faire la publication de la décision⁹.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

Sur chacun des chefs d'accusation 1, 3, 9, 23 et 43 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six (6) mois à être purgée de façon concurrente;

Sur le chef d'accusation numéro 4 :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimé;

Sur chacun des chefs d'accusation 10, 24, 33, 34 et 38 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ (total 10 000 \$);

⁸ *M^e Françoise Bureau c. M. Donald Tremblay*, CD00-0502, décisions des 29 septembre et 11 décembre 2003.

⁹ Voir le jugement rendu par la Cour supérieure dans l'affaire *Côté c. Roberge*, 2003 R.I.Q. p. 1793 et les conclusions qui s'y retrouvent à l'égard de l'article 180 du *Code des professions*.

CD00-0658

PAGE : 17

Sur chacun des chefs d'accusation 2, 6, 7, 11, 13, 15, 20, 22, 30, 31, 32, 36 et 40 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un (1) an à être purgée de façon concurrente;

Sur chacun des chefs d'accusation 5, 12, 25, 27, 28, 29 et 35 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ (total 14 000 \$);

Sur chacun des chefs d'accusation 8, 14, 16, 21, 26, 37, 41 et 42 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois (3) mois à être purgée de façon concurrente;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais de publication de la décision et les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

Et si tant est qu'il soit nécessaire au comité de l'ordonner:

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession.

CD00-0658

PAGE : 18

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT, avocat
Président du comité de discipline

(s) Kaddis R. Sidaros

M. KADDIS R. SIDAROS, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Felice Torre

M. FELICE TORRE, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e René Vallerand
DONATI MAISONNEUVE
Procureurs de la partie plaignante

M^e Martin Courville
LAROCHE ROULEAU
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 3 juillet 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

MF Global Canada Cie

Une dispense a été accordée à MF Global Canada Cie de l'application de l'article 14.14 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, lui permettant de ne pas transmettre les relevés prescrits au client dans le cadre de son service d'exécution_d'opérations allouées sur des instruments dérivés, lorsque le courtier compensateur transmet ces relevés.

Cette dispense est accordée au motif que MF Global Canada Cie est partie à une entente tri-partite avec le courtier compensateur et le client.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Mise à jour de certains guides relatifs à la *Loi sur les assurances*

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que les guides suivants relatifs à la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi ») ont été mis à jour :

- [Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs IARD \(incluant les Instructions relatives aux tableaux sur les sinistres et indices de perte\)](#) (articles 298.14 et 298.16 de la Loi);
- [Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de personnes](#) (articles 298.14 et 298.16 de la Loi);
- [Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres — Assurance de personnes](#) (articles 298.16 et 303 de la Loi);
- [Guide pour la préparation et la présentation de l'état annuel \(formulaire Québec S-3\) et du rapport de l'actuaire – sociétés de secours mutuels](#) (articles 298.14 et 305 de la Loi);
- [Guide pour la préparation et la présentation de l'état annuel \(formulaire Québec S-20\) et du rapport de l'actuaire – compagnies d'assurance funéraire](#) (articles 298.14 et 305 de la Loi).

Veillez noter que le rapport visé par le Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres – Assurance de personnes devra être transmis à l'Autorité au moment du dépôt des états annuels.

Ces guides sont applicables uniquement aux assureurs à charte du Québec à compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Assurance de personnes :

Monsieur Eric Lacasse
 Direction de l'analyse actuarielle et financière
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4523
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4523
 Courriel : eric.lacasse@lautorite.qc.ca

Assurance de dommages :

Monsieur Richard Belleau, ACAS
 Direction de l'analyse actuarielle et financière
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4574
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4574
 Courriel : richard.belleau@lautorite.qc.ca

Le 4 décembre 2009.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BELANGER, LOUIS N.	LYRTECH INC.	20090026047-1	2009-12-02	100,00 \$
FINN, SEAN	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	20090025846-1	2009-11-26	1 100,00 \$
GROUPE BERMEX INC.	SHERMAG INC.	20090026040-1	2009-12-02	15 000,00 \$
GUIMOND, LUC ANTOINE	EXPLORATION KNICK INC.	20090026041-1	2009-12-02	5 000,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
HENRIKSEN, GORDON NEIL	EXPLORATION KNICK INC.	20090026043-1	2009-12-02	5 000,00 \$
PORLIER, PASCAL	EXPLORATION KNICK INC.	20090026044-1	2009-12-02	5 000,00 \$
SBRUGNERA, ROBERTO	METRO INC.	20090025845-1	2009-11-26	300,00 \$
SWANSON, NORMAN ERIC SWANSON	APTILON CORPORATION	20090026045-1	2009-12-02	1 400,00 \$
THIVIERGE, ALAIN	EXPLORATION KNICK INC.	20090026046-1	2009-12-02	5 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
ANTHONY, G.F. KYM	PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.	20080013699-1	2008-07-07	300,00 \$	
		20080013699-2	2009-12-01		300,00 \$
BELISLE, DANIEL	GLEN EAGLE RESOURCES INC.	20090012145-1	2009-05-29	2 000,00 \$	
		20090012145-2	2009-11-30		2 000,00 \$
CLOUTIER, RAYMOND	STELMINE CANADA LTEE	20090006405-1	2009-03-30	3 100,00 \$	
		20090006405-2	2009-11-30		3 100,00 \$
EINARSON, PAUL JON	RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	20090020513-1	2009-09-21	500,00 \$	
		20090020513-2	2009-11-30		500,00 \$
FERGUSON, DAVID CADWELL	BANQUE DE MONTREAL	20090022704-1	2009-10-08	9 800,00 \$	
		20090022704-2	2009-11-27		4 900,00 \$
LEMIRE, LOUIS	BIOSYNTECH, INC.	20090020505-1	2009-09-21	5 000,00 \$	
		20090020505-2	2009-11-30		0,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
LESZINSKE, WILLIAM	BANQUE DE MONTREAL	20090005069-1	2009-03-11	2 000,00 \$	
		20090005069-2	2009-11-30		0,00 \$

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

AAER Inc.

Interdit à AAER Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 septembre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 2 décembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0293

Corporation Komunik

Interdit à Corporation Komunik, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle de l'exercice terminé le 30 avril 2009 ainsi que ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 juillet 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 1^{er} décembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0291

Shermag inc.

Interdit à Shermag inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et ses rapports de gestion intermédiaires des périodes terminées les 30 juin, 30 septembre, 31 décembre 2008 et 30 juin 2009 ainsi que ses états financiers annuels et ses rapports de gestion annuels des exercices terminés les 31 mars 2008 et 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 1^{er} décembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0290

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Labopharm Inc.	27 novembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Technologies SENSIO inc.	1 ^{er} décembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Canadian Energy Convertible Debenture Fund	27 novembre 2009	Ontario
Enbridge Income Fund	1 ^{er} décembre 2009	Alberta
Fiducie stratégique d'obligations convertibles mondiales Lazard	26 novembre 2009	Ontario
FNB Horizons AlphaPro	2 décembre 2009	Ontario
FNB de dividendes Horizons AlphaPro		
FNB de valeur Amérique du Nord Horizons AlphaPro		
FNB de croissance Amérique du Nord Horizons AlphaPro		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds communs Manuvie	30 novembre 2009	Ontario
Fonds d'occasions de rendement Manuvie Catégorie d'occasions de rendement Manuvie		
Fonds Iman de Global	26 novembre 2009	Ontario
Portefeuilles privés RBC	30 novembre 2009	Ontario
Portefeuille privé d'actions américaines de valeur neutre en devises RBC Portefeuille privé de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC		
Sino-Forest Corporation	1 ^{er} décembre 2009	Ontario
Softchoice Corporation	26 novembre 2009	Ontario
WEX Pharmaceuticals Inc.	27 novembre 2009	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Erratum

Medicago inc.

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'information concernant l'octroi du visa de prospectus concernant la société Medicago inc., qui a été publiée dans la section 6.6.1.2 (Prospectus définitif) au bulletin du 27 novembre 2009 (Vol. 6, n° 47). L'information concernant la date d'émission du visa aurait dû être le 19 novembre 2009.

Le 4 décembre 2009.

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont

réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse Desjardins Des Rivières de Québec	27 novembre 2009	Québec
Fonds de revenu d'actions canadiennes O'Leary	27 novembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds IA Clarington Inhance PSR Revenu mensuel (parts de séries A, F, I et V)	26 novembre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie IA Clarington Inhance PSR Actions canadiennes (actions de séries A, F, I et V)		
Catégorie IA Clarington Inhance PSR Actions mondiales (actions de séries A, F, I et V)		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR Prudent (parts de série A)		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR Équilibré (parts de séries A, T6 et I)		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR Croissance (parts de séries A, F et V)		
EPCOR Utilities Inc.	2 décembre 2009	Alberta
Fiducie stratégique d'obligations convertibles mondiales Lazard	27 novembre 2009	Ontario
Fonds d'obligations canadiennes de qualité supérieure Ridgewood	30 novembre 2009	Ontario
Fonds de revenu plus Horizons AlphaPro (auparavant Fonds de protection inflation/déflation Horizons AlphaPro)	30 novembre 2009	Ontario
Fonds Frontières	1 ^{er} décembre 2009	Ontario
Fonds canadien de revenu à court terme		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Frontières		
Fonds canadien de titres à revenu fixe Frontières		
Fonds canadien de revenu mensuel Frontières		
Fonds d'actions canadiennes Frontières		
Fonds d'actions américaines Frontières		
Fonds d'actions internationales Frontières		
Fonds d'actions de marchés émergents Frontières		
Fonds d'obligations mondiales Frontières		
Migao Corporation	2 décembre 2009	Ontario
Portefeuille des actions vedettes américaines RBC Dominion valeurs mobilières	27 novembre 2009	Ontario
Portefeuilles Symétrie Un	27 novembre 2009	Ontario
Catégorie Symétrie Actions		
Portefeuille croissance Symétrie Un		
Portefeuille croissance modérée Symétrie Un		
Portefeuille équilibré Symétrie Un		
Portefeuille prudent Symétrie Un		
Catégorie Symétrie Revenu fixe		
Portefeuille enregistré croissance Symétrie Un		
Portefeuille enregistré croissance modérée Symétrie Un		
Portefeuille enregistré équilibré Symétrie Un		
Portefeuille enregistré prudent Symétrie Un		
Portefeuille enregistré revenu fixe Symétrie		
Rogers Communications Inc.	30 novembre 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Investissements Renaissance	30 novembre 2009	Ontario
Fonds du marché monétaire Renaissance		
Fonds de bons du trésor canadiens Renaissance		
Fonds du marché monétaire américain Renaissance		
Fonds de revenu à court terme Renaissance		
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance		
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance		
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance		
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance		
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance		
Fonds d'obligations mondiales Renaissance		
Fonds équilibré canadien Renaissance		
Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance		
Fonds de répartition d'actif canadien Renaissance		
Portefeuille optimal de revenu Renaissance		
Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance		
Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu diversifié Renaissance		
Fonds de dividendes Renaissance		
Fonds de revenu élevé millénium Renaissance		
Fonds de valeur de base canadien Renaissance		
Fonds de croissance canadien Renaissance		
Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance		
Fonds nouvelle génération millénium Renaissance		
Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance		
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance		
Fonds d'actions américaines Renaissance		
Fonds de dividendes international Renaissance		
Fonds d'actions internationales Renaissance		
Fonds des marchés mondiaux Renaissance		
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance		
Fonds de valeur mondial Renaissance		
Fonds de croissance mondial Renaissance		
Fonds accent mondial Renaissance		
Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance		
Fonds européen Renaissance		
Fonds asiatique Renaissance		
Fonds chine plus Renaissance		
Fonds de marchés émergents Renaissance		
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance		
Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance		
Fonds de ressources mondial Renaissance		
Fonds de sciences et de technologies		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondial Renaissance		
Portefeuille équilibré de revenu Axiom		
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom		
Portefeuille équilibré de croissance Axiom		
Portefeuille de croissance à long terme Axiom		
Portefeuille canadien de croissance Axiom		
Portefeuille mondial de croissance Axiom		
Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom		
Portefeuille 100 % actions Axiom		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	25 novembre 2009	23 avril 2008
Banque Nationale du Canada	26 novembre 2009	23 avril 2008
Énergie Renouvelable Brookfield Inc.	27 novembre 2009	28 juillet 2008
Fonds de placement immobilier RioCan	25 novembre 2009	13 juin 2008
NAL Oil & Gas Trust	26 novembre 2009	15 mai 2009
Pipelines Enbridge Inc.	5 novembre 2009	6 novembre 2008
Pipelines Enbridge Inc.	5 novembre 2009	6 novembre 2008

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Société financière IGM Inc.	1 ^{er} décembre 2009	18 novembre 2008
TELUS Corporation	1 ^{er} décembre 2009	3 septembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Advitech inc.	2009-11-20	28 880 253 actions ordinaires et 15 718 750 unités	7 135 841 \$	1	3	2.3 / 2.24
AeroMechanical Services Ltd.	2009-11-20	16 000 000 d'unités	8 000 000 \$	2	63	2.3
Argonaut Gold Inc.	2009-11-20	50 000 000 de reçus de souscription	150 000 000 \$	19	110	2.3
BV! MEDIA INC. (anciennement BRANCHEZ-VOUS! Inc.)	2009-11-24	50 000 actions ordinaires	11 500 \$	1	0	2.14
CGE Ressources 2009 S.E.C.	2009-11-18	898 parts de société en commandite	898 000 \$	41	2	2.3 / 2.9
Custom House Ltd.	2009-11-16 et 2009-11-20	2 contrats à terme	13 102 \$	1	1	2.3
Ditem Explorations Inc.	2009-11-20	990 020 actions ordinaires	74 265 \$	1	0	2.3
E.I. du Pont de Nemours and Company	2009-11-09	billets	4 222 404 \$	1	1	2.3
Exploration Amseco Ltée.	2009-11-20	225 unités	225 000 \$	15	3	2.3 / 2.5 / 2.24
Fire River Gold Corp.	2009-11-10	26 666 unités	8 000 \$	1	0	2.3
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2009-11-09 au 2009-11-13	billets	1 133 414 \$	1	4	2.10
GLV Inc.	2009-11-20	1 débenture	25 000 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
GMP Capital Inc.	2009-11-12	8 875 697 actions ordinaires	87 314 671 \$	18	135	2.3
Groupe OPMEDIC Inc.	2009-11-20	1 050 000 actions ordinaires	2 100 000 \$	2	0	2.3 / 2.10
JNR Resources Inc..	2009-11-10	7 240 000 actions ordinaires accréditées	1 810 000 \$	4	14	2.3 / 2.5
Mines Virginia Inc.	2009-11-19	297 086 actions ordinaires	2 575 736 \$	6	0	2.10
Ranaz Corporation	2009-10-05	1 750 000 unités	113 750 \$	5	0	2.5
Ressources Brionor Inc.	2009-11-13	2 115 195 actions ordinaires	300 000 \$	0	1	2.10
rue21, Inc.	2009-11-18	75 000 actions ordinaires	1 496 250 \$	1	6	2.3
Simmons First National Corporation	2009-11-10	50 000 actions ordinaires catégorie A	1 288 500 \$	1	0	2.3
Smith International Inc.	2009-11-23	175 000 actions ordinaires	4 893 000 \$	1	1	2.3
Société d'exploration minière Vior inc.	2009-11-17	1 153 846 actions ordinaires accréditées	200 000 \$	0	1	2.3
STR Holdings Inc.	2009-11-12	25 000 actions ordinaires	262 500 \$	1	0	2.3
UBS Ag, London Branch	2009-11-17	11 certificats	13 934 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Uracan Resources Ltd.	2009-11-16	16 982 332 unités	5 094 700 \$	2	60	2.3 / 2.5
Zelos Therapeutics Inc.	2009-11-13	billets convertibles	1 392 796 \$ US	1	3	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Ark Canadian Long/ Short Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	Parts	6 470 853,45 \$	5	323	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2009-11-28, 2009-02-27, 2009-05-29 et 2009-08-28	75 438,03 parts	672 935,08 \$	1	0	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2009-09-30	205 467,60 parts	2 037 180 \$	1	0	2.3
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2008-11-28, 2009-02-27, 2009-05-29 et 2009-08-28	37 503,63 parts	337 307,17 \$	1	0	2.3
Fiducie de titres de capital bancaire canadien	2009-10-27	25 149 parts de catégorie F	663 998,99 \$	2	1	2.3
Franklin Templeton Balanced Income Pooled Portfolio	2008-10-01 au 2009-09-30	211 590,69 parts	2 096 637,98	2	19	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Franklin Templeton Domestic Balanced Growth Pooled Portfolio	2008-10-01 au 2009-09-30	471 587,6460 parts	4 802 903,93 \$	4	60	2.3, 2.10, 2.19
Franklin Templeton International Balanced Growth Pooled Portfolio	2008-10-01 au 2009-09-30	22 929,2720 parts	249 841,13 \$	2	3	2.3, 2.19
Galleon Offshore SPC Fund Limited	2009-10-13	1 750 parts de catégorie A	180 530,16	2	0	2.3
GMP Diversified Alpha Fund	2008-04-01 au 2008-11-14	11 461,692 parts de catégorie A 134 294,034 parts de catégorie F	146 759 241 \$	6	236	2.3
Greenangel Energy Corp.	2009-10-27	2 085 000 d'unités et 926 249 actions ordinaires	1 853 209,80 \$	1	56	2.3, 4.19
Health Care Select Sector SPDR Fund	2009-09-15	2 300 actions	71 044,20 \$	1	0	2.3
iShares Iboxx Inv. Gr Corp BD	2009-09-18	10 000 actions	1 132 111,46 \$	1	0	2.3
iShares Inc. MSCI Australia Index	2009-09-30	37 041 actions	901 210,53 \$	1	0	2.3
iShares Inc. MSCI Japan Index	2009-09-30	231 778 actions	2 480 147,93 \$	1	0	2.3
iShares Inc. MSCI United Kingdom	2009-09-30	309 456 actions	5 130 763,56 \$	1	0	2.3
Kingwest & Company	2009-10-15	4 318,02 parts	50 504,40 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Kingwest Avenue Portfolio	2009-10-31	parts	165 387,43 \$	1	5	2.3, 2.10, 2.19
M. Kingdon Offshore N.V.	2009-10-27	1 258,74 actions ordinaires de catégorie A	160 033 \$	1	0	2.3
MAp Group	2009-11-06	19 730 unités	44 571,25 \$	1	0	2.3
Market Vector Gold Miners	2009-09-16	1 770 actions	91 161,50 \$	1	0	2.3
Primevest Capital Corp.	2007-06-29, 2007-08-31 et 2007-12-31	2 318,53 unités	53 000 \$	3	0	2.3
Pyramis Canadian Bond Trust	2008-10-01 au 2009-09-30	Parts	131 668 511,39 \$	1	20	2.3
Pyramis Canadian Core Equity Trust	2008-10-01 au 2009-09-30	Parts	262 462 913,97 \$	4	31	2.3
Pyramis Canadian Long Bond Trust	2008-10-01 au 2009-09-30	Parts	109 115 822,98 \$	1	3	2.3
Pyramis Canadian Systematic Equity Trust	2008-10-01 au 2009-09-30	Parts	141 285 755,60 \$	2	10	2.3
Pyramis Select Global Equity Trust	2008-10-01 au 2009-09-30	Parts	79 315 747,92 \$	3	9	2.3
Pyramis Select International Equity Trust	2008-10-01 au 2009-09-30	Parts	240 786 577,39 \$	2	21	2.3
Pyramis Select International Plus Trust	2008-10-01 au 2009-09-30	6 309 363,29 parts	63 093 632,90 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
S&P Depository Receipts Tr Unit	2009-09-30	2 977 actions	335 930,56 \$	1	0	2.3
SCP Atlantic Fund, Ltd.	2009-11-12	177,282 actions ordinaires de série AU	394 750,95 \$	1	0	2.3
SPDR S&P Homebuilders ETF	2009-09-30	43 450 actions	698 103,89 \$	1	0	2.3
Strategic Retirement Fund	2009-10-16	477,41 parts	51 500 \$	2	0	2.3, 2.5
Timbercreek Mortgage Investment Corporation	2009-11-13	247,002 actions non votantes de catégorie B	2 470 020 \$	11	11	2.3, 2.10
UBS (Lux) Money Market Fund (CAD)	2009-01-04 au 2009-10-22	41 285,74 parts	71 006 580,85 \$	51	113	2.3
UBS (Lux) Money Market Fund (EUR)	2009-04-20 au 2009-10-30	1 582,3 parts	2 048 319,72 \$	2	14	2.3
UBS (Lux) Money Market Fund (USD)	2009-03-19 au 2009-10-27	26 137,38 parts	50 305 238,26 \$	21	62	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Atomredmetzoloto Acquisition Corp.

Vu la demande présentée par Atomredmetzoloto Acquisition Corp. (l'« initiateur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 novembre 2009;

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 3.1(1) et 3.1(2) du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat ou de rachat* (le « Règlement 62-104 »);

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« cible » : Khan Resources Inc.

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 3.1(2) du Règlement 62-104 d'établir une version française de la note d'information;

« note d'information » : la note d'information portant sur l'offre;

« offre » : l'offre publique d'achat projetée que l'initiateur entend lancer visant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la cible;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la dispense temporaire demandée par l'initiateur;

vu les considérations suivantes :

1. l'initiateur est une filiale en propriété exclusive de Atomredmetzoloto JSC, toutes deux étant des sociétés qui ne sont pas émetteur assujetti dans les territoires;
2. l'initiateur souhaite lancer l'offre le ou vers le 30 novembre 2009;
3. il est prévu que l'offre sera d'une durée de 60 jours;
4. l'initiateur a démontré que le processus de traduction a été initié en temps opportun;
5. l'initiateur n'est pas en mesure de compléter la traduction de la note d'information d'ici le lancement de l'offre;

vu les déclarations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire aux conditions suivantes :

1. un sommaire de la note d'information en version française soit déposé auprès de l'Autorité au moment du dépôt de la note d'information en version anglaise et soit transmis aux porteurs d'actions ordinaires de la cible résidant au Québec simultanément à la transmission de la note d'information en version anglaise;
2. la version française de la note d'information soit déposée auprès de l'Autorité et transmise aux porteurs d'actions ordinaires de la cible résidant au Québec dès que possible, mais au minimum 35 jours avant la date d'expiration de l'offre.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0778

Citigroup Finance Canada Inc.

Vu la demande présentée par Citigroup Finance Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 novembre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes suivants :

« formulaire 10-Q » : le formulaire américain 10-Q du garant pour la période terminée le 30 septembre 2009 préparé conformément à la Loi de 1934 qui sera intégré par renvoi dans les suppléments de fixation du prix et déposé en vertu de l'article 13.4 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;

« garant » : Citigroup Inc., une société constituée en vertu des lois de l'État du Delaware et la société mère de l'émetteur, laquelle fournit une garantie à l'égard des titres devant être placés aux termes du prospectus;

« prospectus » : le prospectus préalable de base de l'émetteur daté du 23 juillet 2009 qui vise le placement d'un montant en capital global de 8 000 000 000 \$ CA en billets à moyen terme, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de fixation du prix » : le supplément de fixation du prix que l'émetteur entend transmettre aux souscripteurs le ou vers le 10 novembre 2009, ainsi que tout autre supplément de fixation du prix à être transmis et déposé au prospectus;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du formulaire 10 Q (la « dispense demandée »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le formulaire 10-Q soit traduit en français et que la version française du formulaire 10-Q soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 11 décembre 2009 et que tous les suppléments de fixation du prix transmis avant le dépôt de la version française du formulaire 10 Q contiennent une mention à l'effet que la version française du formulaire 10-Q sera disponible sur SEDAR au plus tard le 11 décembre 2009.

Fait à Montréal, le 10 novembre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0754

Fonds commun d'actions canadiennes diversifiées - LODH Opus
Fonds commun d'actions américaines - LODH Opus
Fonds commun d'actions canadiennes de petite capitalisation - LODH Opus
Fonds commun d'actions Europe, Australie, Extrême-Orient - LODH Opus
Fonds commun de marché monétaire - LODH Opus
Fonds commun de revenu fixe - LODH Opus

Le 27 novembre 2009

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador
(les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense
dans plusieurs territoires

et

de Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), Société en commandite (le « gestionnaire »)

et de

Fonds commun d'actions canadiennes diversifiées – LODH Opus
 Fonds commun d'actions américaines – LODH Opus
 Fonds commun d'actions canadiennes de petite capitalisation – LODH Opus
 Fonds commun d'actions Europe, Australie, Extrême-Orient – LODH Opus
 Fonds commun de marché monétaire – LODH Opus
 Fonds commun de revenu fixe – LODH Opus
 (collectivement, les « Fonds » et avec le gestionnaire, les « déposants »)

Décision

Contexte

Les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires (les « décideurs ») ont reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») afin, le cas échéant, de révoquer l'état d'émetteur assujetti des Fonds ou qu'ils cessent d'être des émetteurs assujettis (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous examen coordonné) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande (l'« autorité principale »);
- b) la décision est une décision de l'autorité principale et fait foi de la décision des autres décideurs.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14 101 sur les définitions* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des Fonds :

1. Les Fonds ont été créés le 27 mai 2003 aux termes d'une déclaration de fiducie régie par les lois de la province de Québec et les lois fédérales canadiennes applicables dans cette province. Les Fonds ont été créés comme fonds d'investissement à capital fixe. Les parts actuellement désignées parts de série L ont été émises en vertu de cette déclaration de fiducie. Ces parts ont été placées conformément au régime de dispense de prospectus prévu dans la législation applicable.
2. Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), Société en commandite, agissant par l'entremise de son commandité Lombard Odier Darier Hentsch Gestion (Canada) Inc., est le gestionnaire des Fonds. Le gestionnaire est inscrit auprès de l'autorité principale, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission, à titre de conseiller en valeurs de plein exercice ou dans une catégorie équivalente. Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs est le fiduciaire des Fonds.
3. Le 28 juin 2007, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour convertissant chacun des Fonds en organisme de placement collectif. La déclaration de fiducie amendée et mise à jour permet notamment l'émission de nouvelles séries de parts des Fonds.
4. Les Fonds sont devenus émetteurs assujettis dans chacun des territoires le 27 septembre 2007, date à laquelle un visa (le « visa initial ») a été octroyé par l'autorité principale pour le prospectus simplifié daté du 24 septembre 2007 (le « prospectus simplifié ») relativement au placement de parts de séries L, P et S (l'« assujettissement »).
5. Lors du renouvellement du prospectus simplifié le 7 octobre 2008, l'autorité principale a visé le prospectus simplifié des Fonds daté du 6 octobre 2008 relatif au placement des parts de séries L, P, S, et G de chaque Fonds, sauf le Fonds commun de marché monétaire - LODH Opus, dont seules les parts de séries L, P et S ont fait l'objet du placement.
6. À la date des présentes, le gestionnaire détient, à titre de propriétaire inscrit et véritable, la totalité des parts de séries P, S et G en circulation des Fonds, alors que les parts de série L en circulation des Fonds appartiennent en propriété véritable à des clients du gestionnaire qui ont signé avec lui une convention de gestion discrétionnaire.
7. Les efforts déployés suite à l'assujettissement n'ont pas mené aux résultats escomptés, et le placement de parts auprès de nouveaux investisseurs n'a pas été suffisant. Entre l'octroi du visa initial et le 1er avril 2009, il n'y a pas eu plus de 15 nouveaux porteurs de parts pour chaque Fonds au Québec et en Ontario (sauf pour le Fonds commun de marché monétaire – LODH Opus pour lequel il y a eu 21 nouveaux porteurs de parts au Québec).
8. Tous les porteurs de parts des Fonds résident au Québec et en Ontario. En Ontario, les porteurs de parts détenaient déjà leurs parts avant l'assujettissement, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucun nouveau porteur de parts en Ontario depuis l'octroi du visa initial.
9. Malgré l'assujettissement, les parts des Fonds sont placées exclusivement par Lombard Odier Darier Hentsch Valeurs mobilières (Canada) Inc., à titre de placeur principal, et sont offertes exclusivement à des clients du gestionnaire qui ont signé des conventions de gestion discrétionnaire avec le gestionnaire.
10. À la date des présentes, tous les porteurs de parts des Fonds résidant au Québec sont des « investisseurs qualifiés » au sens des paragraphes j), k), l), m) ou q) de la définition de ce terme prévue à l'article 1.1. du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »). De plus, certains des porteurs de parts résidant au Québec peuvent également bénéficier de la dispense prévue à l'article 2.10 du Règlement 45-106 (Investissement

d'une somme minimale). Les porteurs de parts des Fonds résidant en Ontario sont des « investisseurs qualifiés » au sens des paragraphes j), k), l), m) ou t) de cette même définition.

11. Aucun porteur de parts des Fonds n'a de politique de placement comportant des restrictions l'obligeant à investir dans des organismes de placement collectif qui sont des émetteurs assujettis dans un territoire canadien.
12. Depuis la date du visa initial, aucun porteur de parts des Fonds n'a pris de décision d'investissement à l'égard des Fonds puisque les parts de série L des Fonds sont acquises exclusivement par le gestionnaire pour leur propre compte conformément aux conventions de gestion discrétionnaire qu'ils ont signés avec lui.
13. La décision des Fonds de devenir des émetteurs assujettis n'a pas été prise à la suite d'une demande ou d'une condition émanant des porteurs de parts existant avant l'assujettissement des Fonds.
14. Les Fonds ne sont pas en défaut à l'égard de leurs obligations prévues par la législation à titre d'émetteurs assujettis.
15. Aucuns frais de gestion n'ont été imputés aux Fonds à l'égard des parts de série L, mais des frais de gestion négociés ont été imputés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des Fonds, comme il est décrit dans le prospectus simplifié, et conformément aux conventions de gestion discrétionnaire. Dans la mesure où les porteurs de parts actuels, à l'exception du gestionnaire, ne détiennent que des parts de série L des Fonds, la dispense souhaitée n'aura pas d'effet défavorable sur les porteurs de parts des Fonds à l'égard des frais de gestion puisque la révocation du statut d'émetteur assujetti des Fonds n'entraînera pas de modification des frais de gestion préalablement négociés. Le gestionnaire assume directement les frais juridiques, les frais comptables, les frais du comité d'examen indépendant et les frais de vérification des Fonds.
16. Le 22 septembre 2009, le gestionnaire a publié un communiqué de presse, et a avisé concurremment les porteurs de parts, qu'il a présenté une demande aux autorités en valeurs mobilières pour obtenir une décision établissant que les Fonds cessent d'être des émetteurs assujettis au Canada et que, s'ils obtiennent la décision, ils ne seront plus émetteur assujetti dans aucun territoire du Canada.
17. Si la dispense souhaitée est accordée, les Fonds continueront de se conformer aux dispositions applicables du *Règlement 81 106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.
18. Accorder la dispense souhaitée ne porterait pas préjudice aux porteurs de parts des Fonds.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs
Autorité des Marchés Financiers

Décision n°: 2009-SMV-0034

Sino-Forest Corporation

Vu la demande présentée par Sino-Forest Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 novembre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les termes définis suivants :

« annexes » : la notice d'offre provisoire de l'émetteur datée du 22 mai 2009 jointe à titre d'annexe C à la déclaration de changement important de l'émetteur datée du 22 mai 2009, la notice d'offre de l'émetteur datée du 1^{er} juin 2009 jointe à titre d'annexe B à la déclaration de changement important de l'émetteur datée du 8 juin 2009 et la notice d'offre de l'émetteur datée du 24 juin 2009 et la déclaration de sollicitation des consentements de l'émetteur jointes à titre d'annexes B et C à la déclaration de changement important de l'émetteur datée du 25 juin 2009;

« déclarations de changement important » : les déclarations de changement important de l'émetteur datées du 22 mai 2009, 8 juin 2009 et 25 juin 2009, auxquelles sont joints plusieurs documents, dont les annexes;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les états financiers annuels vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2009, la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 28 avril 2009 et le rapport annuel sur l'industrie forestière de l'émetteur intitulé « Valuation of China Forest Crop Assets as at December 31, 2008 » daté du 1^{er} avril 2009, lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 30 novembre 2009, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. les déclarations de changement important seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

3. les annexes n'ont été jointes aux déclarations de changement important que pour des motifs de convenance et de clarté;
4. l'intégration des annexes aux déclarations de changement important a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus, bien que leur intégration ne soit pas prévue par la législation en valeurs mobilières du Québec;
5. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard lors du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2009.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2009-SMV-0042

**VenGrowth Advanced Life Sciences Management Inc. et
The VenGrowth Advanced Life Sciences Fund Inc.**

Le 26 novembre 2009

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières du Québec
(le « territoire »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de VenGrowth Advanced Life Sciences Management Inc.
(le « gestionnaire »)

et

The VenGrowth Advanced Life Sciences Fund Inc.
(le « Fonds »)

Décision

Contexte

L'autorité principale du territoire a reçu du gestionnaire du Fonds pour le compte du Fonds une demande en vue d'obtenir une dispense en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire de l'autorité principale (la « législation ») visant la suspension par le Fonds du droit des porteurs d'actions de catégorie A de demander le rachat de leurs titres aux termes du sous-paragraphe 5.5 (1) (d) du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 ») (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous le régime de passeport) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le gestionnaire du Fonds a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, le Territoire du Yukon et le Nunavut (les « autres territoires »).

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

« titres » désigne les actions de catégorie A, les actions de catégorie B et les actions de catégorie C du Fonds.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du gestionnaire du Fonds :

1. Le Fonds est une société constituée sous le régime des lois du Canada par statuts constitutifs datés du 31 octobre 2001.
2. Le Fonds est un fonds agréé de placement des travailleurs aux termes de la partie II de la *Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises* (Ontario), en sa version modifiée (la « Loi sur les FCPPE »), et une société agréée à capital de risque de travailleurs aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), en sa version modifiée (la « LIR »).
3. Le siège social du gestionnaire est situé à Toronto.
4. Aux termes de la législation en vigueur en Ontario, l'approbation des organismes de réglementation n'est pas exigée afin que le Fonds cesse d'effectuer le rachat de ses actions de catégorie A en Ontario.
5. 98,8 % des actions de catégorie A du Fonds sont détenues par des résidents de l'Ontario alors que 1,2 % sont détenues par des résidents d'autres territoires, notamment le Québec.
6. L'Autorité des marchés financiers agit à titre d'autorité principale relativement à la présente demande puisqu'à l'exception de l'Ontario, c'est au Québec que réside le plus grand nombre d'actionnaires du Fonds.
7. Le Fonds est un émetteur assujéti aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable de chaque territoire du Canada et ne contrevient à aucune des exigences de la législation en valeurs mobilières de tout territoire du Canada.

8. Le capital autorisé du Fonds consiste en un nombre illimité d'actions de catégorie A, pouvant être émises en séries, 25 000 actions de catégorie B et 10 000 actions de catégorie C.
9. L'Association canadienne des agents financiers, le promoteur du Fonds, détient la totalité des actions de catégorie B émises par le Fonds.
10. Le gestionnaire détient la totalité des actions de catégorie C émises par le Fonds.
11. Aucune action de catégorie B ou de catégorie C ne sera rachetée pendant la période au cours de laquelle le rachat des actions de catégorie A est suspendu.
12. Le Fonds a interrompu le placement de ses actions de catégorie A auprès du public en date du 6 novembre 2009 et ne procédera pas au placement de nouvelles actions de catégorie A auprès du public durant la période de validité de la dispense souhaitée.
13. Les actions de catégorie A ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse.
14. Au 31 octobre 2009, la valeur liquidative du Fonds était de 197.3 millions de dollars.
15. La majorité des sociétés de portefeuille dont les titres sont détenus par le Fonds sont des émetteurs non assujettis et à l'égard desquels aucun marché secondaire n'existe pour la négociation de leurs titres ou sont des émetteurs assujettis dont les titres font l'objet d'un faible volume de négociation. Au 31 octobre 2009, plus de 93.7 % de la valeur liquidative du Fonds était représentée par des titres d'émetteurs fermés et environ 6.3 % était constituée de liquidités, de titres de créance à court terme et d'autres éléments d'actif, dont environ 2 % sous forme de liquidités et de titres de créance à court terme.
16. Les souscripteurs d'actions de catégorie A du Fonds étaient admissibles à un crédit d'impôt fédéral.
17. Les souscripteurs d'actions de catégorie A du Fonds qui résident en Ontario ou qui sont redevables d'impôt dans cette province étaient traditionnellement admissibles à un crédit d'impôt ontarien (le « crédit d'impôt ontarien »).
18. Le 30 septembre 2005, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de procéder à l'abandon graduel du crédit d'impôt ontarien d'ici mars 2011.
19. À l'exception de circonstances très précises énumérées dans la LIR et la Loi sur les FCPPE, le rachat des actions de catégorie A du Fonds dans les huit années qui suivent leur émission, entraîne l'obligation de rembourser le crédit d'impôt ontarien et le crédit d'impôt fédéral (l'« événement de récupération d'impôt »).
20. Les actions de catégorie A du Fonds deviendront pour la première fois rachetables, sans entraîner d'événement de récupération d'impôt, au début de 2010, soit huit ans après leur émission.
21. Le gestionnaire estime que le Fonds a, au 31 octobre 2009, pour 50.2 millions de dollars d'actions de catégorie A admissibles au rachat, sans entraîner d'événement de récupération d'impôt, le ou avant le 1^{er} mars 2010 et pour 44.8 millions de dollars supplémentaires le ou avant le 1^{er} mars 2011. Le paiement du produit du rachat, s'il était exigé, épuiserait la totalité des espèces et quasi-espèces détenues par le Fonds et obligerait ce dernier à liquider d'autres éléments d'actif à des prix réduits, s'il était possible de trouver un acheteur. Le Fonds dispose actuellement de 4.0 millions de dollars en actifs liquides.
22. En vertu des décisions rendues par les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Territoire du Yukon et du Nunavut le 10 décembre 2002, par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba le 30 décembre 2003 et par l'Autorité des marchés financiers le

25 septembre 2006 (les « décisions »), le Fonds n'est pas tenu de racheter des actions de catégorie A dès que les rachats d'actions de cette même catégorie, au cours d'un exercice, ont atteint une valeur globale de 20 % de la valeur liquidative du Fonds en date du dernier jour de l'exercice précédent.

23. L'incidence de l'application des décisions était décrite dans le prospectus au terme duquel les actions de catégorie A du Fonds étaient placées.
24. L'exercice du Fonds se termine le 31 août. Du 1er septembre 2008 au 31 octobre 2009, le Fonds a racheté des actions de catégorie A ayant une valeur globale d'environ 3.6 millions de dollars, ce qui représentait 1,69 % de la valeur liquidative du Fonds en date du 31 août 2008.
25. Le gestionnaire continuera de surveiller et d'examiner diligemment à la fois le progrès des sociétés de portefeuille et la conjoncture générale du marché en vue de procéder à une vente ordonnée des titres de sociétés de portefeuille détenus par le Fonds à des prix qu'il conçoit comme justes et raisonnables.
26. Le Fonds effectuera des distributions périodiques, au prorata, à tous les porteurs d'actions de catégorie A au fur et à mesure que des fonds deviendront disponibles à la suite de la vente d'investissements du Fonds. Lesdites distributions à être effectuées, dans la mesure où les fonds seront disponibles, le sont au minimum annuellement.
27. Le Fonds cessera d'effectuer le rachat de ses actions en Ontario au même moment qu'il cessera le rachat au Québec et dans les autres territoires.
28. La dispense souhaitée permettrait au Fonds et au gestionnaire d'uniformiser le traitement accordé aux investisseurs de tous les territoires.
29. Le comité d'examen indépendant du Fonds a examiné les propositions du gestionnaire et a émis une recommandation positive quant à la suspension des rachats d'actions du Fonds et l'exploitation subséquente du Fonds.

Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. les rachats d'actions de catégorie A du Fonds ont également cessé en Ontario;
2. le Fonds devra rapidement diffuser un communiqué de presse faisant état de la suspension des rachats d'actions de catégorie A et des motifs de la présente décision.

La présente décision n'aura plus d'effet à la plus rapprochée des dates suivantes soit, le 1^{er} janvier 2011, ou à la date à laquelle le Fonds recommencera à effectuer le rachat de ses titres en Ontario.

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et
de l'information continue

Numéro de projet SEDAR: 1449818

Décision n°: 2009-FIIC-0287

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Clarke Inc.

(Clarke Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 16 septembre 2009 concernant l'offre publique de rachat de Clarke Inc. sur des débetures subordonnées convertibles non garanties à 6,0 % série 2 émises et en circulation d'un capital global pouvant aller jusqu'à 25 000 000 \$ à un prix de rachat de 750 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital de débetures.

L'offre expire le 26 octobre 2009, 17 h 00 (heure d'Halifax), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1477168

Décision n°: 2009-FS-0729

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 -

Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

Foster's Group Limited

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Foster's Group Limited.

La présente décision prendra effet à compter de la date de la décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2009-SMV-0041

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2009-09-30
ADVITECH INC.	2009-09-30
AIM HEALTH GROUP INC.	2009-09-30
ALBERTA OILSANDS INC.	2009-09-30
ALTACANADA ENERGY CORP.	2009-09-30
ANGLO SWISS RESOURCES INC.	2009-09-30
APTILO CORPORATION	2009-09-30
ASTON HILL FINANCIAL INC.	2009-09-30
BAYMOUNT INCORPORATED	2009-09-30
BELL COPPER CORPORATION	2009-09-30
BLUE NOTE MINING INC.	2009-09-30
BOYUAN CONSTRUCTION GROUP, INC.	2009-09-30
CANADIAN CAPITAL AUTO RECEIVABLES ASSET TRUST	2009-09-30
CANADIAN CAPITAL AUTO RECEIVABLES ASSET TRUST II	2009-09-30
CANADIAN FINANCIALS & UTILITIES SPLIT CORP.	2009-09-30
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2009-09-30
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2009-09-30
CANUC RESOURCES CORPORATION	2009-09-30
CAPITAL ARGEX ARGENT INC. (ANCIEN)	2009-09-30
CAPITAL BITUMEN INC.	2009-09-30
CAPITAL BLF INC.	2009-09-30
CAPITAL NX PHASE INC.	2009-09-30
CAT. DE SOC. DE VAL. D'ACT. AMER. COUV. CONTRE LES RISQUES DE CHANGE (#13303)	2009-09-30
CAT. DE SOC. DE VAL. D'ACT. INT. COUV. CONTRE LES RISQUES DE CHANGE (#13303)	2009-09-30
CAT. PETITES SOC. AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CAT. SC. DE LA SANTE MONDIALES TRIMARK DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES INVESCO (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS CANADIENNES INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS MONDIALES INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE COMBINEE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE CROISSANCE EUROPEENNE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE AIM DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE D'EXCELLENCE CANADIENNE AIM DU FONDS CANADIEN AIM INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE DE CROISSANCE SELECT TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENNE PLUS TRIMARK (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIALE TRIMARK (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS CANADIENNES A PETITE CAPITALISATION (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE A COURT TERME CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE A COURT TERME EN DOLLARS US CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS AMERICAINES (#13303)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS CANADIENNES (#13303)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE ALPHA D'ACTIONS INTERNATIONALES (#13303)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE AMERICAINE SYNERGY (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE AVANTAGE A COURT TERME CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE DE REPAR TITION DE L'ACTIF CAMBRIDGE (#28908)	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNES SELECT SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNES SYNERGY (#14973)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS CANADIENNES CAMBRIDGE (#28908)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS ETRANGERES HARBOUR (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS MONDIALES CAMBRIDGE (#28908)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE ET DE REVENU ETRANGERS HARBOUR (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU A COURT TERME (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU AMELIORE (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU ET DE CROISSANCE HARBOUR (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU FIXE CANADIEN (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU FIXE INTERNATIONAL (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS AMERICAINES (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS CANADIENNES (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE VALEUR D'ACTIONS INTERNATIONALES (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE ENERGIE MONDIALE SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBREE INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE EUROPEENNE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE GESTIONNAIRES AMERICAINS CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE GESTIONNAIRES MONDIAUX CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE IMMOBILIER (#28199)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE JAPONAISES CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MARCHES NOUVEAUX CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE CROISSANCE ET REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE SYNERGY (#14973)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS MONDIALES CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PACIFIQUE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PETITES CAPITALISATION CAN-AM CI (#14973)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100R (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 20R80A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 30R70A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 40R60A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 50R50A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 60R40A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 70R30A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 80R20A (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE RESSOURCES CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE SCIENCES DE LA SANTE MONDIALES CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE SCIENCES ET TECHNOLOGIES MONDIALES CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR INTERNATIONALE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR DE FIDUCIE CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR MONDIALES CI (#3673)	2009-09-30
CATEGORIE DESTINEE MONDIALE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE DESTINEE NORD-AMERICAINE TRIMARK (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL INTERNATIONAL (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL AMERICAIN (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL CANADIEN SECURITE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR MARCHES EMERGENTS (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS ENTIEREMENT CANADIEN (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS EXTREME-ORIENT (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS INTERNATIONAL (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS JAPON (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE IVY ACTIONS ETRANGERES (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE IVY AMERICAIN (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTIEREMENT CANADIEN (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTREPRISE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE IVY EUROPEEN (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM ACTIONS ENTIEREMENT CANADIENNES (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM DIVIDENDES (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE SAXON EXPLORATEUR MONDIAL (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN DE GESTION DU RENDEMENT (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE CANADIEN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE OBL. DE SOCIETES NORD-AMERICAINES (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE RENDEMENT GERE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL INTERNATIONAL D' ACTIONS (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL TECHNOLOGIE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN A FORTE CROISSANCE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN DE CROISSANCE (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN VALEUR SURE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CANADIEN DE VALEUR (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE ENTIEREMENT CANADIENNE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MONDIALE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE NORD-AMERICAINE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MARCHES EMERGENTS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE METAUX PRECIEUX (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL IMMOBILIER (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE RESSOURCES (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL OCCASIONS DURABLES (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL RESSOURCES CANADIENNES (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL SCIENCES DE LA SANTE (#3989)	2009-09-30
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE OBJECTIF CANADA INVESCO (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE PETITES SOCIETES MONDIALES TRIMARK (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE POWER DYNAMIQUE KEYSTONE PETITES SOCIETES (#15010)	2009-09-30
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS AMERICAINES ET INTERNATIONALES QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS CANADIENNES QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE DE VALEUR CANADIENNE SIONNA QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE DIVIDENDES MONDIAUX SETANTA QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE GESTION DE L'ENCAISSE QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES AMERICAINS ET INT. QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES NORD-AMERICAINS QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETE VALEUR AMERICAINE EATON VANCE QUADRUS (#18621)	2009-09-30
CATEGORIE SOCIETES AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2009-09-30
CATEGORIE SYMETRIE ACTIONS (#29121)	2009-09-30
CATEGORIE SYMETRIE REVENU FIXE (#29121)	2009-09-30
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	2009-09-30
CENTURY MINING CORPORATION	2009-09-30
CMQ RESOURCES INC.	2009-09-30
CNH CAPITAL CANADA RECEIVABLES TRUST	2009-09-30
COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE	2009-09-30
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2009-09-30
CORPORATION CAPITAL SEP	2009-09-30
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE NEVADO	2009-09-30
CORPORATION IMMOBILIERE CAGIM	2009-09-30
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2009-09-30
CORPORATION MINIERE NORTHERN STAR	2009-09-30
CO2 SOLUTION INC.	2009-09-30
DACHA CAPITAL INC.	2009-09-30
DATEX TECHNOLOGIES CORPORATION	2009-09-30
DIAGNOS INC.	2009-09-30
DIAMEDICA INC.	2009-09-30
DITEM EXPLORATIONS INC.	2009-09-30
DRM VENTURES INC.	2009-09-30
DUALEX ENERGY INTERNATIONAL INC.	2009-09-30
EACOM TIMBER CORPORATION	2009-09-30
EMGOLD MINING CORPORATION	2009-09-30
ENERGIE FOREST GATE INC.	2009-09-30
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2009-09-30
ERGORECHERCHE LTEE.	2009-09-30
EXELTECH AEROSPATIALE INC.	2009-09-30
EXPLORATION AMEX INC.	2009-09-30
EXPLORATION AMSECO LTEE	2009-09-30
EXPLORATION DIA BRAS INC.	2009-09-30
EXPLORATION FIELDEX INC.	2009-09-30
EXPLORATION KNICK INC.	2009-09-30
EXPLORATION LOUNOR INC.	2009-09-30
EXPLORATION NEMASKA INC.	2009-09-30
EXPLORATION ORBITE V.S.P.A. INC.	2009-09-30
EXPLORATION OREX INC.	2009-09-30
FIDUCIE A TERME DE CREANCES HOLLIS	2009-09-30
FIDUCIE AVANTAGE A COURT TERME CI (#3673)	2009-09-30
FIDUCIE CARTES DE CREDIT EAGLE	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FIDUCIE CREANCES YORK III	2009-09-30
FIDUCIE DE CARTES DE CREDIT BROADWAY	2009-09-30
FIDUCIE DE LIQUIDITE SUR ACTIFS IMMOBILIERS	2009-09-30
FIDUCIE FALCON	2009-09-30
FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED	2009-09-30
FIDUCIE POUR L'EDUCATION DES ENFANTS DU CANADA (LA)	2009-09-30
FONDS A REVENU ELEVE LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-09-30
FONDS A REVENU ELEVE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS AIM CANADA INC.-CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2009-09-30
FONDS AMERICAIN DE REVENU DE DIVIDENDES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-09-30
FONDS AMERICAIN DE VALEUR MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS AMERICAIN PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-09-30
FONDS AMERICAIN SYNERGY (#3673)	2009-09-30
FONDS CANADIEN AIM INC.-CATEGORIE DISTINCTION CANADIENNE TRIMARK (#6795)	2009-09-30
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-09-30
FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY (#3989)	2009-09-30
FONDS CANADIEN PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI (#3673)	2009-09-30
FONDS CANADIEN SECURITE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-09-30
FONDS CANADIEN SELECT SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS CIBLE TENDANCES MONDIALES	2009-09-30
FONDS CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS AGF KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES CI (#3673)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DIVERSIFIE GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES LAKEVIEW DISCIPLINED LEADERSHIP (#22400)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE ALPIN CI (#3673)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS ETRANGERES MACKENZIE IVY (#3989)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES TRIMARK QUADRUS (#18621)	2009-09-30
FONDS D' EXCELLENCE CANADIEN AIM (#6795)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS BEUTEL GOODMAN KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS D' ETAT A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES SGIGWL (#18621)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN SGIGWL (#18621)	2009-09-30
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES AIM QUADRUS (#18621)	2009-09-30
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-09-30
FONDS DE CROISSANCE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2009-09-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU MACKENZIE IVY (#3989)	2009-09-30
FONDS DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2009-09-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-09-30
FONDS DE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-09-30
FONDS DE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS DE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2009-09-30
FONDS DE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2009-09-30
FONDS DE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2009-09-30
FONDS DE GESTION DE L'ENCAISSE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS DE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2009-09-30
FONDS DE LANCEMENT SELECT (#3673)	2009-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN AIM (#6795)	2009-09-30
FONDS DE METAUX PRECIEUX MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-09-30
FONDS DE PLACEMENTS HYPOTHECAIRES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS DE REPARTITION DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE D'ACTIFS SYNERGY (#14973)	2009-09-30
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2009-09-30
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II (#24689)	2009-09-30
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR II CONNOR, CLARK & LUNN (#24704)	2009-09-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS DE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE SIGNATURE (#14973)	2009-09-30
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE HARBOUR (#3673)	2009-09-30
FONDS DE REVENU FIXE LAKETON QUADRUS (#18621)	2009-09-30
FONDS DE REVENU MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2009-09-30
FONDS DE REVENU PLUS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2009-09-30
FONDS DE SOCIETES A MICROCAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS DE SOCIETES MONDIALES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS DE SOCIETES NORD-AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION SGIGWL(#18621)	2009-09-30
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2009-09-30
FONDS DE VALEUR AMERICAIN GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-09-30
FONDS DE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2009-09-30
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS DE VALEUR MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-09-30
FONDS DE VALEUR MONDIAL C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE QUADRUS (#18621)	2009-09-30
FONDS ENREGISTRE D'OBL. DE SOC. NORD- AMERICAINES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS ENREGISTRE REVENU STRATEGIQUE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS ENTREPRISE MACKENZIE IVY (#3989)	2009-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN AIM (#6795)	2009-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2009-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS EQUILIBRE INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS EQUILIBRE MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS EQUILIBRE TRIMARK QUADRUS (#18621)	2009-09-30
FONDS EUROPEEN C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVEST. MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-09-30
FONDS FOCUS CANADA MACKENZIE (#18621)	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS FOCUS MACKENZIE (#3989)	2009-09-30
FONDS FOLIO ACCELERE (#18621)	2009-09-30
FONDS FOLIO ENERGIQUE (#18621)	2009-09-30
FONDS FOLIO EQUILIBRE (#18621)	2009-09-30
FONDS FOLIO MODERE (#18621)	2009-09-30
FONDS FOLIO PRUDENT (#18621)	2009-09-30
FONDS FONDATEURS DE REVENU ET DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2009-09-30
FONDS FONDATEURS MACKENZIE (#3989)	2009-09-30
FONDS HARBOUR (#3673)	2009-09-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2009-09-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO (#6795)	2009-09-30
FONDS INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-09-30
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS TEMPLETON QUADRUS (#6103)	2009-09-30
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2015 (#28907)	2009-09-30
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2017 (#28907)	2009-09-30
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2020 (#28907)	2009-09-30
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2025 (#28907)	2009-09-30
FONDS MARCHE MONETAIRE C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS MARCHE MONETAIRE E-U C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS MARCHES NOUVEAUX C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS MONDIAL AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2009-09-30
FONDS MONDIAL C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2009-09-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2009-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-09-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE AIM (#6795)	2009-09-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-09-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE IVY (#3989)	2009-09-30
FONDS MONDIAL MACKENZIE SAXON (#15831)	2009-09-30
FONDS MONDIAL PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-09-30
FONDS PACIFIQUE C.I. (#3673)	2009-09-30
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE AMERICAIN RENDEMENT A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE CANADIEN RENDEMENT A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE MAXIMUM KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE DU MARCHE MONETAIRE AMERICAIN MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE ET CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS PORTEFEUILLE PRUDENT KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS RENAISSANCE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2009-09-30
FONDS REVENU ELEVE MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2009-09-30
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CAT. DE SOC. AMERICAINE PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-09-30
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CAT. DE SOC. MONDIAL PETITES SOCIETES CI (#3673)	2009-09-30
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CATEGORIE DE SOC. D'ACTIONS AMERICAINES CI (#3673)	2009-09-30
FONDS SECTEUR CI LIMITEE - CATEGORIE DE SOCIETE HARBOUR (#3673)	2009-09-30
FRONT STREET ENERGY GROWTH FUND INC.	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
GASTEM INC.	2009-09-30
GAZODUC TRANS QUEBEC & MARITIMES INC.	2009-09-30
GENESIS TRUST	2009-09-30
GES TECHNOLOGIES INC.	2009-09-30
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	2009-09-30
GOLDRUSH RESOURCES LTD.	2009-09-30
GRANIZ MONDAL INC.	2009-09-30
GROUPE ODESIA INC.	2009-09-30
HINTERLAND METALS INC.	2009-09-30
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2009-09-30
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	2009-09-30
IMPAX ENERGY SERVICES INCOME TRUST	2009-09-30
INNOVIUM MEDIA PROPERTIES CORP.	2009-09-30
INTERCABLE ICH INC.	2009-09-30
INVENTRONICS LIMITED	2009-09-30
ISEEMEDIA INC.	2009-09-30
ISEE3D INC.	2009-09-30
JAVA CAPITAL, INC.	2009-09-30
KANGOUROU MEDIA INC.	2009-09-30
KEMESTRIE INC.	2009-09-30
KENSINGTON GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2009-09-30
LANDMARK GLOBAL FINANCIAL CORPORATION	2009-09-30
LEXAM EXPLORATIONS INC.	2009-09-30
LITHIUM ONE INC.	2009-09-30
LYRTECH INC.	2009-09-30
MAHALO ENERGY LIMITED	2009-09-30
MARCH NETWORKS CORPORATION	2009-10-31
MASTER CREDIT CARD TRUST	2009-09-30
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	2009-09-30
MEDICAGO INC.	2009-09-30
MEGA PRECIOUS METALS INC.	2009-09-30
METROBRIDGE NETWORKS INTERNATIONAL INC.	2009-09-30
MILLROCK RESOURCES INC.	2009-09-30
MINERAUX MAUDORE LTEE	2009-09-30
MINES ABCOURT INC.	2009-09-30
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2009-09-30
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2009-09-30
MKS INC.	2009-10-31
MOSAID TECHNOLOGIES INCORPORATED	2009-10-31
MOTIONSPHERE CAPITAL INC.	2009-09-30
MSP 2008 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2009-09-30
MSP 2009 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2009-09-30
NEW MILLENNIUM CAPITAL CORP.	2009-09-30
NEWCO BANCORP INC.	2009-09-30
NIF-T	2009-09-30
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	2009-09-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2009-09-30
NTI NEWMERICAL INC.	2009-09-30
ODYSSEY PETROLEUM CORP.	2009-09-30
OPAL ENERGY CORP.	2009-09-30
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2009-09-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2009-09-30
PETROLYMPIC LTD.	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PHARMAGAP INC.	2009-09-30
PHILEX GOLD INC.	2009-09-30
PIGBOSS SUIVI CROISSANCE INC.	2009-09-30
PORTEFEUILLE ACTIONS SYMETRIE (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE AVEC REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU AVEC CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE ENREGISTRE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE ENREGISTRE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE ENREGISTRE REVENU FIXE SYMETRIE (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE AIM (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES INVESCO (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO DE CROISSANCE AIM (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES DE MOY. CAPITALISATION TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU MENSUEL TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2009-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2009-09-30
PORTEFEUILLE REVENU FIXE SYMETRIE (#29121)	2009-09-30
PREMIERE CORPORATION EMETTRICE DE TACHC N-45°	2009-09-30
PREO SOFTWARE INC.	2009-09-30
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2009-09-30
QUINSAM CAPITAL CORPORATION	2009-09-30
RANAZ CORPORATION	2009-09-30
REDCLIFFE EXPLORATION INC.	2009-09-30
RESSOURCES CANACO INC.	2009-09-30
RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	2009-09-30
RESSOURCES DE LA BAIE D'URAGOLD INC.	2009-09-30
RESSOURCES DIANOR INC.	2009-09-30
RESSOURCES GOLD HAWK INC.(LES)	2009-09-30
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2009-09-30
RESSOURCES JOURDAN INC.	2009-09-30
RESSOURCES KWG INC.	2009-09-30
RESSOURCES MENGOLD INC.	2009-09-30
RESSOURCES METANOR INC.	2009-09-30
RESSOURCES MINIERES PRO-OR INC.	2009-09-30
RESSOURCES NSR INC.	2009-09-30
RESSOURCES PERSHIMCO INC.	2009-09-30
RESSOURCES PLEXMAR INC.	2009-09-30
RESSOURCES ROBEX INC.	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2009-09-30
RESSOURCES SIRIOS INC.	2009-09-30
REX DIAMOND MINING CORPORATION	2009-09-30
ROAD NEW MEDIA CORPORATION	2009-09-30
ROADRUNNER OIL & GAS INC.	2009-09-30
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2009-09-30
ROUTE1 INC.	2009-09-30
RUSORO MINING LTD.	2009-09-30
SAINT-SULPICE (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2009-10-31
SELWYN RESOURCES LTD.	2009-09-30
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE EQUILIBREE (#3673)	2009-09-30
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE (#3673)	2009-09-30
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE MAXIMALE (#3673)	2009-09-30
SERIE PORTEFEUILLES DE REVENU (#3673)	2009-09-30
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE (#3673)	2009-09-30
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE PRUDENTE (#3673)	2009-09-30
SERIE PORTEFEUILLES PRUDENTE (#3673)	2009-09-30
SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS BUZZ INC.	2009-09-30
SHARPE RESOURCES CORPORATION	2009-09-30
SHOPMEDIA INC.	2009-09-30
SKI SUTTON INC.	2009-09-30
SMC VENTURES INC.	2009-09-30
SOCIETE AURIFERE C2C INC.	2009-09-30
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	2009-09-30
SOCIETE EN COMMANDITE 2100 BLOOR STREET WEST LTD PARTN.	2009-09-30
SOCIETE IMMOBILIERE INVESTUS INC.	2009-09-30
SOLUTIONS ELECTRONIQUES SARATOGA INC.	2009-09-30
SONOMAX SANTE AUDITIVE INC.	2009-09-30
SPEQ GES INC.	2009-09-30
SRAI CAPITAL CORP. (#23229)	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND (#26113) (#26114)	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST (#26112) (#26114)	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) MORTGAGE FUND	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) REALTY TRUST	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2004) LIMITED PARTNERSHIP (#23228)	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2006) LIMITED PARTNERSHIP (#26112) (#26113)	2009-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2008) LIMITED PARTNERSHIP	2009-09-30
SUNSTONE U.S. (N°2) L.P. (30306)	2009-09-30
SUNSTONE U.S. (2008) L.P.	2009-09-30
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (N°2) REALTY TRUST (30307)	2009-09-30
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY REALTY TRUST	2009-09-30
SWEF TERRAWINDS RESOURCES CORP.	2009-09-30
TORONTO HYDRO CORPORATION	2009-09-30
TRINORTH CAPITAL INC.	2009-09-30
TUSCANY ENERGY LTD.	2009-09-30
VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.	2009-09-30
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2009-09-30
WEST STREET CAPITAL CORPORATION	2009-09-30
WILDCAT EXPLORATIONS LTD.	2009-09-30
ZOOMERMEDIA LIMITED	2009-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
49 NORTH RESOURCE INC.	2009-09-30
9162-8248 QUEBEC INC.	2009-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS CANADIENNES (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS INTERNATIONALES (EAEO) (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, REVENU FIXE CANADIEN (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, SOCIETES AMERICAINES A FAIBLE OU MOYENNE CAPITALISATION (#20078)	2009-08-31
EXPLORATION MIDLAND INC.	2009-09-30
FONDS ACCENT MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS ASIATIQUE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS CANADIEN DE REVENU A COURT TERME FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS CANADIEN DE REVENU MENSUEL FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS CANADIEN DE TITRES A REVENU FIXE FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS CANADIEN GROWTHWORKS LTEE	2009-08-31
FONDS CHINE PLUS RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIENS RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE DIVIDENDES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE MARCHES EMERGENTS RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REPARTITION D'ACTIF CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE RESSOURCES MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU ELEVE MILLENIUM RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE SCIENCES DE LA SANTE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE VALEUR EQUILIBRE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DES MARCHES MONDIAUX RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS EUROPEEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS NOUVELLE GENERATION MILLENIUM RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
GREENSHIELD EXPLORATIONS LIMITED	2009-09-30
LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTEE	2009-09-30
LUCARA DIAMOND CORP.	2009-07-31
MINES D'OR VISIBLES INC. (LES)	2009-07-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2009-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL D'ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DIPLOMATE (#20078)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE DIPLOMATE (#20078)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE TITRES ETRANGERS DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DIPLOMATE (#20078)	2009-08-31
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
PORTEFEUILLE 100% ACTIONS AXIOM (#23876)	2009-08-31
RESSOURCES MELKIOR INC.	2009-08-31
RUTTER INC.	2009-08-31
SAND TECHNOLOGY INC.	2009-07-31
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2009-08-31
STELLAR PACIFIC VENTURES INC.	2009-07-31
STELMINE CANADA LTEE	2009-07-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS AMÉRICAINES DE VALEUR (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS CANADIENNES (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, ACTIONS INTERNATIONALES (EAEO) (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, REVENU FIXE CANADIEN (#20078)	2009-08-31
EMISSAIRE, SOCIÉTÉS AMÉRICAINES A FAIBLE OU MOYENNE CAPITALISATION (#20078)	2009-08-31
EXPLORATION MIDLAND INC.	2009-09-30
FONDS ACCENT MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS ASIATIQUE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS CANADIEN DE REVENU A COURT TERME FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS CANADIEN DE REVENU MENSUEL FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS CANADIEN DE TITRES A REVENU FIXE FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS CANADIEN GROWTHWORKS LTEE	2009-08-31
FONDS CHINE PLUS RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE VALEUR RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D' ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D' INFRASTRUCTURE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES FRONTIERES (#16877)	2009-08-31
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIENS RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE DIVIDENDES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE MARCHES EMERGENTS RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REPARTITION D' ACTIF CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE RESSOURCES MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU ELEVE MILLENIUM RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE SCIENCES DE LA SANTE MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE VALEUR EQUILIBRE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DES MARCHES MONDIAUX RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE AMERICAIN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS EUROPEEN RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
FONDS NOUVELLE GENERATION MILLENIUM RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
GREENSHIELD EXPLORATIONS LIMITED	2009-09-30
LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTEE	2009-09-30
LUCARA DIAMOND CORP.	2009-07-31
MINES D' OR VISIBLES INC. (LES)	2009-07-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2009-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL D' ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DIPLOMATE (#20078)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE DIPLOMATE (#20078)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DE TITRES ETRANGERS DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DIPLOMATE (#20078)	2009-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM (#23876)	2009-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE (#13184)	2009-08-31
PORTEFEUILLE 100% ACTIONS AXIOM (#23876)	2009-08-31
RESSOURCES MELKIOR INC.	2009-08-31
RUTTER INC.	2009-08-31
SAND TECHNOLOGY INC.	2009-07-31
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2009-08-31
STELLAR PACIFIC VENTURES INC.	2009-07-31
STELMINE CANADA LTEE	2009-07-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ABSOLUTE SOFTWARE CORPORATION	
AUTOCANADA INCOME FUND	
CANADIAN SATELLITE RADIO HOLDINGS INC.	
ERGORECHERCHE LTEE.	
EXPLORATION AMSECO LTEE	
FREEPORT CAPITAL INC.	
MIGENIX INC.	
RESSOURCES CALDERA INC.	
SCORE MEDIA INC.	
SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS BUZZ INC.	
VENGROWTH ADVANCED LIFE SCIENCES FUND INC. (THE) (#23409)	
VENGROWTH II INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	
VENGROWTH III INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	
VENGROWTH TRADITIONAL INDUSTRIES FUND INC. (THE) (#23409)	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ASTRAL MEDIA INC.	2009-08-31
CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.	2009-08-31
LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTEE	2009-09-30
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2009-08-31
RUTTER INC.	2009-08-31
SCORE MEDIA INC.	2009-08-31
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2009-08-31
SOCIETE CALDWELL INTERNATIONALE INC. (LA)	2009-08-31
TECHNOLOGIES D-BOX INC.	2009-03-31

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié
NATURE DE L'OPÉRATION	
Généralités	
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 :	Dividende en actions
36 :	Conversion ou échange
37 :	Division ou regroupement d'actions
38 :	Rachat – annulation
40 :	Vente à découvert
45 :	Contrepartie d'un bien
46 :	Contrepartie de services
47 :	Acquisition ou aliénation par don
48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
Dérivés émis par l'émetteur	
50 :	Attribution d'options
51 :	Levée d'options
52 :	Expiration d'options
53 :	Attribution de bons de souscription
54 :	Exercice de bons de souscription
55 :	Expiration de bons de souscription
56 :	Attribution de droits de souscription
57 :	Exercice de droits de souscription
58 :	Expiration de droits de souscription
59 :	Exercice au comptant
Dérivés émis par un tiers	
70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
Divers	
90 :	Changements relatifs à la propriété
97 :	Autres
99 :	Correction d'information
NATURE DE L'EMPRISE	
D :	Propriété directe
I :	Propriété indirecte
C :	Contrôle
AUTRES MENTIONS	
O :	Opération originale
M :	Première modification
M' :	Deuxième modification
M'' :	Troisième modification, etc.
R :	Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Options</i>									
Kissack, Gary	4	R	O	2009-11-12	D	50 - Attribution d'options	100 000		420 000
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacNeill, Tom	4, 5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.6900	1 102 037
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 100	1.7000	1 125 137
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.6700	1 129 137
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	1.6000	1 135 037
Aastra Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laliberte, Yves	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	35.0433	21 183
Adventure Gold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Marco	4		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1250	495 000
			O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.1250	492 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2008-V SFT LP	3 PI		O	2008-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 071 428	0.1400	
			M	2008-10-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 071 428	0.1400	1 071 428
Pathway Quebec Mining 2008 FT LP	PI		O	2008-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 142 857	0.1400	
			M	2008-10-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 142 857	0.1400	2 142 857
Advitech Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Avrio Ventures Limited Partnership Livernoche, Claude R.	3 4		O	2009-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 474 346
Services-Conseils C. Livernoche Ltée Stangel, Michael	PI 5		O	2009-11-19	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(159 687)		22 813
			O	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			93 750
<i>Bons de souscription Purchase Warrant</i>									
Avrio Ventures Limited Partnership Livernoche, Claude R.	3 4		O	2009-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 812 500
Services-Conseils C. Livernoche Ltée Stangel, Michael	PI 5		O	2009-11-19	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 687)		7 813
			O	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			93 750
<i>Options</i>									
Bordeleau, Richard	4		O	2009-11-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(36 750)		5 250
Drouin, Réjean	5		O	2009-11-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(68 250)		9 750
Labbé, Christian	4, 5		O	2009-11-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(43 750)		6 250
Labbé, Pierre	4		O	2009-11-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(55 125)		7 875
Livernoche, Claude R.	4		O	2009-11-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(237 125)		33 875
Stangel, Michael	5		O	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	2 918 797		2 918 797
AEterna Zentaris Inc.									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) Achat (put) 26-11-2009</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
<i>Vente (call) 26-11-2009</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	1.1390	150 000
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
<i>Vente (put) 26-11-2009</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(150 000)	1.2070	(150 000)
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
<i>Vente (put) 26-11-2009</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(150 000)	0.6260	(150 000)
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huff, Richard	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.9700	27 000
AirlQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 858 611
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.0150	16 858 611
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.0000	5 000*
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.5200	0
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.0000	5 000*
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.1200	0
			O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	7 400	6.0000	7 400*
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	12.1700	0
Wayne, Mark	4		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	25 000	25000.0000	52 300*
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)		27 300*
<i>Options</i>									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-11-23	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	6.0000	
			M	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.0000	300 000*
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.0000	295 000*
			O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(7 400)	6.0000	287 600*
Porter, James	5		O	2009-12-01	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	6.0000	160 000*
Wayne, Mark	4		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		380 000*
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
McCure, Matt	5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	7.6300	2 000
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.2500	0
<i>Options</i>									
McCure, Matt	5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	7.6300	47 950
AltaGas Income Trust									
<i>Exchangable shares for trust units</i>									
Newson, Patricia Marie	7		O	2009-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			92 745
Laura Newson	PI		O	2009-10-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 339
<i>Options at \$18.15 expiring November 9, 2019</i>									
Kilby, Michael John	7		O	2004-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-25	D	50 - Attribution d'options	10 000	18.1500	10 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Newson, Patricia Marie	7		O	2009-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			194 515
Laura Newson	PI		O	2009-10-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 603
RRSP	PI		O	2009-10-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 619
Alternative Fuel Systems (2004) Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dhaliwal, Baljit	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	21 000	0.1000	21 060*
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.1000	46 060*
Newman, Paul	5		O	2009-11-26	D	36 - Conversion ou échange	42 000	0.1000	65 601
Perry, James Ford	4, 5		O	2009-11-26	D	36 - Conversion ou échange	70 000	0.1000	80 150
<i>Options</i>									
Dhaliwal, Baljit	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(21 000)	0.1000	126 000*
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.1000	101 000*
Newman, Paul	5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	42 000	0.1000	
			M	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(42 000)	0.1000	162 000
Perry, James Ford	4, 5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	0.1000	252 000
Altus Group Income Fund									
<i>Options</i>									
Barker, Michael	5		O	2005-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	8 588		8 588
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	8 588		17 176
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	8 589		25 765
Derbyshire, Jim	5		O	2005-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 300		18 601
		R	O	2009-04-04	D	50 - Attribution d'options	9 301		9 301
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 300		27 901
Finnegan, Niall	5		O	2008-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	8 589		8 589
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	8 589		17 178
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	8 588		25 766
Jenkins, David	4, 5		O	2005-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 300		9 300
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 300		18 600
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 301		27 901
lachance, daniel	5		O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 300		9 300
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 300		18 600
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	9 301		27 901
Lawr, Dale M.	5		O	2009-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 944
McLean, Terry	5		O	2008-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	6 643		6 643
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	6 643		13 286
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	6 644		19 930
Oushalkas, Rose	5		O	2005-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	5 315		5 315
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	5 315		10 630

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	5 314		15 944
Yeoman, Gary	4, 5		O	2009-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	26 573		26 573
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	26 573		53 146
		R	O	2009-05-04	D	50 - Attribution d'options	26 572		79 718
<i>Parts</i>									
Derbyshire, Jim	5								
1066332 Ontario Inc.	PI	R	O	2009-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	12.5100	8 500
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.									
<i>Awards</i>									
Brown, Edward Montgomery	4		O	2009-11-30	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		45 000
Howard, David T.	4		O	2009-11-30	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		45 000
Willms, Arthur Henry	4		O	2009-11-30	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		50 000
Apella Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3								
Maverick Investment Corp.	PI		O	2009-11-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 720 000	0.1250	3 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3								
Maverick Investment Corp.	PI		O	2009-11-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 720 000		3 315 000
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LAWRENCE, JOHN PAUL	5								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.5300	169 700*
Assisted Living Concepts, Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Porter, Nicole Kathryn	6		O	2009-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Benoît, Charles	7		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	31.9633	0
Laflamme, Claude	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	462	12.9000	3 379
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(462)	31.8273	2 917
Roy, Pierre	7		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	32.0085	11 315
<i>Options</i>									
Laflamme, Claude	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(462)	12.9000	35 148
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Roszell, Scott C	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.0900	7 000
<i>Options 38.18</i>									
Roszell, Scott C	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		0
B2Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shaw, Robert Peter	6, 8		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.3400	366 025
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lalonde, Ronald Anthony Marshall	7, 5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	37.6000	93 547
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	68.9700	83 547

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downe, William	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	659	52.0500	150 640*
Gilmour, Barry Kenneth	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	28 000	38.4500	43 624*
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	54.1900	15 624*
Robertson, Russel Clark	5		O	2009-12-02	D	35 - Dividende en actions	108		8 305
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	1 250	25.6000	16 874
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	54.2500	15 624
<i>Options</i>									
Gilmour, Barry Kenneth	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(28 000)	38.4500	377 759*
Somerville, Penelope Frances	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	25.6000	175 726
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, David Peter	4		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	975	56.1200	148 269
			O	2009-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	926		149 195
			O	2009-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 333		151 528
BCE Inc.									
<i>Share Units</i>									
Little, Thomas (Tom)	7		O	2009-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 350	27.2000	7 350
Bennett Environmental Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neville, Ralph Thomas	4		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.2400	50 000
<i>Options</i>									
Neville, Ralph Thomas	4		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.2400	100 000
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bloom, Malcolm Paul	4, 5								
Bloom Investment Counsel, Inc.	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			290 038
			O	2009-11-20	C	38 - Rachat ou annulation	(290 038)	8.9468	0
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>									
Brimmell, Jonathan David	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(185)		7 052
Burns, Patrick Dean	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(572)		13 607
Denis, Jean	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(613)		13 643
DEWALD, James Richard	4		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(402)		12 360
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 192)		26 626
Guyette, Michael	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(261)		4 406
Kapitza, Ernest	4		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(335)		8 841
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(429)		3 706

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Mix, Helen May	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(454)		7 576
Russell, Lisa Maureen	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(472)		10 132
Screpnechuk, Kevin Peter	5		O	2009-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 208		24 819
			O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24 819)		0
Wheeler, Lizaine Sheila	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(376)		6 162
Wong, William	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(204)		13 495
<i>Parts de fiducie</i>									
Brimmell, Jonathan David	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185		195
Burns, Patrick Dean	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	572		4 926
Denis, Jean	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	613		3 264
DEWALD, James Richard	4		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	402		9 303
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 192		134 345
Guyette, Michael	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261		3 403
Kapitza, Ernest	4		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	335		479
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	429		1 432
Mix, Helen May	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	454		3 462
Russell, Lisa Maureen	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	472		1 050
Screpnechuk, Kevin Peter	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24 819		279 110
Wheeler, Lizaine Sheila	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376		376
Wong, William	5		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204		243
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Droits</i>									
Robinson, Lynda Julie	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	29.1600	106 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Robinson, Lynda Julie	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	1 000	29.1600	14 904
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	21.7500	14 404
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	21.7400	14 004
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.7300	13 904
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	10.9800	34 500
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	11.0700	40 100
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	16 400	11.0900	56 500
			O	2009-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.0876	62 800
			O	2009-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.0800	69 100
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE									
<i>Actions à droit de vote subalterne - Class A</i>									
Buhler, John	3								
Highland Park Financial Inc.	PI		O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.1000	134 500
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Goldgut, Harry	7		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	4 000	4.9037	4 000
			O	2009-11-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(972)	22.4000	3 028
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 028)	22.4000	0
<i>Options</i>									
Goldgut, Harry	7		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	4.9037	996 000
Brownstone Ventures Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.7000	7 465 000
BSM Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, John K.	4								
Onbelay Capital Inc.	PI		O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 000	0.0450	4 388 904
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0500	4 438 904
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.0550	4 548 904
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	363 000	0.0600	4 911 904
Mader, Daniel Jonathan	5								
RRSP	PI		O	2009-10-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.0500	400 000
C.A. Bancorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Luca, Paolo	5								
RRSP	PI		O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 200	1.0900	60 000
Callian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tkachuk, David George	4		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)		2 117
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gobin, Rudy	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	18.0900	7 000
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.0800	7 100
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.0700	7 200
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.0600	7 500
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	18.0500	7 700
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.0600	8 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.4200	8 100
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.4100	8 700
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.4300	9 000
		R	O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	18.0000	4 000
Michelle (Shelly) Gobin	PI		O	2009-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	18.0600	10 900
			O	2009-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.0500	11 200
			O	2009-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	18.0400	11 900
			O	2009-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.0800	12 000
			O	2009-11-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.0600	10 000
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gaasenbeek, Matthew	7								
CCCIF 133-091E-4	PI		O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 600	11.2500	169 401
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
Al-Najah Advanced Technology Co. Ltd.	3		O	2009-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 250 000
<i>Débetures</i>									
Al-Najah Advanced Technology Co. Ltd.	3		O	2009-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 4 250 000.00
Canadian Real Estate Investment Trust									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Parts Real Estate Investment Trust Units									
Clappison, John	4		O	2007-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-30	D	99 - Correction d'information	3 418		3 418
John and Lynn Clappison	PI		O	2009-11-30	I	99 - Correction d'information	300		3 418
			O	2009-11-30	I	99 - Correction d'information	(3 418)		0
RRSP Account	PI		O	2009-11-30	I	99 - Correction d'information	(300)		1 700
Canadian Royalties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arnold, Grant	5		O	2009-11-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	0.8000	0
Coates, Bryan A.	4		O	2009-11-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 600)	0.8000	0
Jien Canada Mining Ltd.	3								
Goldbrook Ventures Inc.	PI		O	2009-11-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 750 000		4 750 000*
Jien International Investment	PI		O	2009-11-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000 000		5 000 000*
Zinke, Jens	5								
R.R.S.P.	PI		O	2009-11-11	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 000)	0.8000	0
Canadian Superior Energy Inc.									
<i>Stock Unit Award</i>									
Watkins, Richard	4		O	2006-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-10-16	D	46 - Contrepartie de services	\$ 104 400.00		\$ 104 400.00*
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Cheng, Vivian W.	7		O	2009-12-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	391	37.3600	2 630
			O	2009-12-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 173)	40.3900	1 457
Policicchio, Sett F.	5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	17.8200	3 516
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.4700	3 316
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	40.4500	2 616
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10)	40.4400	2 606
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	20 000	17.8200	22 000
			O	2009-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(20 000)	40.1100	2 000
			O	2009-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 000)	40.1100	0
Akito Holdings Inc.	PI		O	2003-01-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	40.1100	20 000
			O	2009-11-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000	40.1100	22 000
<i>Options 35.64</i>									
Policicchio, Sett F.	5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		0
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pechet, Howard E.	4								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000		

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Henriette Pechet	PI		M	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000		295 400
<i>Actions privilégiées Series 3</i>			O	2009-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		
Pechet, Howard E.	4								
Henriette Pechet	PI		M	2009-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		3 000
			O	2003-11-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Pechet, Howard E.	4								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000		
			M	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		35 000
		R	O	2009-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		
			M	2009-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		55 000
Canwel Building Materials Income Fund									
<i>Options</i>									
Friesen, Marvin	6		O	2009-11-16	D	51 - Exercice d'options	(13 334)	4.2500	53 333
<i>Parts</i>									
Friesen, Marvin	6		O	2009-11-16	D	51 - Exercice d'options	26 667	2.1250	26 667
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.1000	26 167
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.1100	25 167
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	4.1200	22 467
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	4.1200	21 667
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.1300	20 667
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	3.9600	19 567
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	3.9700	18 467
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	3.9800	15 067
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weinberger, Dennis James	4, 5, 3								
D. Weinberger Holdings Ltd.	PI	R	O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 100)	2.1500	3 804 320
		R	O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.2000	3 803 820
		R	O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 000)	2.1500	3 708 820
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	2.1500	3 678 820
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 400)	2.1500	3 584 420
<i>Options</i>									
Olson, Garnet Ross	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.1500	220 000
			O	2009-12-01	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	2.1500	120 000
Capital Argex Argent inc.									
<i>Options</i>									
Smith, Peter Henderson	4		O	2009-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-01	D	50 - Attribution d'options	325 000	0.2500	325 000
Capital Power Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brassard, Robert Donald	5		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(406)	19.7100	(6)
Capital Power Income L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brassard, Robert Donald	6		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(665)	14.0000	(409)
Johanson, Peter Daniel	5		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2	13.2874	402

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Cardiome Pharma Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
JANZEN, DOUG	4, 5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	250 000	3.3200	
			M	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	198 100	3.3200	137 000*
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	4.2000	104 000*
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 100)	4.1200	(61 100)
RIEDER, ROBERT	4, 7, 5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	30 000	3.3200	425 696*
<i>Options</i>									
Clegg, Jackie Marie	4		O	2009-11-24	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	6.2900	75 000*
Grant, Sheila	5		O	2009-11-24	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	5.0500	126 556*
JANZEN, DOUG	4, 5		O	2009-11-24	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	5.0500	1 252 837*
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	3.3200	
			M	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(198 100)	3.3200	1 054 737*
RIEDER, ROBERT	4, 7, 5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	3.3200	394 898*
Shlevin, Harold	4		O	2009-11-24	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	6.2900	75 000*
Cargojet Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Godfrey, Paul Victor	4		O	2009-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		3 000
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cascades inc.	1		O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.8000	600
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	8.8000	15 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
		R	O	2009-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	7.2000	15 000
			O	2009-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC Separately Managed Accounts	3 PI		O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 500)	0.3000	57 877 387
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Lang, Donald G.	4, 5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	100	8.3500	100
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	28.0000	0
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	8.3500	1 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.0000	0
			O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	6 100	8.3500	6 100
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.0000	1 100
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	28.0000	1 000
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	28.0000	300
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	28.0500	0
<i>Class B Non Voting</i>									
Lang, Donald G.	4, 5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	25 600	8.3500	25 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	28.1500	25 500
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	28.7800	25 400

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	28.1600	24 500
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.0000	19 500
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	28.1500	10 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.1500	10 500
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	28.2000	8 700
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	28.2500	4 700
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	28.5000	3 200
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	28.6000	1 700
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	28.6000	1 300
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.7500	1 100
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	28.7600	400
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.7700	200
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.9500	0
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	6 300	8.3500	6 300
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	28.1400	6 200
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	28.0800	4 700
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.4100	3 700
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	28.4740	2 300
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	28.1400	400
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.3000	200
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.5000	0
<i>Options</i>									
Lang, Donald G.	4, 5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(25 600)	8.3500	509 200
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(6 300)	8.3500	502 900
			O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(100)	8.3500	502 800
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	8.3500	501 800
			O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	(6 100)	8.3500	495 700
Cenovus Energy Inc.									
<i>Cenovus Common Shares When-Issued</i>									
McIntosh, Sheila	8		O	2009-11-23	D	97 - Autre	7 498		19 212
<i>ECA Common Shares When-Issued</i>									
McIntosh, Sheila	8		O	2009-11-23	D	97 - Autre	7 498		19 212
Sequence Energy Ltd. (formerly Sabretooth Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
LITVENENKO, KIRK ANTHONY	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.0400	34 784
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.0200	35 784
Ceres Global Ag Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ceres Global Ag Corp.	1		O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.0448	6 100
			O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.0448	0
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.9410	6 100
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.9410	0
			O	2009-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.0533	6 100
			O	2009-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.0533	0
			O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.9967	6 100
			O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.9967	0
			O	2009-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.9998	6 100

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	5.9998	0
			O	2009-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.1736	6 100
			O	2009-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.1736	0
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.4498	6 100
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.4498	0
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.3000	6 100
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.3000	0
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.2900	6 100
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.2900	0
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.4107	6 100
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	6.4107	0
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	6.7500	2 200
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	6.7500	0
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	6.7443	2 800
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	6.7443	0
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.7300	1 700
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	6.7300	0
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, Don	4								
640601 Alberta Inc.	PI		O	2009-10-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.5000	10 000
Chesswood Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Chesswood Income Fund	1		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.3000	25 000
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	3.3000	0
			O	2009-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	3.4100	13 000
			O	2009-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	3.4100	0
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CI Financial Corp.	1		O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	128 400	19.2488	1 096 010
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(128 400)		967 610
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	66 600	19.4198	1 034 210
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(66 600)		967 610
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	19.3860	1 000 110
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(32 500)		967 610
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	29 100	19.4628	996 710
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(29 100)		967 610
			O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	22 900	19.4940	990 510
			O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(22 900)		967 610
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	24 700	19.7166	992 310
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(24 700)		967 610
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	36 700	19.5963	1 004 310
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(36 700)		967 610
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	32 300	19.7867	999 910
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(32 300)		967 610
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	78 100	19.5041	1 045 710

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Jamieson, Douglas J.R.	5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(6 963)	12.5700	56 807
Vali, Scott E.	7		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(4 323)	12.5700	37 577
Cineplex Galaxy Income Fund									
<i>Parts</i>									
Campbell, Susan Linda Helen	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.5000	17 889
Duhatschek, Monica	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 565)	17.0000	0
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.2200	10 452
Fulsom, Jason William	5		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.7500	694
Mandryk, Suzanna	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	17.6000	15 169
Marshall, Patricia Dawn	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.8700	8 714
McGrath, Daniel F.	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.8100	7 701
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.1000	5 701
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 701)	17.8500	4 000
Nelson, Gordon	5		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.4000	20 077
Sequin, Daniel	5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155)	17.2100	11 567
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	17.2500	8 167
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.2000	7 967
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	17.1500	5 567
Shaw, Ian	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 530)	17.5000	1 508
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.5500	4 095
Cinram International Income Fund									
<i>Parts</i>									
Brown, Steven George	5	R	O	2009-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.6500	352 500
		R	O	2009-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.6100	353 300
		R	O	2009-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.6000	354 200
		R	O	2009-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	1.7500	357 800
		R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	1.9500	364 600
Poile, Robert	4		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.2200	4 670 000
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Evans, Norman Charles	5		O	2007-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4700	10 000
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Geosam Investments Limited	3		O	2009-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.2500	5 881 875
			O	2009-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 900	3.1900	5 895 775
			O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	3.2500	5 898 975
			O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 600	3.2600	5 922 575

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Débutures convertibles 6 Dec 2012 (CKI.DB)</i>									
Normandeau, Robert	5		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.2100	5 922 675
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	3.2500	41 700*
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.2400	41 900*
Geosam Investments Limited	3		O	2009-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 12 000.00)	85.0000	\$ 3 004 000.00
			O	2009-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 600.00	80.6700	\$ 3 004 600.00
			O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 53 000.00)	85.0900	\$ 2 951 600.00
<i>Débutures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Geosam Investments Limited	3		O	2009-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500.00	74.4000	\$ 500.00
Coastal Contacts Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tjamberg, Par Oscar Gustav	7	R	O	2009-11-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 200	1.1700	70 206*
			O	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 200	1.1700	2 200*
Cogeco Inc									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Audet, Louis	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 489		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 488		62 482
Gagné, Pierre	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 107		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 106		4 406
Jolivet, Christian	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	311		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	310		542
Lachance, Richard	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	988		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	987		987
Mayrand, Yves	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 761		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 760		3 125
<i>Incentive Units/Unités incitatives</i>									
Audet, Louis	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 111)	24.2342	
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 112)	24.2342	33 034
			O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 489)		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 488)		27 546
Gagné, Pierre	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 893)	24.2342	
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 894)	24.2342	12 475
			O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 107)		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 106)		9 369
Jolivet, Christian	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(289)	24.2342	
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(290)	24.2342	2 457
			O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(311)		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(310)		2 147
Lachance, Richard	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(920)	24.2342	
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(921)	24.2342	18 251
			O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(988)		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(987)		17 264
Mayrand, Yves	5		O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 639)	24.2342	

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 640)	24.2342	9 137
			O	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 761)		
			M	2009-11-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 760)		7 377
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	581
Feeney, Mark	5		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	363
Gaudette, Brian	5		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	533
Hardy, George	7		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	272
Lowery, Frank Warren	7		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	14
MacDonald, James	7		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	981
Mitchell, Bernadette	5		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	431
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Young, Victor Leyland	4								
Royal Bank of Canada	PI		O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.8700	12 750
Compton Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
CENTENNIAL ENERGY PARTNERS LLC	3								
Centennial Energy Partners, L.P.	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.9200USD	28 012 227
Hoyt Farm Partners, LP	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.9200USD	6 624 901
			O	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(301 500)	0.8700USD	6 323 401
			O	2009-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 323 401)	0.8100USD	0
ConjuChem Biotechnologies Inc.									
<i>Bons de souscription Bons (0.5 action par bon)</i>									
Baker, Felix J.	3								
Baker/Tisch Investments, L.P.	PI		O	2009-11-28	C	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000 000)		5 500 000
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Evans, Colin Michael	4		O	2009-07-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 640)	0.7600	
			M	2009-07-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 460)	0.7600	38 175
			O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.6600	68 175
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.1000	38 175
Kennedy, Jennifer Kathleen	4		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.6600	166 745
<i>Options</i>									
Evans, Colin Michael	4		O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.6600	355 000
Kennedy, Jennifer Kathleen	4		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		180 200
Consolidated Firstfund Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grant, William Douglas	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	194 600	0.2000	194 600
DBC Financial Partnership	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			166 666
			O	2009-11-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(166 666)	0.2000	0
RRSP	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2000	9 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit Keaveny, Ian	7		O	2009-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 392	33.4117	105 263
Corel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ESW Capital LLC	3		O	2009-11-26	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 495 644)	4.0000USD	0
Corporation Minière Inmet									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tory, James Marshall	4		O	2009-11-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	63.9500	21 100
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 600)	8.1500	1 071 600
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	8.1600	1 064 200
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.2100	1 054 200
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	8.4600	1 046 500
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	8.4700	1 044 200
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.2500	1 034 200
Goldcorp Inc.	3		O	2009-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	4 271 500		38 606 300
<i>Bons de souscription</i>									
Goldcorp Inc.	3		O	2009-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(4 271 500)		0
Corporation Or Sulliden Itée									
<i>Options</i>									
COLEMAN, James Hayward	4	R	O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		600 000
Ladd, Anna Man-Yue	5		O	2009-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Pettigrew, Pierre Stewart	4		O	2009-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mariano, Angelo	5		O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.4600	4 900
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.4600	4 800
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.4500	4 700
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	43.4400	3 800
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.4300	3 700
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	43.4200	2 200
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.3700	2 100
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	43.3700	100
Cossette Inc.									
<i>Unités</i>									
Schleining, Colin	5		O	2008-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
Creststreet 2009 Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Toole, Robert	4, 5		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 540	10.0000	34 540
Crew Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leach, John Glenn	5								
Leach Family Trust	PI		O	2009-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	12.0000	361 100
			O	2009-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	12.0000	356 900
			O	2009-12-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.1500	346 900
CROWLIGHT MINERALS INC.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colson, Maurice	4		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	128 000	0.1600	280 999
Datex Technologies Corporation (formerly Les Placements Montec Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
2085194 Ontario Limited	3		O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	3 842 793		6 788 765
2116428 Ontario Inc.	3		O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	8 269 257		14 109 869
Carrafiello, Marc	3		O	2009-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 735 253	0.0800	11 099 878
			O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	4 757 100		7 138 125
Leavens, Edward	4		O	2009-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 170 501	0.0800	4 258 742
			O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	1 874 350		3 088 241
<i>Actions privilégiées Series B</i>									
2085194 Ontario Limited	3		O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	(3 842 793)		0
2116428 Ontario Inc.	3		O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	(8 269 257)		0
Carrafiello, Marc	3		O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	(4 757 100)		0
Leavens, Edward	4		O	2009-05-01	D	36 - Conversion ou échange	(1 874 350)		0
Deepwell Energy Services Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gibson Energy ULC	3		O	2009-11-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 206 806	0.9000	5 593 112
Grm Investments Ltd.	3		O	2009-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.9000	
			M	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.9000	1 300 600
			O	2009-11-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 096 085	0.9000	2 396 685
Kroontje, Al	4		O	2009-11-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	87 943	0.9000	105 377
Simmons, Jay Bourque	4		O	2009-11-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	428 968	0.9000	503 444*
DEQ Systèmes Corp.									
<i>Options</i>									
Eschasseriau, Hervé	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4600	350 000*
Hackman, Michael	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4600	350 000*
Hall, Earle Gerard	5		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	65 000	0.4600	1 420 000*
Lattès, Alexandre	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4600	350 000*
Telesmanic, Mike	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.4600	370 000*
Vachon, Jean-Claude	4, 6, 5		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4600	450 000*
DHX Media Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bishop, Charles	4		O	2009-11-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 250 000)		1 291 178
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Income Partnership	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2990	5 350 000
diversiGlobal Dividend Value Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiGlobal Dividend Value Fund	1		O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.6900	2 000
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.6900	0
diversiTrust Energy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
diversiTrust Energy Income Fund	1		O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.2800	1 400
			O	2009-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.3900	100
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.5020	1 800
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.4000	800
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.3000	400
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	4.3500	3 800
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.4000	5 000
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.3700	1 800
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	4.3300	1 100
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.3200	600
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	4.3200	0
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	4.3300	0
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	4.3700	0
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	4.4000	0
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	4.3500	0
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	4.3000	0
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	4.4000	0
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	4.5020	0
			O	2009-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	4.3900	0
			O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	4.2800	0
diversiTrust Income+ Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Income+ Fund	1		O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.5200	800
			O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	7.5300	2 900
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.7800	100
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.7800	500
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.7800	0
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	7.7800	0
			O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	7.5300	0
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	7.5200	0
diversiTrust Stable Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
diversiTrust Stable Income Fund	1		O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.9700	1 200
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.2200	500
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.2000	500
			O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.2700	1 500
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2080	3 000
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3100	1 000
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.3100	800
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.2500	1 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.2250	1 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.2250	0
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.2500	0
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	9.3100	0
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.3100	0
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2080	0
			O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.2700	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.2000	0
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.2200	0
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	8.9700	0
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Ash, Winston Robert	4, 5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3800	180 000
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.3800	189 500
DPF India Opportunities Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	4.2030	11 900
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	4.0750	3 100
			O	2009-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.3000	700
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.8100	500
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	4.7500	4 400
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.9000	2 700
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	4.8760	9 600
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	4.8800	10 100
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 100)	4.8800	0
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)	4.8760	0
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	4.9000	0
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	4.7500	0
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	4.8100	0
			O	2009-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	4.3000	0
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	4.0750	0
			O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(11 900)	4.2030	0
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pattillo, Robert	5		O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.6000	17 000
Satov, Amy Joy	7		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	13.7000	5 304*
Dynetek Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Portmann, Heinz Otto	5		O	2009-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.5000	874 100
Eacom Timber Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
CIDEL TRUST COMPANY AS TRUSTEE OF THE RAINY DAY TRUST	3		O	2009-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 250 000
Giustra, Frank	3								
The Radcliffe Foundation	PI		O	2009-11-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000 000
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hansuld, John Alexander	4		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	1.4200	20 000*
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Options</i>									
Dobronyi, Steve	5		O	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			97 500
E-L Financial Corporation Limited									
<i>Actions privilégiées First Preference Shares, Series 2</i>									
Jackman, Henry Newton Rowell	4, 6								

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
490477 Ontario Limited	PI		O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	17.7000	47 400
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.8800	24 500
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.6800	14 500
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	60 000	4.8800	60 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	14.5000	45 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.5100	40 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	14.5200	25 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.5300	20 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.5500	10 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.5600	5 000
Pitcher, Norman	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.6300	0
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	50 000	5.6500	52 500
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	14.7500	38 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	14.7400	18 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	14.7200	8 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	14.7100	8 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.7000	3 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.7600	2 500
<i>Options</i>									
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.8800	230 000
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	4.8800	90 000
Pitcher, Norman	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	5.6500	955 000
Electrovaya Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLean, Alexander	4		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.7700	29 000
Emera Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huskilson, Christopher	4, 5		O	2009-11-17	D	51 - Exercice d'options	22 000	13.7000	32 004
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	23.7000	27 004
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.8000	26 404
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	23.8000	22 004
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	23.9000	16 104
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gerez, John Michael	7		O	2009-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	156	39.6400	1 267
Employee Savings Plan RRSP	PI		O	2006-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	39.9500	23
			O	2009-11-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 467		2 490
Scotia McLeod RRSP	PI		O	2009-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	37.4800	2 467
			O	2009-11-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 467)		0
Tutcher, Dan Curtis	4		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	42.0000USD	179 989
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	42.3800USD	174 989
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	42.0700USD	124 989
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	42.4300USD	114 989
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	42.3400USD	104 989

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	42.3500USD	94 989
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	42.5500USD	88 889
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McIntosh, Sheila	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	7 498	11.6200	19 212
<i>Cenovus Common Shares When-Issued</i>									
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2009-11-16	D	97 - Autre	64	55.3700USD	10 754
			O	2009-11-16	D	97 - Autre	(4)	55.5100USD	10 750
McIntosh, Sheila	5		O	2009-11-23	D	97 - Autre	7 498		19 212
O'Brien, David Peter	4		O	2009-11-16	D	97 - Autre	10 000		30 722
			O	2009-11-19	D	97 - Autre	(8 696)		22 026
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(1 304)		20 722
<i>EnCana Common Shares When-Issued</i>									
Graham, Michael	7, 5		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	28.7500	51 184
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	28.5300	56 184
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	28.1000	61 184
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2009-11-16	D	97 - Autre	64	55.3700USD	
			M	2009-11-16	D	97 - Autre	64	55.3700USD	10 754
			O	2009-11-16	D	97 - Autre	(4)	55.5100USD	10 750
McIntosh, Sheila	5		O	2009-11-23	D	97 - Autre	7 498		19 212
O'Brien, David Peter	4		O	2009-11-16	D	97 - Autre	10 000		30 722
			O	2009-11-19	D	97 - Autre	(8 696)		22 026
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(1 304)		20 722
<i>Options</i>									
McIntosh, Sheila	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(7 498)	11.6200	200 938
Equinox Minerals Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Klessens, Michael John Everhard	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	233 333	0.7200	289 091
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	4.1600	254 091
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.1700	244 091
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.1800	239 091
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 250)	4.2000	202 841
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.1700	182 841
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 880)	4.1800	174 961
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 466)	4.2400	168 495
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	4.2100	164 745
<i>Options</i>									
Klessens, Michael John Everhard	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(233 333)	0.7200	2 071 667
European Goldfields Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Konig, Martyn	4, 5		O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	86 085		136 085
Laxton, Heather Anne	5		O	2008-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 000		1 000
Morgan-Wynne, Timothy	4, 5		O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 548		171 548
Rachovides, Mark	4, 5		O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 373		100 373
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Konig, Martyn	4, 5		O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(145 907)		600 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Laxton, Heather Anne	5		O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 497)		0
Morgan-Wynne, Timothy	4, 5		O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(61 946)		75 568
Rachovides, Mark	4, 5		O	2009-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(68 428)		36 173
Everton Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stewart, Alexander	4	R	O	2009-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 773 000
<i>Options</i>									
Abounaim, Khadija	5		O	2009-11-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2200	370 000
Audet, André	4		O	2009-11-20	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2200	1 600 000
L'Heureux, Marc	5		O	2009-11-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2200	720 000
Macdonald, Hugh Brooke	4		O	2009-11-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.2200	350 000
Stewart, Alexander	4		O	2009-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2200	200 000
Exchange Income Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spencer, Dianne	5		O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49)	11.7918	0
Exco Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rodgers, Stephen Ira	4		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9500	1 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	2.0000	3 600
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 400	2.0000	20 000
<i>Options</i>									
CARTWRIGHT, BONITA	5		O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	35 000		148 000
EXFO Ingénierie Electro-Optique Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
EXFO Ingénierie électro-optique inc.	1		O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.9200	300
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	3.9500	1 300
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.9520	2 000
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Allard, Pierre-Paul	4		O	2009-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 671		9 537
Marcouiller, Pierre	4		O	2009-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 582		25 360
Marier, Guy	4		O	2009-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 582		25 360
Tremblay, André	4		O	2009-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 582		34 121
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
MineralFields 2009 SFT LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	685 714	0.3500	
			M	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	685 714	0.3500	685 714
MineralFields 2009-IV SFT LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	171 428	0.3500	
			M	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	171 428	0.3500	171 428

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Pathway Mining 2009 FT LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	708 571	0.3500	
			M	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	708 571	0.3500	708 571
Pathway Quebec Mining 2009 FT LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 142 857	0.3500	
			M	2009-07-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 142 857	0.3500	1 142 857
Lemay, Michel	5								
Services Miniers Lemco inc	PI	R	O	2009-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		136 000
<i>Bons de souscription</i>									
Bourbonnais, Jacques	4		O	2007-08-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)	0.5000	0
EXPLORATION AMSECO LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgault, Roger	4		O	2009-11-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000		540 000*
Desmarais, Jean	4		O	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Bourgault, Roger	4		O	2009-11-20	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	0.1000	440 000*
			O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.1000	790 000
Desmarais, Jean	4		O	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			540 000
<i>Options</i>									
Desmarais, Jean	4	R	O	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Patry, Nicolas	4		O	2009-11-24	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.1000	200 000
Exploration Diamond Frank inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ducharme, Pascal	4		O	2009-11-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	100 731
<i>Bons de souscription</i>									
Ducharme, Pascal	4		O	2009-11-26	D	53 - Attribution de bons de souscription	20 000	0.1000	20 000
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1950	757 649
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1900	760 649
			O	2009-11-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(19 000)	0.1900	741 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.1900	760 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.2100	774 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2150	776 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2000	796 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 000	0.2000	840 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2000	865 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2000	890 649
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2000	911 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1850	900 649
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1900	910 649

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Exploration First Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KIVARI, DANIEL BENHART JOHNTHON	4		O	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	
			M	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	500 000*
Lavallée, Jean-Sébastien	4		O	2009-11-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1000	1 425 000
<i>Bons de souscription</i>									
Lavallée, Jean-Sébastien	4		O	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000		100 000
<i>Options</i>									
Lavallée, Jean-Sébastien	4		O	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-29	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Exploration Midland Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Masson, Mario	5		O	2009-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Masson, Mario	5		O	2009-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 278)	4.3400	294 556
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	4.6900	280 556
RAW Energy Ltd.	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 480)	4.3500	1 979 178
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.0120	5 100
Taerk, Charles G.	6		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.7800	3 550
Faircourt Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Taerk, Charles G.	6								
RRSP - Charles Gold	PI		O	2009-11-16	I	38 - Rachat ou annulation	(94)	10.2500	1 560
RRSP - Marilyn Gold	PI		O	2009-11-16	I	38 - Rachat ou annulation	(98)	10.2500	1 637
FairWest Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEDER, JOHN	3		O	2009-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 016 000
Fancamp Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Peter Henderson	5		O	2009-11-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.5000	2 320 097
<i>Bons de souscription</i>									
Smith, Peter Henderson	5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000	0.7500	25 000
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Parkes, Kevin	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 618

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Sexsmith, Jean Gail	5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.5600	5 259
Smith, David	5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	15.5000	9 650
Thomas, Christopher	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	660	15.8400	3 155
Options									
Parkes, Kevin	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 843
Performance Share Units									
Parkes, Kevin	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			986
First National AlarmCap Income Fund									
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
CAMPBELL, JOHN BELL	5		O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.3900	16 000*
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.3900	16 400*
First Quantum Minerals Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rowley, Martin	4, 5								
Jaeger Investments	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	79.1000	227 500
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	79.1500	227 000
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	79.1600	226 500
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	79.2000	226 000
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	79.3500	225 500
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	79.3600	225 000
Performance Share Units									
Bolton, Mark	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 960
Restricted Share Units									
Bolton, Mark	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 960
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund II									
<i>Parts de fiducie</i>									
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund II	1		O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.1560	1 500
			O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Natale, Michael	5								
RRSP	PI		O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.8200	2 500
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Todd	5								
RRSP	PI		O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(342)	10.8600	268
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5								
María Amaral, in trust	PI		O	2009-11-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70 683	13.6100	1 125 398
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Options</i>									
Hofstedter, Thomas J.	4, 5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(41 400)	12.0100	1 999 500
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(351 832)	12.3100	1 647 668
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(575 000)	12.5800	1 072 668
<i>Parts</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hofstedter, Thomas J.	4, 5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	41 400	12.0100	200 763
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	351 832	12.3100	552 595
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	575 000	12.5800	1 127 595
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales									
<i>Parts</i>									
Boychuk, Michael T.	7		O	2009-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	25.7700	186
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(186)	27.0000	0
Fournier, Kevin	5		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	26.7900	85
			O	2009-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	27.5800	126
			O	2009-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	26.9800	189
			O	2009-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(189)	27.2111	0
Sawler, Catherine	7		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	26.7900	1 013
			O	2009-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	27.5800	1 063
			O	2009-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	26.9800	1 133
			O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 133)	27.2601	0
Toner, Ivan	7		O	2009-08-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	26.5300	3 034
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	26.7900	3 140
			O	2009-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	27.5800	3 244
			O	2009-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145	26.9800	3 389
			O	2009-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	27.3637	1 889
Fonds de revenu GENIVAR									
<i>Parts de fiducie</i>									
Boucher, Marcel	5		O	2009-11-26	D	97 - Autre	3 264		11 271
Ettehadieh, Ali	4, 7, 6, 5		O	2009-11-25	D	59 - Exercice au comptant	544		544
			O	2009-11-25	D	59 - Exercice au comptant	(544)		0
Perreault, François	5		O	2009-12-01	D	97 - Autre	544		1 044
Richer, Louis-Martin	4		O	2009-11-24	D	97 - Autre	108		1 407
Rivard, marc	5		O	2009-11-26	D	59 - Exercice au comptant	326		326
			O	2009-11-26	D	59 - Exercice au comptant	(326)		0
Shoiry, Pierre	4, 7, 6, 5		O	2009-12-01	D	59 - Exercice au comptant	10 883		10 883
			O	2009-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(10 883)		0
Tremblay, Éric	5		O	2009-11-27	D	59 - Exercice au comptant	544		544
			O	2009-11-27	D	59 - Exercice au comptant	(544)		0
Veilleux, Tony	5		O	2009-11-27	D	97 - Autre	217		416
Fonds de revenu Supremex									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, George	6								
Geosam Investments Limited	PI		O	2009-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	2.8500	3 141 500
			O	2009-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 200)	2.8600	3 118 300
			O	2009-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 400)	2.8500	3 065 900
			O	2009-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(526 100)	2.8000	2 539 800
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 500)	2.8200	2 508 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 300)	2.8200	2 477 000
Fonds Enerplus Resources									
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
MARTIN, DOUGLAS R.	4		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Fonds mondial d'occasions de revenu O'Leary									
<i>Bons de souscription Trust Unit Purchase Warrant</i>									
O'Leary, Terence Kevin	4, 5		O	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	29 300		29 300
			O	2009-11-24	D	54 - Exercice de bons de souscription	(29 300)		0
<i>Parts</i>									
O'Leary, Terence Kevin	4, 5		O	2009-11-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(29 300)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
O'Leary, Terence Kevin	4, 5		O	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	29 300		29 300
			O	2009-11-24	D	54 - Exercice de bons de souscription	29 300	12.0000	58 600
Foremost Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Wiebe, Gordon Milton	4								
RRSP	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.5500	133 800
Fort Chicago Energy Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
White, Stephen	4, 5								
CIBC RRSP	PI		O	2009-11-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	8.9252	21 679
Liane White CIBC RRSP	PI		O	2009-11-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	8.9252	21 679
Fortress Energy Inc.									
<i>Options</i>									
McIntosh, Ronald A	4		O	2009-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2400	150 000
Watson, George	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2450	316 567
Franco-Nevada Corporation									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Aaker, Steve	5		O	2007-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 572		6 572
Brink, Paul	5		O	2007-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 758		5 758
Dowdall, Sharon Elizabeth	5		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 509		6 509
Harquail, David	4, 5		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Morrison, Alexander	5		O	2008-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 572		6 572
Waterman, Geoffrey	5		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 758		5 758
Freehold Royalty Trust									
<i>Deferred Trust Units</i>									
blades, douglas nolan	4		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194		12 649
CAMPBELL, HARRY SINCLAIR	4		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174		11 347
CEDRASCHI, TULLIO	4		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		4 375
HARRISON, PETER T	4		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174		11 347

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
MAHER, P MICHAEL	4		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	174		11 347
SANDMEYER, DAVID JAMES	4, 5		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15		976
Trust Units									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 753 750	15.1500	10 823 966
Freepport Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Baillio, Bruce Donald	4		O	2009-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			550 000
Barone, Anthony	4		O	2009-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Barone, Massimo	7								
Varriance Strategy LLC	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 400 000
Continelli, Paolo	7								
Varriance Strategy LLC	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 400 000
Tasillo, Michele	4		O	2009-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			550 000
Varriance Strategy LLC	3		O	2009-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 400 000
Fronzac Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Laferrière, Richard F.	4								
CIBC REER	PI		O	2007-04-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1600	8 000
LASSONDE, MICHEL	4, 5, 3								
HSBC Investdirect (pour le REER de Michel Lassonde)	PI		O	2009-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1500	46 500
Options									
GRIMARD, MARTIN	4, 5		O	2008-08-05	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.2500	
			M	2008-08-05	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.2500	74 800
LASSONDE, MICHEL	4, 5, 3		O	2008-08-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2500	
			M	2008-08-05	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2500	200 000
Fronteer Development Group Inc.									
Actions ordinaires									
Bell, George Percy	4		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.6000	120 000*
Gazit America Inc.									
Actions ordinaires									
Gazit Canada Inc.	3		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.4500	8 479 524
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.6500	8 479 624
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.6500	8 479 824
Spackman, Pamela Jean	4		O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.7000	4 600
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.7000	5 300
Gee-Ten Ventures Inc.									
Bons de souscription									
WILSON, BRYAN HUGH	5		O	2008-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-02-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1000	
			M	2008-06-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1000	250 000*
Gluskin Sheff + Associates Inc.									
Actions à droit de vote multiple									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Freedman, Jeremy Mark Ginsler, Brian Leslie	4, 5		O	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	19.8000	1 860 000
	5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		19.8000	
Leboff, Bruce 2218163 Ontario Limited	5		O	2009-11-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 500 (1 395 000)		0
	PI		O	2006-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 395 000		1 395 000
Webb, William Reid	5		O	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	19.8000	1 608 000
Actions à droit de vote subalterne									
Ginsler, Brian Leslie	5	R	M	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 500	19.8000	2 975
			O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			475
GLV Inc									
Actions à droit de vote multiple GLV.B									
GENTILE, Lucy	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
LÉPINE, Marc-André	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Actions à droit de vote subalterne GLV.A									
GENTILE, Lucy	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
LÉPINE, Marc-André	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
GENTILE, Lucy	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
LÉPINE, Marc-André	5		O	2009-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gold Reserve Inc.									
Options Stock Options									
Belanger, A. Douglas	4, 5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(45 833)	4.8340USD	665 835*
Geyer, James	4, 5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(33 333)	4.8340USD	470 835*
McChesney, Patrick	4		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(13 333)	4.8340USD	178 335*
McGuinness, Robert	5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(10 417)	4.8340USD	257 917*
Mikkelsen, Chris	4		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(13 333)	4.8340USD	178 335*
Smith, Mary	5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	4.8340USD	197 500*
Stewart, Douglas	5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	4.8340USD	237 500*
Timm, Rockne	4, 5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	4.8340USD	711 000*
Goldcorp Inc.									
Actions ordinaires									
Hazelton, Rohan	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.2300	18 547
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	46.3800	13 547
Options									
Hazelton, Rohan	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	19.2300	255 000
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Reifel, P. Randy	4								
Beggar Pacific Holding Corp.	PI		O	2009-11-20	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 000	0.8600	3 000
Grim Estates Ltd.	PI		O	2009-11-20	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 000	0.6000	2 000
Great Plains Exploration Inc.									
Options									
Bovingdon, Sean	5		O	2009-11-20	D	97 - Autre	(250 000)		820 000*
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(150 000)		670 000*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(150 000)		520 000*
Charter, Donald Kinloch	4, 6		O	2009-11-20	D	97 - Autre	(150 000)		250 000*
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(50 000)		200 000*
Gibson, Stephen Patrick	4, 5		O	2009-11-20	D	97 - Autre	(650 000)		1 310 000*
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(300 000)		1 010 000*
Ostrom, John	5		O	2009-11-20	D	97 - Autre	(250 000)		1 070 000*
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(150 000)		920 000*
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(150 000)		770 000*
Poole, Robert	5		O	2009-11-20	D	97 - Autre	(400 000)		670 000*
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(100 000)		570 000*
			O	2009-11-20	D	97 - Autre	(50 000)		520 000*
Groupe ADF Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Groupe ADF Inc.	1		O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	2.6000	6 000
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Russell, Faith Elsie Susan	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 189		2 349
			O	2009-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 349)	14.3300	0
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Bernard, Réjean	5		O	2009-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	34 333		34 333
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 333)	13.4000	0
Dube, Benoit	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	13 230		13 230
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 230)	13.4000	0
Garant, Benoit	5								
Plan NonEnr.	PI		O	2009-11-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 085	10.7300	1 085
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 085)	13.4600	0
Ihrig, Peter Gorard	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	31 250		31 250
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 250)	13.0500	0
MacDonald, Marie Theresa	5								
Plan	PI		O	2009-11-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 176	11.2700	2 127
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(744)	13.4400	1 383
Nardo, Marie	5		O	2007-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	5 000		5 000
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.1500	0
Plan	PI		O	2009-11-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	891	10.6100	3 520
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.4600	1 520
Roy, Jacques	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	16 150		16 150
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 150)	13.1000	0
Sun Life - RAA	PI		O	2009-11-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 869	10.6200	3 706
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	13.0500	6
Schmitz, Richard	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	10 000		169 631
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.0900	159 631
<i>Options</i>									
Bernard, Réjean	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(4 833)	8.9100	191 100
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(21 500)	8.9000	169 600

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	6.0500	161 600
Bourque, André	5		O	2009-11-26	D	52 - Expiration d'options	(18 450)	16.1900	229 840
Dube, Benoit	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(5 480)	8.5000	18 625
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	8.5500	14 875
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	7.7200	10 875
Ihrig, Peter Gorard	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(20 834)	11.3900	116 666
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(10 416)	9.3100	106 250
Nardo, Marie	5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	9.9000	32 336
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	8.9000	29 336
Roy, Jacques	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.5300	133 828
			O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(6 150)	8.9100	127 678
			O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.0500	122 678
Schmitz, Richard	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.6900	305 449
GRUPE DISTINCTION INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paré, Réal	4, 7, 3								
9185-0230 Québec inc.	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	2.2000	213 340
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
po, alexander	4		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.2000	135 000*
			O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.3000	130 000*
H&R Finance Trust									
<i>Parts</i>									
Hofstedter, Thomas J.	4		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	41 400	12.0100	200 763
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	351 832	12.3100	552 595
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	575 000	12.5800	1 127 595
H2O INNOVATION INC.									
<i>Options</i>									
Booth, John Geoffrey	4		O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.7500	127 000
Duquenne, Andre	4		O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.7500	122 000
Gervais, Philippe	4		O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.7500	132 000
HOEL, Richard	4		O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.7500	77 000
PHÉNIX, ÉLAINE C.	4		O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	40 000		115 000
Halo Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Bloom, Lynda	4, 5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		215 000
Carter, Andrew James Bowden	4		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.4500	105 000
DeMare, Nick	4		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(215 000)		10 000
Chase Management Ltd.	PI		O	2009-11-27	I	52 - Expiration d'options	(10 000)	0.4500	50 000
Healy, Tom	4, 5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(175 000)		150 000
Lee, William	4		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.4500	145 000
Lim, Harvey	5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		55 000
High River Gold Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lybica Holding B.V.	3		O	2009-11-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(370 205 017)		0
Bluecone Limited	PI		O	2009-11-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(30 482 615)		0
Severstal Gold N.V.	3		O	2008-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 687 632		400 687 632
<i>Bons de souscription (NOT exchange traded)</i>									
Lybica Holding B.V.	3		O	2009-11-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(40 674 540)		0
Severstal Gold N.V.	3		O	2008-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 674 540		40 674 540
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Home Capital Group Inc.	1		O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	41.0500	5 000
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	41.0500	0
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	40.5500	2 500
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	40.5500	0
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	40.0000	1 000
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	40.0000	0
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	40.0500	1 000
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	40.0500	0
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	40.1500	1 000
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	40.1500	0
Homeland Uranium Inc.									
<i>Options Employee</i>									
Howard, Avrom Eric	4, 5		O	2008-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			375 000
KAWAR, HATEM	5		O	2008-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
			O	2008-03-06	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.8000	
			M	2008-03-06	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2500	375 000*
Perry, John Thomas	4		O	2007-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-03-06	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2500	250 000
TINTOR, NICHOLAS	4, 5		O	2008-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700 000
			O	2008-03-06	D	50 - Attribution d'options	200 000		
			M	2008-03-06	D	50 - Attribution d'options	200 000		900 000
HOMEQ Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bandler, Gregory	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 553
Cameron, Scott	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 963
RRSP	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 414
Cuthbertson, Celia	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 770
RESP	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 400
RRSP	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 050
Damp, Paul	4		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Jauernig, Daniel	4		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 085
Jauernig Family Trust	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Kathy Jauernig	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 415
Mary Jamnisek	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Krikler, Gary	5								
BMO (Sheila Jacobson)	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			831
RESP	PI		O	2009-12-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		1 983
Laplante, Keith	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 034

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lebel, Pierre	4		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 100
RRSP	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
McMorran, Sydney	7		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 268
Ranson, Steven	4, 5								
RRSP (Sharon Ranson)	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			583
RRSP (Steven Ranson)	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 392
Samuel, Gary	4								
RRSP	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 120
Sider, Neil	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 057
RRSP (Fletcher)	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 100
RRSP (Mary Sider - TD)	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 460
RRSP (Neil Sider - Laurentian)	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 100
TD (Mother's)	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 368
Restricted Share Units									
Bandler, Gregory	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 100
Cameron, Scott	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 767
Cuthbertson, Celia	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 050
Dryden, Wendy	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 666
Krikler, Gary	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 100
Laplante, Keith	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 266
Ranson, Steven	4, 5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 733
Sider, Neil	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 767
IAMGOLD Corporation									
Actions ordinaires									
Donnelly, Michael	5		O	2009-11-17	D	51 - Exercice d'options	15 000	19.5100	90 000
			O	2009-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	19.5100	75 000
Olmsted, Paul Burton	5		O	2009-11-19	D	51 - Exercice d'options	25 000	10.1100	69 910
			O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	20.2940	44 910
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI		O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	20.7917	4 200 000
Options									
Donnelly, Michael	5		O	2009-11-17	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	19.5100	220 000
Olmsted, Paul Burton	5		O	2009-11-19	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		285 000
IMAX Corporation									
Actions ordinaires									
Utay, Marc A.	4		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	150 000	4.2400USD	1 200 131
Options 1:1									
Utay, Marc A.	4		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	4.2400USD	61 845
Imperial Metals Corporation									
Actions ordinaires									
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5		O	2009-11-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	16 730	3.6000	377 059
IMRIS Inc.									
Actions ordinaires									
Graves, Herbert David	4, 6, 5								
Centara Corporation	PI		O	2009-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	4.5000	88 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.5000	92 000
			O	2009-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	4.5000	94 700
Indigo Books & Music Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
White, Tova Anne	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	7 800	5.2500	7 800
			O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	4 200	5.2500	4 200
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	13.2794	0
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	13.2500	0
<i>Options</i>									
White, Tova Anne	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(7 800)	5.2500	98 700
			O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	5.2500	94 500
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coallier, Robert	4		O	2008-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 520	29.8100	3 520
INNOVIUM MEDIA PROPERTIES CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Habsburg-Lothringen, Francesca Anna	3		O	2009-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 725 000
<i>Bons de souscription \$0.10 until March 31, 2011</i>									
Habsburg-Lothringen, Francesca Anna	3		O	2009-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 362 500
IntelGenx Technologies Corp.									
<i>Options</i>									
Boudreau, James Bernard	4		O	2009-11-24	D	50 - Attribution d'options	25 000		158 088
Melchers, Bernd Josef	4		O	2009-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6500	25 000*
Simmons, Paul Anthony	5		O	2009-11-24	D	50 - Attribution d'options	25 000		125 000
Troup, John Archibald	4		O	2009-11-24	D	50 - Attribution d'options	25 000		100 000
Zerbe, Horst G.	4, 5, 3		O	2009-11-24	D	50 - Attribution d'options	25 000		250 000
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Eldon	4		O	2009-11-25	D	46 - Contrepartie de services	4 155	3.4300	4 592
International Datacasting Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates	3								
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	PI		O	2009-11-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 000 000)	0.2350	5 947 763
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	3		O	2009-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 000 000)	0.2350	5 947 763
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates	3								
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	PI		O	2009-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	5 211 092		5 211 092
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	3		O	2005-11-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	5 211 092		5 211 092
ISEE3D Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Bhullar, Baljinder	5		O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7500	95 750
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8000	90 750
Ghetler, Allan	5		O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7000	
			M	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7000	39 888*
Options									
Ghetler, Allan	5								
3139816 Canada Inc.	PI		O	2009-12-03	I	50 - Attribution d'options	100 000	0.4800	175 000
Iseemedia Inc.									
Options									
Berman, David	5		O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	195 000	0.1800	400 000
Cristiani, Damian	4	R	O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	115 000		170 000
DeCristofaro, Anthony	7	R	O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1800	1 325 000
Goldberg, Harvey	4		O	2009-11-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1800	
			M	2009-11-17	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.1800	290 000
Lipton, Michael	4		O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		290 000
pasieka, david james	4		O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	135 000	0.1800	215 000
Ivanhoe Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Graham, Robert G.	4		O	2009-11-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 850		12 364
			O	2009-11-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	7 300		
			M	2009-11-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	9 150		21 514
1092155 Ontario Inc.	PI		O	2009-11-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(11 000)	2.7000	
			M	2009-11-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 850)	2.7000	298 401
			O	2009-11-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 150)	2.7000	289 251
Ivanhoe Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Garcia, Steven	5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	37 500	2.8200	89 972
Woodall, David	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	50 000	7.0100	50 000
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	5 625	2.8200	55 625
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	37 500	8.3500	93 125
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.3900	91 125
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	13.3800	84 525
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.3700	79 525
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	13.3600	74 425
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	13.3500	50 425
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 400)	13.3400	34 025
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	13.3300	17 525
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	13.3200	5 025
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.3000	25
Options									
Garcia, Steven	5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	2.8200	912 500
Woodall, David	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	7.0100	447 500
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(5 625)	2.8200	441 875
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	8.3500	404 375
Jaguar Financial Corporation									
Actions ordinaires									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Jaguar Financial Corporation	1		O	2009-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 794 500	0.1000	1 794 500
			O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.1150	1 813 500
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.0850	1 832 500
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.0950	1 851 500
Roitman, Wesley Noah	6		O	2008-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	0.0900	120 000*
Keyera Facilities Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lock, Bradley Wayne	5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	23.0000	18 972
Kinross Gold Corporation									
<i>Options</i>									
Freeborough, Andrea Susan	5		O	2009-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	11 231	20.0900	11 231
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2009-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	26 740	20.0900	26 740
<i>Restricted Shares</i>									
Freeborough, Andrea Susan	5		O	2009-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 272		6 272
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2009-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 933		14 933
Knight Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			83 333
MineralFields Quebec 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 250 000	0.0800	1 250 000
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 250 000	0.0800	11 250 000
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 250 000	0.0800	6 250 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 218 750	0.1200	1 218 750
MineralFields Quebec 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	625 000	0.1200	625 000
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 625 000	0.1200	5 625 000
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2009-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 125 000	0.1200	3 125 000
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Clark, William Edmund	4								
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2009-11-23	I	51 - Exercice d'options	50 000	40.9800	50 000
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 418)	67.5800	7 582
			O	2009-11-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 582)	65.8400	0
LESSARD, Pierre H.	4		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	2 500	36.2000	6 500

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Clark, William Edmund	4								
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2009-11-23	I	51 - Exercice d'options	(50 000)	40.9800	396 912
LESSARD, Pierre H.	4		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	36.2000	5 900
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Options</i>									
Wallace, John Newton	5	R	O	2009-11-16	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.5600	480 000
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	56.1434	40 000
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	56.1434	0
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	55.9982	40 000
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	55.9982	0
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	56.1531	40 000
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	56.1531	0
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 700	55.7384	25 700
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(25 700)	55.7384	0
Collver, Robyn Anne	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.7500	958 694
			O	2009-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.7500	958 794
			O	2009-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.7500	958 894
			O	2009-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.7500	958 994
			O	2009-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	55.7500	959 594
Elliott, Michael Douglas	7								
SunLife Financial	PI		O	2008-03-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			563
			O	2009-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(326)	39.3999	237
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Derry, Douglas	4		O	2009-11-27	D	35 - Dividende en actions	330		14 330
Keyser, Walter Alan	4		O	2009-11-27	D	35 - Dividende en actions	505		8 005
Lang, Donald Gordon	4		O	2009-11-27	D	35 - Dividende en actions	829		6 909
Morneau, William	7		O	2009-11-27	D	35 - Dividende en actions	836		6 636
Schucht, John Frederick	4		O	2009-11-27	D	35 - Dividende en actions	274		3 774
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>									
Derry, Douglas	4		O	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	608	16.7600	5 557
Keyser, Walter Alan	4		O	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	835	16.7600	8 256
Lang, Donald Gordon	4		O	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	1 014	16.7600	9 721
Morneau, William	7		O	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	1 014	16.7600	9 721
Schucht, John Frederick	4		O	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	470	16.7600	4 562
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
4527712 CANADA INC.	3		O	2009-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 975 187
Freeman, Michael	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	1 000	4.2500	4 437*
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	2 000	4.2500	5 437
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	200	4.2500	4 637
			O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	4 228	4.2500	8 665
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.1000	3 437

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.0800	4 437
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 228)	19.0000	4 437
GOODMAN, MORRIS	3		O	2009-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 975 187
JODDES Limited	3								
Morris and Rosalind Goodman Family Foundation	PI	R	O	2009-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105 000)	16.7000	2 743 942*
		R	O	2009-09-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 319 468)	16.7000	1 424 474*
		R	O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.0000	1 414 474*
		R	O	2009-11-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 414 474)	19.0700	0
<i>Options Stock Options</i>									
Freeman, Michael	5		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	4.2500	107 703*
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	4.2500	108 703*
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	4.2500	107 503
			O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(4 228)	4.2500	103 275
Lake Shore Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hallam, Frank	4		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.1200	455 095
MOON, ALAN CLIFFORD	4, 5								
RBC Dominion Securities	PI		O	2009-11-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	0.8000	223 700*
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)		148 700*
		R	O	2006-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500		107 700*
Ouellette, Christina Sylvia Jean	5		O	2009-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 880
Verli, Merushe	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	30 000	1.7200	30 000
			O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	55 400	1.8100	85 400
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	15 334	1.9600	15 334
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 400)	4.2000	0
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 334)	4.0138	0
<i>Options</i>									
Danino, Roberto	4		O	2009-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	102 000	4.1300	102 000
MOON, ALAN CLIFFORD	4, 5		O	2009-11-17	D	50 - Attribution d'options	51 000	4.1300	326 000
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	0.8000	251 000
			O	2008-12-04	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.8000	275 000*
Ouellette, Christina Sylvia Jean	5		O	2009-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 000
			O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	120 000	4.1300	210 000
Rosado, Ignacio	4		O	2008-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	102 000	4.1300	102 000
Verli, Merushe	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		392 534
			O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(55 400)		337 134
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(15 334)		321 800
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Eric	4								
Eric Baker Family Foundation	PI		O	2007-06-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 700	2.3500	72 700
Twelve R. Squared, Inc.	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	202 944	2.2500	1 227 835
Yull, Melbourne F.	4								
Sammana Group	PI		O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.6900USD	1 056 089

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.7000USD	1 056 289
			O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.7100USD	1 057 089
			O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.7200USD	1 058 589
			O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 150	1.7300USD	1 061 739
			O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 050	1.7400USD	1 077 789
			O	2009-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 700	1.7500USD	1 141 489
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 200	1.7000USD	1 157 689
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	1.7100USD	1 160 489
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 903	1.7200USD	1 181 392
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	1.7300USD	1 187 592
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	1.7400USD	1 197 892
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	1.7500USD	1 203 992
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	1.7600USD	1 211 492
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.7700USD	1 211 592
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.7800USD	1 211 892
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	1.7900USD	1 217 992
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 300	1.8000USD	1 234 292
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 300	1.8300USD	1 246 592
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 300	1.8400USD	1 275 892
			O	2009-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 097	1.8500USD	1 350 989
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	289	1.7800USD	1 351 278
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	1.7900USD	1 354 978
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 511	1.8000USD	1 423 489
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.8100USD	1 423 789
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	1.8200USD	1 425 989
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.8300USD	1 426 189
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.8400USD	1 428 489
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 400	1.8500USD	1 460 889
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 883	1.8700USD	1 463 772
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.8800USD	1 467 072
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.8900USD	1 469 072
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 803	1.9000USD	1 472 875
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8300USD	1 472 975
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.8400USD	1 474 275
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	1.8500USD	1 475 025
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.8600USD	1 480 525
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 703	1.8700USD	1 488 228
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 400	1.8800USD	1 525 628
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.8900USD	1 528 028
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 147	1.9000USD	1 539 175
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.9300USD	1 539 875
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	1.9500USD	1 541 675
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 573	1.9600USD	1 544 248
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.9700USD	1 545 548
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.9800USD	1 546 848
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 600	1.9900USD	1 567 448
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	121 727	2.0000USD	1 689 175

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Options</i>									
Laurence, Éric	5		O	2009-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-26	D	50 - Attribution d'options	38 120	9.1800	38 120
Leader Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Krueger, Jason Ralph Daniel	4		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 166)	0.1400	0
Redwood Capital Corporation	PI		O	2009-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1500	53 000
			O	2009-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.1400	75 000
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Wayne	5		O	2009-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 035	11.9970	61 461
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	11.7118	28 711
McCain, James Scott	4, 5		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	11.5150	198 039
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 100)	11.7000	180 939
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.9600	170 939
McCain, Michael Harrison	4, 5		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(103 500)	11.9362	389 038
Les Compagnies Loblaw Limitee									
<i>Options</i>									
Davis, Sarah Ruth	5								
Stock Option SAR Plan	PI		O	2009-11-25	I	50 - Attribution d'options	1 693	32.5400	59 739
Froese, Grant Bernard	5								
Stock Option SAR Plan	PI		O	2009-11-25	I	50 - Attribution d'options	6 277	32.5400	112 759
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Dorel Industries Inc.	1		O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2009-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 100	33.3988	4 100
			O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		0
			O	2009-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 000	33.0000	15 000
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 300	33.0000	3 300
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		0
			O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 000	33.0000	15 000
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	33.7500	200
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6		O	2009-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	5 000
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Stephenson, Kenneth Munro	4		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.4500	145 500
Les Placements YPG Inc.									
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares 12,000,000 Series 1</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.5100	3 000
			O	2009-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.5800	6 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 322	22.6000	10 322
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 322	22.7300	14 644
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 322	22.5300	18 966
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	22.7400	22 466
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	22.9000	23 466
			O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	23.0000	27 766
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	23.0000	29 766
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.0000	30 766
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(30 766)	22.7200	0
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares, 8,000,000 Series 2</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	24 700	17.6000	24 700
			O	2009-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	77 400	17.6000	102 100
			O	2009-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 232	17.6500	107 332
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 232	17.6500	112 564
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 232	17.6700	117 796
			O	2009-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 232	17.5000	123 028
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 232	17.5900	128 260
			O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 232	17.6500	133 492
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 232	17.7800	138 724
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	92 400	17.8000	231 124
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	17.9200	236 324
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	17.9500	239 424
			O	2009-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	56 910	18.1000	296 334
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(296 334)	17.7700	0
<i>Billets à moyen terme 5.85 MTN Series 3 due Nov. 18, 2019</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 29 302 000.00	925.6200	\$ 29 302 000.00
			O	2009-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 29 302 000.00)	925.6200	\$ 9 000 000.00
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 9 000 000.00	914.4000	\$ 38 302 000.00
			O	2009-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 9 000 000.00)	914.4000	\$ 0.00
<i>Billets à moyen terme 6.25 MTN Series 5 due Feb. 15, 2036</i>									
YPG Holdings Inc./Les Placements YPG inc.	1		O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 53 500 000.00	837.8100	\$ 74 237 000.00
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 53 500 000.00)	837.8100	\$ 38 356 000.00
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 20 737 000.00	838.7300	\$ 20 737 000.00
			O	2009-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 20 737 000.00)	838.7300	\$ 17 619 000.00
			O	2009-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 17 619 000.00	838.8400	\$ 91 856 000.00
			O	2009-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 17 619 000.00)	838.8400	\$ 0.00
Life & Banc Split Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Life & Banc Split Corp.	1		O	2009-11-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 800	8.5000	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	8.5000	2 800
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	8.4000	6 200
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.3800	6 700
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.3900	7 500
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	8.5000	4 700
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.3800	4 200
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	8.4000	800
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.3900	0
Liquor Stores Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
de Grace, Patrick John	5								
Laurie de Grace (TFSA)	PI		O	2006-01-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	330	14.9500	330
Pat and Laurie de Grace	PI		O	2009-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(660)	14.9600	440
Pat de Grace (TFSA)	PI		O	2006-01-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	330	14.9500	330
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Mack, Rudiger	4		O	2008-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.0000	800
Lorus Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abramson, Herbert	4, 3		O	2009-11-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	17 000 000	0.0600	22 740 403
<i>Billets à ordre</i>									
Abramson, Herbert	4, 3		O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 000 000.00)		\$ 0.00
<i>Bons de souscription</i>									
Abramson, Herbert	4, 3		O	2009-11-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 500 000		9 896 689
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hahnelt, Konrad	5		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0500	81 596
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	2.0000	80 696
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	2.0000	77 296
Matrikon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leonard, Sean Michael	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.5000	38 110
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.5000	42 110
<i>Restricted Share Units</i>									
Jespersen, Kent	4	R	O	2009-09-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		20 000
Moore, Robert	4	R	O	2009-09-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		20 000
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4500	692 000
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.4200	715 000
McGraw-Hill Ryerson Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Armstrong, Susan Mary	4		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	44.6000	200
Medicago Inc.									
<i>Reçus de souscription</i>									
Chase, Randal	4		O	2006-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7200	30 000
Johnson, Pierre Marc	4		O	2009-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7200	10 000
Labbé, Pierre	5		O	2008-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.7200	20 000
Sheldon, Andrew J.	4, 5		O	2006-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 777	0.7200	27 777
Vézina, Louis-Philippe	4, 5		O	2006-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.7200	20 000
Mega Precious Metals Inc. (formerly Mega Silver Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500	0.5800	1 590 300
			O	2009-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6000	1 690 300
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6000	1 740 300
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
AITKEN, BRUCE	4, 5		O	2009-11-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)		110 450
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Allaire, Martin	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	4 380	17.2300	11 846
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	4 260	21.2000	16 106
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	1 420	27.2500	17 526
Raymond, Réal	4		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	35.9300	3 300
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	35.9400	4 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	35.9500	5 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	35.9600	6 000
Sauriol, Gaéтан	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	38.4100	0
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	1 700	27.2500	1 700
<i>Options</i>									
Allaire, Martin	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(4 380)	17.2300	36 380
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(4 260)	21.2000	32 120
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(1 420)	27.2500	30 700
Sauriol, Gaéтан	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(1 700)	27.2500	8 800
MetroBridge Networks International Inc.									
<i>Options</i>									
Bajic, Martin	4, 5		O	2008-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-16	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000*
Banks, Dorian	5		O	2009-11-16	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3000	175 000
Gillis, James Terrance	4		O	2009-11-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000*
Microbix Biosystems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gastle, William John	4, 5, 3		O	2009-11-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(215 000)	0.4900	5 920 319
			O	2009-11-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	0.4900	5 905 319
			O	2009-11-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)	0.4900	5 895 319
			O	2009-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(20 000)	0.4800	5 875 319
Midnight Oil Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dumanowski, Bernard	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 493	1.0500	123 106
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 636	1.0500	171 708
Leitch, Colin Donald	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 493	1.0500	95 680
Moslow, Thomas F.	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 583	1.0500	265 698
O'Leary, Peter	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 636	1.0500	243 613
Saizew, Martin	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 850	1.0500	272 592
Stripling, Judith Ann	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 063	1.0500	1 038 855
Weldon, Andrew Dale	5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 850	1.0500	811 951
Woods, Frederick	4, 5		O	2009-11-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 776	1.0500	1 882 886
Minéraux Maudore Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Godard, Julie	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	4.0000	24 666
MINES ABCOURT INC.									
<i>Bons de souscription</i>									
Courtois, Jean-Guy	4		O	2009-11-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(3 300)		0
Filion, Marc	4		O	2007-11-05	D	55 - Expiration de bons de souscription	(6 600)	0.3800	0
Hinse, Normand	4		O	2007-11-05	D	53 - Attribution de bons de souscription	19 800	0.2000	19 800
			O	2009-11-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(19 800)		170 000
Hinse, Renaud	4, 5, 3		O	2009-11-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(13 200)	0.2000	98 000
Lortie Hinse, Judith	4		O	2009-11-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(7 900)		84 000
Mines Agnico-Eagle Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robitaille, Jean	5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	65.7720	15 180
Mines d'Or Dynacor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demers, Roger	4		O	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Demers, Roger	4		O	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mines Richmond Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamandy, H. Gregory	4, 3								
Oxbridge Bank & Trust SCC	PI		O	2009-11-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 230 000	3.5000USD	4 020 854*
MKS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deck, Philip Charles	4, 5								
Gennova Capital Corp.	PI		O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.5000	1 051 133
Harris, Michael	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	9.3200	41 284*
Hurlow, Gerald Stewart	4								
Gerald S.Hurlow	PI		O	2009-11-27	I	51 - Exercice d'options	5 000	6.7500	220 985
Meteor Capital Inc	PI		O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.4900	7 800
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	9.5000	10 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Wasylyshyn, R. Larry	5		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.4000	9 031
Tax Free Savings Account: R. L. Wasylyshyn	PI		O	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.3500	69
Options									
Hurlow, Gerald Stewart	4		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.7500	30 000
Monterey Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Hoeppner, Jacob	5		O	2008-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.8200	400
Manuel, Patrick	5		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	3.9500	709 783
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	4.0000	712 883
			O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.4000	714 883
Pandila, Amar	5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	3.8000	589 125
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	3.8500	626 625
			O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	4.4000	630 825
Morguard Real Estate Investment Trust									
Parts									
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	172 100	11.3500	172 100
			O	2009-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(172 100)		0
Morneau Sobeco Income Fund									
Parts de fiducie									
Denham, Gillian H. (Jill)	4		O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	630	9.6000	1 730
MOSAID Technologies Incorporated									
Actions ordinaires									
Gillingham, Peter	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.1000	11 344*
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.0500	11 144*
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.0100	11 044*
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	19.0000	8 144*
			O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.1000	7 144*
			O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.9500	6 144*
Neo Material Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Psaras, Dimitrios	5								
Morgan Stanley	PI		O	2009-11-19	I	51 - Exercice d'options	20 000	2.0500	27 000
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	4.2260USD	20 000
Options									
Psaras, Dimitrios	5		O	2009-11-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.0500	50 000
Nevsun Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
DAVIS, Clifford Thomas	4, 5		O	2009-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	3.2400	695 300*
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	3.3200	680 300*
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	3.4500	660 000*
Nexen Inc.									
Options Stock									
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2009-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	12.7175	440 000
NovaGold Resources Inc.									
Actions ordinaires									
MacDonald, Robert John	5		O	2009-10-13	D	51 - Exercice d'options	3 055		153 091

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 055)	6.3200	150 036
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	5 847		155 883
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 847)	5.9000	150 036
			O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	6 229		156 265
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 229)	6.5000	150 036
			O	2009-12-03	D	51 - Exercice d'options	3 201		153 237
			O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 201)	6.8100	150 036
Van Nieuwenhuysse, Rick	4, 5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.8000	1 161 720*
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	6.2500	1 157 620*
<i>Options</i>									
Iley, Sacha Amela	1		O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		427 250
			O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	6 080	6.4100	433 330
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 080)	6.4100	427 250
MacDonald, Robert John	5		O	2009-10-13	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.4500	1 084 350
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.4500	1 074 350
			O	2009-12-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.4500	1 064 350
			O	2009-12-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.4500	1 059 350
Noveko International inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Chen, Chien-Yeh	7, 5	R	O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	2.2200	220 400
			R	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	2.2000	190 400
			R	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	2.2300	189 300
			R	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 300)	2.2100	175 000
			O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	2.1200	173 500
			O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	2.1100	171 700
			O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 700)	2.1000	150 000
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
<i>Droits de souscription</i>									
Din, Julian John	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	0.6500	10 000*
Groten, Gregory Joseph	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	0.6500	15 000*
Halvorson, Michael Henreid	4		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	290 000	0.6500	290 000
Judith Halvorson	PI		O	2009-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.6500	35 000
Lane, John Michael	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	0.6500	15 000*
Panchmatia, Ketan	5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	0.6500	15 000*
Ross, Hugh	4, 5		O	2009-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.6500	50 000
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Froese, Robert	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	30 000	11.0500	35 194
<i>Options</i>									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	20 000	11.0500	145 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Christie, Kevin	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	25 000	11.0500	245 000
Dalman, Steven Jon	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	20 000	11.0500	235 850
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	25 000	11.0500	232 500
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	25 000	11.0500	224 000
Truba, Joshua Thomas	5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	20 000	11.0500	160 100
Verge, Alexander G.	4, 5		O	2009-11-23	D	50 - Attribution d'options	27 000	11.0500	249 500
Restricted Share Units									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000	11.0500	6 900
Christie, Kevin	5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400	11.0500	10 347
Dalman, Steven Jon	5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800	11.0500	8 833
Froese, Robert	5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	11.0500	11 247
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	11.0500	9 833
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	11.0500	9 893
Truba, Joshua Thomas	5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800	11.0500	6 367
Verge, Alexander G.	4, 5		O	2009-11-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	11.0500	11 247
ONEX CORPORATION									
Actions à droit de vote subalterne									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	882	23.2837	5 067
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 225	23.4987	6 292
Duncanson, Timothy Andrew Robert	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	511	23.4987	79 818
Govan, Christopher Allan	5		O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 170	23.4987	59 166
Lewtas, Donald William	5		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 803	23.2837	69 575
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 944	23.4987	77 519
Munk, Anthony	7		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	23.8469	282 903
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	24.0000	292 103
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	23.3680	299 103
3062602 Nova Scotia Company	PI		O	2009-12-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(241 012)		0
3230906 Nova Scotia Company	PI		O	2003-06-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	241 012		241 012
Onex Corporation	1		O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	62 600	23.8470	62 600*
			O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(62 600)		0
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	267 000	23.9700	267 000*
			O	2009-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(267 000)		0
			O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 300	23.3290	50 300*
			O	2009-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(50 300)		0
			O	2009-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	53 400	23.3830	53 400*
			O	2009-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(53 400)		0
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	498 800	22.7540	498 800*
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(498 800)		0
Open Range Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Griffith, David Mark	5		O	2009-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(12 625)	2.0000	64 575
Options									
Faircloth, Ken	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	55 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	65 000	1.9900	130 000
Jensen, Dean R.	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	55 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	65 000	1.9900	130 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	55 000	1.9900	
			M	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	65 000	1.9900	75 000
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
<i>Options</i>									
Sirois, Denis M.	4, 5, 3		O	2009-11-17	D	50 - Attribution d'options	10 000		130 000
Orbit Garant Drilling Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexandre, Eric	4, 5		O	2008-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			513 523
Alexandre, Pierre	4, 5, 3		O	2008-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500 000	4.0000	
6705570 Canada Inc.	PI		M	2008-06-26	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500 000	4.0000	10 270 451
Pain Canada Compagnie, Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Maple Leaf Foods Inc.	3		M	2009-11-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	122 900		22 818 515
Canadian Bakeries Inc.	PI		O	2003-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-01-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 900	53.0000	
Parta Solutions Durables Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Teuscher, Adrian A.	4		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1500	564 333
Pason Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holodinsky, David	5	R	O	2009-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 538	10.9800	5 000
Mackechnie, Peter Struthers	4		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.0815USD	74 000
			O	2009-11-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)	10.4040USD	72 000
<i>Options</i>									
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	10 000		50 000
Glasspoole, James Harold	5		O	2009-11-25	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	16.6100	113 000
PEAK ENERGY SERVICES TRUST									
<i>Droits CD - 12 Sept 2012</i>									
Grafton, Richard Alfred	4								
Richard Grafton RRSP	PI		O	2009-11-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		
			M	2009-11-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		100 000
Hayden, Stephen Cyril	4		O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 900		
			M	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 900		
			M'	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 900		13 900*
Hayden Capital Corp.	PI		O	2009-11-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	305 900		
			M	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	305 900		
			M'	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	305 900		
			M''	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	305 900		305 900*
Joanne Rowe	PI		O	2009-11-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	25 750		
			M	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	25 750		
			M'	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	25 750		
			M''	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	25 750		25 750*
Herbert, Dean	5		O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 595		
			M	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 595		
			M'	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 595		33 595*

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Huber, Matthew	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 909		28 909*
Huber Family Trust	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	C	53 - Attribution de bons de souscription	41 500		41 500*
RESP Matt Huber	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		12 500*
RSP Matt Huber	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	10 252		10 252*
Hudson, John E.	5		O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 199		
			M	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 199		
			M'	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 199		17 199*
Jerome, Marion Marlene	5		O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 770		
			M	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 770		
			M'	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 770		9 770*
Kaufmann, Dale	5		O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 055		
			M	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 055		
			M'	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 055		30 055*
Kernaghan, Edward James	3								
Alice G. Kernaghan	PI		O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 295 000)	0.0100	3 000
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.0150	0
Elizabeth A. Kernaghan	PI		O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0100	0
Kernaghan Securities Ltd	PI		O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(111 000)	0.0100	235 790
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(235 790)	0.0100	0
Principia Research Inc	PI		O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 500)	0.0100	20 000
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0100	0
Moore, Frederick	4		O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 687		
			M	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 687		
			M'	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 687		33 687*
Deb Moore	PI		O	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	54 612		
			M	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	54 612		
			M'	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	54 612		54 612*
First Associates Investment Inc.	PI		O	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	12 065		
			M	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	12 065		
			M'	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	12 065		12 065*
Robinson, Douglas F.	4		O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 256		
			M	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 256		
			M'	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 256		16 256*
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0100	165 256*
Whitteron, Curt	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 687		71 687*
Curt Whitteron RSP	PI		O	2004-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 500		5 500*
Paula Whitteron	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	1 300		1 300*
Paula Whitteron RSP	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	26 800		26 800*
Whitteron Family Trust	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-11-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	60 000		60 000*
<i>Options</i>									
Comeau, Guy	5		O	2009-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Comeau, Guy	5		O	2009-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hayden, Stephen Cyril	4								
Hayden Capital Corp.	PI		O	2009-11-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.5100	229 400*
			O	2009-11-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(202 900)	0.5000	26 500*
			O	2009-11-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 500)	0.5130	0
Huber, Matthew	5		O	2009-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 769		28 909*
Whitteron, Curt	5		O	2009-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 994		108 628*
			O	2009-12-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(36 941)		71 687*
Whitteron Family Trust	PI		O	2009-12-01	C	90 - Changements relatifs à la propriété	36 941		46 941*
			O	2009-12-01	C	99 - Correction d'information	13 059		60 000*
Pembina Pipeline Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bissett, David A.	4		O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	16.7200	122 007
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	16.5000	114 907
O'Donoghue, Leslie	4		O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 770	16.5800	5 770
			O	2009-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	16.5900	6 070
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Droits Incentive</i>									
LaPrade, Rene	5		O	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			43 125
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 200	0.0500	49 740
<i>Options</i>									
LaPrade, Rene	5		O	2009-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			130 000
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-11-27	D	50 - Attribution d'options	15 000	30.4400	75 000
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.1500	34 000
Frank, Louis	4								
Lou Frank Trust	PI		O	2009-11-27	I	51 - Exercice d'options	59 500		442 509
			O	2009-12-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(8 000)		434 509
Grasby, Andrew David	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.4500	29 800
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.6100	29 700
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.7200	29 400
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.7600	29 200
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	49.8000	27 000
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	49.8100	26 300
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	49.8500	25 300
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.9600	25 100
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	49.9800	23 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.8600	23 400
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	49.9600	22 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.9700	22 400
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.0500	22 200

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	50.1000	21 100
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	50.1500	19 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	50.1700	17 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	50.1900	17 100
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	50.2000	15 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	50.2100	15 100
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	50.2400	14 600
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.2800	13 600
Hawkes, Peter Norman	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	28 750	8.1500	29 270
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 750)	8.1500	520
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	250	26.9100	770
Knight, Allen Edward Albert	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	50.3000	0
<i>Options</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.1500	70 000
Frank, Louis	4		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(59 500)	4.1500	40 000
Hawkes, Peter Norman	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(28 750)	8.1500	85 250
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(250)	26.9100	85 000
Petro-Canada									
<i>Options Executive Stock Option Plan</i>									
WESLEY, HELEN JUNE	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(17 408)	38.9200	51 592
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.8640	2 136 144
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 200	1.9700	2 146 344
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	173 100	1.9040	2 319 444
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 700	1.8990	2 336 144
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.1000	2 386 144
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.1780	2 436 144
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 500	2.1040	2 508 644
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.1380	2 511 144
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 900	2.0310	2 528 044
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 500	1.9980	2 623 544
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.0270	2 625 544
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 600	1.9940	2 636 144
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91 900	2.0920	2 728 044
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 100	2.0780	2 736 144
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 100	2.1430	2 760 244
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 000	2.1050	2 863 244
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	2.1420	2 867 444
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 700	2.1230	2 936 144
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 900	2.2240	2 991 044
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	116 500	2.1690	3 107 544
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	2.1500	3 115 544
			O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 600	2.2170	3 136 144
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5	R	O	2009-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	1.2130	534 765

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brewer, Earl	4, 5, 3								
Berak Investments Ltd.	PI		O	2009-11-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 500	3.2000	5 054 650
Petrie, James M.	5		O	2009-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(15 000)	3.2000	0
			O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	6 100	1.7200	6 100
			O	2009-12-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	3.1000	6 000
Anna Petrie	PI		O	2004-03-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50	3.1000	50
Naomi Petrie	PI		O	2004-03-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50	3.1000	50
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI		O	2009-11-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 500	3.2000	6 286 845
<i>Options</i>									
Petrie, James M.	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(6 100)	1.7200	75 250
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mogford, Mary	4		O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73	127.1300	12 673
			O	2009-12-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(73)		12 600
Precision Drilling Trust									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
Stickland, Wane Jacob	5		O	2009-11-25	D	59 - Exercice au comptant	(4 800)	7.3549	971
<i>Parts de fiducie</i>									
Stickland, Wane Jacob	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.1400	20 051
Prestige Telecom Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bolouri, Chahram	4								
Société en Commandite BBN	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170 000)	0.2500	214 155
Methot, Pierre Yves	4, 5, 3								
Mrs. Methot	PI		O	2009-11-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 000 000)	0.2500	4 565 000
Progress Energy Resources Corp. (formerly ProEx Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Culbert, Michael Robert	5		O	2009-11-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 600)	13.1100	1 635 615
Johnson, David Daniel	4, 5		O	2009-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	13.1000	3 346 561
Provident Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
MITCHELL, Robert William	4								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2009-12-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)		15 000
Public Storage Canadian Properties									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Singelyn, David	7								
SG Canadian Investors ULC	PI		O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.5000	221 000
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.5000	221 500
Pulse Seismic Inc.									
<i>Options</i>									
Coleman, Neal James	5		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		250 000*
Puma Exploration Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Bons de souscription</i>									
Proulx, André	5		O	2005-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	12 500	0.1905	
			M	2005-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	12 500	0.1905	46 500
Pure Energy Services Ltd.									
<i>Options</i>									
De Bonis, Michael Paul Jr.	7, 5		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		95 000
Delaney, James Kevin	4, 7, 5		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		120 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		70 000
Niers, Rutger Carel Lodewijk	5		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		120 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		70 000
Smith, James Cameron	4		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	9.0000	20 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.2500	10 000
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BARTLIFF, CHARLES ELLIOTT	4		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	65.0000	
			M	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.6500	50 000
			O	2009-06-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	457.0000	
			M	2009-06-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	4.5700	25 000
			O	2009-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	506.0000	
			M	2009-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0600	20 000*
Cudney, Robert Douglas	3								
Northfield Capital Corporation	PI		O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.6500	5 903 500
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	5.6500	5 905 800
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.6500	5 906 000
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.6400	5 907 000
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.6500	5 907 900
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.6500	5 908 500
<i>Options</i>									
BARTLIFF, CHARLES ELLIOTT	4		O	2008-03-07	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	58.0000	
			M	2008-03-07	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.5800	309 000
<i>Options Incentive Stock Options</i>									
BARTLIFF, CHARLES ELLIOTT	4		O	2007-05-04	D	50 - Attribution d'options	159 000	201.0000	
			M	2007-05-04	D	50 - Attribution d'options	159 000	2.0100	359 000
			O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	65.0000	
			M	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.6500	309 000
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dion, Christian	5		O	2008-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			419
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	161 700	21.5000	161 700
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(161 700)	21.5000	0
<i>Options</i>									
Dion, Christian	5		O	2008-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 000
QuStream Corporation									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Gallo, Paul	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0800	80 000
Redcliffe Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Upitis, Geoffrey	5		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.5000	8 344
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.5000	6 344
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balsillie, James	7, 5								
1258700 Ontario Limited	PI		O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	61.9700	30 586 995
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	62.0200	30 586 395
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	62.0300	30 585 595
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	62.0600	30 584 395
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	62.0700	30 582 795
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.0800	30 581 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	62.0900	30 580 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	62.1100	30 580 095
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	62.1200	30 578 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.1300	30 578 495
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.1400	30 577 995
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.1700	30 577 595
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.1800	30 577 295
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	62.1900	30 574 295
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	62.2000	30 572 295
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.2100	30 571 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	62.2200	30 571 195
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.2300	30 571 095
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	62.2600	30 568 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	62.2700	30 567 395
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.2900	30 566 495
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	62.3000	30 564 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	62.3200	30 563 795
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	62.3500	30 562 795
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.3600	30 562 395
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.4000	30 561 495
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.4100	30 560 995
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	62.4300	30 560 395
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.4400	30 559 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.7500	30 559 695
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.7600	30 559 495
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.7700	30 559 095
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.7800	30 558 995
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.8300	30 558 695
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	62.8700	30 557 995
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.8800	30 557 795
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.8900	30 557 395
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.0000	30 556 995

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.0500	30 556 695
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.1900	30 555 895
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.3800	
			M	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.2800	30 555 395
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.3300	30 554 995
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3500	30 554 695
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.3700	30 554 095
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3900	30 553 795
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.4000	30 552 995
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4100	30 552 595
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41)	63.4200	30 552 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4300	30 552 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4400	30 551 754
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4500	30 551 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.4700	30 550 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4900	30 550 254
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5000	30 549 954
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5100	30 549 654
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.5200	30 548 954
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.5300	30 547 954
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.5400	30 547 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.5500	30 546 654
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.5600	30 545 454
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	63.5700	30 543 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	63.5800	30 541 654
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	63.5900	30 539 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.6000	30 539 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	63.5100	30 537 754
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.6200	30 537 054
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	63.6300	30 535 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.6400	30 534 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.6500	30 534 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6600	30 533 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	30 533 654
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6800	30 533 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.6900	30 532 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7300	30 532 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.7400	30 531 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7600	30 531 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7700	30 530 954
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.5800	
			M	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.7800	30 530 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7900	30 529 954
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.8200	30 529 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.8300	30 528 754
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8400	30 528 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.8500	30 527 854

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8600	30 527 654
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.8700	30 527 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.8800	30 526 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.8900	30 526 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	63.9000	30 524 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	63.9100	30 521 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	63.9200	30 520 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	63.9300	30 518 654
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.9400	30 517 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	63.9500	30 516 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	63.9600	30 515 054
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	63.9700	30 513 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	63.9800	30 512 054
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.9900	30 511 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	64.0000	30 510 254
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.0100	30 509 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	64.0200	30 507 754
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	64.0300	30 505 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	64.0400	30 504 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	64.0500	30 502 654
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	64.0600	30 500 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	64.0700	30 500 054
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	64.0800	30 497 954
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	64.0900	30 495 454
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	64.1000	30 494 054
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	64.1100	30 491 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	64.1200	30 490 054
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	64.1300	30 487 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	64.1400	30 485 954
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	64.1500	30 484 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	64.1600	30 483 454
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.1700	30 482 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.1800	30 482 454
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.1900	30 481 854
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.2000	30 481 554
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.2100	30 481 354
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.2200	30 481 154
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.2500	30 480 954
			O	2009-11-20	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(53 421)		30 427 533
The Balsillie Family Foundation	PI		O	2009-11-20	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	40 664		40 664
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.0800	40 364
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	62.1100	39 064
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	62.1700	38 464
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	62.1900	37 864
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.2600	37 364
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.2700	36 864
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	62.3000	35 464

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.3600	35 064
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.4100	34 564
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.4300	34 064
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.7900	33 664
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	62.8700	32 964
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.0500	32 664
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.2800	32 264
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3300	31 964
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3400	31 864
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64)	63.3500	31 800
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3700	31 500
			O	2009-11-20	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(200)	63.3900	31 300
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4000	31 100
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.4100	30 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.4300	29 900
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4400	29 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4600	29 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4700	29 000
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4900	28 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.5100	28 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.5200	27 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5300	27 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.5500	26 900
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5600	26 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.5700	26 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.5800	25 900
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	63.5900	24 800
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6000	24 500
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.6100	23 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.6300	23 000
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6500	22 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6700	22 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.6800	22 300
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.6900	21 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7300	21 500
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.7400	20 800
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7700	20 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.7800	20 100
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7900	19 900
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8200	19 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.8300	19 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.8500	19 000
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8700	18 800
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.8800	18 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8900	18 200
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9000	18 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.9100	16 800
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.9200	16 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.9300	15 900
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9400	15 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.9500	15 300
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.9600	14 300
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.9700	13 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.9800	13 300
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9900	13 100
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.0000	12 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	64.0100	11 900
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.0200	11 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.0300	10 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.0400	9 900
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.0500	9 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	64.0600	8 500
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.0700	8 100
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	64.0800	6 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	64.0900	5 500
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.1000	5 000
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.1100	4 400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	64.1200	3 500
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	64.1300	2 600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.1400	2 200
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.1500	1 700
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.1600	1 200
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.1700	800
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.1800	600
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.1900	400
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.2000	200
			O	2009-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.2100	0
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5								
1258701 Ontario Limited	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.1900	31 802 920
			O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	63.2200	
			M	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	63.2200	31 801 320
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.2300	31 800 720
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	63.2500	31 799 620
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.2600	31 799 220
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.2700	31 798 920
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	63.2800	31 797 820
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.2900	31 796 620
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3700	31 796 420
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 288)	63.3800	31 795 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.3900	31 794 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	63.4000	31 792 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4100	31 792 532

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4200	31 792 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.4300	31 791 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.4400	31 791 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	63.4500	31 788 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.4600	31 786 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	63.4700	31 785 032
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.4800	31 784 032
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.4900	31 783 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.5000	31 782 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	63.5100	31 780 632
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.5200	31 779 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	63.5300	31 778 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	63.5400	31 777 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.5500	31 776 732
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.5600	31 775 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.5700	31 774 732
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.5800	31 774 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5900	31 773 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.6000	31 773 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6100	31 773 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6200	31 772 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.6300	31 772 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	63.6400	31 770 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	63.6500	31 768 732
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.6600	31 767 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.6700	31 767 032
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7000	31 766 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7200	31 766 632
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7300	31 766 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7400	31 766 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7600	31 766 032
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.7700	31 765 532
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7900	31 765 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.8200	31 764 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.8400	31 764 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.8700	31 764 032
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.8800	31 763 032
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.8900	31 762 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.9000	31 762 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.9100	31 761 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.9200	31 761 532
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.9300	31 760 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.9400	31 760 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.9500	31 759 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9800	31 759 632
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.9900	31 758 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	64.0100	31 757 932

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0200	31 757 732
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	64.0300	31 756 532
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.1100	31 756 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.2300	31 755 632
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.2400	31 755 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.2500	31 754 632
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.2600	31 754 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.2700	31 753 632
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	64.2800	31 752 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.2900	31 751 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	64.3000	31 749 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.3100	31 749 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.3200	31 749 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.3300	31 748 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.3400	31 747 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.3500	31 747 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.3600	31 746 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.3800	31 745 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.3900	31 745 132
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	64.4000	31 744 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.4100	31 743 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	64.4200	31 742 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.4300	31 741 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.4400	31 741 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.4900	31 740 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.5100	31 740 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.5200	31 739 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.5300	31 739 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	64.5400	31 738 532
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5500	31 738 232
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.5600	31 737 732
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.5800	31 737 332
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.5900	31 736 632
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.6000	31 735 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.6200	31 734 932
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.6300	31 734 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.6400	31 733 832
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.6600	31 733 432
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.6800	31 732 732
			O	2009-11-23	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(47 125)		31 685 607
The Lazaridis Family Foundation	PI		O	2009-11-23	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	47 125		47 125
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.1900	46 825
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.2200	46 125
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.2300	45 825
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.2500	45 125
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.2600	44 425
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2700	44 225

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.2800	43 525
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.2900	42 725
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	63.3700	42 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.3800	41 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.3900	41 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	63.4000	40 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4100	40 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.4300	39 500
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	63.4500	37 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.4600	36 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	63.4700	35 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.4800	34 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4900	34 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.5000	33 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.5100	32 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.5200	32 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.5300	31 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.5400	30 500
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.5500	29 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.5600	29 500
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.5700	28 800
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.5800	28 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.5900	28 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.6000	27 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6100	27 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.6200	27 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	63.6400	26 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	63.6500	24 500
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.6600	23 800
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.6700	23 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.7000	22 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.7200	22 800
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7300	22 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.7700	22 500
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.7900	22 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8200	22 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.8300	21 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.8400	21 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.8800	20 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.8900	20 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9000	20 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9100	19 800
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9200	19 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.9300	19 100
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.9400	18 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.9800	18 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	64.0200	16 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0300	16 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.1000	15 800
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.1100	15 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.1800	15 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.2300	15 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.2400	14 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.2500	14 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.2600	14 100
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.2700	13 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.2800	13 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.2900	12 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	64.3000	11 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.3100	10 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.3200	10 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	64.3300	9 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.3400	9 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.3500	9 100
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.3600	8 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.3700	8 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.3800	8 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.3900	7 300
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.4000	7 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.4200	6 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.4300	5 800
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4500	5 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.4800	5 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.4900	5 100
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.5100	4 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5200	4 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.5300	4 200
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5400	3 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.5500	3 700
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5600	3 400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.5800	2 800
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5900	2 500
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.6000	2 100
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.6100	1 900
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.6200	1 600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.6300	1 000
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.6400	600
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.6600	400
			O	2009-11-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.7000	0
Ressources Caldera Inc.									
Subscription Receipts									
Winston, Ronald	3		O	2005-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ressources Majescor Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Leroux, Bernard	3								
RRSP	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3000	783 473
Ressources Mengold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scodnick, Joel	4		O	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-11-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 800 000	0.0300	2 410 932
			O	2008-01-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	605 932		610 932
Helm Exploration Inc.	PI		O	2008-01-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(494 068)		
			M	2008-01-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 100 000)		1 652 542
		R	O	2008-08-31	I	97 - Autre	1 800 000		3 452 542
			O	2009-11-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(808 475)		2 644 067
<i>Options</i>									
Scodnick, Joel	4		O	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			310 000
			O	2007-04-11	D	50 - Attribution d'options	240 000		550 000
		R	O	2008-02-12	D	50 - Attribution d'options	210 000		760 000
			O	2008-05-31	D	52 - Expiration d'options	(110 000)		650 000
		R	O	2008-07-15	D	50 - Attribution d'options	200 000		850 000
			O	2009-01-31	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		650 000
RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paulin, Lynda	5								
CDS	PI		O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.0750	2 611 760
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alarie, GABRIEL	4		O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1000	2 154 500
Ressources Strateco inc.									
<i>Actions ordinaires 119266432 en circulation au 20 octobre 2008</i>									
Hebert, Guy	4, 5								
BBH Geo-Management inc.	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.8600	4 991 614
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.8500	4 992 114
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.8500	5 006 614
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8400	5 021 614
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.8300	5 025 614
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.7900	5 033 614
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.7700	5 039 614
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7800	5 042 614
			O	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8000	5 057 614
			O	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.8100	5 071 614
			O	2009-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7900	5 072 114
			O	2009-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.8100	5 075 614
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Tiomin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fleming, William Alexander Keevil, Norman Bell	7 4, 3		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.2500	795
MGC Investments Ltd.	PI		O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	36.8513	162 632
ONOMO Investments Ltd.	PI		O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	36.3804	20 000
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	36.3804	0
Ressources Vantex Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ramsden, Bruce	5		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600 000)		0
<i>Bons de souscription</i>									
Belisle, Denis	4		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(441 667)		88 333
Bouvier, Robert	4		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 006 759)		201 352
2628-5163 Québec Inc.	PI		O	2009-11-26	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 667)		1 333
Carlou, Wayne	5		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(144 167)		28 833
RRSP	PI		O	2009-11-26	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(31 667)		6 333
Léger, Philippe	4		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(88 333)		17 667
Morissette, Guy	5		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(259 399)		51 880
GM Prospection Inc.	PI		O	2009-11-26	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(394 027)		78 806
REER Guy Morissette	PI		O	2009-11-26	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(683 333)		136 667
Pelletier, Luc	4								
Luc Pelletier - REER	PI		O	2009-11-26	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(90 000)		18 000
Manon Godin	PI		O	2009-11-26	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(16 667)		3 333
<i>Options</i>									
Belisle, Denis	4		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(191 667)		38 333
Bouvier, Robert	4		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(206 018)		41 204
Morissette, Guy	5		O	2009-11-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(393 519)		78 704
Stephanie Morissette	PI		O	2009-11-26	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(20 833)		4 167
Ressources X-Ore inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellerive, Alain	4		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0600	2 288 349
Revelt Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shanahan, John Gerard	4		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.2707USD	1 371 003
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Prupas, David Lewis	7								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.9800	237 000
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	7.0000	238 600
			O	2009-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.0000	240 600

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
loughlissen, Arezki	5		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.6000	10 533
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rogers Communications Inc.	1		O	2009-11-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 350 000	29.2700	1 350 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 350 000)		0
Rogers, Loretta A.	4, 5, 3		O	2009-11-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 750)		106 530
Rogers Sugar Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Walton, Michael	8		O	2009-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.0200	
			M	2009-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.0200	2 500*
Rubicon Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adamson, David William	4, 5		O	2009-11-20	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.7700	652 522
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.4800	642 522
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 800)	4.4900	619 722
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	4.5000	606 022
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 100)	4.5100	584 922
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	4.5300	573 222
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.5500	572 522
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.5800	562 522
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.5900	552 522
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.6000	542 522
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.6200	532 522
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	4.6300	528 022
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.6400	508 022
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	4.6500	492 522
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.6600	472 522
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.6700	452 522
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	4.5200	450 622
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 100)	4.5300	432 522
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 200)	4.5400	420 322
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.5500	415 322
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.5600	410 322
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	4.6000	402 522
Brodie, Derek John Robert	4		O	2009-11-20	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.7700	99 900*
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	58 300	0.7700	138 200*
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.5000	79 900*
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.6200	118 200*
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	4.6300	100 200*
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.7000	80 200*
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.7100	79 900*
Cavalluzzo, Bill	5		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	4.4700	284 317
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 300)	4.4800	266 017
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77 700)	4.4900	188 317
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 700)	4.5000	147 617

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	4.5100	134 017
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	4.5200	127 117
			O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.7700	377 117
Martin, Philip Stephen	4		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.7700	425 000
<i>Options</i>									
Adamson, David William	4, 5		O	2009-11-20	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.7700	750 000
Brodie, Derek John Robert	4		O	2009-11-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.7700	298 300*
			O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(58 300)	0.7700	240 000*
Cavalluzzo, Bill	5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.7700	320 000
Martin, Philip Stephen	4		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(150 000)		240 000
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agapov, Vladimir Pavlovich	4, 3	R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	58 937 167
		R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 917 167
		R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	58 897 167
		R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	58 877 167
		R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	58 857 167
		R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	0.4600	58 840 667
		R	O	2009-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 820 667
		R	O	2009-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 800 667
		R	O	2009-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 780 667
		R	O	2009-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.4300	58 773 667
		R	O	2009-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4200	58 753 667
		R	O	2009-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 733 667
		R	O	2009-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 713 667
		R	O	2009-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 693 667
		R	O	2009-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 673 667
		R	O	2009-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 653 667
		R	O	2009-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 633 667
		R	O	2009-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 613 667
		R	O	2009-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4400	58 603 667
		R	O	2009-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 583 667
		R	O	2009-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 563 667
		R	O	2009-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 543 667
		R	O	2009-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	58 523 667
		R	O	2009-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	0.4500	58 513 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5500	56 894 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5500	56 874 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5500	56 854 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5500	56 834 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5500	56 814 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5600	56 794 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5600	56 774 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5700	56 754 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5800	56 734 167
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 714 167
		R	O	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4000	58 493 167

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 473 167
		R	O	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 453 167
		R	O	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.4200	58 447 667
		R	O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4000	58 427 667
		R	O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 407 667
		R	O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.4200	58 406 667
		R	O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 386 667
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 366 667
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 346 667
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 326 667
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.4200	58 320 167
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4200	58 300 167
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	0.4200	58 286 667
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4200	58 266 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 246 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 226 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 206 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 186 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 166 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	58 146 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4200	58 126 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4200	58 106 667
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 086 667
		R	O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 066 667
		R	O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.4200	58 063 667
		R	O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4100	58 043 667
		R	O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4200	58 023 667
		R	O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4200	58 003 667
		R	O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	57 983 667
		R	O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	57 963 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	57 943 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 923 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 903 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 883 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 863 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 843 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 823 667
		R	O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 803 667
		R	O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	57 783 667
		R	O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 763 667
		R	O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 743 667
		R	O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 723 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 703 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 683 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 663 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 643 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.4700	57 640 667

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 620 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 600 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 580 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 560 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 540 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 520 667
		R	O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 500 667
		R	O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 480 667
		R	O	2009-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5800	56 694 167
		R	O	2009-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 674 167
		R	O	2009-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 654 167
		R	O	2009-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 634 167
		R	O	2009-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 614 167
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	57 460 667
		R	O	2009-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6000	56 594 167
		R	O	2009-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.6000	56 593 167
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	57 440 667
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	57 420 667
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 400 667
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 533 167
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 380 667
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 360 667
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 553 167
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 340 667
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 533 167
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4400	57 320 667
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 513 167
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 493 167
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 300 667
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 473 167
		R	O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 280 667
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6000	56 453 167
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6000	56 433 167
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6100	56 413 167
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6100	56 393 167
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6000	56 373 167
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5800	56 353 167
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5800	56 333 167
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5800	56 313 167
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 293 167
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5900	56 273 167
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 260 667
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6000	56 253 167
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6000	56 233 167
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 240 667
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6100	56 213 167
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	57 220 667

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.6100	56 193 167
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 200 667
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 180 667
		R	O	2009-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5700	56 173 167
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 160 667
		R	O	2009-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.5800	56 169 667
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	57 140 667
		R	O	2009-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.5900	56 167 667
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4800	57 120 667
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4700	57 100 667
		R	O	2009-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 147 667
		R	O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4700	57 080 667
		R	O	2009-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 127 667
		R	O	2009-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 107 667
		R	O	2009-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 087 667
		R	O	2009-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 067 667
		R	O	2009-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 047 667
		R	O	2009-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 027 667
		R	O	2009-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5400	56 007 667
		R	O	2009-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	55 967 667
		R	O	2009-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	55 927 667
		R	O	2009-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	55 887 667
		R	O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5400	57 060 667
		R	O	2009-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5400	55 847 667
			O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5400	
		R	M	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5500	57 020 667
		R	O	2009-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	55 807 667
		R	O	2009-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5400	55 767 667
		R	O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5600	57 000 667
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5200	55 727 667
		R	O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 980 667
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5200	55 687 667
		R	O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 960 667
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5200	55 647 667
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	55 607 667
		R	O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 940 667
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	55 567 667
		R	O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5300	56 920 667
		R	O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.5700	56 914 167
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5300	55 527 667
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5400	55 487 667
		R	O	2009-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5500	55 447 667
		R	O	2009-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5600	55 407 667
		R	O	2009-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5700	55 367 667
		R	O	2009-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5600	55 327 667
		R	O	2009-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5600	55 287 667

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5600	55 247 667
		R	O	2009-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5500	55 207 667
		R	O	2009-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5600	55 167 667
		R	O	2009-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5600	55 127 667
		R	O	2009-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5700	55 087 667
		R	O	2009-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5800	55 047 667
		R	O	2009-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 500)	0.6000	55 003 167
		R	O	2009-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 963 167
		R	O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.6000	54 923 167
		R	O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.6000	54 917 667
		R	O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 877 667
		R	O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.6000	54 837 667
		R	O	2009-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	0.6000	54 799 667
		R	O	2009-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.5900	54 796 667
		R	O	2009-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5800	54 756 667
		R	O	2009-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 716 667
		R	O	2009-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.6000	54 676 667
		R	O	2009-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5800	54 636 667
		R	O	2009-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 596 667
		R	O	2009-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.6000	54 556 667
		R	O	2009-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 516 667
		R	O	2009-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 476 667
		R	O	2009-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5800	54 436 667
		R	O	2009-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 396 667
		R	O	2009-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	0.5900	54 379 167
		R	O	2009-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 339 167
		R	O	2009-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 299 167
		R	O	2009-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5800	54 259 167
		R	O	2009-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5800	54 219 167
		R	O	2009-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5900	54 179 167
		R	O	2009-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.5800	54 139 167
		R	O	2009-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	59 545 167
SAND TECHNOLOGY INC.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
O'DONNELL, THOMAS M.	4	R	O	2009-11-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	428 571	0.3500	1 815 271
<i>Bons de souscription</i>									
O'DONNELL, THOMAS M.	4		O	2008-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	214 286		214 286
Sandvine Corporation									
<i>Options</i>									
Bowman, Don	5		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	6.5900	277 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	4.0500	227 000
Caputo, David	4		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	6.5900	382 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	4.0500	332 000
Donnelly, Tom	4		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	6.5900	277 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	4.0500	227 000
Hamilton, Scott	4		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	6.5900	509 461
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	4.0500	479 461
Siim, Brad	5		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	6.5900	277 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	4.0500	227 000
Verhoeve, Michael	5		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	6.5900	340 000
			O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	4.0500	310 000
SCITI Total Return Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
The Goldman Sachs Group, Inc.	3	R	O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.7400	642 200
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	6.1100	637 100
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	6.1000	632 200
		R	O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	6.5600	635 900
		R	O	2008-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(635 900)	5.3970	0
Score Media Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Daniere, Asha	5		O	2008-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37 211		37 211
			O	2009-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(11 831)	0.4450	25 380
			O	2009-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	0.4500	20 380
Scott's Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sutherland, Evelyn Louise	5		O	2006-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.7000	
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 828)	7.0000	0
TD Waterhouse	PI		M	2007-03-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.7000	3 500
			O	2006-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Seacliff Construction Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Phillip	4, 6		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	10.9200	7 889 122
Selkirk Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KYNOCH, J. BRIAN	4		O	2009-11-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(553 513)	0.1200	0
<i>Options</i>									
KYNOCH, J. BRIAN	4		O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(390 000)		0
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Bashnick, Rhonda	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	3 336	14.8500	3 336
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 336)	20.2500	0
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	6 664	17.0400	6 664
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 664)	20.2500	0
Johnson, Peter	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	3 336	14.8500	25 336
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 336)	20.4900	22 000
Shaw Communications Inc.	1		O	2009-11-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	18.5950	1 500 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500 000)	18.5950	
			M	2009-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500 000)		0
<i>Options</i>									
Bashnick, Rhonda	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(3 336)	14.8500	276 664
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(6 664)	17.0400	270 000
Johnson, Peter	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(3 336)	14.8500	224 664
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Speakman, Gregory Joseph	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.0800	2 769*
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	9.0700	2 069*
SILVERCORP METALS INC.									
<i>Actions ordinaires without par value</i>									
Drake, Earl	4		O	2009-11-19	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.3170	
			M	2009-11-19	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.3170	25 000
Feng, Rui	4, 5		O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	7.5500	3 669 801
<i>Options</i>									
Drake, Earl	4		O	2009-11-19	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.3160	176 899
Somerset Entertainment Income Fund									
<i>Parts</i>									
Fluid Music Canada, Inc.	3		O	2009-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-25	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	17 811 531		17 811 531
Spectra Energy Canada Exchangeco Inc.									
<i>Actions échangeables Spectra Energy Exchangeable Shares</i>									
Bodnar, Bohdan	7		O	2009-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58	16.9775	1 938
			O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	19.9223	1 990
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	21.0425	2 037
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiManno, Valentino	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	3 100	10.5000	3 100
Jackson, Mark Edwin	5		O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	28.2000	0
<i>Options</i>									
Alpern, Paul Jeremy David	7, 5		O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(1 332)	12.2500	7 000
DiManno, Valentino	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(3 100)	10.5000	37 400
STRATA Income Fund									
<i>Preferred Securities</i>									
Faiella, Richard	5								
RRSP	PI		O	2009-11-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 6 180.00)	10.0000	\$ 0.00
Orrico, Dean	4								
RRSP	PI		O	2009-11-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 6 180.00)	10.0000	\$ 0.00
Stinson, Sylvia	5								
RRSP	PI		O	2009-11-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 620.00)	10.0000	\$ 0.00
Wanniappa, Angela	5		O	2009-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 2 850.00)	10.0000	\$ 0.00
Strongco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dryburgh, Robert Hutcheon Robertson	4, 5		O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 000	3.7600	145 282
			O	2009-12-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	3.7400	145 382

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rossi, George	4		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	4.3500	5 100
Walker, Patrick John	5		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.1100	
			M	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.1100USD	29 200
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.1200	
			M	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.1200USD	30 500
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.1250	
			M	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.1250USD	33 000
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manji, Salim	3		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.6000	832 229
<i>Options</i>									
Manji, Salim	3		O	2009-11-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.6000	8 000
Sun Gro Horticulture Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
BÉLANGER, BERNARD									
Premier Tech Ltd.	PI		O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0400	4 430 990
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.0800	4 434 990
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	3.1300	4 436 290
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.1400	4 436 690
			O	2009-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	3.1500	4 445 390
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	3.1000	4 449 090
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.1900	4 449 290
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 100	3.2000	4 463 390
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.2300	4 463 790
			O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	3.2900	4 465 990
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	3.5000	4 473 590
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.5400	4 473 790
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	3.5500	4 485 490
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	3.6000	4 487 790
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.5000	4 491 790
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	3.5100	4 499 390
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5300	4 509 390
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	3.5400	4 517 390
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.5500	4 517 590
			O	2009-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 600	3.5600	4 546 190
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	3.5600	4 553 990
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.6400	4 554 190
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.6500	4 554 590
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.7400	4 555 790
			O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	3.7500	4 557 890
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pon, Gary	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	1 000	13.8200	1 000*
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.0000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	2 000	13.8200	2 000*
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.2500	0
<i>Options SunShare</i>									
Pon, Gary	5		O	2009-11-23	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	13.8200	35 000*
			O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	13.8200	33 000*
Technicoil Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grimes, Edward C.	4								
Carol Grimes	PI		O	2009-11-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4500	17 225*
RRSP For Carol Grimes	PI		O	2009-12-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4800	10 000*
RRSP For E.C. Grimes	PI		O	2009-12-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.4800	30 000*
NPC Growth Fund III G.P. Inc.	3								
NPC Growth Fund III (USA) LP	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	0.4100	
			M	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 942	0.4100	2 509 047
			O	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	302	0.4100	2 509 349
NPC Growth Fund III LP	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 100	0.4100	
			M	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 058	0.4100	5 804 153
			O	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	696	0.4100	
			M	2009-12-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	698	0.4100	5 804 851
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grou, Jean-François	5		O	2009-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	201	2.9900	71 638
TECHNOLOGIES IBEX INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, III, Lloyd I.	3								
Trust A-4	PI		O	2009-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	0.3086	1 505 700
<i>Options</i>									
Allen, Russell	4		O	2009-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(99 500)		0
CHU, CHEE-WUI	5		O	2009-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(85 000)		0
GILLARD, JOHN	4		O	2009-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(77 000)		0
Strachan, Graham	4		O	2009-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(143 000)		0
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglaret, Stéphane	5		O	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	136		8 361
Bonneau, Robert	5		O	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408		50 136
Hallak, Hélène	5		O	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408		4 867
Mercier, Suzanne	5		O	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408		3 863
Roy, Claude	4, 5								
Les Services de gestion Claude Roy Inc.	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.5000	1 059 600
Sabourin, Jean-François	4		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18)	6.0000	4 209
Saunders, Paul	7		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.3200	12 607
			O	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408		13 015
Simon, Andréanne	5		O	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	446		6 636
Technologies Interactives Mediagrif Inc.	1		O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	100		100
			O	2009-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 564		1 564
			O	2009-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 564)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 564		1 564
			O	2009-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 564)		0
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 564		1 564
			O	2009-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 564)		0
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beierbach, Barry Eugene	5		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 433	10.5600USD	4 597
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	505	10.0100USD	5 102
Dymont, Fred J.	4		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.5600USD	17 999
Fitzgerald, John T.	7		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	10.5600USD	2 400
Foster, Jeffrey L.	5		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 866	10.5600USD	7 916
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 932)	10.0100USD	5 984
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 501)	10.5000USD	4 483
Kayl, Robert	5		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	10.5600USD	12 651
Kott, Gary L.	4		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.5600USD	15 999
Lank, James A.	5		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	10.5600USD	5 457
Lowley, Keith Munro	5		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 666	10.5600USD	5 152
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(623)	10.0100USD	4 529
MAWFORD, NICHOLAS	7		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	366	10.5600USD	726
McLeod, Robert Tamahori	7		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	666	10.5600USD	3 650
Milligan, R. Vance	4		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.5600USD	6 999
Molloy, Stephen Shaun	7		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 266	10.5600USD	3 316
Moran, Hugo Alberto	7		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 266	10.5600USD	2 099
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	18 033	10.5600USD	79 469
			O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 623)	10.0100USD	66 846
Robertson, Norman W.	4		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.5600USD	16 999
Smart, Steven J.	7, 5		O	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	333	333.0000	
			M	2009-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	333	10.5000USD	804
			O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	333	10.5600USD	1 137
			O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95)	10.2900USD	1 042
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	10.2300	946
Sutherland, Michael W.	4		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.5600USD	14 899
Weatherford, Clifton Thomas	4		O	2009-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.5600USD	3 999
<i>Options</i>									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	35 100		56 600
Beierbach, Barry Eugene	5		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	12 300		30 913
DODSON, JOHN MARK	5		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	13 000		13 000
Dymont, Fred J.	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	8 300		44 100
Fitzgerald, John T.	7		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	17 600		51 400
Foster, Jeffrey L.	5		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	50 100		153 300
Kayl, Robert	5		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	38 700		112 650
Kott, Gary L.	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	8 300		54 600
Lank, James A.	5		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	35 100		97 900
Lowley, Keith Munro	5		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	12 300		61 600
MAWFORD, NICHOLAS	7		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	5 200		5 200
McLeod, Robert Tamahori	7		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	6 400		25 670
Milligan, R. Vance	4		O	2009-11-19	D	50 - Attribution d'options	8 300		37 600

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
The Canadian Shield Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Feather, David	5		O	2009-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.0000	400
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Woodbridge Company Limited Thomfam Nominees	3 PI		O	2009-11-24	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 200)	32.8400	455 659 789
			O	2009-11-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 200	32.8400	455 671 989
Timminco Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
AMG Advanced Metallurgical Group N.V.	3		O	2009-11-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 837 716	1.3800	67 761 392
Titanium Corporation Inc.									
<i>Options</i>									
Duguay, George Arthur	5		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6800	200 000
Kadey, Moss	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6800	125 000
Macpherson, Malcolm Hugh	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6800	200 000
Oxenford, Richard John	5		O	2008-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
			M	2008-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
			O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.6800	225 000
Pridham, Gordon E.	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6800	175 000
Sangster, Brant G.	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6800	175 000
Slavens, Eric W.	4		O	2009-11-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6800	200 000
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hurt, Tim	7		O	2009-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.8600	3 495
Jewer, Paul Randolph LIRA	5 PI		O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130	25.8700	4 630
Keenan, Glenn Stephen	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	1 020	10.7050	7 626
<i>Options</i>									
Keenan, Glenn Stephen	7		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(1 020)	10.7050	18 000
Torstar Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Zavarise, Dino Louis	7		O	2009-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 200
<i>Options Class B non-voting shares</i>									
Zavarise, Dino Louis	7		O	2009-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 081
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Total Energy Services Inc FirstEnergy Capital Corp	1 PI		O	2009-11-27	I	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		0
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hawkins, Frank	5		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	22.1500	1 767
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amundson, Rhonda L.	7		O	2008-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	1 000	22.3300	1 000
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.0000	0
Anderson, Ronald D.	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	20 000	22.3300	27 000
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	34.1000	13 300
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	34.1300	7 000
Baggs, James M.	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	10 000	25.5300	10 000
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	33.9800	5 500
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	33.9700	4 500
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	33.9600	1 600
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	33.9500	0
Trustee of TransCanada Employee Savings Plan	PI		O	2009-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(833)	33.9800	1 119
			O	2009-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	30.5800	1 223
			O	2009-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	366	32.0800	1 589
Becker, Steven D.	5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	22.3300	8 300
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	34.0000	6 300
Cook, Ronald L.	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	4 000	22.3300	7 500
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	34.0700	6 900
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	34.0600	6 600
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	34.0500	3 500
DeGrandis, Donald J.	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	3 300	22.3300	3 300
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	33.8800	800
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	33.8500	100
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	33.8400	0
Friesen, Donna	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.3300	15 000
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	33.5100	3 000
Gateman, Richard N.	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	22.3300	1 000
Johnston, Christine R.	7								
Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2009-11-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	31.9800	638
			O	2009-11-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	33.0400	716
			O	2009-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(704)	33.9000	12
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	70 000	22.3300	125 920
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	33.9800	121 020
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	33.9700	119 720
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 400)	33.9600	104 320
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.9500	104 120
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 200)	33.9300	85 920
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	33.9600	80 120
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	33.9500	73 720
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 800)	33.9400	55 920

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Marchand, Donald R.	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	5 333	22.3300	5 333
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.8800	5 133
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	33.8700	4 433
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 433)	33.8500	0
Montemurro, David	7		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	4 000	22.3300	7 025
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	33.9600	3 025
Van der Put, Jan	7		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	1 500	18.0100	1 500
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	33.9700	0
Wishart, Donald M.	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	13 434	22.3300	45 845
<i>Options Granted Feb. 24, 2003 @ \$22.330 CDN Expiry Feb. 24, 2010</i>									
Amundson, Rhonda L.	7		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		0
Anderson, Ronald D.	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		0
Becker, Steven D.	5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		8 000
Cook, Ronald L.	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		8 000
DeGrandis, Donald J.	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	22.3300	0
Friesen, Donna	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
Gateman, Richard N.	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		0
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	22.3300	0
Marchand, Donald R.	5		O	2009-11-26	D	51 - Exercice d'options	(5 333)	22.3300	0
Montemurro, David	7		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		0
Wishart, Donald M.	5		O	2009-12-01	D	51 - Exercice d'options	(13 434)		0
<i>Options Granted Feb. 27, 2001 @ \$18.010 CDN</i>									
Van der Put, Jan	7		O	2009-11-27	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	18.0100	2 500
<i>Options Granted June 16, 2003 @ \$25.53 CDN Expiry June 16, 2010</i>									
Baggs, James M.	5		O	2009-11-30	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		0
Transport Scolaire Sogesco inc.									
<i>Actions de Catégorie C</i>									
Provost, Jean-Paul	4								
Gestion Proria inc.	PI		O	2009-12-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000	6.2500	54 000
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Provost, Jean-Paul	4								
Gestion Proria inc.	PI		O	2009-12-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125	696.0000	3 375
Trio Gold Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
Ruskowsky, Harry B	4, 5		O	2009-11-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500 000)		200 000
Stech, Harry	4		O	2009-11-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)		0
Tataryn, Daniel Victor	4		O	2009-11-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(400 000)		0
van Angeren, Philip	4		O	2009-11-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)		100 000
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	0.8600	3 055 597*
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	48.4950	5 784 559
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	49.0780	5 788 159

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	49.1800	5 793 259
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	47.9920	5 795 459
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	48.0000	5 800 459
Vaaldiam Resources Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Candlewood Financial Corp.	3	R	O	2009-05-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(28 548 833)		0
ISI Ltd.	3	R	O	2009-05-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	28 548 833		28 548 833
Valencia Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bharti, Stan	4								
Forbes & Manhattan, Inc.	PI		O	2009-11-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 235 714	0.0700	
			M	2009-11-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 535 714	0.0700	4 535 714
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2009-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	13.0500	6 500
			O	2009-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.0700	7 500
			O	2009-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.2500	2 700
			O	2009-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.2400	3 700
Vermilion Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Beique, Paul	5		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.2600	50 164
Madison, William F.	4		O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.2500	35 725
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	30.3000	32 725
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	30.2000	30 725
Village Farms Income Fund (formerly Hot House Growers Income Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Ruffini, Stephen	5		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6000	49 500
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Richings, Michael	4		O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.9500USD	137 397
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	3.1900USD	137 197
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.2000USD	136 897
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 609)	3.2100USD	117 288
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	3.2200USD	115 888
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	3.2300USD	112 488
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	3.2400USD	108 588
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	3.2500USD	94 988
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	3.2600USD	88 788
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.2700USD	87 788
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(391)	3.2800USD	87 397
Volta Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Victor John	4, 5		O	2009-10-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	0.3300	
			M	2009-10-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	0.3300	175 000
Wallbridge Mining Company Limited									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
West Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, Tom Francis	5								
RRSP	PI		O	2009-10-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
		R	O	2009-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.7080	75 000
<i>Options</i>									
Collins, Tom Francis	5		O	2009-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-10-21	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Bartrem, Richard Alan	5		O	2009-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	12.0200	4 284
Dunleavy, Hugh Noel	5	R	O	2009-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.4500	21 857
		R	O	2009-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.6900	19 857
		R	O	2009-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.5400	18 857
		R	O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.6800	17 857
Feser, Lauri Alynn	5		O	2009-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 916)	11.7300	985
Hougan, Donald Arthur	4		O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.3200	14 202
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	11.3111	13 302
Whiterock Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Guido, Gregory	4		O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	25.8000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	12.9000	2 083
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	30.0000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	15.0000	4 166
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	34.8000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	17.4000	6 249
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 167	32.6400	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 167	16.3200	10 416
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000	30.6300	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000	15.3200	15 416
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 333	18.2700	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 333	9.1400	18 749
			O	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	10 150	20.1300	
			M	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	10 150	10.0700	28 899
Hughes, Emerson	4		O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	25.8000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	12.9000	2 083
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	30.0000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	15.0000	4 166
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	34.8000	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	17.4000	6 249
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 167	32.6400	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 167	16.3200	10 416
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000	30.6300	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000	15.3200	15 416
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 333	18.2700	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 333	9.1400	18 749
			O	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	10 150	20.1300	
			M	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	10 150	10.0700	28 899
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	12.9000	30 982
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	15.0000	33 065
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 083	17.4000	35 148
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 166	16.3200	39 314
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000	15.3200	44 314
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 333	9.1400	47 647
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 150	10.0700	57 797
Simcox, Paul	4, 5		O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 500	25.8000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 500	12.9000	20 833
			O	2008-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 333	30.0000	
			M	2008-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 333	15.0000	8 333
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 417	39.2400	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 417	19.6200	31 250
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 000	29.4000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 000	14.7000	48 250
			O	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	31 800	20.1300	
			M	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	31 800	10.0700	80 050
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 333	15.0000	88 383
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 500	12.9000	100 883
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 416	19.6200	111 299
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 000	14.7000	128 299
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 800	10.0700	160 099
Underwood, Jason	4, 5		O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	29 167	25.8000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	29 167	12.9000	29 167
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 833	30.0000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 833	15.0000	50 000
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	34 583	39.2400	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	34 583	19.6200	84 583
			O	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	39 667	29.4000	
			M	2008-12-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	39 667	14.7000	124 250
			O	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	74 250	20.1300	
			M	2009-08-24	D	50 - Attribution d'options	74 250	10.0700	198 500
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	29 166	12.9000	227 666
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 833	15.0000	248 499
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	34 583	19.6200	283 082
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	39 666	14.7000	322 748
			O	2009-11-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	74 250	10.0700	396 998
Wildcat Exploration Ltd.									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fillion, Denis	4		O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 600)	0.1800	699 400
			O	2009-12-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	44 271	0.2250	743 671
<i>Options</i>									
Lewis, Thomas Douglas	5		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-18	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Xebec Adsorption Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Special Situations Fund III QP, L.P.	3	R	O	2009-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 592 569
		R	O	2009-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.6600USD	3 612 569
		R	O	2009-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.6500USD	3 812 569
		R	O	2009-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	0.6000USD	3 817 369
		R	O	2009-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	0.6100USD	3 819 769
		R	O	2009-07-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 200	0.6200USD	3 838 969
		R	O	2009-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 400	0.6500USD	3 857 369
		R	O	2009-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	0.6400USD	3 864 169
		R	O	2009-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	0.6400USD	3 866 969
		R	O	2009-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.6200USD	3 868 569
		R	O	2009-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6500USD	3 872 569
		R	O	2009-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 315	0.5900USD	3 884 884
		R	O	2009-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 551	0.6100USD	3 906 435
		R	O	2009-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 848	0.6800USD	3 910 283
		R	O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 090	0.6800USD	3 933 373
			O	2009-11-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 052 492		5 985 865
<i>Bons de souscription</i>									
Special Situations Fund III QP, L.P.	3		O	2009-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 451 555
			O	2009-11-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 026 246		3 477 801
YM BioSciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thompson, Sean Emmanuel Lindsay	5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	4 600	1.3200	24 100
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	4 200	1.3000	28 300
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	13 200	1.2800	41 500
<i>Options Common Share</i>									
Thompson, Sean Emmanuel Lindsay	5		O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(4 600)		384 075
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(4 200)		379 875
			O	2009-11-24	D	51 - Exercice d'options	(13 200)		366 675
ZoomerMedia Limited									
<i>Options</i>									
Palframan, Peter	4		O	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2009-11-26	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	
			M	2009-11-26	D	50 - Attribution d'options	166 667	0.1000	466 667
			O	2009-11-26	D	50 - Attribution d'options	166 667	0.1500	633 334
			O	2009-11-26	D	50 - Attribution d'options	166 666	0.2000	800 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Agapov, Vladimir Pavlovich	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-09	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-18	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-18	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-18	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-18	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-18	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-18	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-21	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-21	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-21	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-21	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-22	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-22	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-22	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-22	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-22	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-22	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-22	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-23	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-23	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-24	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-24	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-24	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-24	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-28	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-28	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-28	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-09-29	2009-11-26	BC
Rusoro Mining Ltd.	2009-09-29	2009-11-26	BC	
Rusoro Mining Ltd.	2009-09-30	2009-11-26	BC	
Rusoro Mining Ltd.	2009-09-30	2009-11-26	BC	

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-26	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-26	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-26	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-27	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-27	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-27	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-27	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-27	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-27	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-27	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-28	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-28	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-29	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-30	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-30	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-10-30	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-02	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-02	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-03	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-04	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-04	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-04	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-04	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-04	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-05	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-05	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-06	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-06	2009-11-26	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-06	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-09	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-09	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-09	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-10	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-10	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-11	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-11	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-12	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-12	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-12	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-12	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-13	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-13	2009-11-26	BC
	Rusoro Mining Ltd.	2009-11-13	2009-11-26	BC
Bajic, Martin				
	MetroBridge Networks International Inc.	2009-11-16	2009-12-01	BC
Barker, Michael				
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
Bell, Don				
	Cervus Equipment Corporation	2009-11-05	2009-11-26	AB
Brown, Steven George				
	Cinram International Income Fund	2009-07-06	2009-12-02	ON
	Cinram International Income Fund	2009-07-06	2009-12-02	ON
	Cinram International Income Fund	2009-07-06	2009-12-02	ON
	Cinram International Income Fund	2009-08-27	2009-12-02	ON
	Cinram International Income Fund	2009-09-18	2009-12-02	ON
Candlewood Financial Corp.				
	Vaaldiam Resources Ltd	2009-05-19	2009-11-30	ON
Cascades inc.				
	Cascades inc.	2009-10-30	2009-12-01	QC
Chen, Chien-Yeh				
	Noveko International inc.	2009-11-18	2009-11-30	QC
	Noveko International inc.	2009-11-18	2009-11-30	QC
	Noveko International inc.	2009-11-18	2009-11-30	QC
	Noveko International inc.	2009-11-18	2009-11-30	QC
COLEMAN, James Hayward				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Collins, Tom Francis	Corporation Or Sulliden Itée	2009-11-18	2009-11-30	QC
	West Energy Ltd.	2009-10-21	2009-12-03	AB
	West Energy Ltd.	2009-11-20	2009-12-03	AB
Cristiani, Damian	Iseemedia Inc.	2009-11-18	2009-11-30	ON
DeCristofaro, Anthony	Iseemedia Inc.	2009-11-18	2009-11-30	ON
Derbyshire, Jim	Altus Group Income Fund	2009-04-04	2009-11-30	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
	Altus Group Income Fund	2009-11-18	2009-11-30	ON
Dunleavy, Hugh Noel	WestJet Airlines Ltd.	2009-11-06	2009-12-01	AB
	WestJet Airlines Ltd.	2009-11-09	2009-12-01	AB
	WestJet Airlines Ltd.	2009-11-17	2009-12-01	AB
	WestJet Airlines Ltd.	2009-11-20	2009-12-01	AB
Finnegan, Niall	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
Ginsler, Brian Leslie	Gluskin Sheff + Associates Inc.	2009-11-19	2009-12-02	ON
Gobin, Rudy	Calloway Real Estate Investment Trust	2009-11-20	2009-12-02	ON
Holodinsky, David	Pason Systems Inc.	2009-11-10	2009-11-30	AB
Huber, Matthew	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-11-30	AB
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-11-30	AB
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-11-30	AB
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-11-30	AB
ISI Ltd.	Vaaldiam Resources Ltd	2009-05-19	2009-11-30	ON
Jenkins, David	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Jespersen, Kent	Matrikon Inc.	2009-09-18	2009-12-03	AB
JODDES Limited	Laboratoires Paladin Inc.	2009-09-09	2009-12-01	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-09-09	2009-12-01	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-11-18	2009-12-01	QC
	Laboratoires Paladin Inc.	2009-11-18	2009-12-01	QC
Jones, R. Michael	Platinum Group Metals Ltd.	2009-06-17	2009-12-01	BC
Kissack, Gary	01 Communique Laboratory Inc.	2009-11-12	2009-11-30	ON
lachance, daniel	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
Lemay, Michel	Exploration Amex Inc.	2009-11-10	2009-11-27	QC
MacDonald, Robert John	NovaGold Resources Inc.	2009-10-13	2009-12-02	BC
McLean, Terry	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
MOON, ALAN CLIFFORD	Lake Shore Gold Corp.	2006-01-25	2009-11-27	ON
Moore, Robert	Matrikon Inc.	2009-09-18	2009-12-03	AB
O'DONNELL, THOMAS M.	SAND TECHNOLOGY INC.	2009-11-06	2009-12-02	QC
Oushalkas, Rose	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-11-30	ON
Roitman, Wesley Noah	Jaguar Financial Corporation	2009-11-17	2009-11-30	ON
Scodnick, Joel	Ressources Mengold inc.	2008-02-12	2009-11-27	QC
	Ressources Mengold inc.	2008-07-15	2009-11-27	QC
	Ressources Mengold inc.	2008-08-31	2009-11-27	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ressources Mengold inc.	2009-11-02	2009-11-27	QC
Special Situations Fund III QP, L.P.				
	Xebec Adsorption Inc.	2009-06-12	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-06-24	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-06-25	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-10	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-13	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-14	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-21	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-22	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-23	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-24	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-07-30	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-08-14	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-08-28	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-09-02	2009-12-01	QC
	Xebec Adsorption Inc.	2009-09-03	2009-12-01	QC
Stewart, Alexander				
	Everton Resources Inc.	2009-11-12	2009-11-30	QC
The Goldman Sachs Group, Inc.				
	SCITI Total Return Trust	2008-10-10	2009-12-02	ON
	SCITI Total Return Trust	2008-10-16	2009-12-02	ON
	SCITI Total Return Trust	2008-10-16	2009-12-02	ON
	SCITI Total Return Trust	2008-10-30	2009-12-02	ON
	SCITI Total Return Trust	2008-12-31	2009-12-02	ON
Tjarnberg, Par Oscar Gustav				
	Coastal Contacts Inc.	2009-11-09	2009-11-27	BC
	Coastal Contacts Inc.	2009-11-09	2009-11-27	BC
Wallace, John Newton				
	LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE	2009-11-16	2009-12-01	ON
Watkins, Richard				
	Canadian Superior Energy Inc.	2009-10-16	2009-11-27	AB
Weinberger, Dennis James				
	Canyon Services Group Inc.	2009-11-17	2009-12-03	AB
	Canyon Services Group Inc.	2009-11-17	2009-12-03	AB
	Canyon Services Group Inc.	2009-11-20	2009-12-03	AB
Whitteron, Curt				
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-12-01	AB
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-12-01	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-12-01	AB
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-12-01	AB
	PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2009-11-17	2009-12-01	AB
Yeoman, Gary				
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON
	Altus Group Income Fund	2009-05-04	2009-12-01	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	2009-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. – Ajout des options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications, déposé par Bourse Montréal Inc. (la « Bourse »), portant sur l'ajout des options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées (PAOP). Cet ajout nécessite la détermination de seuils de quantité minimale acceptables et de délais prescrits pour chaque seuil. Cela nécessite également l'ajout des OGB dans le tableau des produits admissibles qui se trouve dans les PAOP.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 31 décembre 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514.864.6381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Normand Bergeron
 Analyste
 Direction de la supervision des OAR
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
 Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4321
 Télécopieur : 514.873.7455
 Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modification à l'article 15613 de la Règle Quinze – Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF)

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications à l'article 15613 de la Règle Quinze, déposé par Bourse Montréal Inc. (la « Bourse »), portant sur les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF). Cette modification vise à donner plus de flexibilité à la Bourse, afin de pouvoir exclure du panier des obligations livrables des contrats à terme sur obligations du Canada, les obligations du gouvernement du Canada qui présentent des problèmes de liquidité.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 31 décembre 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4327
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 6801 de la Règle Six et aux articles 15613 et 15619 de la Règle Quinze - Modification du taux du coupon notionnel pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB)

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications à l'article 6801 de la Règle Six et aux articles 15613 et 15619 de la Règle Quinze, déposé par Bourse Montréal Inc. (la « Bourse »), portant sur la modification du taux du coupon notionnel pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB). Par cette modification, la Bourse vise à augmenter l'utilisation du contrat LGB.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 31 décembre 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4327
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés – Modifications à la Règle C-18 – Modification du taux du coupon notionnel pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB)

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications à la Règle C-18, déposé par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, portant sur la modification du taux du coupon notionnel pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB).

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 3 janvier 2010, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4327
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 1^{er} décembre 2009

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

AJOUT DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (OGB) AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

Le Comité de Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications visant à ajouter les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées (PAOP). Cet ajout nécessite la détermination de seuils de quantité minimale acceptables et de délais prescrits pour chaque seuil. Cela nécessite également l'ajout des OGB dans le tableau des produits admissibles qui se trouve dans les PAOP.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **31 décembre 2009**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Monsieur François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés)
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no : 181-2009

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

*Madame Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca*

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposée de même que les textes proposés des procédures concernées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés, L.R.Q., c. I-14.01.

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés L.R.Q., c. I-14.01.

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement de ses participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse dont, entre autres, les Règles ayant trait aux exigences de marge et de capital. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.

ANNEXE A



AJOUT DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (OGB) AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

INTRODUCTION

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) propose d'ajouter les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées (PAOP). Cet ajout nécessite la détermination de seuils de quantité minimale acceptables et de délais prescrits pour chaque seuil. Cela nécessite aussi l'ajout des OGB dans le tableau des produits admissibles qui se trouve dans les PAOP.

I. ANALYSE DÉTAILLÉE

A - Argumentation

Étant donné le manque de profondeur de marché et de liquidité dans le marché OGB, les participants agréés ont exprimé leur intérêt pour l'ajout des OGB comme produit admissible dans les PAOP. De plus, en vue d'être uniforme avec tous les types de produits, il serait bénéfique d'inclure les OGB dans les PAOP pour offrir de la flexibilité aux participants agréés ainsi que pour réduire le risque d'exécution lors de la négociation d'opérations sur les contrats OGB.

B – Analyse comparative

La Bourse permet actuellement l'exécution d'applications et d'opérations pré-arrangées sur les options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX). Afin d'être uniforme et d'offrir aux participants agréés les mêmes mécanismes pour tous les types de produits lors de l'exécution d'opérations pour le compte de leurs clients, les OGB devraient être inclus dans les PAOP.

Le Chicago Mercantile Exchange (CME) permet à ses clients d'exécuter des applications sur les options sur bons du Trésor américain de dix ans dont les caractéristiques sont les mêmes que celles des OGB. Le service de Réglementation de marché du CME n'exige aucun seuil de quantité minimale, étant donné que leur produit est assez liquide. Toutefois, le CME exige des délais prescrits entre la saisie d'un ordre d'un achat ou de vente dans la plateforme électronique et le moment où la demande ou l'offre est acceptée. Les règles du CME sont trop sévères pour les OGB puisque l'OGB n'est pas un produit très liquide. Si on impose des délais prescrits pour les opérations de taille réduite (c'est-à-dire de moins de 250 contrats), cela exposerait les participants à un risque d'exécution et ralentirait encore plus l'activité sur ce produit.

Veillez consulter le *Special Executive Report* du CME à ce sujet à la page http://www.cmegroup.com/company/membership/membernet/files/20090309S_4829.pdf

ANNEXE A

En nous référant au Tableau 1 ci-dessous, nous pouvons constater que, pour les huit premiers mois de 2009, il y a eu 14 opérations pré-arrangées sur l'OGB pour un total de 10 134 contrats, avec une taille moyenne par opération de 724 contrats. Appliquer les règles existantes du CME ne serait pas approprié, considérant la liquidité très réduite du marché OGB, et exposerait les participants à un risque d'exécution. La Bourse propose donc de fixer à 250 contrats le seuil de quantité minimale auquel un participant agréé peut exécuter une application sans délai d'affichage. Les OGB seraient ainsi sur le même pied d'égalité que les OBX et cela favoriserait plus d'activité de négociation dans les OGB grâce à l'élimination du risque d'exécution.

Tableau 1 : Toutes les transactions sur OGB à la Bourse du 1er janvier 2009 au 31 août 2009

Date	Heure	Volume négocié	Symbole externe	Prix	Type de classe	Symbole du sous-jacent
20090106	91958	400	GBH09P11900	0,435	FutureOption	OGB
20090106	92103	400	GBH09P11700	0,135	FutureOption	OGB
20090107	142634	50	OGZH09P9500	0,005	FutureOption	OGB
20090116	143454	202	OGZH09P9500	0,01	FutureOption	OGB
20090120	145650	546	OGZH09P9500	0,01	FutureOption	OGB
20090130	135042	116	OGZH09P9500	0,01	FutureOption	OGB
20090219	135909	2500	OGAK09P10000	0,01	FutureOption	OGB
20090220	135520	2284	OGZK09P9500	0,01	FutureOption	OGB
20090324	93008	100	OGGM09C12700	1,65	FutureOption	OGB
20090415	100100	100	OGGM09C12700	0,6	FutureOption	OGB
20090416	122337	2000	OGZU09P9500	0,01	FutureOption	OGB
20090420	145126	400	OGAM09P10000	0,01	FutureOption	OGB
20090421	144954	100	OGAM09P10000	0,01	FutureOption	OGB
20090820	83335	936	OGZZ09P9500	0,01	FutureOption	OGB

Volume total	10134	Taille moyenne d'une opération	724
---------------------	--------------	---------------------------------------	------------

C – Modifications proposées

La Bourse propose de modifier le tableau à la première page des POAP de façon à ce que les OGB soient inclus à la liste des produits admissibles. Elle propose aussi que le seuil de quantité minimale pour une application sans délai d'affichage pour les contrats OGB soit fixé à plus de 250 contrats, conformément au seuil de quantité minimale établi pour les OBX. Ce seuil serait bien reçu par le marché étant donné qu'il est familier avec ce niveau.

Certaines modifications administratives ont également été effectuées.

II. PROCESSUS

Les modifications proposées sont soumises au Comité de règles et politiques de la Bourse pour approbation. Une fois cette approbation obtenue, elles seront ensuite transmises à l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité), conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à titre informatif. Les modifications proposées seront aussi publiées pour une période de consultation de trente (30) jours.

ANNEXE A

III. RÉFÉRENCES

Document en annexe :

- Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées

Source :

- CME Group :
http://www.cmegroup.com/company/membership/membernet/files/20090309S_4829.pdf

ANNEXE B



PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6380 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) concernant les applications et opérations pré-arrangées, les produits admissibles, les délais prescrits entre la saisie de deux ordres et les seuils de quantité minimale sont les suivants.

PRODUITS ADMISSIBLES	DÉLAI PRESCRIT	SEUIL DE QUANTITÉ MINIMALE
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) :		
Quatre premiers mois d'échéance du cycle trimestriel, sans compter les mois d'échéance rapprochés	5 secondes	Pas de <u>Aucun</u> seuil
Autres mois d'échéance et stratégies	15 secondes	Pas de <u>Aucun</u> seuil
Contrats à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) :		
Mois initial	5 secondes	Aucun <u>Pas de</u> seuil
Autres mois d'échéance et stratégies	15 secondes	Aucun <u>Pas de</u> seuil
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada :		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun <u>Pas de</u> seuil
Contrats à terme sur indices S&P/TSX :		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 100 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 100 contrats
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) du Canada :		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun <u>Pas de</u> seuil
Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX) :		
Tous mois d'échéance et stratégies	0 seconde	≥ 250 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 250 contrats
Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) :		
<u>Tous mois d'échéance et stratégies</u>	<u>0 seconde</u>	<u>≥ 250 contrats</u>
<u>Tous mois d'échéance et stratégies</u>	<u>5 secondes</u>	<u>< 250 contrats</u>
Options sur actions et devises		
<u>Tous mois d'échéance</u>	<u>0 seconde</u>	<u>≥ 100 contrats</u>
<u>Tous mois d'échéance</u>	<u>5 secondes</u>	<u>< 100 contrats</u>
Options sur indices boursiers		
<u>Tous mois d'échéance</u>	<u>0 seconde</u>	<u>≥ 50 contrats</u>
<u>Tous mois d'échéance</u>	<u>5 secondes</u>	<u>< 50 contrats</u>
2009-05-150000.00.00		Page 1 de 3

ANNEXE B

PRODUITS ADMISSIBLES	DÉLAI PRESCRIT	SEUIL DE QUANTITÉ MINIMALE
Options sur actions et devises		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 100 contrats
Tous mois d'échéance	5 secondes	< 100 contrats
Options sur indices boursiers		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 50 contrats
Tous mois d'échéance	5 secondes	< 50 contrats

La priorité chronologique des ordres doit être respectée en ce qui a trait à la saisie de l'ordre initial en premier lors de l'exécution d'une application ou d'une opération pré-arrangée.

Le participant au marché doit s'assurer que tous les ordres au registre central des ordres, quelque soit leur type, qui sont à des prix limites meilleurs ou égaux au prix de l'application ou de l'opération pré-arrangée soient exécutés avant de conclure ladite opération.

CONTRATS D'OPTIONS SUR ACTIONS, D'OPTIONS SUR INDICES BOURSIERS ET D'OPTIONS SUR DEVICES

Les applications et les opérations pré-arrangées ne peuvent être exécutées que selon l'une des procédures ci-dessous:

Procédure avec délai prescrit pour les quantités inférieures au seuil de quantité minimale

Un participant au marché qui désire effectuer une application ou une opération pré-arrangée doit saisir l'ordre dans le système de négociation pour la quantité totale de l'opération envisagée. Par la suite, le participant doit respecter un délai égal au délai prescrit avant d'exécuter une opération de sens inverse pour la quantité résiduelle.

La **quantité résiduelle** est la portion de la quantité originale qui reste une fois que les ordres entrés au registre des ordres avec un prix limite plus avantageux ou égal au prix de l'opération envisagée ont été exécutés. S'il n'y a aucun ordre exécuté, la quantité résiduelle est égale à la quantité originale de l'opération envisagée.

Procédure sans délai prescrit pour les quantités égales ou supérieures au seuil de quantité minimale

Si le participant au marché désire exécuter une application ou une opération pré-arrangée à l'intérieur des cours acheteur et vendeur :

- le participant peut utiliser une fonction système particulière pour entrer l'application ou l'opération pré-arrangée sans délai d'affichage; ou
- le participant peut saisir un côté de l'ordre et négocier immédiatement contre ce dernier s'il désire qu'il soit exécuté directement dans le marché (avec la possibilité de risque d'exécution).

Note : Il n'est pas permis de cumuler des ordres pour atteindre le seuil de quantité minimale admissible.

ANNEXE B**Opération avec garantie d'exécution d'au moins 50_%**

Si un participant au marché désire exécuter une application ou une opération pré-arrangée sur une stratégie, il doit communiquer avec un officiel du marché et donner les détails de l'opération envisagée soit : la quantité totale, le prix et le ou les côtés de l'opération sur le(s)quel(s) le participant au marché est tenu d'accorder une priorité.

Les mainteneurs de marché pourront participer à l'opération jusqu'à concurrence de 50 % de la quantité visée par ladite opération.

Le participant au marché pourra exécuter l'opération sur la quantité qui reste (au moins 50 % de la quantité plus toute quantité non prise sur le 50 % qui avait été offert aux mainteneurs de marché).

DIVERS

Les produits admissibles, leur seuil de quantité minimale et délais respectifs seront modifiés de temps à autre pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de négociation et des pratiques opérationnelles de la Bourse. Une circulaire sera diffusée par la Bourse chaque fois qu'une modification ou une révision est apportée à l'un ou l'autre de ces deux critères.



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 1^{er} décembre 2009

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION AUX NORMES DE LIVRAISON

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE CINQ ANS (CGF)

MODIFICATION À L'ARTICLE 15613 DE LA RÈGLE QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le Comité de Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications au paragraphe i) de l'article 15613 de la Règle Quinze de la Bourse afin de donner à celle-ci la flexibilité d'exclure du panier d'obligations livrables des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada toute obligation du gouvernement du Canada nouvellement émise ou bien d'exclure du panier des obligations du gouvernement du Canada livrables toute obligation que la Bourse juge préférable d'exclure, et ce, même si cette obligation est conforme aux normes de livraison stipulées à l'article 15613. Cette flexibilité permettra plus particulièrement à la Bourse de pouvoir exclure du panier des obligations livrables les obligations du gouvernement du Canada qui présentent des problèmes de liquidité. Suite au changement proposé, la Bourse sera mieux positionnée pour réagir et s'adapter rapidement aux conditions du marché sous-jacent des obligations du gouvernement du Canada.

Les commentaires relatifs aux modifications des normes de livraison contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **31 décembre 2009**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Monsieur François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés)
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no : 180-2009

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

*Madame Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca*

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposée de même que les textes réglementaires modifiés. Nous incluons également une copie des modifications qui seront apportées à la fiche de caractéristiques du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans en raison des modifications réglementaires proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés, L.R.Q., c. I-14.01.

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés, L.R.Q., c. I-14.01.

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement de ses participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse dont, entre autres, les Règles ayant trait aux exigences de marge et de capital. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.

ANNEXE A



MODIFICATION AUX NORMES DE LIVRAISON

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
DE CINQ ANS (CGF)MODIFICATION À L'ARTICLE 15613 DE LA RÈGLE QUINZE DE
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Dans le cadre de sa stratégie d'initiatives 2009, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a réinscrit à la cote les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (le CGF) en date du 17 avril 2009. Le CGF a été réintroduit afin d'accroître l'offre de produits sur la courbe de rendement du gouvernement du Canada (GdC), ce qui procure aux participants au marché des possibilités accrues de négociation sur écarts.

Au moment de sa réintroduction, il a été décidé de relancer le CGF sous sa forme originale en conservant les mêmes caractéristiques de négociation établies en 2000, étant donné l'important encours total des obligations livrables du GdC dans le marché au comptant sous-jacent.

Toutefois, des mainteneurs de marché et clients potentiels côté acheteur ont souligné le fait que l'obligation la moins chère à livrer dans le panier d'obligations livrables du CGF est une obligation non liquide qu'il est difficile d'obtenir. Le fait d'enlever du panier d'obligations livrables du CGF des obligations qui ont été à l'origine émises comme des obligations du GdC de 10 ans rendrait l'utilisation du CGF plus efficace pour les participants au marché.

I. RÉSUMÉ**a) Modification proposée**

Il est proposé de modifier la paragraphe i) de l'article 15613 de la Règle Quinze des Règles de la Bourse afin de donner à celle-ci la flexibilité d'exclure du panier d'obligations livrables toute obligation du gouvernement du Canada nouvellement émise ou bien d'exclure du panier des obligations du gouvernement du Canada livrables toute obligation que la Bourse juge préférable d'exclure, et ce, même si cette obligation est conforme aux normes de livraison stipulées à l'article 15613. Suite au changement proposé, la Bourse sera mieux positionnée pour réagir et s'adapter rapidement aux conditions du marché sous-jacent des obligations du gouvernement du Canada.

Afin de permettre à la Bourse de pouvoir utiliser cette flexibilité le plus rapidement possible et de permettre ainsi au contrat CGF d'être négocié plus activement, la Bourse propose de modifier le paragraphe i) de l'article 15613 de la Règle Quinze afin de retirer les mots suivants apparaissant au début de ce paragraphe : « *Avant qu'un contrat soit inscrit pour négociation, (...)* ».

Le libellé actuel du paragraphe i) de l'article 15613 cause problème en ce sens que la Bourse a effectivement la discrétion d'exclure une obligation particulière du panier des obligations livrables, mais à la condition de le faire avant d'inscrire un nouveau contrat. Si on prend comme

ANNEXE A

exemple le contrat CGF, les contrats couramment inscrits sont ceux de décembre 2009 et de mars, juin et septembre 2010. Ceci signifie, selon le libellé actuel du paragraphe i) de l'article 15613, que la Bourse ne peut exclure aucune obligation particulière du panier des obligations livrables pour les contrats qui sont présentement inscrits et devra attendre jusqu'à l'inscription du contrat de décembre 2010 avant de pouvoir exclure une obligation du panier des livrables. Avec la modification proposée, la Bourse aura la flexibilité d'exclure une obligation particulière du panier des obligations livrables non seulement avant qu'un nouveau contrat soit inscrit, mais également pour les contrats actuellement inscrits lorsque jugé nécessaire.

Dès que la modification proposée aura été mise en vigueur, la Bourse a l'intention d'exclure du panier des obligations livrables du contrat CGF les obligations qui ont été à l'origine émises comme des obligations du GdC de 10 ans en raison du fait que, pour les fins de ce contrat, ces obligations, bien qu'étant les moins chères à livrer, sont difficiles à obtenir. La Bourse souhaite que le changement proposé entre en vigueur à temps pour l'échéance du contrat à terme CGF de mars 2010, étant donné qu'il n'y a pas de volume ni d'intérêt en cours pour cette échéance ni pour les échéances subséquentes qui sont présentement inscrites. Par cette modification, la Bourse vise à augmenter l'utilisation du CGF et à le rendre plus efficace.

II. ARGUMENTAIRE

À la suite d'une démarche consultative auprès des participants au marché, ces derniers ont recommandé à la Bourse de modifier les normes de livraison du CGF en retirant du panier des livrables les obligations qui ont à l'origine été émises comme des obligations du GdC de 10 ans.

Plusieurs facteurs incitent à la modification des normes de livraison du contrat CGF :

a) Problème de liquidité sur des obligations du panier des livrables du CGF qui ont été à l'origine émises comme des obligations du GdC de 10 ans

Le panier des livrables du CGF contient des obligations qui ont été à l'origine émises lors d'adjudication d'obligations du GdC de 10 ans. Malgré l'important encours total, de vieilles obligations du GdC de 10 ans qui font partie du panier des livrables du CGF ne sont pas activement négociées sur le marché au comptant, étant donné qu'elles ont été achetées par des investisseurs institutionnels dans le but de les détenir jusqu'à maturité. Ainsi, une grande portion de ces émissions n'est pas facilement disponible sur le marché et il est alors difficile pour les participants d'obtenir ces obligations dans le but d'exécuter des opérations de base ou des opérations au comptant avec le contrat CGF.

Pour illustrer la situation, le tableau suivant montre la liste du panier des obligations livrables pour le contrat à terme CGF, incluant seulement les obligations du GdC de 5 ans qui satisfont aux nouvelles normes de livraison :

Tableau I : Panier d'obligations livrables du CGF contenant seulement des obligations du GdC de 5 ans – Proposition

Obligations du gouvernement du Canada			Contrat à terme GdC 5-ans CGF			
Coupon	Échéance	Terme	mars 2010	juin 2010	sept 2010	déc 2010
3,00%	juin 2014	5-ans	16,000	16,000	16,000	16,000
2,00%	déc 2014	5-ans	15,000	15,000	15,000	15,000
Total du montant en cours (milliards de \$C)			31,00	31,00	31,00	31,00

denotes cheapest-to-deliver bond issue

Source : Département de recherche de la Bourse de Montréal

ANNEXE A

b) L'obligation la moins chère à livrer est toujours une vieille obligation de 10 ans qui a des problèmes de liquidité

Étant donné les conditions de marché actuelles où les rendements des obligations du GdC de 5 ans (2,75 % en date du 29 octobre 2009) sont très en-deçà du taux du coupon notionnel de 6 %, les obligations à plus courte maturité sont favorisées pour être l'obligation la moins chère à livrer pour le contrat CGF.

Ainsi, l'obligation la moins chère à livrer est toujours une vieille obligation du GdC de 10 ans qui n'est pas activement négociée dans le marché au comptant – ce qui réduit l'efficacité du contrat CGF, tel qu'illustré dans le Tableau II.

Tableau II : Situation actuelle du panier d'obligations livrables les moins chères à livrer du CGF

Obligations du gouvernement du Canada			Contrat à terme GdC 5-ans CGF			
Coupon	Échéance	Terme	mars 2010	juin 2010	sept 2010	déc 2010
5,00%	juin 2014	10-ans	9,753	9,753	9,753	9,753
3,00%	juin 2014	5-ans	16,000	16,000	16,000	16,000
2,00%	déc 2014	5-ans	15,000	15,000	15,000	15,000
4,50%	juin 2015	10-ans	10,143	10,143	10,143	10,143
Total du montant en cours (milliards de \$C)			50,896	50,896	50,896	50,896

denotes cheapest-to-deliver bond issue

Source : Département de recherche de la Bourse de Montréal

c) L'offre d'obligations du GdC de 5 ans est amplement suffisante pour créer un panier d'obligations livrables sans inclure les vieilles obligations de 10 ans du GdC

Étant donné que le gouvernement du Canada a augmenté de façon importante les émissions d'obligation dans le cadre du programme de gestion de la dette 2009-2010 afin de financer les besoins financiers prévus de plus de 100 milliards de dollars canadiens, il y a une hausse considérable dans l'offre d'obligations du GdC pour chaque segment de la courbe.

La taille cible des émissions de référence des obligations du GdC de 5 ans établie par le GdC (entre 9 et 12 milliards de dollars canadiens) est donc largement dépassée. Ainsi, le panier des livrables du CGF est assez large pour inclure seulement des obligations du GdC qui ont été à l'origine émises lors d'adjudications d'obligations du GdC de 5 ans – en excluant ainsi les vieilles obligations du GdC de 10 ans.

Par exemple, l'encours total de l'émission de référence du GdC de 5 ans est actuellement à 16 milliards de dollars canadiens et l'encours total de toutes les obligations admissibles au panier des livrables du CGF, en vertu de la nouvelle proposition, sera d'au moins 31 milliards de dollars canadiens, sans tenir compte de l'offre des prochaines obligations du GdC à adjudiquer.

De plus, il y a eu une augmentation du nombre d'émissions d'obligations du GdC de 5 ans par rapport aux années précédentes. De fait, le nombre d'émissions d'obligations du GdC de 5 ans a augmenté de six (6) en 2008 (pour un montant total émis de 18 milliards de dollars canadiens) à huit (8) au 30 octobre 2009 (pour un montant total émis de 28 milliards de dollars canadiens).

ANNEXE A

III. SOMMAIRE DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

Paragraphe i) de l'article 15613 de la Règle Quinze

La Bourse propose de modifier le paragraphe i) de l'article 15613 de la Règle Quinze afin de lui permettre d'exclure du panier des obligations livrables pour le contrat CGF les obligations qui ont été à l'origine émises lors d'adjudications d'obligations du gouvernement du Canada de 10 ans, et afin de permettre la flexibilité à la Bourse d'exclure du statut d'obligation livrable toute obligation du gouvernement du Canada nouvellement émise ou bien d'exclure des obligations du gouvernement du Canada qui sont actuellement dans le panier d'obligations livrables des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada inscrits à la Bourse, même si ces obligations satisfont toutes les normes de livraison prévues par la Règle.

La modification proposée donnera à la Bourse la flexibilité pour réagir et s'adapter rapidement aux changements des conditions de marché dans le marché au comptant pour toute la gamme des contrats à terme sur obligations du GdC.

IV. OBJECTIF DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

L'objectif de la modification proposée au paragraphe i) de l'article 15613 de la Règle Quinze est de permettre à la Bourse de pouvoir retirer le plus rapidement possible du panier des livrables du CGF les obligations non liquides qui ont été à l'origine émises lors d'adjudications d'obligations du gouvernement du Canada de 10 ans afin d'améliorer l'exécution de stratégies de négociation et/ou de gestion de risque, et de fournir à la Bourse la flexibilité nécessaire pour lui permettre de réagir rapidement aux changements des conditions de marché dans le marché au comptant sur les obligations du gouvernement du Canada.

V. INTÉRÊT PUBLIC

Cette modification aux Règles de la Bourse est proposée afin de rendre l'utilisation du contrat CGF plus efficiente pour les participants au marché qui ont exprimé leur appui pour retirer du panier des livrables les obligations qui ont été à l'origine émises lors d'adjudications d'obligations du gouvernement du Canada de 10 ans, et ce, dans le but d'améliorer leurs stratégies de négociation et/ou de gestion de risque. De plus, il est dans l'intérêt du public que la Bourse puisse disposer d'une flexibilité lui permettant de s'adapter rapidement à tout changement des conditions de marché dans le marché au comptant des obligations du gouvernement du Canada.

VI. PROCESSUS

La modification proposée est soumise au Comité de règles et politiques de la Bourse pour approbation. Une fois cette approbation obtenue, elle sera ensuite transmise à l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité), conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à titre informatif. La modification proposée sera aussi publiée pour une période de consultation de trente (30) jours.

VII. DOCUMENTS EN ANNEXE

- Règle Quinze de Bourse de Montréal Inc. : modification au paragraphe i) de l'article 15613
- Pour information : fiche des caractéristiques du CGF

ANNEXE B

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Section 15601 - 15700
Dispositions spécifiques**15613 Normes de livraison**

(08.09.89, 20.11.89, 05.03.90, 01.07.92, 01.10.92, 12.07.94, 19.01.95, 05.08.97, 06.11.97, 22.12.99, 03.05.04, 17.11.04, 24.07.06, 16.11.07, XX.XX.XX)

- a) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 8 ans et 10½ ans, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières de trois mois en arrondissant au trimestre entier le plus rapproché, par ex., 10 ans et sept mois sera considéré comme étant 10½ ans, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours, déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada d'au moins 3,5 milliards de dollars jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable ;
 - iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions à 10 ans (une obligation n'ayant pas été adjudgée comme une émission à 10 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars) ;
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 6 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 6 % peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6 % se vendant au pair.
- b) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 3 ans 6 mois et 5 ans 3 mois, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières d'un mois en arrondissant au mois le plus rapproché, par ex., 4 ans et 5 mois et 14 jours sera considéré comme étant 4 ans et 5 mois, à partir du premier jour du mois de livraison) ;

ANNEXE B

- ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;
 - iii) ont une échéance originale d'au plus 5 ans et 9 mois (une émission ayant une échéance originale de plus de 5 ans et 9 mois et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars, ou si l'émission était livrable pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans) ;
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 6 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 6 % peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6 % se vendant au pair.
- c) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 1 an 6 mois et 2 ans 6 mois, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières d'un mois en arrondissant au mois le plus rapproché, par ex., 2 ans et 1 mois et 14 jours sera considéré comme étant 2 ans et 1 mois, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;
 - iii) ont été initialement émises à des adjudications d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans (une obligation qui n'a pas été initialement émise à une adjudication d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars) ;
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et

ANNEXE B

- vi) ont un coupon de 6 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 6% peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6 % se vendant au pair.
- d) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans échéant en décembre 2006 et les mois subséquents, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 1 an 6 mois et 2 ans 6 mois, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières d'un mois en arrondissant au mois le plus rapproché, par ex., 2 ans et 1 mois et 14 jours sera considéré comme étant 2 ans et 1 mois, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 2,4 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;
 - iii) ont été initialement émises à des adjudications d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans (une obligation qui n'a pas été initialement émise à une adjudication d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 2,4 milliards de dollars);
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 200 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 4%. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 4% peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 4% se vendant au pair.
- e) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 21 ans et 33 ans, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières de trois mois en arrondissant au trimestre entier le plus rapproché, par ex., 30 ans et sept mois sera considéré comme étant 30½ ans, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;

ANNEXE B

- iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions à 30 ans (une obligation n'ayant pas été adjugée comme une émission à 30 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars) ;
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 4 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 4 % peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 4 % se vendant au pair.
- f) Le prix d'une obligation du gouvernement du Canada livrable sera déterminé selon les tables de facteurs de concordance publiées par la Bourse.
- Le facteur de concordance est la valeur actualisée au taux notionnel du contrat à terme de l'obligation livrable considérée au premier jour du mois de livraison, moins l'intérêt couru, jusqu'au jour de livraison.
- g) Le montant de règlement à la livraison est de 1 000 \$ (2 000 \$ pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans échéant en décembre 2006 et les mois subséquents) multiplié par le facteur de concordance de l'émission d'obligations qui est livrée et par le prix de règlement de ladite série de contrats à terme et additionné des intérêts courus jusqu'au jour de livraison. L'intérêt couru est à la charge du participant agréé qui prend livraison.
- h) Toutes les obligations du gouvernement du Canada livrées en vertu d'un contrat doivent faire partie de la même émission.
- i) ~~Avant qu'un contrat soit inscrit pour négociation,~~ la Bourse a le droit d'exclure toute émission livrable, même si elle est conforme aux normes stipulées dans la présente Règle.

ANNEXE C

CGF - Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans

Caractéristiques

Unité de négociation	100 000 \$ CA de valeur nominale d'une obligation du gouvernement du Canada avec un coupon notionnel de 6%.
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.
Cotation des prix	Cotés sur une base nominale de 100 points ou 1 point est équivalent à 1 000 \$ CA.
Dernier jour de négociation / Échéance	La négociation se termine à 13 h (HE) le 7 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Type de contrat	Livraison physique d'obligations gouvernementales canadiennes admissibles.
Avis de livraison	Les avis de livraison devront être soumis avant 17 h 30 ou avant l'heure limite prescrite par la chambre de compensation lors de tout jour ouvrable, à partir du 3 ^e jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, jusqu'au et incluant le 3 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Jour de livraison	La livraison doit s'effectuer le 3 ^e jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de livraison par le membre détenant la position vendeur, ou lors de tout autre jour tel que déterminer par la chambre de compensation. La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Unité de fluctuation minimale des prix	0,01 = 10\$ CA par contrat.
Seuil de déclaration	250 contrats.
Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
Normes de livraison	Les obligations du gouvernement du Canada qui : <ul style="list-style-type: none"> i) ont un terme à courir entre 3 ans 6 mois et 5 ans 3 mois, à partir du premier jour du mois de livraison, calculé en arrondissant au mois entier le plus rapproché; ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars canadiens; iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions d'obligations du gouvernement du Canada de 5 ans ou de 10 ans; iv) sont émises et livrées le ou avant le 15^e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison.
Limite quotidienne de variation des cours	Aucune
Heures de négociation	<ul style="list-style-type: none"> • Séance initiale : 6 h 00 à 8 h 05 (HE) • Séance régulière : 8 h 20 à 15 h 00 (HE) • Séance prolongée* : 15 h 06 à 16h (HE) <p>* Il n'y a aucune séance prolongée le dernier jour de négociation du mois d'échéance d'un contrat.</p> <p>Note : Lors des jours de fermeture hâtive, la séance régulière se termine à 13 h, heure à laquelle le prix de règlement quotidien est établi. Dans ces circonstances, la séance prolongée débute à 13 h 06 jusqu'à 13 h 30.</p>
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
Symbole au téléscripteur	CGF

17.04.09.00.00.00



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 1^{er} décembre 2009

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DU TAUX DU COUPON NOTIONNEL POUR LES CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (LGB)

MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6801 DE LA RÈGLE SIX ET AUX ARTICLES 15613 ET 15619 DE LA RÈGLE QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le Comité de Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications à l'article 6801 de la Règle Six et aux articles 15613 et 15619 de la Règle Quinze de la Bourse dans le but de modifier le taux du coupon notionnel de 4 p. cent à 6 p. cent pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB). La Bourse vise à ce que le changement proposé entre en vigueur pour le mois d'échéance mars 2010 du contrat à terme LGB, étant donné qu'il n'y a pas de volume ni d'intérêt en cours pour cette échéance. Par cette modification, la Bourse vise à augmenter l'utilisation du contrat LGB.

Les commentaires relatifs à la modification du taux du coupon notionnel de 4 % à 6 % pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB) doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **31 décembre 2009**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Monsieur François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés)
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no : 182-2009

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

*Madame Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca*

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposée de même que les textes réglementaires modifiés. Nous incluons également une copie des modifications qui seront apportées à la fiche de caractéristiques du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans en raison des modifications réglementaires proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés, L.R.Q., c. I-14.01.

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés, L.R.Q., c. I-14.01.

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement de ses participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse dont, entre autres, les Règles ayant trait aux exigences de marge et de capital. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.

ANNEXE A



**MODIFICATION DU TAUX DU COUPON NOTIONNEL POUR LES CONTRATS À TERME SUR
OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (LGB)**

**MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6801 DE LA RÈGLE SIX ET AUX
ARTICLES 15613 ET 15619 DE LA RÈGLE QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

I. RÉSUMÉ

a) Modifications proposées

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) propose de modifier l'article 6801 de la Règle Six et les articles 15613 et 15619 de la Règle Quinze de la Bourse dans le but de modifier le taux du coupon notionnel de 4 % à 6 % pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB). La Bourse souhaite que le changement proposé entre en vigueur pour le mois d'échéance mars 2010 du contrat à terme LGB, étant donné qu'il n'y a pas de volume ni d'intérêt en cours pour cette échéance. Par cette modification, la Bourse vise à augmenter l'utilisation du contrat LGB.

II. ARGUMENTAIRE

À la suite d'une démarche consultative auprès des participants au marché, la Bourse propose augmenter le taux du coupon notionnel du LGB de 4 % à 6 %.

Plusieurs facteurs incitent à la modification du taux du coupon notionnel :

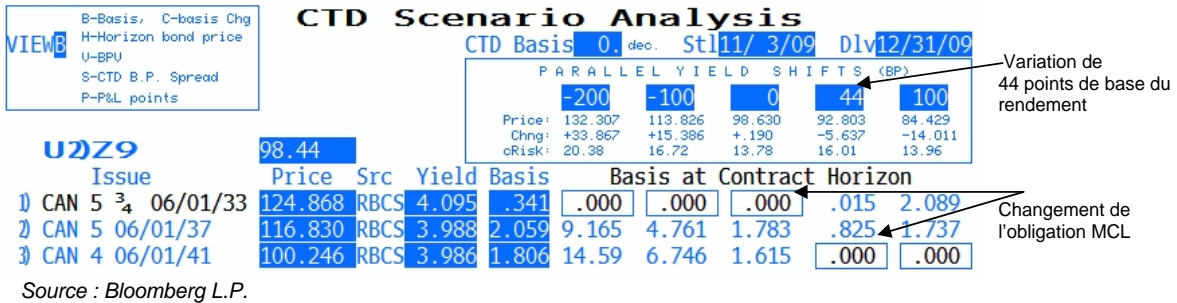
a) Le nombre important de changements dans l'obligation la moins chère à livrer entraîne une augmentation de l'optionalité du LGB

Étant donné que les rendements des obligations du gouvernement du Canada (GdC) de 30 ans, oscillant en ce moment autour de 4 %, sont trop près du taux du coupon notionnel de 4 % du contrat LGB, cela accroît considérablement la probabilité que l'obligation la moins chère à livrer change pour une obligation différente (augmentation de l'optionalité) à la suite d'une petite variation dans les rendements des obligations GdC de 30 ans. Cette situation a une incidence défavorable sur les opérateurs en couverture. Des changements fréquents de l'obligation la moins chère à livrer signifient que ces opérateurs doivent régulièrement réajuster leurs ratios de couverture à cause de changements dans la durée de l'obligation la moins chère à livrer – ce qui augmente les coûts. Ainsi, cela a pour effet que les opérateurs en couverture n'utilisent pas activement le contrat LGB.

Par exemple, en date du 29 octobre 2009, l'obligation du GdC la moins chère à livrer (l'obligation du GdC juin 2033 à 5,75 %) avait un rendement de 4,09 %. Si les rendements augmentaient de seulement 0,44 % (44 points de base) à 4,53 %, l'obligation la moins chère à livrer changerait pour la suivante, soit l'obligation du GdC juin 2041 à 4 %, tel qu'illustré dans la Figure 1 ci-dessous.

ANNEXE A

Figure I : Analyse de scénario pour l'obligation la moins chère à livrer (CTD) avec un coupon notionnel de 4 % pour le contrat LGB



L'augmentation proposée dans le taux du coupon notionnel du contrat LGB favorisera les obligations à de plus courtes durées et positionnera l'obligation du GdC de 30 ans déjà émise comme l'obligation la moins chère à livrer. Un taux de coupon notionnel de 6 % réduira grandement la probabilité que l'obligation la moins chère à livrer change, ce qui bénéficiera aux opérateurs en couverture puisqu'ils devront réajuster beaucoup moins fréquemment leur ratio de couverture. Le contrat LGB sera alors beaucoup plus efficace à utiliser pour ces opérateurs.

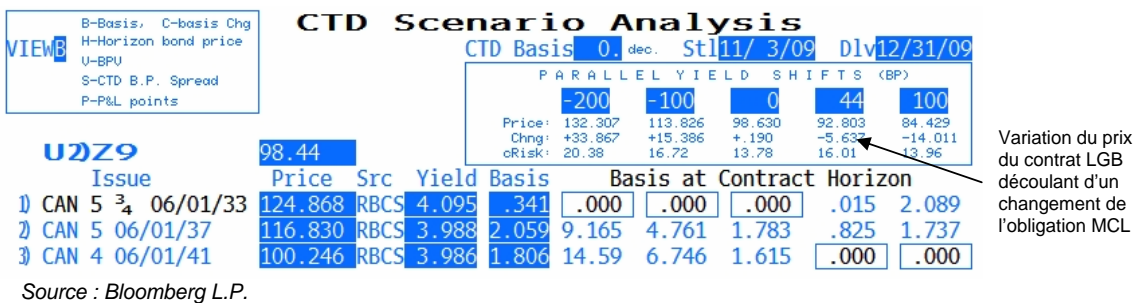
b) Le contrat est trop difficile à évaluer avec le coupon actuel de 4 %

Lorsque les taux du marché sont près du taux du coupon du contrat LGB, il y a une incertitude liée à quelle obligation deviendra la moins chère à livrer. Cette incertitude rend le contrat plus difficile à évaluer (c'est-à-dire déterminer un juste prix). Ainsi, avec les rendements actuels près de 4 % pour les obligations du GdC de 30 ans, les participants au marché sont réticents à négocier le contrat LGB puisqu'il est plus difficile de déterminer une juste valeur du contrat, étant donné le haut risque de prix existant dans la portion éloignée de la courbe de rendement.

Par exemple, le prix du contrat LGB chute brusquement (de 98,63 \$ à 92,80 \$, pour une diminution de 5,63 \$) lorsque l'obligation la moins chère à livrer change tel qu'illustré à la Figure II ci-dessous.

Conséquemment, dès que les participants au marché croient que l'obligation la moins chère à livrer changera, il devient plus difficile pour les mainteneurs de marché d'afficher des cours acheteur et des cours vendeur à la juste valeur, ce qui entraîne l'inactivité des participants au marché côté acheteur qui renoncent à la négociation du contrat LGB.

Figure II : Changement de prix du contrat LGB avec un changement de l'obligation la moins chère à livrer



ANNEXE A

c) Harmoniser avec le taux du coupon notionnel de 6 % du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans (CGF) et du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans (CGB)

Le fait d'harmoniser le taux du coupon notionnel à 6 % pour tous les contrats à terme sur obligations du GdC facilitera les opérations mixtes intermarché (ou « intermarket spreads ») entre les contrats CGF, CGB et LGB en utilisant le mécanisme de négociation d'écart (« spreads ») implicites de la Bourse pour tous les contrats à terme sur taux d'intérêt.

III. SOMMAIRE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Article 6801 de la Règle Six et articles 15613 et 15619 de la Règle Quinze

La Bourse propose de modifier le paragraphe g) de l'article 6801 de la Règle Six, le paragraphe e) vi) de l'article 15613 et le paragraphe b) ii) de l'article 15619 de la Règle Quinze afin de changer le taux du coupon notionnel du contrat LGB de 4 % à 6 %.

En fonction des commentaires reçus de la part des participants au marché, la Bourse propose ces changements dans le but de :

- i) faciliter l'évaluation du LGB;
- ii) accroître l'efficacité d'utilisation du LGB, étant donné que le coupon notionnel de 6 % réduira la fréquence de changement de l'obligation la moins chère à livrer;
- iii) harmoniser le coupon notionnel du contrat LGB avec celui des contrats à terme sur obligations CGF et CGB pour faciliter les opérations mixtes intermarché.

IV. OBJECTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

L'objectif des modifications proposées au paragraphe g) de l'article 6801 de la Règle Six, au paragraphe e) vi) de l'article 15613 et au paragraphe b) ii) de l'article 15619 de la Règle Quinze est de changer le taux du coupon notionnel du contrat LGB de 4 % à 6 % afin de répondre aux demandes du marché.

V. INTÉRÊT PUBLIC

Les modifications aux Règles de la Bourse et aux caractéristiques du contrat LBG sont proposées afin de rendre l'utilisation du contrat LGB plus efficiente pour les participants au marché qui ont exprimé leur appui pour changer le taux du coupon notionnel de 4 % à 6 % dans le but d'améliorer leurs stratégies de négociation et/ou de gestion de risque.

VI. PROCESSUS

Les modifications proposées sont soumises au Comité de règles et politiques de la Bourse pour approbation. Une fois cette approbation obtenue, elles seront ensuite transmises à l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité), conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à titre informatif. Les modifications proposées seront aussi publiées pour une période de consultation de trente (30) jours.

ANNEXE A

VII. DOCUMENTS EN ANNEXE

- Règle Six : modification au paragraphe g) de l'article 6801
- Règle Quinze : modifications au paragraphe e) vi) de l'article 15613 et au paragraphe b) ii) de l'article 15619
- Pour information : Fiche des caractéristiques révisées du contrat LGB

ANNEXE B**6801 Unité de négociation standard**

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 07.09.99, 31.01.01, 29.04.02, 14.06.02, 03.05.04, 24.07.06, 16.11.07, 30.05.08, 15.05.09, XX.XX.XX)

Seuls peuvent être négociés à la Bourse les contrats à terme ayant des conditions standards et émis par la corporation de compensation désignée en collaboration avec la Bourse.

A moins que la Bourse en décide autrement, l'unité de négociation sera composée comme suit :

- a) dans le cas des contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour :
5 000 000 \$ CAN de valeur nominale.
- b) dans le cas des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois :
3 000 000 \$ CAN de valeur nominale d'acceptations bancaires canadiennes de 1 mois.
- c) dans le cas des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois :
1 000 000 \$ CAN de valeur nominale d'acceptations bancaires canadiennes de 3 mois.
- d) i) Dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans :
100 000 \$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 6 %;
- ii) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans échéant en décembre 2006 et les mois subséquents :
200 000\$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 4 %.
- e) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans :
100 000\$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 6 %.
- f) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans :
100 000 \$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 6 %.
- g) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans :
100 000 \$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de ~~4~~6%.

ANNEXE B

- h) dans le cas des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 :
- 200 \$CAN X le niveau du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60.
- i) dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX:
- 5 \$CAN X le niveau du contrat à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX.
- j) dans le cas des contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX désignés :
- La Bourse, après avoir consulté la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, fixe la quotité de négociation pour chacun des contrats à terme admis à la négociation.
- k) dans le cas des contrats à terme sur actions canadiennes et internationales :
- La Bourse, après avoir consulté la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, fixe la quotité de négociation pour chacun des contrats à terme admis à la négociation.
- l) dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement physique:
- 100 unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e). Chaque unité permet l'émission d'une tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).
- m) dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement en espèces :
- 100 unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e). Chaque unité permet l'émission d'une tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).

15613 Normes de livraison

(08.09.89, 20.11.89, 05.03.90, 01.07.92, 01.10.92, 12.07.94, 19.01.95, 05.08.97, 06.11.97, 22.12.99, 03.05.04, 17.11.04, 24.07.06, 16.11.07, XX.XX.XX)

- a) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 8 ans et 10½ ans, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières de trois mois en arrondissant au trimestre entier le plus rapproché, par ex., 10 ans et sept mois sera considéré comme étant 10½ ans, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours, déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada d'au moins 3,5 milliards de dollars jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable ;

ANNEXE B

- iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions à 10 ans (une obligation n'ayant pas été adjugée comme une émission à 10 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars) ;
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15^e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 6 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 6 % peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6 % se vendant au pair.
- b) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 3 ans 6 mois et 5 ans 3 mois, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières d'un mois en arrondissant au mois le plus rapproché, par ex., 4 ans et 5 mois et 14 jours sera considéré comme étant 4 ans et 5 mois, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;
 - iii) ont une échéance originale d'au plus 5 ans et 9 mois (une émission ayant une échéance originale de plus de 5 ans et 9 mois et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars, ou si l'émission était livrable pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans) ;
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15^e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 6 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 6 % peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6 % se vendant au pair.
- c) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :

ANNEXE B

- i) ont un terme à courir entre 1 an 6 mois et 2 ans 6 mois, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières d'un mois en arrondissant au mois le plus rapproché, par ex., 2 ans et 1 mois et 14 jours sera considéré comme étant 2 ans et 1 mois, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;
 - iii) ont été initialement émises à des adjudications d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans (une obligation qui n'a pas été initialement émise à une adjudication d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars);
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 6 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 6% peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6 % se vendant au pair.
- d) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans échéant en décembre 2006 et les mois subséquents, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 1 an 6 mois et 2 ans 6 mois, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières d'un mois en arrondissant au mois le plus rapproché, par ex., 2 ans et 1 mois et 14 jours sera considéré comme étant 2 ans et 1 mois, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 2,4 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;
 - iii) ont été initialement émises à des adjudications d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans (une obligation qui n'a pas été initialement émise à une adjudication d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans ou de 10 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 2,4 milliards de dollars);

ANNEXE B

- iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 200 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de 4%. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que 4% peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 4% se vendant au pair.
- e) Pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans, seules peuvent faire l'objet d'une livraison les obligations du gouvernement du Canada qui :
- i) ont un terme à courir entre 21 ans et 33 ans, à partir du premier jour du mois de livraison (dans le but de déterminer l'échéance d'une obligation livrable et pour les fins de règlement, le temps à courir à l'échéance d'une émission donnée est calculé en périodes entières de trois mois en arrondissant au trimestre entier le plus rapproché, par ex., 30 ans et sept mois sera considéré comme étant 30½ ans, à partir du premier jour du mois de livraison) ;
 - ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars (déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable) ;
 - iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions à 30 ans (une obligation n'ayant pas été adjugée comme une émission à 30 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars) ;
 - iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison ;
 - v) ont une valeur nominale à l'échéance en multiples de 100 000 \$ CAN ; et
 - vi) ont un coupon de -4,6 %. Toutefois, au gré du vendeur, une émission d'obligations du gouvernement du Canada ayant un coupon autre que -4,6 % peut être livrée. Le montant de prime ou d'escompte à l'égard de chaque émission livrable est calculé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6,4 % se vendant au pair.
- f) Le prix d'une obligation du gouvernement du Canada livrable sera déterminé selon les tables de facteurs de concordance publiées par la Bourse.
- Le facteur de concordance est la valeur actualisée au taux notionnel du contrat à terme de l'obligation livrable considérée au premier jour du mois de livraison, moins l'intérêt couru, jusqu'au jour de livraison.
- g) Le montant de règlement à la livraison est de 1 000 \$ (2 000 \$ pour le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans échéant en décembre 2006 et les mois subséquents) multiplié par le facteur de concordance de l'émission d'obligations qui est livrée et par le prix de règlement de

ANNEXE B

ladite série de contrats à terme et additionné des intérêts courus jusqu'au jour de livraison. L'intérêt couru est à la charge du participant agréé qui prend livraison.

- h) Toutes les obligations du gouvernement du Canada livrées en vertu d'un contrat doivent faire partie de la même émission.
- i) Avant qu'un contrat soit inscrit pour négociation, la Bourse a le droit d'exclure toute émission livrable, même si elle est conforme aux normes stipulées dans la présente Règle.

15619 Urgences, forces majeures, actions des gouvernements

(08.09.89, 19.01.95, 05.08.97, 22.12.99, 03.05.04, 16.11.07, XX.XX.XX)

- a) Dans le cas où une opération de livraison ne peut s'effectuer, due à une grève, un incendie, un accident, une action d'un gouvernement, une force majeure ou autre situation d'urgence, le détenteur de positions acheteurs ou de positions vendeurs devra immédiatement avertir la Bourse et la corporation de compensation. Si la Bourse ou la corporation de compensation détermine qu'une action urgente est nécessaire, une réunion spéciale du Conseil d'administration sera convoquée à ce sujet et toute décision prise dans les circonstances liera toutes les parties aux contrats à terme. Si le Conseil d'administration juge, de son propre chef, qu'une situation urgente est en cours, il prendra toutes les mesures nécessaires dans les circonstances et sa décision liera toutes les parties aux contrats à terme. Le Conseil d'administration pourra, par exemple, prolonger la période de livraison ou désigner des endroits différents pour les opérations de livraison.
- b) Dans le cas où le Conseil d'administration détermine qu'il existe ou qu'il peut exister une pénurie d'obligations du gouvernement du Canada livrables, il pourra à sa discrétion prendre action afin de corriger ou prévenir la situation. Le Conseil d'administration pourra, par exemple :
 - i) désigner comme obligation livrable, toute autre obligation du gouvernement du Canada qui ne satisfait pas aux caractéristiques et aux conditions établies à la Règle ;
 - ii) en plus des procédures normales de livraison, déterminer un règlement au comptant basé sur la valeur au comptant d'une obligation du gouvernement du Canada portant un intérêt de 6% dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans, 10 ans et de 30 ans désignés et de 4% pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans ~~et de 30 ans~~ désignés, tel qu'il sera déterminé en utilisant la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada le dernier jour de négociation.

ANNEXE C


LGB – Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans

Unité de négociation	100 000 \$CAN de valeur nominale d'une obligation du gouvernement du Canada avec un coupon notionnel de <u>4,6</u> %.
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.
Cotation des prix	Cotés sur une base nominale de 100 points où 1 point est équivalent à 1 000 \$CAN.
Dernier jour de négociation / Échéance	La négociation se termine à 13 h (heure de Montréal) le 7 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois d'échéance.
Type de contrat	Livraison physique d'obligations du gouvernement du Canada admissibles.
Avis de livraison	Les avis de livraison doivent être soumis avant 17 h 30 ou avant l'heure limite prescrite par la corporation de compensation lors de tout jour ouvrable, à partir du 3 ^e jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'au et incluant le 3 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Jour de livraison	La livraison doit s'effectuer le 3 ^e jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de livraison par le membre détenant la position vendeur ou lors de tout autre jour tel que déterminé par la corporation de compensation. La livraison doit être complétée au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Unité de fluctuation des prix	0,01 = 10 \$CAN par contrat.
Seuil de déclaration	250 contrats.
Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
Normes de livraison	Les obligations du gouvernement du Canada qui : i) ont un terme à courir entre 21 ans et 33 ans, à partir du premier jour du mois de livraison, calculé en arrondissant au trimestre entier le plus rapproché; ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars canadiens; iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions d'obligations du gouvernement du Canada de 30 ans; sont émises et livrées le ou avant le 15 ^e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison.
Limite quotidienne de variation des cours	Aucune.
Heures de négociation (heure de Montréal)	Séance initiale : 6 h 00 à 8 h 05 Séance régulière : 8 h 20 à 15 h Séance prolongée* : 15 h 06 à 16 h * Il n'y a aucune séance prolongée le dernier jour de négociation du mois d'échéance d'un contrat.
	Note : Lors des jours de fermeture hâtive, la séance régulière se termine à 13 h, heure à laquelle le prix de règlement quotidien est établi. Dans ces circonstances, la séance prolongée débute à 13 h 06 jusqu'à 13 h 30.
Chambre de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
Symbole au téléscripteur	LGB

Caractéristiques

Caractéristiques – Négociation
16.11.07, 20.03.09, 00.00.00



AVIS AUX MEMBRES

N° 2009-128

Le 1 décembre 2009

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DU TAUX DU COUPON NOTIONNEL POUR LES CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (LGB)

Modifications à la Règle C-18 des Règles de CDCC

Résumé

Le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) a approuvé des modifications à la Règle C-18 des Règles de la CDCC. Ces modifications à la réglementation visent à permettre la compensation du contrat LGB assorti d'un taux de coupon notionnel de 6 %.

Vous trouverez ci-joints le document d'analyse concernant les modifications réglementaires proposées de même que les textes réglementaires proposés.

Processus d'établissement de règles

CDCC est reconnue à titre d'organisme d'autorégulation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) et à ce titre, exerce des activités de chambre de compensation et d'OAR au Québec.

Le Conseil d'administration de CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les Règles de CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité pour approbation.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest	800, square Victoria
Bureau 700	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5H 2M5	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télec. : 416-367-2473	Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca

Les commentaires relatifs aux projets de modifications à la Règle C-18 des Règles de CDCC doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis au bulletin de l'Autorité des marchés financiers. Prière de soumettre ces commentaires à:

Sharon C. Pel
Secrétaire
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800 square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca



MODIFICATION DU TAUX DU COUPON NOTIONNEL DES CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU CANADA DE 30 ANS - MODIFICATIONS À L'ARTICLE C-1802 DES RÈGLES DE LA CDCC

INTRODUCTION

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) propose d'augmenter de 4 % à 6 % le taux du coupon notionnel des contrats à terme sur obligations du Gouvernement du Canada de 30 ans (contrat LGB). Par conséquent, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la CDCC) doit modifier ses Règles actuelles afin de tenir compte de la modification telle que proposée par la Bourse.

Le document d'analyse de la Bourse, intitulé « Modification du taux du coupon notionnel pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB) », est joint afin de fournir des renseignements de base nécessaires à la compréhension de la modification proposée.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES

La CDCC doit modifier l'article C-1802 de la Règle C-18 des Règles de la CDCC afin de pouvoir effectuer la compensation du contrat LGB assorti d'un taux de coupon notionnel de 6 %. L'article C-1802 définit les termes « coupon notionnel » et « normes de livraison » qui sont propres au contrat LGB. Le taux du coupon notionnel du contrat LGB est modifié de 4 % à 6 %.

Des modifications de forme ont aussi été apportées à la Règle C-18.

II. OBJECTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

L'objectif des modifications proposées à l'article C-1802 de la Règle C-18 des Règles de la CDCC est d'augmenter le taux du coupon notionnel du contrat LGB de 4 % à 6 %, et ce, afin de satisfaire à la demande des participants de la Bourse.

III. INTÉRÊT PUBLIC

Les modifications proposées aux Règles de la CDCC ont pour but de permettre à la CDCC d'effectuer la compensation du contrat LGB assorti d'un taux de coupon notionnel de 6 %.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées aux Règles de la CDCC sont soumises au Conseil d'administration de la CDCC pour approbation. Une fois cette approbation obtenue, elles seront ensuite transmises à l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité), conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à titre informatif. Les modifications proposées seront aussi publiées pour une période de consultation de trente (30) jours.

V. PIÈCES JOINTES

- Règle C-18 de la CDCC
- Pour information : Document d'analyse de la Bourse « Modification du taux du coupon notionnel pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB) »
- Pour information : Fiche révisée des caractéristiques du contrat LGB

RÈGLE C-18 CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU CANADA — 30 ANS (SYMBOLE LGB)

Les articles de la présente règle C-18 s'appliquent uniquement aux contrats à terme dont le bien sous-jacent porte sur des obligations du gouvernement du Canada définies à l'article C-1802, appelés aux présentes « contrats à terme sur obligations du Canada — 30 ans ». Aux fins de clarification, la présente règle C-18 remplace la règle C-11 uniquement dans les cas où le bien sous-jacent porte sur des obligations du Canada — 30 ans.

16.11-novembre-2007

Article C-1801 Définitions

Malgré l'article A-102, les expressions suivantes relatives aux contrats à terme sur obligations du Canada — 30 ans sont définies comme suit :

« bien sous-jacent » — obligations du gouvernement du Canada qui satisfont aux critères établis à l'article C-1802 de la présente règle;

« fichier d'assignation » — fichier informatique constitué de manière que les avis de livraison soient assignés selon la méthode du premier arrivé, premier sorti, conformément à l'article C-1805.

16.11-novembre-2007

Article C-1802 Normes de livraison

- 1) Pour tous les contrats à terme sur obligations du Canada — 30 ans
 - a) La quotité de livraison en exécution de contrats à terme sur obligations du Canada — 30 ans consiste en des obligations du gouvernement du Canada qui n'échoient pas et qui ne peuvent être rachetables avant au moins 21 ans et au plus 33 ans à partir du premier jour du mois de livraison, qui comportent un coupon au taux de 4,6%, une valeur nominale globale de 100 000 \$ à l'échéance et un montant nominal en cours, déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable, d'au moins 3,5 milliards de dollars, qui sont émises et livrées au plus tard le quinzième jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison et qui sont initialement émises dans le cadre d'une adjudication pour une échéance de 30 ans.

Toutes les obligations d'une quotité de livraison doivent être de la même émission.

- b) Substitution — au gré du membre de la Société qui détient la position vendeur, les obligations dont les coupons sont à un taux autre que 4,6% sont livrables avec escompte, pour ce qui est des obligations avec coupons de moins de 4,6%, et avec prime, pour ce qui est des obligations avec coupons de plus de 4,6%. Le montant de la prime ou de l'escompte à l'égard de chaque émission livrable différente est déterminé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation portant un intérêt de 4,6% et qui se vend à sa valeur au pair. Le prix auquel une obligation comportant une date d'échéance et un taux de coupon donnés rapportera 4,6% sera déterminé selon les facteurs de concordance des obligations établies par la bourse où le contrat à terme se négocie. Le montant de règlement de la quotité de livraison est de 1 000 \$ multiplié par le produit de ce prix et le prix de règlement de la série de contrats à terme sur obligations du Canada — 30 ans. L'intérêt couru sur les obligations est à la charge du membre de la Société qui prend livraison de celles-ci.
- c) La bourse où se négocie le contrat à terme doit publier une liste d'émissions livrables avant chaque mois de livraison. L'échéance d'une émission donnée est calculée en périodes entières de trois mois, (en arrondissant au trimestre le plus rapproché) à partir du premier jour du mois de livraison. Les

nouvelles émissions d'obligations du gouvernement du Canada qui sont conformes aux normes précisées dans le présent article doivent être ajoutées à la liste d'émissions livrables au fur et à mesure qu'elles sont émises par le gouvernement du Canada. Si, dans le cadre d'une émission régulière ou d'une adjudication, le gouvernement du Canada procède à la réouverture d'une obligation qui n'a pas été émise dans le cadre d'une adjudication pour une échéance de 30 ans et qui respecte par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle, rendant ainsi la nouvelle émission non distinctive de l'émission existante, alors l'ancienne émission est réputée respecter les normes de la présente règle et devient admissible à la livraison à condition que le montant total de réouverture de l'émission en question au cours des 12 derniers mois qui précèdent la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison soit d'au moins 3,5 milliards de dollars en valeur nominale. La Bourse a le droit d'exclure toute nouvelle émission de sa liste d'émissions livrables ou de ne pas juger acceptables aux fins de livraison des émissions en circulation, même si elles sont conformes en tous autres points aux normes stipulées dans le présent article.

- d) Dans l'éventualité où la Société juge qu'il y a une pénurie d'émissions d'obligations du gouvernement du Canada pouvant être livrées, elle peut désigner toute autre émission d'obligations du Canada qu'elle juge acceptable aux fins de la livraison prévue en vertu des contrats à terme sur obligations du Canada — 30 ans, et elle peut annoncer tout rajustement du montant du règlement qu'elle considère approprié et équitable.

16.11-novembre-2007 : 00.00.0000

Article C-1803 Présentation d'avis de livraison

- 1) Un membre de la Société qui détient une position vendeur sur la série actuellement livrable et qui désire effectuer la livraison peut le faire en présentant un avis de livraison à la Société au plus tard à l'heure fixée par la Société n'importe quel jour ouvrable, à partir du troisième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, jusqu'au troisième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison et y indiquer l'échéance des obligations du gouvernement du Canada devant être livrées.
- 2) Un membre de la Société qui détient une position vendeur sur la série actuellement livrable au moment où la négociation des contrats de cette série a pris fin, doit soumettre un avis de livraison à la Société et y indiquer l'échéance des obligations du gouvernement du Canada devant être livrées. Un tel avis doit être soumis au plus tard le troisième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
- 3) Le membre de la Société auquel un avis de livraison a été assigné doit confirmer à la Société que la livraison a été effectuée.

Le présent article C-1803 complète l'article C-502.

16.11-novembre-2007

Article C-1804 Livraison par l'entremise de la Société

- 1) Jour de livraison — la livraison d'obligations du gouvernement du Canada conformément à la présente règle doit être effectuée par le membre de la Société le troisième jour ouvrable suivant la présentation d'un avis de livraison, ou tout autre jour qui est déterminé par la Société. La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
- 2) Moment de livraison — chaque membre de la Société qui doit effectuer une livraison ou prendre livraison d'obligations du gouvernement du Canada doit le faire moyennant le paiement de fonds certifiés ou sur réception de ceux-ci, selon le cas, au plus tard à 14 h 45 le jour de livraison.

- 3) Si, d'ici le moment prévu à l'alinéa C-1804(2), le membre livreur n'a pas effectué la livraison du bien sous-jacent ou le membre assigné n'en a pas effectué le paiement, ce membre non conforme doit aviser la Société de ce défaut, par téléphone, au plus tard à 15 h 00 le jour de livraison et lui en envoyer un avis écrit par télécopieur le plus tôt possible.

16.11-novembre-2007

Article C-1805 Assignation d'un avis de livraison

- 1) Les avis de livraison acceptés par la Société sont assignés à la fin de chaque jour ouvrable au cours duquel, selon les caractéristiques du contrat, des avis de livraison peuvent être présentés aux membres de la Société ayant des positions acheteur en cours à la clôture des négociations, le jour où l'avis de livraison est présenté. Les avis de livraison seront assignés au contrat en cours le plus ancien (méthode du premier entré, premier sorti), conformément aux procédures prévues à cette fin par la Société.
- 2) Un avis de livraison ne doit être assigné à aucun membre non conforme qui a fait l'objet d'une suspension pour défaut ou insolvabilité. Un avis de livraison assigné à un membre de la Société qui fait par la suite l'objet d'une suspension sera retiré et assigné à un autre membre de la Société conformément au présent article.

Le présent article C-1805 remplace l'article C-505.

16.11-novembre-2007

C-1806 Procédures relatives au fichier assignation

La présente règle s'applique à la compilation du fichier d'assignation.

- 1) Le sixième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, chaque membre de la Société détenant des positions acheteur sur la série de contrats à terme applicable doit inscrire au fichier d'assignation du système informatique de la Société toutes les positions acheteur qu'il détient sur cette série de contrats à terme, et ce, dans l'ordre chronologique.
- 2) Avant l'heure de fermeture des bureaux chaque jour ouvrable suivant jusqu'à l'avant-dernier jour ouvrable, inclusivement, au cours duquel les avis de levée peuvent être présentés, chaque membre de la Société doit consulter le fichier d'assignation et, soit y apporter les modifications nécessaires pour tenir compte du nouvel ordre chronologique de toutes les positions acheteur sur la série de contrats à terme applicable, soit confirmer que les données figurant au fichier d'assignation à ce moment-là sont exactes.
- 3) Chaque membre de la Société doit s'assurer qu'un représentant autorisé peut être joint par téléphone aux bureaux de la Société jusqu'à l'heure de fermeture des bureaux chaque jour où une modification peut être apportée au fichier d'assignation.
- 4) Chaque membre de la Société a la responsabilité de vérifier quotidiennement les rapports pertinents qui se trouvent dans le système informatique de la Société.
- 5) Tout défaut, de la part d'un membre de la Société, de consulter le fichier d'assignation et de maintenir quotidiennement l'ordre chronologique courant de toutes ses positions acheteur sur la série de contrats à terme applicable, ou d'avoir un représentant autorisé que l'on puisse rejoindre par téléphone, constitue une infraction aux procédures établies par la Société et peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire en vertu des dispositions des règles.

16.11-novembre-2007

7.3.2 Publication

Bourse de Montréal Inc. - Modifications à l'article 6624 - Écart minimal à 0,01 \$ sur les contrats d'options

Vu la décision 2007-OAR-0018 prononcée le 18 juin 2007 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à l'effet d'approuver des modifications à l'article 6624 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») autorisant, conditionnellement à une période d'essai de six mois sur 10 classes d'options, la réduction à 0,01 \$ de l'écart minimal sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices;

Vu la décision 2008-OAR-0005 prononcée le 20 février 2008 par l'Autorité prolongeant jusqu'au 30 juin 2008 la période d'essai;

Vu la décision 2008-OAR-0023 prononcée le 26 juin 2008 par l'Autorité ajoutant 10 nouvelles classes d'options à l'essai et prolongeant jusqu'au 30 avril 2009 la période d'essai;

Vu les trois analyses d'impact déposées par la Bourse en date du 25 février 2009;

Vu la décision 2009-OAR-0007 prononcée le 30 avril 2009 par l'Autorité prolongeant jusqu'au 30 novembre 2009 la réduction à 0,01 \$ de l'écart minimal sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices;

Vu la demande de la Bourse, déposée auprès de l'Autorité le 20 novembre 2009, afin de reconduire jusqu'au 28 février 2011 la période d'essai et d'ajouter 15 nouvelles classes d'options à chacune des dates suivantes: 25 janvier, 12 avril, 12 juillet et 4 octobre 2010;

Vu la révision présentement effectuée par la Bourse de la capacité de son système de négociation;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de la supervision des OAR et sa recommandation de reconduire conditionnellement jusqu'au 28 février 2011 l'approbation de l'écart minimal à 0,01\$ sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices;
En conséquence :

L'Autorité prolonge jusqu'au 28 février 2011 l'approbation des modifications à l'article 6624 autorisant la Bourse à réduire à 0,01 \$ l'écart minimal sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices.

Cette approbation est assortie des conditions suivantes :

1. seuls les contrats d'options se négociant à moins de 3 \$ sont éligibles à l'écart minimal à 0,01 \$;
2. les classes pouvant se négocier avec un écart minimal à 0,01 \$ sont les 20 classes faisant déjà partie de l'essai en cours et les 15 classes que la Bourse ajoutera à chacune des dates suivantes : 25 janvier, 12 avril, 12 juillet et 4 octobre 2010;
3. la Bourse déposera auprès de l'Autorité, au plus tard le 15 janvier 2010, un rapport sur la révision de la capacité de son système de négociation.

La présente décision remplace la décision 2009-OAR-0007 du 30 avril 2009.

Fait à Montréal, le 30 novembre 2009.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n° 2009-OAR-0024

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.